

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ÉTAT



CANTON DU VALAIS

2006

N 111



CANTON DU VALAIS

RAPPORT DE GESTION 2006 DU CONSEIL D'ÉTAT

*Le Conseil d'Etat du Canton du Valais
au
Grand Conseil du Canton du Valais*

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de soumettre à la haute Assemblée, conformément à l'article 54 de la Constitution, le rapport du Conseil d'Etat sur sa gestion de l'année 2006.

Nous saisissons cette occasion, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, pour vous renouveler l'assurance de notre considération et vous recommander, avec nous, à la protection divine.

Sion, mars 2007

Le président du Conseil d'Etat:
Thomas Burgener

Le chancelier d'Etat:
Henri v. Roten

Médiathèque VS Mediathek



1011124970

Edité par la
CHANCELLERIE D'ÉTAT

SION, avril 2007

TABLE DES MATIÈRES

Pages

INTRODUCTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT	5
PRÉSIDENCE	7
Chancellerie d'Etat	9
Information	12
DÉPARTEMENT DES FINANCES, DES INSTITUTIONS ET DE LA SÉCURITÉ	15
Introduction	17
Administration des finances	22
Service des contributions	24
Service du personnel et de l'organisation	25
Service juridique des finances et du personnel	27
Service cantonal de l'informatique	28
Service des affaires intérieures	30
Service administratif et juridique des institutions	31
Secrétariat à l'égalité et à la famille	32
Police cantonale	33
Service de l'état civil et des étrangers	35
Etablissements pénitentiaires	36
Service de la circulation routière et de la navigation	37
Service de la sécurité civile et militaire	38
Service de la chasse, de la pêche et de la faune	38
DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ÉNERGIE	39
Introduction	41
Service de la santé publique	45
Service de l'action sociale	46
Centre médico-éducatif «La Castalie»	47
Caisse cantonale de compensation	48
Service de protection des travailleurs et des relations du travail	49
Service de l'énergie et des forces hydrauliques	51
DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DU SPORT	55
Introduction	57
Service administratif et juridique	60
Service cantonal de la jeunesse	61
Service de la formation tertiaire	64
Service de l'enseignement	65
Service de la formation professionnelle	69
Service de la culture	70

	Pages
DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DU TERRITOIRE	73
Introduction	75
Service administratif et juridique	78
Service du développement économique	78
Service de l'industrie, du commerce et du travail	81
Service de l'agriculture	84
Service de l'aménagement du territoire	87
Service des registres fonciers et de la géomatique	88
DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT	91
Introduction	93
Service administratif et juridique	94
Service des transports	95
Service des routes et des cours d'eau	96
Service des bâtiments, monuments et archéologie	99
Service des forêts et du paysage	100
Service de protection de l'environnement	103
Laboratoire cantonal et affaires vétérinaires	105

INTRODUCTION DE M. THOMAS BURGNER, PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

L'année 2006 a été celle de tous les records en termes de résultats économiques, tant sur le plan mondial, qu'au niveau de la Suisse et du Valais. Si tous les indicateurs dans ce domaine sont résolument tournés au vert et si la création de richesse a atteint des sommets, le partage de celle-ci demeure en revanche plus que jamais problématique. Ne dit-on pas qu'une société devrait être jugée à l'aune de la façon dont elle s'occupe des individus les plus faibles qui la compose?

Agir plutôt que réagir, telle est la maxime que toute collectivité devrait faire sienne, si elle souhaite être reconnue pour son dynamisme. Selon Paul Carvel, écrivain, «Penser sans agir équivaut à chauffer une pièce en laissant les fenêtres ouvertes». Vous trouverez ainsi, dans le présent document, une revue des activités du gouvernement et de son administration durant l'année écoulée.

Faire du Valais un lieu accueillant pour la grande majorité de sa population, le Conseil d'Etat s'y est employé, dans le cadre des moyens alloués par le Parlement, par sa politique sociale, sa détermination à maintenir une instruction de qualité à la portée de tous et, de manière générale, par son engagement en faveur des familles et de toutes les personnes pour lesquelles le recours à un Etat fort et solidaire s'avère nécessaire.

Consolider l'existence du Réseau Santé Valais (RSV), intégrer en son sein le Centre valaisan de pneumologie (CVP) et les institutions psychiatriques du Valais romand (IPVR), transférer la propriété des infrastructures hospitalières des communes et des congrégations religieuses vers le canton sont autant de points réglés par la nouvelle Loi sur les établissements et institutions sanitaires (LEIS).

Garantir une pérennité financière saine et adapter l'organisation, le fonctionnement et la surveillance des deux principales institutions de prévoyance du canton, tels étaient les buts poursuivis par la révision de la Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance. Conscients des mutations importantes que le domaine de la prévoyance professionnelle a connues ces vingt dernières années (évolution démographique, allongement de l'espérance de vie, modifications législatives, etc.), les diverses parties concernées ont contribué à la mise en place d'un système de prévoyance solide et performant en faveur de la fonction publique au sens large.

Diminuer l'insécurité juridique, maîtriser le développement touristique du canton et lutter contre les lits froids, voici ce que le Conseil d'Etat s'est proposé de résoudre par la décision d'un moratoire interdisant, en 2007, la vente de résidences secondaires aux étrangers dans sept communes du canton. En effet, préoccupé par le grand nombre de demandes en attente par rapport au contingent octroyé par la Confédération, le gouvernement a pris cette mesure

en vue de rétablir une situation acceptable et gérable. Ne rien faire reviendrait à délivrer un message d'incertitude à l'attention de nos hôtes, un message d'irresponsabilité en direction de la Berne fédérale et un message d'impuissance face à la problématique des volets clos.

Améliorer de manière continue la gestion de l'Etat et de son administration, le gouvernement cantonal y a été sensible, notamment par la mise en place de la gestion par mandat de prestations auprès de 34 services, conformément à la décision du Grand Conseil du 15 décembre 2004. Egalement dans le but d'une efficacité accrue, le Conseil d'Etat a procédé à la fusion de plusieurs services. La création des nouvelles entités que sont le Laboratoire cantonal et affaires vétérinaires, le Service des registres fonciers et de la géomatique, le Service du développement économique et le Service de l'énergie et des forces hydrauliques relève d'une volonté commune, celle de faire jouer au maximum les synergies possibles. En outre, un Comité de pilotage interne à l'administration en a été chargé de préparer l'introduction de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Enfin, conformément au «décret sur les mesures structurelles» et selon une grille de questions proposée par le Conseil d'Etat et validée par la Cogest, quatorze services se sont attelés à analyser leur organisation et leurs prestations.

Soigner ses relations avec les pays voisins, en particulier cette année avec le voisin transalpin, le collège gouvernemental y a été attentif. Par la célébration du 100e anniversaire du tunnel du Simplon, le Valais a pu souligner l'importance que revêtent les voies de communication et le désenclavement qui va de pair. 2007 verra l'ouverture du nouveau tunnel du Lötschberg. Cette inauguration constituera assurément une opportunité favorable de développement, notamment pour le Haut-Valais, mais, de par cette attraction vers la Suisse alémanique, cela pourrait aussi représenter un risque pour la cohésion de notre canton. Le gouvernement restera vigilant sur ce point. Les autorités politiques ont par ailleurs tenu à participer à la commémoration des 500 ans de la Garde suisse pontificale. Enfin, peut-être aurait-on voulu oublier la tenue des jeux olympiques TORINO 2006 tout près de chez nous? Eh bien non! Quand bien même l'épisode de l'attribution de ces joutes sportives à la capitale piémontaise est aujourd'hui encore un mauvais souvenir pour certains valaisans, notre canton a su se montrer beau joueur. Le choix de Séoul était, tout compte fait, peut-être aussi une chance pour nous...

Le Président du Conseil d'Etat
Thomas Burgener



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTENCE

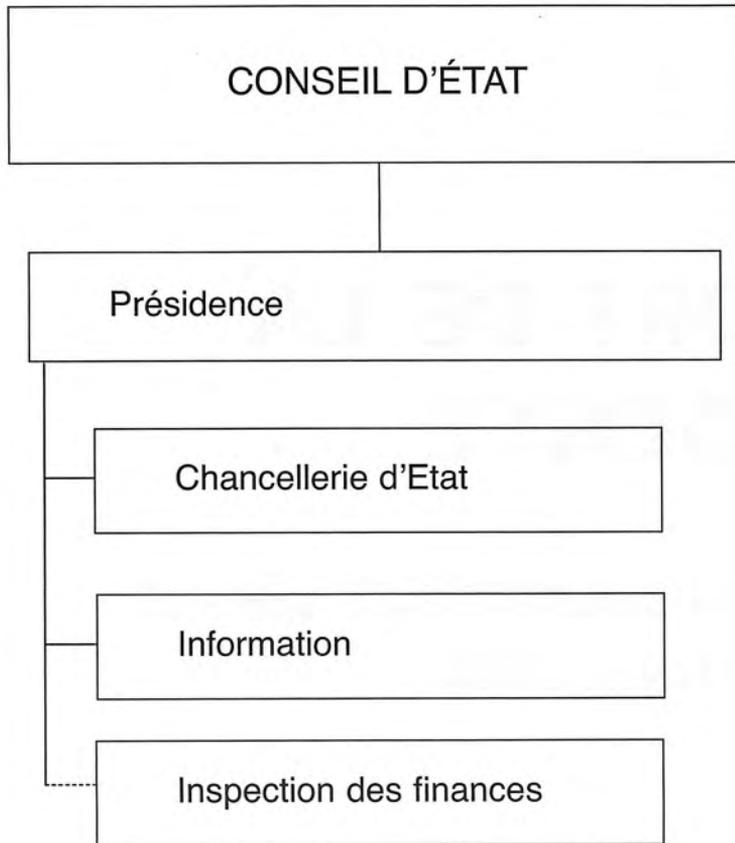
SUR L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
DURANT L'ANNÉE 2006



M. Thomas Burgener
Président du Conseil d'Etat



M. Henri v. Roten
Chancelier d'Etat



CHANCELLERIE D'ÉTAT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ORGANISATION ET PERSONNEL

Service	Postes à l'organigramme de l'Etat
Chancellerie	19.30
Information	4.00
Inspection des finances	16.00
Total	39.30

NOUVEAUTÉS

Le 1^{er} novembre la vente administrative des lois, auparavant à la section des Assurances et de l'économat, est attribuée à la Chancellerie.

Depuis le mois d'août jusqu'au mois de décembre 2006, d'importants travaux ont été conduits au rez-de-chaussée du Palais du gouvernement en vue d'aménager un nouveau bureau pour accueillir le central téléphonique et favoriser la prise en charge du public.

Les locaux dédiés aux huissiers ont été également entièrement réaménagés pour les rendre plus fonctionnels.

Mme Meichtry qui s'occupait de la vente des lois et Mme Christiane Gsponer, secrétaire de langue allemande à la Chancellerie ont pris leur retraite au 31 décembre 2006.

INTERVENTIONS PARLEMENTAIRES

Postulats

6.006 Postulat du député Gilbert **LORETAN** (CSPO) et cosignataires concernant la récupération des adresses Internet www.wallis.ch et www.valais.ch (14.09.2005)

Postulat accepté en mars 2006

Le postulat demande que le Conseil d'Etat entame les démarches nécessaires pour la récupération des adresses Internet susmentionnées.

Au début de l'été 2006, l'adresse www.valais.ch a été récupérée par Valais Tourisme. Le postulat est ainsi réalisé en ce qui concerne cette partie de l'intervention.

Les travaux se poursuivent pour la récupération de la deuxième adresse.

6.011 Postulat du député Pascal **BRIDY** (PDCC) et cosignataire concernant la collaboration intercantonale et conventions (09.06.2006)

Postulat accepté en décembre 2006

Le postulat demande que le Conseil d'Etat élabore des procédures de décisions - en particulier des décisions financières - et des modalités de paiement afin que le pouvoir de décision ne soit pas confisqué au canton et que les intérêts financiers du Valais soient protégés. Le Conseil d'Etat est conscient que l'obligation pour le canton du Valais de s'appuyer sur des conventions intercantionales devient de plus en plus importante. Il est cependant de l'avis que le pouvoir de décision du canton du Valais ne doit pas lui être confisqué et que ses intérêts financiers doivent être protégés et ce même dans le cadre de la collaboration intercantonale.

RELATIONS VALAIS - CONFÉDÉRATION

Au cours de l'année 2006, le Conseil d'Etat s'est déterminé à 70 reprises sur les objets soumis à consultation par la Confédération; ces réponses sont communiquées à nos représentants aux

Chambres fédérales et peuvent être consultées sur le site Internet de l'Etat du Valais (www.vs.ch).

RELATIONS VALAIS - CANTONS CONFÉDÉRÉS

Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

Durant l'année 2006, la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) s'est réunie quatre fois en assemblée plénière ordinaire à savoir les 24 mars, 23 juin, 29 septembre et 15 décembre. Le bureau de la CdC s'est réuni à quatre reprises en vue de préparer les assemblées générales.

Le conseiller d'Etat en charge du DET, Monsieur Jean-Michel Cina, a représenté le Conseil d'Etat à trois reprises, Monsieur Jean-René Fournier en charge du DFIS ayant participé à la séance du mois de juin.

L'assemblée a traité, entre autres, des thèmes suivants :

- Politique européenne, accords sectoriels et nouvelles négociations bilatérales.
- Poursuite du dossier de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches (RPT)
- Recensement 2010 nouvelles dispositions du Conseil fédéral et point de vue des cantons
- Monitoring sur le Fédéralisme
- Politique régionale INTERREG / NPR

Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

La Conférence des gouvernements de Suisse occidentale CGSO s'est réunie également à quatre reprises en séance ordinaire durant l'année 2006, soit les 6 mars, 9 juin, le 22 septembre et le 1er décembre. Le délégué du Conseil d'Etat, Monsieur Jean-Michel Cina a participé aux séances de la CGSO, accompagné par le responsable administratif, Monsieur Paul Sollberger. En 2006, le secrétaire a pris sa vitesse de croisière avec Madame Sylvie Fasel Berger, collaboratrice scientifique, qui a eu pour tâche la coordination des dossiers entre tous les cantons de la Suisse occidentale, la préparation des séances et des comités, la tenue des PV ainsi que les contacts avec les conférences spécialisées.

L'assemblée a traité, entre autres, des thèmes suivants :

- Nouvelles présidence et vice-présidence de la CGSO durée du mandat Vaud assure la Présidence, Berne la vice-présidence
- Nouvelle péréquation financière (RPT) et nouvelle politique régionale
- Groupe de travail cantons frontaliers Suisse France.
- Mise en place du concept de communication Site Internet de la CGSO

RELATIONS CHANCELLERIE D'ÉTAT - SERVICE PARLEMENTAIRE DU GRAND CONSEIL

En étroite collaboration avec le Service parlementaire du Grand Conseil, la Chancellerie d'Etat a réalisé, entre autres, une dizaine d'états de détails dans l'optique de la préparation des séances mensuelles du Bureau du Grand Conseil ainsi que les répartitions des interventions parlementaires déposées par les députés en vue de la préparation des sessions ordinaires du Grand Conseil.

La Chancellerie d'Etat veille aussi au bon suivi des messages et projets de loi traités durant la législature et participe activement au projet d'informatisation des interventions parlementaires. En outre, il est à noter la bonne entente entre le Service parlementaire et la Chancellerie lors de la préparation des séances dudit Bureau.

En coordination avec les départements, elle élabore également les planifications législatives semestrielles à l'intention de la présidence du Grand Conseil.

PROTOCOLE

Au cours de l'année 2006, le Conseil d'Etat a reçu à la salle des séances, au Château de la Majorie, à la Villa de Riedmatten, ainsi qu'en divers établissements du canton, nombre de personnalités parmi lesquelles :

- l'ambassadeur de Slovaquie, S.E.M. Stefan SCHILL
- l'ambassadeur de Sa majesté Britannique, S.E. M. Simon Mark FEATHERSTONE
- l'ambassadeur de la République populaire de Chine, S.E. M. Zhu BANGZAO
- l'ambassadeur de la République Algérienne Démocratique et Populaire, S.E. M. Kamel HOUHOU
- l'ambassadeur de la République Arabe d'Egypte, S.E. Mme Nihad Baligh Shindi ZIKRY

Les membres du Gouvernement se sont rendus à Turin à l'occasion des Jeux Olympiques Turin 2006, les 16, 17 et 18 février.

Le 11 mars, ils ont assisté à la commémoration valaisanne des 500 ans de la Garde Pontificale Suisse, à Sion et Naters. A cette occasion, ils ont reçu Mgr Francesco Canalini, nonce apostolique.

Ils se sont également déplacés à Brigue, le 19 mai, pour la célébration officielle du centenaire du tunnel du Simplon.

MÉDIATION ET SÉCURITÉ

En 2006, le collaborateur en médiation sécurité a suivi 27 cas de personnes faisant valoir un grief contre le Gouvernement ou l'Administration, usant de menaces ou de violence, le plus souvent par correspondance.

Avec ces personnes un dialogue a pu s'établir, une rencontre a été possible et des amorces de solutions ont pu être trouvées. Il faut relever que les citoyens hésitent de moins en moins à entrer en résistance et à faire parfois opposition de manière violente, n'ayant pas grand-chose à perdre. Le phénomène tend à s'accroître. Les premières mesures mises en place seront renforcées pour l'ensemble du personnel de l'administration.

DIVERS

Le Conseil d'Etat a présenté ses vœux aux hautes autorités valaisannes, le 9 janvier, à la Salle Supersaxo.

Il a procédé à l'assermentation de 643 nouveaux naturalisés au cours de deux cérémonies aux mois de mai et de novembre.

Il a également procédé à l'assermentation de 3 nouveaux notaires.

En raison des travaux du Palais fédéral, seules trois rencontres avec les parlementaires fédéraux et le Conseil d'Etat ont eu lieu à Berne (mars, juin et décembre) à l'ouverture de chaque session.



Remise du Prix Rünzi, le 22 septembre 2006.
M. Thomas Burgener, président et chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie,
Mme Ursula Bellwald - Sina



Réception de l'ambassadeur de la Grande-Bretagne le 04 avril 2006.
MM. T. Burgener, M. Mangisch, H. v. Roten, C. Roch, S. Featherstone, Mme D. Delaloye, MM. R. Osborne, A. Bushnell, Mme S. Doig, MM. H. Murmann, P.-C. Michaud, J.-P. Gross

Le prix Rünzi a été remis le 22 septembre par le Gouvernement à Mme Ursula Bellwald – Sina, à titre de reconnaissance pour être l'ambassadrice d'un Valais résolument tourné vers l'avenir, grâce à sa voix exubérante et chaleureuse survolant les frontières internationales et nationales et sa brillante carrière musicale, alliant par le chant tradition et modernité, dialecte haut-valaisan et musique pop-rock.

Durant l'année, notre Exécutif a eu le plaisir de remettre un cadeau à 11 personnes à l'occasion de leur centième anniversaire :

- M. Meinrad Salzgeber, St-Germain
- Mme Marie Imwinkelried, Fiesch
- Mme Marie Luisier, Versegères
- Mme Simone Fardel, Montana
- Mme Margrit Hagen-Bayard, Eischoll
- Mme Ida Guntern, Brigue-Glis
- M. Jean Bérard, Bramois
- Mme Mina Marti, Brigue
- Mme Lia Schaller, Viège
- Mme Ida Caloz, Miège
- Mme Joséphine Rosale Beytrison, Vex

La Chancellerie d'Etat a organisé deux déjeuners-raclettes au Grand-Brûlé à Leytron, soit :

- avec les commissions permanentes du Grand Conseil, le 7 novembre
- avec les autorités judiciaires et religieuses, le 15 novembre.

Elle a également mis sur pied la séance des chefs de service, le 20 novembre.

Les huissiers-chauffeurs ont effectué des déplacements avec le Conseil d'Etat pour plus de 125'000 km.

AFFAIRES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES SECRETARIAT

Au cours de l'année 2006, la Chancellerie s'est acquittée des diverses tâches qui lui incombent et en particulier :

- l'acheminement et le traitement de 2'885 objets de correspondance adressés au Conseil d'Etat;
- la préparation de 53 séances du Conseil d'Etat;

- la rédaction du procès-verbal des séances du Conseil d'Etat, ce qui représente un total de 5053 décisions numérotées;
- la circulation de 65 dossiers auprès des membres du Conseil d'Etat;
- la légalisation de 3'044 documents;
- 212 attestations d'entrée en force de diverses décisions ainsi que la gestion des factures du service;
- la préparation et l'impression du Rapport de Gestion;
- la publication de 487 adjudications du Conseil d'Etat au Bulletin officiel.

PUBLICATIONS LEGISLATIVES

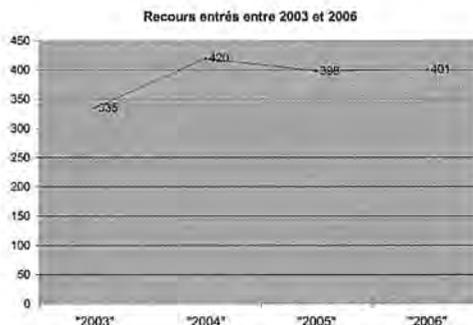
L'édition du Recueil des lois pour l'année 2005 (377 pages) a été distribuée mi-mars, la troisième livraison du Recueil systématique qu'en août 2006.

SERVICE JURIDIQUE DE LA CHANCELLERIE D'ETAT

La Chancellerie d'Etat par son service juridique traite des recours adressés au Conseil d'Etat contre les décisions de départements et de commissions cantonales (art 53 al.2 LPJA). Le nombre de recours adressés au Conseil d'Etat est important. Les statistiques montrent que le nombre de recours enregistrés en 2006, à savoir 401 recours entrés, est légèrement supérieur à celui de 2005 (398 recours entrés). Le service juridique de la Chancellerie d'Etat constitue un filtre important dès lors que sur les 401 recours enregistrés en 2006, seul le 10% de ceux-ci a été porté aux instances supérieures. De ces 40 décisions attaquées au Tribunal cantonal 11 ont été admises (soit environ le 25% des décisions attaquées devant le Tribunal cantonal ou environ le 2.5% des recours enregistrés en 2006).

RECOURS ENTRÉS EN 2003, 2004, 2005 ET 2006 :

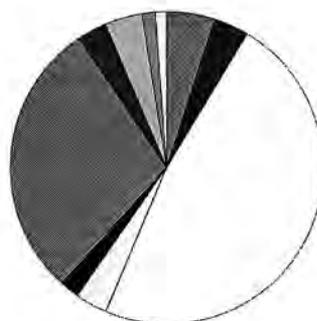
2003	335
2004	420
2005	398
2006	401



RECOURS ENTRÉS EN 2006 RÉPARTIS SELON LA MATIÈRE :

DECS	20
DET	14
DFIS	192
DTEE	14
DSSE	7
CCC	116
CCBPH	12
CCSR	16
RF	6
COMMUNE	4
Total	401

Recours répartis en 2006 selon la matière

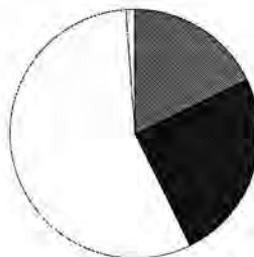


■ DECS ■ DET □ DFIS □ DTEE ■ DSSE ■ CCC ■ CCBPH ■ CCSR ■ RF □ COMMUNE

STADE DES RECOURS ENTRÉS EN 2006

Liquidés par DCE	71
Classés	100
En instruction	225
TC et TF	5
Total	401

Stade des recours



■ Liquidés par DCE ■ Classés □ En instruction □ TC et TF

RECOURS LIQUIDÉS EN 2006 PAR LE SERVICE JURIDIQUE DE LA CHANCELLERIE D'ÉTAT :

Recours entrés avant 2006	187
Recours entrés en 2006	163
Total	350

Recours liquidés en 2006



■ Recours entrés avant 2006 ■ Recours entrés en 2006

DECS	Département de l'éducation, de la culture et du sport
DET	Département de l'économie et du territoire
DFIS	Département des finances, des institutions et de la sécurité
DTEE	Département des transports, de l'équipement et de l'environnement
DSSE	Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie
CCC	Commission cantonale des constructions
CCBPH	Commission cantonale des bourses et des prêts d'honneur
CCSR	Commission cantonale de signalisation routière
RF	Registre foncier

Outre l'instruction des recours adressés au Conseil d'Etat et la préparation des projets de décisions pour le Conseil d'Etat, le service juridique de la Chancellerie d'Etat a donné ses avis sur de nombreux projets législatifs ou de directives : il a en particulier effectué le contrôle de toute la nouvelle législation sous l'angle technique et

linguistique. Il a ensuite assuré la publication de toute la législation cantonale au Bulletin officiel ainsi qu'au recueil systématique et au recueil officiel. Il a coordonné et répondu à des consultations fédérales et à des interventions parlementaires. Il a en outre créé des directives internes et participé à des affaires interdépartementales, telles que le groupe de travail relatif à la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. Il exécute des mandats spéciaux tels que la conduite et la coordination du projet cyberadministration de l'Etat du Valais ou la préparation du message accompagnant le projet de loi d'adhésion du canton du Valais à l'Accord-cadre pour la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges (ACI) du 24 juin 2005. Il a assuré du côté valaisan le secrétariat du Conseil Valais-Vallée d'Aoste. Il a enfin instruit 9 affaires disciplinaires et présidé la Commission consultative pour les dommages causés par un agent envers l'Etat.

INFORMATION (I-VS)

Loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD)

Le Grand Conseil a accepté, en session de mai 2003, une motion chargeant le Conseil d'Etat d'élaborer une loi sur l'information. La Commission extraparlamentaire désignée par le Gouvernement a déposé son rapport le 17 juin 2004. Le 20 septembre 2006 le Conseil d'Etat a adopté le message et le projet de loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD). Le 27 octobre 2006 la Commission thématique Institutions et famille a décidé d'unifier le projet de LIPAD avec la loi sur la protection des données. La Commission n'est donc pas entrée en matière. Le 29 novembre 2006, le Conseil d'Etat a invité la Commission cantonale de protection des données à présenter un avant-projet de loi intégrant le projet de LIPAD dans la législation sur la protection des données à caractère personnel.

Information externe

En 2006, I-VS a acheminé aux médias cantonaux et extérieurs 151 communiqués en langue française et 147 communiqués en langue allemande, totalisant quelque 350 pages de texte. Le Service a organisé 41 conférences ou points de presse et préparé à cet effet plusieurs centaines de documents d'accompagnement.

I-VS a répondu à plus de 2'000 demandes téléphoniques, exprimées tant par des médias que par le public. L'objectif du Service est de fournir dans les 30 minutes une réponse adéquate et complète.

Le Calendrier cantonal des conférences de presse et manifestations, mis en ligne en début d'année sur le site de l'Etat (www.vs.ch), a répertorié 133 entrées. Chaque événement a été présenté pour l'essentiel dans les deux langues du canton. Un lien Internet sur le site de l'organisateur est activé chaque fois que faire se peut.

A l'occasion des votations fédérales et cantonales, I-VS a donné accès en temps réel aux résultats détaillés des scrutins sur la plateforme Internet de l'Etat.

Information interne

L'objectif est d'informer régulièrement, en deux langues, les collaborateurs de l'administration sur les décisions et projets de l'autorité.

I-VS produit une revue de presse quotidienne du lundi au vendredi. Elle est accessible dès 08h30 sur l'Intranet cantonal. Elle sélectionne les articles jugés utiles au travail quotidien des collaborateurs de l'Etat. I-VS a édité dans l'année sous revue 247 Revues de presse, totalisant quelque 3'700 articles.

I-VS a fourni aux Départements ou Services qui l'ont sollicité des Revues de presse thématique et compilé des émissions radios-TV sur des dossiers ponctuels. I-VS a procédé à un inventaire des publications (journaux, ouvrages) édités par l'Etat du Valais.

Conseil et appui

I-VS est sollicité, par tous les étages de la hiérarchie. Les demandes portent sur l'attitude à tenir envers les médias, des conseils en communication interne ou externe, des assistances à la rédaction de brochures, directives, présentations.

Le service d'alerte (Alert Service) a été renforcé. Il identifie en temps réel les contributions des agences de presse sur le Valais et les envoie dans les meilleurs délais à l'autorité et aux cadres concernés. En 2006 quelque 1'500 dépêches ont été acheminées par courriel ou messages courts sur téléphones mobiles.

Le service documentaire (Broking Service) n'a pas encore trouvé sa place. Il fournit dans l'heure une première information documentaire aux collaborateurs de l'administration, sur la base des banques de données des agences de presse.

Ligne graphique: le 29 novembre 2006 le Conseil d'Etat a approuvé

la nouvelle version de la Directive pour l'utilisation de la ligne graphique cantonale, du blason et du logo, proposée par I-VS.

Internet, Intranet, Extranet

Le 8 février 2006 le Conseil d'Etat a approuvé la Directive sur la publication des documents sur le site Internet cantonal, rédigée par la Chancellerie et I-VS.

Le site cantonal est calqué sur la structure de l'administration et n'est pas suffisamment orienté client. Au cours de l'année sous revue I-VS a défini sa ligne d'action. Il faut un portail valaisan à entrée unique et il faut utiliser le retour d'expérience de la Confédération en matière d'e-administration. L'e-administration permet d'offrir à la population des informations et des actes citoyens par le biais de l'Internet. Un groupe de travail prépare à l'attention de l'exécutif des propositions dans ce sens.

I-VS a activé sur la plate-forme cantonale un nouveau mode de gestion (Single Sign-On) des utilisateurs et des droits d'accès. Cette mesure renforce la sécurité et réduit sensiblement les coûts d'exploitation. Le site a été rendu accessible aux personnes handicapées de la vue, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés.

I-VS a établi un premier inventaire des contenus hébergés par le portail désactivé Valais-Info. Certains éléments ont déjà été rapatriés sur la plate-forme cantonale (Encyclopédie - Images du Valais - Formation professionnelle - Orientation scolaire et professionnelle - Enseignement spécialisé).

I-VS a libéré au cours de l'exercice sous revue notamment les sites suivants : Police des constructions - Qualité de l'air - Secrétariat à l'égalité et à la famille - Service de la chasse, de la pêche et de la faune - Service de la culture - Service des routes et cours d'eau - Transports exceptionnels (OATE) - Journées européennes du patrimoine.

I-VS a développé à l'attention des Services les premiers outils pour l'édition des formulaires (e-administration) sur l'Internet. Le cahier des charges du module des élections du Conseil aux Etats et du Conseil national a été rédigé. L'outil permettant la prise en charge des votations cantonales et fédérales autorise désormais le traitement des initiatives, contre-projets et référendums.

WebPublishers: I-VS a consolidé les contacts avec les quelque 90 responsables Internet des Services et Unités organisationnelles de l'administration. Ces collaborateurs disposent désormais d'un référentiel qui regroupe les informations relatives à la présentation (Charte graphique), à l'ergonomie (convivialité) et à l'auto évaluation des prestations.

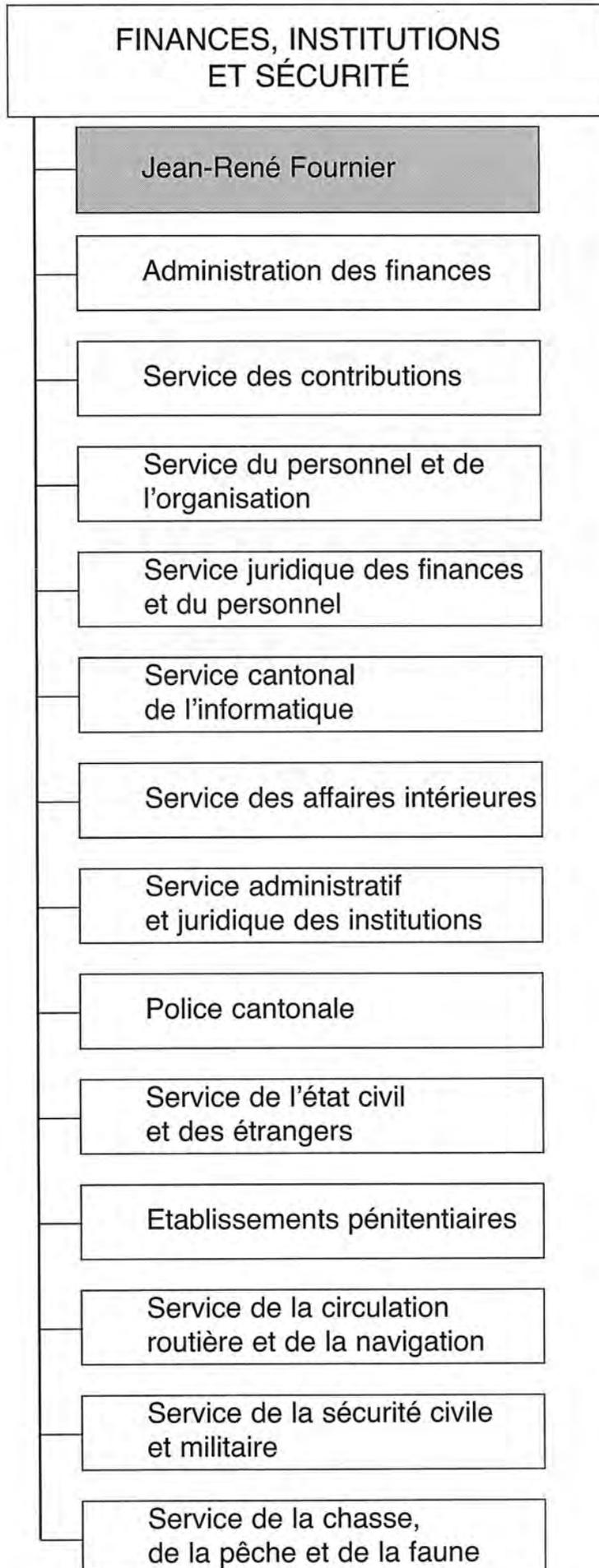


RAPPORT DU DÉPARTEMENT DES FINANCES, DES INSTITUTIONS ET DE LA SECURITÉ

SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2006



**CHEF DU DÉPARTEMENT: JEAN-RENÉ FOURNIER
REPLAÇANT: JEAN-MICHEL CINA**



INTRODUCTION

FINANCES

L'année 2006 s'est caractérisée par la poursuite des efforts en matière de maîtrise des dépenses publiques et d'amélioration de la gestion de l'administration.

Ces efforts d'économies et d'optimisation s'avèrent d'autant plus nécessaires que les tâches et obligations incombant à l'Etat augmentent sans cesse, alors que parallèlement l'engagement de la Confédération tend à décroître.

Dans ce contexte, les points forts et projets principaux qui ont le plus particulièrement sollicité notre département sont présentés ci-après.

RPT - Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons

Le 28 novembre 2004, le peuple et les cantons ont accepté les modifications constitutionnelles relatives à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches (RPT); les modifications législatives correspondantes ont été adoptées par l'Assemblée fédérale le 6 octobre 2006.

Au niveau de l'Etat du Valais, un comité de pilotage interdépartemental présidé par notre département a procédé à un suivi attentif de ces travaux ainsi qu'à une analyse approfondie des incidences de ce projet fédéral pour le canton et les communes. Un rapport complet ainsi qu'un avant-projet de modifications législatives ont été réalisés en vue d'une mise en consultation à partir du 19 février 2007.

Les travaux entrepris en 2006 permettront de mettre en œuvre la réforme RPT dans le délai prescrit par la Confédération (1^{er} janvier 2008). Les modifications de la législation cantonale proposées dans un premier temps visent cependant avant tout à éviter un transfert de charges sur les communes. Elles s'inscrivent dans une mise en œuvre progressive qui prévoit la transposition des principes RPT à l'ensemble des politiques sectorielles cantonales dans une seconde phase, dès 2011.

Frein aux dépenses et à l'endettement

Deuxième budget à être soumis aux nouvelles dispositions constitutionnelles relatives double frein aux dépenses et à l'endettement, le budget 2007, avec un excédent de revenus de 27.3 millions de francs, ainsi qu'un excédent de financement de 13.4 millions de francs, respecte les limites nouvellement imposées à l'Etat.

Assainissement des caisses de retraite

Les travaux concernant les institutions de prévoyance du canton du Valais se sont poursuivis durant l'année 2006. Ils ont consisté principalement en l'accompagnement devant le Grand Conseil du projet de loi du 23 novembre 2005, pour aboutir à l'adoption par le Grand Conseil, en date du 12 octobre 2006, de la nouvelle loi régissant les institutions étatiques de prévoyance.

Parallèlement, les travaux d'entrée en vigueur de dite loi ont été menés à terme. Ces travaux ont porté essentiellement sur la refonte complète des statuts actuels des deux institutions de prévoyance, lesquels ont, de plus, été transformés en règlements de base.

Le délai référendaire étant arrivé à échéance sans avoir été utilisé, l'entrée en vigueur de dite loi a été fixée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007, ceci par arrêté du Conseil d'Etat du 7 février 2007.

Finances communales

La section des finances communales a fait réaliser par l'Institut Economie & Tourisme de la Haute Ecole Valaisanne, en partenariat avec la Fédération des communes valaisannes, une enquête sur la

satisfaction et les besoins en matière de conseils et de soutien des communes dans le domaine financier.

Cette enquête a démontré globalement la satisfaction des intéressés en ce qui concerne les prestations et les outils livrés par la section.

L'analyse des différentes données permet de conclure que la section remplit ses missions à la satisfaction des différents groupes interrogés.

Généralisation de la gestion par mandats de prestations

Les modifications apportées le 15 décembre 2004 à la Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF) prévoient la généralisation de la gestion par mandats de prestations d'ici à 2008.

En 2006, 36 services, soit près du 90% des services de l'Etat, ont préparé leur budget sous la forme de mandats de prestations, conformément à ces nouvelles dispositions légales.

Parallèlement, l'analyse approfondie de l'organisation et des prestations de 4 services de notre département a été réalisée en application de l'article 4 du Décret du 14 septembre 2005 concernant les mesures structurelles 2005-2009 et conformément à la méthodologie approuvée par la commission de gestion du Grand Conseil.

Fiscalité

Les travaux préparatoires en vue de l'introduction des nouveaux certificats de salaire ont été initiés.

Il y a lieu par ailleurs de relever la nette augmentation des investissements générateurs de taxes cadastrales en 2006 par rapport à 2005 et ceci spécialement dans le Valais romand.

Gestion du personnel

Les inconvénients de l'actuel système d'appréciation ont été relevés par les collaborateurs lors du dernier sondage, par la commission de gestion du Grand Conseil et par l'Inspection des finances dans les rapports y relatifs.

En date du 6 septembre 2006, sur la base des propositions d'une entreprise spécialisée, de tous les chefs de service, ainsi que du partenaire social, le Conseil d'Etat a décidé de modifier l'ordonnance concernant le traitement des fonctionnaires et employés de l'Etat du Valais et d'introduire un nouveau système d'appréciation et de conduite au sein de l'Administration cantonale à partir du 1^{er} janvier 2007.

INSTITUTIONS

L'année 2006 a débuté avec la réforme de l'art. 87 de la Constitution cantonale concernant les élections communales (débat sur l'opportunité). Celle-ci entraînera une révision de la loi sur les droits politiques. Cette procédure devra être terminée pour les élections communales de 2008.

Cette année a également marqué la reprise des travaux d'élaboration de la nouvelle loi sur les expropriations, dont le projet et le message qui l'accompagne seront présentés au Conseil d'Etat au cours du premier trimestre 2007.

Au chapitre «Fusion de communes», on relèvera en décembre l'acceptation en votation populaire du projet de fusion des communes d'Anniviers. D'autres projets sont également en cours.

Sur le plan de la famille, on notera la mise en place du nouveau Conseil de l'égalité et de la famille ainsi que du Secrétariat à l'égalité et à la famille, avec notamment la nomination de la nouvelle

responsable. Des travaux de sensibilisation sur les thèmes Egalité et Famille ont été menés durant l'année par l'organisation de forums, de campagnes, de séminaires et de journées spéciales. La collaboration avec le Conseil de l'égalité et de la famille devrait aboutir à la présentation au Conseil d'Etat de mesures concrètes en faveur des familles et pour la conciliation «travail-famille».

SECURITE

Sous l'angle de la prévention routière, on relèvera par exemple la visite durant l'année scolaire 2005-2006 de 1'863 classes. Cette activité a pu se développer grâce, d'une part à l'excellente collaboration avec le personnel enseignant, les polices municipales et les associations automobiles et d'autre part, grâce à la nouvelle structure de prévention routière, rattachée depuis janvier 2006 à la coordination circulation de la gendarmerie.

Avec l'entrée en vigueur au 1er janvier 2007 du nouveau code pénal et de la loi fédérale sur la condition pénale des mineurs, la Direction des Etablissements pénitentiaires s'est consacrée tout au long de l'année à l'adaptation des diverses structures carcérales du canton.

Après les problèmes rencontrés par le service de la circulation routière et de la navigation en 2005, notamment suite à l'introduction du nouveau système informatique « Carí », un institut a été mandaté pour effectuer une enquête de satisfaction auprès des clients et un audit informatique et organisationnel a été réalisé. Différentes mesures pour redresser la situation sont actuellement en cours et sont conduites par un comité de pilotage désigné par le Département.

**Le Chef du Département des finances,
des institutions et de la sécurité**
Jean-René Fournier

ADMINISTRATION GENERALE

ORGANISATION ET PERSONNEL

Service	Postes à l'organigramme de l'Etat
Administration des finances	46.50
Service des contributions	136.55
Service du personnel et de l'organisation	9.00
Service juridique finances et personnel	3.50
Service de l'informatique	31.75
Service des affaires intérieures	9.50
Service administratif et juridique des institutions	12.00
Office des poursuites et faillites de Sion	10.50
Office des poursuites et faillites de Sierre	9.50
Bureau de l'égalité	2.50
Police cantonale	448.30
Service de l'état civil et des étrangers	41.90
Etablissements pénitentiaires	84.50
Service de la circulation routière et de la navigation	58.00
Service de la sécurité civile et militaire	57.20
Service de la chasse, de la pêche et de la faune	32.00
Total	993.20

1. MOTIONS

- 1.048 Motion du député Felix Ruppen (CVPO) et cosignataires concernant le traitement de la police cantonale.

Motion acceptée sous forme de postulat à la session d'avril 2006.

Cette motion demande que l'article 8 de la loi sur la police cantonale du 20 janvier 1953 soit modifié dans le sens où le traitement des membres du corps de la police cantonale soit réglé de manière identique à celui des autres fonctionnaires de l'Etat. Comme relevé dans la réponse du Conseil d'Etat, la réalisation de la motion impliquerait une modification importante de la loi précitée, ou même l'élaboration d'une nouvelle loi spécifique, laquelle poserait les principes du système de traitement, et serait complétée ensuite par une ordonnance relevant de la seule compétence du Conseil d'Etat. Vu l'important travail qu'entraînerait une modification de la loi ou l'élaboration d'une nouvelle loi, il convient de déterminer si, effectivement, ce travail se justifie au vu des objectifs – d'ordre essentiellement formel – poursuivis par les motionnaires. C'est précisément dans ce sens que la motion a été transformée en postulat, et acceptée sous cette forme. L'examen de cette question est en cours.

- 1.051 Motion de la commission IFA, par le député Francine Cutruzzolà, concernant l'harmonisation de la législation concernant le traitement du corps de la police cantonale avec celle concernant la fonction publique.

Motion acceptée sous forme de postulat à la session d'avril

2006

Cette motion demande au Conseil d'Etat d'harmoniser la législation concernant le traitement des membres du corps de la police cantonale avec celle concernant le traitement des fonctionnaires, en réservant cependant les dispositions spéciales propres au corps de police. Cette motion qui porte essentiellement sur des aspects formels (aménagement des bases légales) poursuit le même objectif que l'intervention 1.048. Pour les mêmes raisons que cette dernière, elle a été transformée en postulat, et acceptée sous cette forme. Les travaux d'examen y relatifs sont en cours.

- 1.056 Motion du groupe PDCC, par les députés Jacques Melly et Pascal Rey concernant la modification du décret sur l'octroi d'aides financières en vue de l'assainissement de communes en situation financière précaire du 4 septembre 2003 (16.12.2005).

Motion considérée comme réalisée à la session d'avril 2006.

Les motionnaires demandent que les communes bénéficiant de mesures d'assainissement présentent obligatoirement leurs budgets et comptes de chaque exercice à l'Inspection des finances. Cet objectif est déjà atteint avec la législation actuelle, soit l'article 15 alinéa 3 de la loi sur les communes du 5 février 2004. Concernant le suivi de la situation financière de ces communes, le Conseil d'Etat rappelle que l'Inspection des finances a toute latitude pour effectuer les contrôles qu'elle jugerait nécessaires, en sus du suivi assuré par l'Administration cantonale des finances. Par ailleurs, les contrats d'assainissement sont contrôlés par un expert. Cela étant, le Conseil d'Etat estime qu'il n'est ni judicieux, ni nécessaire de créer une nouvelle disposition légale en la matière et est d'avis que la motion peut être considérée comme réalisée.

- 1.061 Motion du député (suppl.) Patrick Béro et cosignataires concernant: pour une adaptation des élections communales au vote par correspondance (14.03.2006).

La motion a été acceptée dans le sens de la réponse du Conseil d'Etat en session de septembre 2006.

La motion demande au Conseil d'Etat de modifier la loi sur les droits politiques pour permettre le dépouillement anticipé des élections communales. Elle sera concrétisée avec la réforme prévue de cette loi en 2007-2008, avant les prochaines élections communales de 2008.

- 1.062 Motion des députés (suppl.) Laura Kronig (SPO) et Marc Kalbermatter (SPO) concernant les déductions personnelles pour les impôts cantonaux et communaux: égalité de traitement des famille/parents avec écolières et écoliers (14.03.2006).

Motion acceptée en session de septembre 2006.

La motion demande d'étendre la déduction des frais effectifs de garde en internat ou dans une famille d'accueil pour chaque enfant bénéficiant d'un enseignement public du 2^e degré aux dépenses de loyer payées par les parents.

- 1.066 Motion du groupe GRL, par les députés Marie-Claude Ecoeur et André Vernay, concernant: pour une centrale d'alarme et d'engagement unique (14.03.2006).

Motion acceptée en session d'octobre 2006.

La motion demande au Conseil d'Etat de soutenir le projet de révision de la loi sur l'organisation des secours.

- 1.087 Motion du député Edmond Perruchoud et cosignataires concernant la loi sur la participation de l'Etat et des communes à des entités paraétatiques.

Motion acceptée partiellement à la session de novembre 2006.

Cette motion demande que le Conseil d'Etat élabore un projet de loi régissant le domaine de la participation de l'Etat et des communes à des personnes morales. Elle a été acceptée en tant qu'elle vise les participations de l'Etat, mais non pas celles des communes. Les travaux préparatoires de la future législation vont débiter sous peu.

- 1.094 Postulat du groupe GRL, par les députés Anne-Marie Sauthier-Luyet, Narcisse Crettenand et Pierre-Alain Reynard, concernant les incompatibilités de fonction (08.06.2006).

Le postulat a été admis en ce qui concerne les incompatibilités liées aux enseignants.

Sera étudié dans la révision en cours du statut d'enseignant; concerne le Département de l'éducation, de la culture et du sport.

2. POSTULATS

- 1.042 Postulat du député (suppl.) Bernhard Bittel (CSPO) et cosignataires concernant un rapport spécial du Conseil d'Etat sur les catastrophes liées aux intempéries (13.09.2005).

Postulat accepté dans le sens de la réponse en session de mars 2006.

Le postulat demande au Conseil d'Etat l'inventaire et l'examen des mesures prises à la lumière des derniers événements ainsi que l'élaboration d'un rapport spécial avec indication des mesures extraordinaires et des interventions du Conseil d'Etat auprès de la Confédération afin que cette dernière mette suffisamment de moyens financiers dans les secteurs importants de la protection. Dans le cadre de la stratégie de protection contre les crues, les cartes de dangers (jusqu'en 2011) et les projets prioritaires sur les cours d'eau (jusqu'en 2015) seront réalisés. De plus, des mesures dans le cadre de l'alarme ainsi que les nouveaux concepts d'organisation des sapeurs-pompiers et de la protection civile ont été réalisés. De plus, une révision législative a été initiée dans le domaine des secours et des catastrophes.

- 1.047 Postulat de M. le député Thomas Lehner (CVPO), concernant le dépouillement lors des élections au Grand Conseil (08.11.2005).

Le postulat a été admis dans le sens de la réponse du Conseil d'Etat (session d'avril 2006).

La mise en oeuvre de ce postulat ne nécessite pas une modification législative. Il peut être concrétisée lors des prochaines élections du Parlement (confection des bulletins de vote).

- 1.053 Postulat de la députée (suppl.) Sandrine Desponds (PS/AdG) et cosignataires concernant la demande de modification de l'article 21 alinéa 8 de l'ordonnance concernant le traitement des membres du corps de la police cantonale du 20 décembre 1995 et de l'article 25 alinéa 6 de l'ordonnance concernant le traitement des fonctionnaires et employés de

l'Etat du Valais du 10 juillet 1997.

Postulat accepté en session d'avril 2006.

Ce postulat demande que les dispositions susmentionnées soient modifiées dans le sens que le droit au traitement en cas de maternité puisse commencer à courir déjà deux semaines avant la date du terme de la grossesse. Les travaux d'étude concernant le postulat sont en cours.

- 1.055 Postulat de la députée Marie-Noëlle Massy-Mittaz (PDCC) et du député (suppl.) Jérémie Rey (PDCC) concernant la déduction des frais de garde effectifs usuels des enfants jusqu'à l'âge de 12 ans (16.12.2005).

Postulat accepté en session d'avril 2006.

Le postulat demande d'étendre la déduction actuelle des frais de garde effectifs usuels des enfants jusqu'à l'âge de 12 ans.

- 1.064 Postulat du groupe GRL, par les députés Marie-Claude Ecoeur et André Vernay, concernant le système Polycom : une affaire pour le Valais (14.03.2006).

Postulat accepté en session d'octobre 2006.

Le postulat demande au Conseil d'Etat d'établir un rapport sur l'état d'avancement du réseau de transmission Polycom et de suivre de près l'avance du dossier, notamment au point de vue des coûts.

- 1.065 Postulat du groupe GRL, par les députés André Vernay et Marie-Claude Ecoeur, concernant la fusion des polices cantonale et municipales: pour une police de proximité plus efficace (14.03.2006).

Postulat accepté en session d'octobre 2006.

Le postulat est transmis au Conseil d'Etat pour mise en ?uvre par la rédaction d'un rapport.

- 1.067 Postulat du député (suppl.) Pierre-Jean Darbellay (PDCB) et cosignataires concernant moins de bordereaux d'impôts (14.03.2006).

Postulat accepté en session de septembre 2006.

Le postulat demande de regrouper les forces administratives du canton et des communes pour la facturation et l'encaissement des impôts.

- 1.074 Postulat du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc Kalbermatter, concernant l'adaptation de la législation cantonale à la loi sur le partenariat (16.03.2003).

Postulat accepté à la session d'octobre 2006.

Le 12 octobre 2006, le Grand Conseil a adopté en lecture unique la loi d'application de la loi fédérale sur le partenariat enregistré dont l'entrée en vigueur est intervenue le 1er janvier 2007.

- 1.075 Postulat du groupe UDC / SVP, par le député Laurent Gavillet, concernant Polycom en Valais : un potentiel d'économies ? (11.04.2006).

Postulat accepté en session d'octobre 2006.

Le postulat demande au Conseil d'Etat d'établir un rapport sur l'état d'avancement du réseau de transmission Polycom

et de suivre de près l'avance du dossier, notamment au point de vue des coûts.

- 1.076 Postulat du groupe UDC / SVP, par le député Laurent Gavillet, concernant le centre de conduite national Polycom (11.04.2006).

Postulat accepté en session d'octobre 2006.

Le postulat demande au Conseil d'Etat d'établir un rapport sur l'état d'avancement du réseau de transmission Polycom et de suivre de près l'avance du dossier, notamment au point de vue des coûts.

- 1.080 Postulat des députées Susanne Hugo-Lötscher (SPO), Graziella Walker Salzmann (CSPO), Marylène Volpi Fournier (SPO), Véronique Maret (suppl.) (PS/AdG), Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG) et cosignataires concernant la concrétisation dans l'administration cantonale du mandat d'égalité entre femmes et hommes prévu par la loi (11.04.2006).

Postulat accepté en session d'octobre.

Le postulat demande au Conseil d'Etat de vérifier au sein de l'administration dans quelle mesure le mandat législatif pour l'égalité effective entre femmes et hommes et une rémunération égale pour une prestation de même valeur a été mis en pratique dans tous les secteurs de l'administration depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'égalité il y a 10 ans.

- 1.081 Postulat du député Beat Abgottspon (CVPO) concernant les avancées (12.04.2006).

Postulat accepté dans le sens de la réponse à la session d'octobre 2006.

Le postulat demande principalement davantage de transparence dans les méthodes de travail et dans la gestion des budgets. C'est également la volonté du Conseil d'Etat, qui relève que les instruments de nature à assurer cette transparence existent déjà en interne ou en externe. Il s'agit, entre autres, des directives de l'Inspection des finances, de la séparation des tâches de saisie, de validation et d'exécution, des instructions concernant la clôture des comptes. Il convient en outre de rappeler que le règlement des factures aux fournisseurs ne peut se faire sans validation par les personnes responsables. Concernant le cas particulier survenu au SRCE, le Conseil d'Etat a pris les mesures appropriées et considère qu'il n'y a pas lieu de mettre en œuvre de nouvelles méthodes de travail, les instruments en place donnant satisfaction.

- 1.082 Postulat du groupe CSPO, par les députées Graziella Walker Salzmann et cosignataires concernant l'évolution démographique et politique familiale (13.04.2006).

Postulat accepté en session d'août 2006.

Le postulat demande au Conseil d'Etat de procéder à un état des lieux permettant de mettre en évidence le nombre de classes qui ont dû fermer ces quatre dernières années et celles qui fermeront les cinq prochaines années. Il est proposé de mettre sur pied un groupe de travail afin de rajeunir la politique en faveur des familles mise en œuvre ces dernières décennies par le canton du Valais. Il importe aux communes de mettre en place des horaires d'écoles favorables aux familles ainsi que des développer les crèches comme la loi sur la jeunesse le mentionne. Renforcer la conciliation entre vies familiales et professionnelles est également une thématique importante qui doit être soutenue. Le Conseil de l'égalité et

de la famille servira de groupe de travail afin de proposer des mesures nécessaires à l'élaboration d'une politique familiale cohérente et moderne.

- 1.086 Postulat de la députation PDC du district de Sierre par les députés Christophe Lamon (suppl.), Jean-Pierre Rouvinez, Pascal Rey, Alain de Preux, Christian Favre (suppl.) Charles-André Bagnoud et Andréane Theytaz (suppl.) concernant les exonérations fiscales favorisant la production d'énergie propre (10.05.2006).

Postulat accepté en session de décembre 2006.

Le postulat demande que la valeur locative soit diminuée du surcoût de l'utilisation d'une installation dite propre par rapport au coût théorique de l'énergie avec une installation polluante.

- 1.088 Postulat du groupe PS/AdG, par les Michelle Grandjean et cosignataires concernant la création d'un groupe de réflexion (10.05.2006).

Postulat accepté en session de décembre 2006.

Le postulat demande au Conseil d'Etat de créer un groupe de réflexion au niveau cantonal afin d'inventorier les problèmes engendrés par l'emploi abusif d'images pornographiques et / ou violentes chez les jeunes. Il est également demandé coordonner les actions déjà existantes et de soutenir les parents dans leur rôle d'éducateurs. Le Conseil d'Etat approuve la nécessité de créer un groupe de réflexion dans le but de faire un état des lieux et d'examiner quelles mesures peuvent être prises pour protéger les mineurs et soutenir les parents dans leurs responsabilités éducatives.

- 1.094 Postulat du groupe GRL, par les députés Anne-Marie Sauthier-Luyet, Narcisse Crettenand et Pierre-Alain Reynard, concernant les incompatibilités de fonction (08.06.2006).

Le postulat a été admis en ce qui concerne les incompatibilités liées aux enseignants.

Sera étudié dans la révision en cours du statut d'enseignant; concerne le Département de l'éducation, de la culture et du sport.

ADMINISTRATION DES FINANCES

SECTION DU CONTROLLING GOUVERNE- MENTAL

La section du controlling gouvernemental est chargée tant au niveau de l'Etat du Valais qu'au niveau du département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) de diriger le développement et la mise en place des instruments du controlling, de formuler des directives techniques à l'intention des organes de controlling des départements et des services et d'analyser à l'intention du chef du département et du Conseil d'Etat les trois niveaux de mandats de prestations et leur rapport de controlling. La section du controlling est de plus chargée de réaliser des mandats spéciaux en faveur du chef du département et du Conseil d'Etat.

En 2006, conformément aux objectifs découlant du mandat de prestations opérationnel du service, la section du controlling gouvernemental a réalisé les priorités suivantes :

- Accompagnement de la mise en œuvre des mesures permettant l'entrée en vigueur de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).
- Poursuite de la généralisation de la gestion par mandats de prestations à l'ensemble des services de l'administration, mise en place des organes de controlling et formation des responsables.
- Développement des différents modules du système informatique e-DICS et des interfaces avec SAP.
- Divers développements et support des utilisateurs du système informatique SAP.
- Participation à la préparation de la Planification intégrée pluriannuelle.
- Mise en œuvre du Décret concernant les mesures structurelles 2005-2009.

L'accompagnement de la mise en œuvre de la RPT a exigé plus de temps qu'initialement prévu, ce qui a nécessité de revoir certaines priorités, en particulier celles liées au controlling départemental.

Les résultats des indicateurs de performance fixés pour 2006 à la section du controlling gouvernemental figurent dans les commentaires du fascicule du compte.

PLANIFICATION ET ANALYSE FINAN- CIÈRES

Une des missions de base de la section réside dans l'examen, à l'intention du Conseil d'Etat, de tous les projets ayant une incidence financière sous l'angle de l'emploi économique et judicieux des fonds et de la charge financière (art. 34 de la LGCAF).

A ce titre, la section a examiné et préavisé un peu plus d'un millier de dossiers qui se répartissent comme il suit :

	2005	2006
- Autorités et Chancellerie	34	59
- Département des finances, des institutions et de la sécurité	177	149
- Département de la santé publique, des affaires sociales et de l'énergie	93	112
- Département de l'éducation, de la culture et du sport	195	150
- Département de l'économie et du territoire	129	123

- Département des transports, de l'équipement et de l'environnement	421	418
Total	1'049	1'011

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DE L'ETAT

Au nombre des dossiers généraux traités au cours de l'année 2006, il y a lieu de relever notamment

Clôture du compte de l'Etat

La clôture du compte de l'année 2005 a été réalisée pour le 7^e fois à l'aide du système SAP. L'utilisation de dossiers de clôture répertoriant les tâches à effectuer a apporté de nettes améliorations, assurant la remise du rapport sur le compte de l'Etat dans les délais prescrits.

Gestion de la trésorerie

Le volume des affaires traitées sur le compte courant bancaire de l'Etat s'est élevé à 11,817 milliards de francs pour l'année 2006.

Les liquidités provenant du versement de la quote-part de notre canton aux actifs libres de la BNS de 1'156,7 millions de francs, intervenu en dix tranches hebdomadaires du 12 mai au 14 juillet 2005, ont été utilisées pour le remboursement des emprunts arrivant à échéance, ainsi que pour le financement du fonds de roulement de l'Etat. L'excédent disponible est placé à court terme. Au cours de l'année 2006, 88 placements ont été effectués, pour un capital de 3,237 milliards de francs. Durant le même exercice, 88 placements sont arrivés à échéance, pour un montant total de 3,222 milliards de francs. Le montant des 11 placements ouverts au 31.12.2006 représente 510 millions de francs. Les intérêts des placements, au taux moyen de 1,3498 %, s'élèvent à 11,997 millions de francs pour l'année 2006.

Gestion de la dette administrative

Aucun contrat d'emprunt à court terme n'a été conduit durant l'année 2006.

Gestion de la dette consolidée

Au cours de l'année 2006, aucun emprunt à terme fixe n'a été contracté. Durant le même exercice, 9 emprunts échus ont été remboursés, pour un montant total de 240 millions de francs.

Evoluant de Fr. 1'193'000'000.- à Fr. 953'000'000.-, la dette consolidée a ainsi diminué, générant une charge d'intérêts de 39,139 millions de francs (part aux pertes à l'émission incluse), pour un taux moyen de 3,6313 %.

Gestion de la dette des hôpitaux

Rappelons que cette gestion concerne les emprunts relatifs aux investissements autorisés avant le 31.12.1989, pour lesquels les intérêts et amortissements annuels sont à charge du canton, en vertu de la loi du 17.11.1988 sur le subventionnement des hôpitaux.

Au 31.12.2006, le montant total de cette dette s'élève à 167,746 millions de francs, après enregistrement, pour l'année 2006, des intérêts pour 6,507 millions et des amortissements pour 11,493 millions. Les prêts accordés aux hôpitaux par le canton représentent la totalité de la dette des hôpitaux.

Trafic de paiement

La section des paiements a procédé au contrôle interne et à la validation de quelque 241'914 ordres de paiement (dont 50'223 BPR) pour un montant total de 2,008 milliards de francs. En incluant le traitement des ordres de paiement concernant les salaires et autres honoraires, le nombre de transactions DTA et BPR s'élève à 358'912 pour un volume global de 2,612 milliards de francs.

Projets de réforme de la comptabilité financière

L'implémentation des affaires dans l'environnement SAP s'est poursuivie, notamment avec la migration des procédures de facturation, d'encaissement et de recouvrement. L'ensemble des services peut effectuer la facturation à l'aide du nouvel outil et utiliser la nouvelle comptabilité des débiteurs, à l'exception de certains services bénéficiant de développements particuliers sur l'ancienne application CGE et pour lesquels la migration devrait intervenir durant l'année 2007.

La comptabilité du crédit agricole a été intégrée dans l'environnement SAP. La décentralisation de la saisie des paiements est intervenue au niveau des écoles professionnelles durant l'année 2006.

Formation SAP

Un accent particulier a été mis sur la formation des utilisateurs, en particulier pour l'utilisation du nouvel outil de facturation et pour la comptabilité des débiteurs. 170 personnes ont suivi des cours de formation, représentant un total de 21 jours.

OFFICE DE LA STATISTIQUE

Comme chaque année, l'Office cantonal de la statistique a élaboré plusieurs documents au cours de l'année 2006 : la brochure trimestrielle Bulletin d'informations statistiques ainsi que le Valais en Chiffres financé par la Banque cantonale du Valais. L'annuaire cantonal 2006 a également été mis à jour et sera disponible dans le courant du 1er trimestre 2007. L'Office participe également d'une part, à la parution du mémento trimestriel du Conseil du Léman Chiffres clefs de l'Espace lémanique en collaboration avec les cantons de Vaud et Genève ainsi qu'avec l'INSEE Rhône Alpes, et d'autre part, à la publication mensuelle de l'indicateur économique de la Banque cantonale du Valais. De plus, l'Office assure la mise à disposition de données trimestrielles pour divers instituts de recherche économique et statistique, notamment le Créa de l'Université de Lausanne ainsi que le KOF de l'Ecole polytechnique de Zürich pour la production de données relatives à la marche des affaires de l'industrie valaisanne.

Les points forts de l'an 2006 auront été la mise sur pied et la participation active au déroulement du recensement fédéral 2005 des établissements et entreprises dont les résultats définitifs ont été publiés récemment.

FINANCES COMMUNALES

Aide, conseil et soutien aux communes

La section des finances communales a fait réaliser par l'Institut Economie & Tourisme de la Haute Ecole Valaisanne, en partenariat avec la Fédération des communes valaisannes, une enquête sur la satisfaction et les besoins en matière de conseils et de soutien des communes dans le domaine financier.

Cette enquête a démontré globalement la satisfaction des intéressés en ce qui concerne les prestations et les outils livrés par la section.

L'analyse des différentes données permet de conclure que la section remplit ses missions à la satisfaction des différents groupes interrogés.

Péréquation financière intercommunale

Comme en 2005, l'alimentation du fonds de péréquation financière intercommunale a été limitée à 18 millions de francs en 2006 conformément à la décision du Grand Conseil du 10 février 2005. Nous rappelons de plus que l'art. 4 de l'ordonnance sur la péréquation financière intercommunale fixe le montant maximum attribué à une commune bénéficiaire de l'aide ordinaire à Fr. 325'000.-

Pour l'année 2006, 49 communes (en tenant compte des dernières fusions de communes) ont bénéficié de l'aide ordinaire du fonds de péréquation pour un montant total de 14.1 millions de francs. Le fonds spécial destiné à venir en aide aux communes en situation financière précaire à quant à lui permis la répartition de 2.7 millions de francs (y.c. le paiement des frais relatifs au coaching financier d'une commune) à l'intention de 40 communes. Ces dernières sont publiées ci-après conformément à la demande de la Commission de gestion du Grand Conseil:

Goms	: Bellwald – Binn – Ernen – Lax
Oestlich Raron	: Filet – Mörel – Riederalp
Brig	: Eggerberg – Mund
Visp	: Grächen – Saas Almagell – Saas Balen – Saas Grund – Visperterminen – Zeneggen
Westlich Raron	: Ausserberg – Bürchen – Eischoll – Ferden – Hohtenn – Kippel
Leuk	: Bratsch – Oberems
Sierre	: Ayer – Grimontz – St-Luc – Vissoie
Hérens	: Evolène – Mase – Nax
Sion	: Grimisuat – Salins – Veysonnaz
Conthey	: Chamoson
Martigny	: Iséables
Entremont	: Bourg-St-Pierre
St – Maurice	: Finhaut – Massongex
Monthey	: Champéry – St-Gingolph

Enfin, un montant de Fr. 891'925.00 a été transféré du fonds de péréquation au fonds d'encouragement aux fusions de communes conformément à l'art. 2 de l'Ordonnance sur les fusions de communes du 8 juin 2005.

Comptes communaux

Comme chaque année, la saisie des comptes communaux 2005 permet d'établir une analyse financière par commune, par région socio-économique, par type d'habitants et pour l'ensemble des communes valaisannes. Rappelons que ces tableaux de statistique regroupent une trentaine d'indices financiers pour chaque commune et qu'ils répondent aux exigences fédérales et cantonales en la matière.

SECTION DES ASSURANCES ET DE L'ECONOMAT

Au chapitre des transactions immobilières du patrimoine financier, il y a lieu de relever en particulier que le Conseil d'Etat a accepté le principe de la vente de deux parcelles de terrain, l'une sise en zone agricole, à Fully, et l'autre sise en zone à bâtir, à Monthey. Les actes y relatifs ont été signés respectivement en avril et en juillet 2006.

Une habitation sise à St-Maurice, provenant d'une succession vacante et dévolue durant l'année 2005 par moitié au canton et par moitié à la commune du dernier domicile de la défunte, à savoir à la Commune de St-Maurice, a également été vendue.

Pour ce qui concerne le secteur de l'Economat, il convient de signaler que les recettes provenant de la vente des lois enregistrent pour la deuxième année consécutive un recul, depuis la mise à disposition de la législation cantonale sur le site Internet de l'Etat du Valais.

Une réorganisation est par ailleurs intervenue dans ce secteur. Les activités relatives à la vente des lois ont en effet été transférées à la Chancellerie à la fin de l'année 2006.

SECTION DES TRAITEMENTS

L'indice suisse des prix à la consommation a atteint 100.6 points à fin décembre 2006 (base 100 = décembre 2005). La variation d'une année à l'autre a ainsi atteint + 0,6%. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a décidé d'accorder un rattrapage complémentaire de 0,9%.

Nous relevons que, la masse salariale brute versée en 2006 a atteint le montant de Fr 697'621'748.– soit une augmentation de Fr. 14'714'127.– par rapport à 2005.

Il y a lieu de mentionner également le versement des honoraires qui représente 8'659 paiements pour un montant brut de Fr 9'505'951.– contre 8'773 pour Fr 9'169'556.– en 2005.

Les dispositions favorisant les retraites anticipées ont été reconduites en 2006 avec un montant maximum de Fr 25'000.– quel que soit le nombre d'années d'anticipation. Ce ne sont pas moins de 115 personnes qui en ont profité pour un total de Fr 2'483'155.– dont 33 fonctionnaires et 82 enseignants.

SERVICE CANTONAL DES CONTRIBUTIONS

DIRECTION

La Direction a préparé pour le Conseil d'Etat les procédures de consultation ci-après :

- loi fédérale sur l'imposition du tabac;
- initiative parlementaire CSSS-N. Exonération du minimum vital;
- avant-projet de loi sur le tourisme.

Elle a effectué un certain nombre de travaux préparatoires en ce qui concerne les nouveaux certificats de salaire.

SECTION DU PERSONNEL

Le Service cantonal des contributions a, selon l'organigramme, un effectif de 136,5 unités.

Il occupe également 13 employés avec des rapports de service non limités dans le temps.

Trente personnes ont travaillé comme auxiliaires, ce qui correspond à 10,5 postes à plein temps.

Douze personnes ont quitté le Service cantonal des contributions pour les raisons suivantes :

- 4 abandons d'activité;
- 2 pour d'autres services;
- 3 pour des Administrations communales;
- 3 pour le privé;

5 femmes et 1 homme ont pour des raisons familiales et de santé réduit leur travail à temps partiel.

Notre service forme 7 apprentis.

SECTION DES TAXES CADASTRALES

Les constructions et/ou les transformations des immeubles ayant un caractère de longue durée ont produit des plus ou moins-values qui ont influencé les taxes cadastrales 2006 de la manière suivante:

Immeubles bâtis (sans les bâtiments publics)

	2004	2005	2006
Haut-Valais	174'737'200.– (23.63 %)	193'808'200.– (22.46 %)	207'846'900.– (17.87 %)
Valais romand	564'773'300.– (76.37 %)	669'433'400.– (77.54 %)	955'231'800.– (82.13 %)
TOTAL :	739'510'500.–	863'241'600.–	1'163'078'700.–

Nous relevons une nette augmentation des investissements générateurs de taxes cadastrales en 2006 par rapport à 2005 et ceci spécialement dans le Valais romand.

Immeubles industriels et installations

	2004	2005	2006
Haut-Valais	78'715'200.–	106'085'512.–	55'266'301.–
Valais romand	96'910'900.–	98'490'599.–	93'626'027.–
TOTAL :	175'626'100.–	204'576'111.–	148'892'328.–

Les taxes industrielles nettes introduites en 2006 ne correspondent pas nécessairement aux investissements de l'année en cours. Toute comparaison serait, dès lors, aléatoire.

SECTION DE LA TAXATION DES PERSONNES PHYSIQUES

Contribuables

L'année fiscale 2005 qui débute en 2006 (passage au postnumérando oblige) nous avions à taxer :

173'660 domiciliés	(+ 2'087 par rapport à l'année fiscale 2003)
47'599 hors canton	(+ 623 « « « « «)
21'050 hors pays	(+ 185 « « « « «)
4'945 permis B	(+ 464 « « « « «)

Sur les 173'660 domiciliés, il y a 18'278 indépendants et 31'980 contribuables reçoivent l'annexe agricole simplifiée.

Compte tenu des CID reportées en fin d'année et du blocage des taxations par défaut de traitement de l'état des titres, nous pouvons arrêter les chiffres de 80% de dépendants taxés et 50% d'indépendants taxés.

Recours et Provisoires 1985 - 2005

	Recours	Provisoires
Indépendants	1176	2070
Dépendants	2609	621
Total	3785	2691

SECTION DE LA TAXATION DES PERSONNES MORALES

La section a un effectif de 15 unités. Sur cet effectif, il y a 14 taxateurs et une secrétaire.

Elle a contrôlé 13'175 personnes morales, soit plus de 8'900 sociétés de capitaux.

Le nombre de sociétés a augmenté d'environ 900. Le Registre du commerce a procédé à 216 radiations. L'augmentation nette est d'environ 700 sociétés.

Chaque taxateur contrôle environ 1'100 personnes morales. En raison de la complexité des dossiers et afin de conserver une bonne qualité de traitement de ceux-ci, une augmentation de deux unités est absolument nécessaire.

SECTION DE L'IMPÔT ANTICIPE

La section a contrôlé 124'927 états des titres (127'130 en 2005).

Elle a contrôlé les gains de loterie. Le nombre s'est élevé à 1'718 (943 en 2005).

Elle a traité 213 dossiers d'amendes fiscales. Sur ce nombre, elle a notifié 108 amendes et 54 avertissements ont été prononcés. Les amendes se sont élevées à 1,6 mio, soit 0,7 mio pour le canton et 0,6 mio pour les communes et 0,3 mio pour la Confédération.

SECTION DES IMPOTS SPECIAUX

Les recettes brutes de l'impôt à la source se sont élevées à 66 mios de francs. Le nombre d'employeurs est en augmentation 6'547 (6'234 en 2005).

Les taxateurs des gains immobiliers ont contrôlé 17'308 transactions immobilières (17'869 en 2005). Elle a notifié 8'655 bordereaux (8'853 en 2005) pour une recette de 22.8 mios de francs (20.9 mios en 2005).

Dans le domaine de l'impôt sur les successions et les donations, 425 bordereaux ont été notifiés, dont 257 concernant l'impôt sur les successions et 168 concernant l'impôt sur les donations. La recette totale en 2006 est de 14 mios de francs (10,6 mios en 2005).

OFFICE CANTONAL DU CONTENTIEUX FINANCIER

Le nombre de poursuites pour l'IFD et les impôts cantonaux a encore quelque peu augmenté. Il est passé de 31'478 à 31'595. Les demandes de mainlevée, les réquisitions de continuer la poursuite ont légèrement augmenté. Les réquisitions de vente ont augmenté à 366 (322 en 2005).

Les pertes fiscales (non-valeur, remises et actes de défaut de biens) ont augmenté à 12,5 mios (9,1 mios en 2005) pour les personnes physiques. Pour les personnes morales, elles ont également augmenté à 0,9 mio de francs (0,6 mio en 2005).

BUREAU DES JURISTES

Le bureau des juristes a établi 148 préavis à l'attention des instances de recours (CCR, TC et TF).

Il a pris 559 décisions sur réclamation concernant les amendes d'ordre et fiscales. Il a statué également sur 278 domiciles fiscaux.

SECTION DE L'INFORMATIQUE

Pour l'année 2006, la section informatique du SCC s'est occupée principalement des tâches suivantes :

Adaptations de la TAO à la suite de l'introduction du décret modifiant la LF. Améliorations du module des répartitions intercantionales avec un mode résumé.

Conduite du projet de logiciel gratuit pour les contribuables "VSTax 2005". Pour la période fiscale 2005, plus de 41'000 contribuables ont utilisé ce programme, soit le 26 % des 157'700 contribuables dépendants.

Mise à la disposition des communes via internet des listes de recours et réclamations - en collaboration avec le SCI - et formation des responsables communaux.

Etude d'une nouvelle déclaration fiscale en vue d'automatiser les procédures de taxation.

INSPECTORAT FISCAL

Le bureau de l'Inspectorat fiscal a effectué 295 expertises et contrôles ponctuels. Les reprises sur le revenu et le bénéfice se sont élevées à environ 44 mios de francs et sur la fortune à 21 mios de francs.

Le bureau des experts a procédé à la taxation d'environ 520 dossiers d'indépendants.

SERVICE DU PERSONNEL ET DE L'ORGANISATION

Le Service du personnel et de l'organisation (SPO) est responsable de la gestion quotidienne de près de 10'000 salariés. En parallèle à ses tâches opérationnelles courantes, il a poursuivi en 2006, au travers de divers projets et mesures dont l'état est brièvement décrit ci-dessous, ses travaux liés à une politique du personnel adaptée aux besoins de l'employeur, de l'employé et aux conditions du marché du travail :

MISE EN APPLICATION DE LA POLITIQUE DU PERSONNEL

Nouveau système d'appréciation et de conduite

Les inconvénients du système d'appréciation ont été relevés par les collaborateurs lors du dernier sondage, par la Commission de Gestion et par l'Inspection cantonale des finances dans les rapports y relatifs. En date du 6 septembre 2006, sur la base des propositions d'une entreprise spécialisée, de tous les chefs de services, ainsi que du partenaire social, le Conseil d'Etat a décidé de modifier l'ordonnance concernant le traitement des fonctionnaires et employés de l'Etat du Valais (publiée dans le Bulletin officiel du 8 décembre 2006) et d'introduire un nouveau système d'appréciation et de conduite au sein de l'Administration cantonale à partir du 1^{er} janvier 2007. Les incidences financières et salariales selon le nouveau système pour la période d'appréciation 2007, n'entreront en vigueur qu'à partir du 1^{er} janvier 2008.

Inventaire et statut des auxiliaires

La Commission de gestion et la Commission des finances avaient déjà demandé à plusieurs reprises d'établir un inventaire des auxiliaires de longue durée et d'établir également un inventaire des

auxiliaires par service avec la justification du maintien de ce statut. En date du 30 août 2006, le Conseil d'Etat a décidé de titulariser 105,37 postes d'auxiliaires de longue durée et d'adapter le projet de budget 2007 dans ce sens. Le budget a été adopté par le Grand Conseil le 13 décembre 2006. A mi-novembre, le SPO a établi et envoyé 160 projets de décisions aux services pour examen et confirmation. En date du 20 décembre 2006, le Conseil d'Etat a pris les décisions y relatives pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2007.

Formation et perfectionnement

Offre de séminaires et participation

Durant l'année 2006, 61 séminaires, d'une durée de un à trois jours, ont été offerts. Le SPO les a mis sur pied en collaboration avec 43 animateurs et animatrices. Au total (sans les cours informatiques) 909 collaboratrices et collaborateurs ont pu profiter de cette offre interne. 107,5 jours de cours ont été nécessaires pour répondre aux demandes. Il est à souligner une nouvelle fois l'engagement considérable sur le plan organisationnel et administratif que nécessite la préparation et la gestion de la formation et du perfectionnement internes.

Formation linguistique - Projet: Espace-Mittelland - Tandem I / II - CALL

En 2006, 12 personnes ont suivi la filière de formation Tandem I. 10 personnes ont débuté le cursus Tandem II, et 4 personnes suivent la formation linguistique individualisée - CALL, ce qui montre l'intérêt persistant face à ces nouvelles méthodes pédagogiques.

Convention de coopération avec les communes et bourgeoisies valaisannes

Grâce à la collaboration entre le SPO et des communes et bourgeoisies valaisannes, des collaboratrices et collaborateurs de ces communes et bourgeoisies peuvent participer depuis 2002 aux mêmes séminaires que les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration cantonale. En 2006, 91 collaboratrices et collaborateurs de communes et bourgeoisies (réparti-e-s sur 12 communes) ont fait usage de l'offre de séminaires de l'Administration cantonale.

Qualité dans le recrutement et la sélection de personnel

Le processus de sélection, tel que décrit dans le „guide de management du personnel“ a été approuvé et déclaré ligne directrice en la matière par le Conseil d'Etat. En 2006 également, un nombre croissant de services (env. 60 %) ont bénéficié, lors de procédures de recrutement, de cet appui méthodique qui permet de soumettre tous les candidats aux mêmes conditions et de garantir ainsi un maximum d'objectivité.

Politique salariale

Avec notamment les mesures citées ci-après, le Conseil d'Etat a renouvelé sa volonté de poursuivre également en 2006 une politique salariale dynamique et flexible: les salaires pour les employés de la fonction publique ont été entièrement adaptés au renchérissement, ce qui correspond à 1%; un coefficient de 1 a été appliqué sur l'augmentation individuelle liée à la prestation, sur les primes de performance des agents de la fonction publique pour l'année 2006 et sur les parts d'expérience des enseignants pour l'année scolaire 2006-2007; le montant maximal de l'indemnité en capital a été fixé à Fr. 25'000.- pour l'année civile 2006, quel que soit le nombre d'années d'anticipation.

Télétravail

Vu le développement des technologies d'information dans le monde du travail actuel et le désir accru des collaboratrices et collaborateurs de concilier vie familiale et professionnelle, le Conseil d'Etat avait mandaté, en 2003, le SPO pour lancer un projet-pilote prenant en considération tous les éléments nécessaires en vue d'une possible introduction du télétravail au sein de l'Administration cantonale.

En 2006, les analyses sur le projet-pilote ont pu être menées à terme et le Conseil d'Etat a approuvé les directives concernant le télétravail

dans l'Administration cantonale.

Marketing du personnel

En 2006, le SPO a établi environ 260 offres d'emploi structurées, répondant au profil recherché et a garanti leur publication, dans les délais, dans le Bulletin Officiel, le Walliser Bote, le Nouvelliste, d'autres journaux ainsi que dans la bourse de l'emploi sur le site Internet www.vs.ch. Grâce à l'énumération des avantages offerts, l'Etat du Valais a ainsi amélioré encore son image en tant qu'employeur, de même que sa compétitivité sur le marché de l'emploi. Par ces mesures, il tend à inciter davantage de candidats potentiels à faire acte de candidature.

Mises au concours interne et développement du personnel

En date du 20 décembre 2006, le Conseil d'Etat a décidé d'offrir aux collaborateurs plus de possibilités de développement professionnel et de promotion au sein de l'Administration cantonale à partir du 1er janvier 2007. Pour ce faire, il a notamment décidé: de favoriser la mobilité interne en donnant la compétence aux Chefs de département de décider de la mise au concours interne au sein de l'Administration cantonale pour les fonctions dans les classes de salaire d'aboutissement 26 à 11, ceci durant une phase-pilote, c'est-à-dire jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi sur le statut des fonctionnaires adaptée dans ce sens.

Gestion des apprentis

Au début de l'année scolaire 2006/2007, 37 filles et 14 garçons (40 de langue française et 11 de langue allemande), ayant terminé leur scolarité obligatoire, ont débuté leur apprentissage dans les divers services de l'Administration cantonale.

Suite à la mise en place de la Réforme de la formation commerciale de base, le SPO, par ses rôles de coordination et de formation des apprentis, a organisé et animé 36 jours de cours interentreprises à l'attention des apprentis-e-s employé-e-s de commerce. La matière enseignée lors de ces cours sert de préparation aux examens écrits et oraux de connaissance de la branche «Administration publique». Ces examens «nouvelle version» ont eu lieu pour la première fois en juin 2006.

Nouvelles conditions d'engagement pour les stagiaires

L'Administration cantonale offre de multiples possibilités de stage. C'est ainsi que, en 2006, 22 jeunes ont pu effectuer un stage MPC et 4 apprentis de l'Ecole des Métiers (EMVs) ont disposé d'un stage long au sein de l'Administration cantonale. Plus de 120 autres stagiaires ont pu être engagés en vue d'une formation, d'une préparation à une profession, d'un perfectionnement de celle-ci ou en vue d'acquérir une expérience pratique dans le monde du travail.

Jusqu'à fin 2005, la décision du Conseil d'Etat du 3 octobre 1990 a fixé les conditions de base pour l'engagement des stagiaires au sein de l'Administration cantonale. Le Conseil d'Etat a décidé le 21 décembre 2005 d'adapter ces conditions de base et d'apporter les modifications (statut, compétence d'engagement, financement, salaire, processus, bourse des stagiaires, etc.) qui sont en vigueur depuis le 1er janvier 2006.

Standardisation des certificats de travail

Le certificat de travail atteste que la personne a travaillé dans l'entreprise et il constitue un justificatif des capacités, assimilable à une attestation privée susceptible de faciliter l'évolution professionnelle du salarié. Le certificat de travail est ainsi un document d'une très grande valeur et importance professionnelle et privée pour chaque collaborateur. Le droit des salariés à un certificat est entériné dans l'art. 330 CO et l'art. 26 de la loi du 11 mai 1983 sur le statut des fonctionnaires. Les exigences légales ne sont pas toujours atteintes d'une manière satisfaisante et de multiples images différentes sont transmises par nos certificats de travail sur le marché du travail. De plus, il y a toujours des services qui n'établissent pas, ou seulement sur demande, les certificats de travail. Ce sont les raisons pour lesquelles le Conseil d'Etat a décidé notamment, en date du 18 octobre 2006, d'assurer une amélioration de la qualité dans l'éta-

blissement des certificats de travail au sein de l'Administration cantonale par le biais d'une standardisation et d'une mise à disposition d'un logiciel y relatif à partir du 1er janvier 2007.

Gestion des problèmes liés à l'alcool et à d'autres substances en milieu professionnel

Dans le but de favoriser le bien-être du personnel, ainsi que celui de son entourage, le Conseil d'Etat a approuvé en 2005 les lignes directrices concernant la gestion des problèmes liés à l'alcool et à d'autres substances en milieu professionnel. Le 22 février 2006, il a également approuvé un guide destiné à soutenir les supérieurs hiérarchiques confrontés à cette problématique. En automne 2006, environ 140 cadres supérieurs de l'Administration cantonale ont participé à une formation dans ce domaine. A cette occasion, la politique de l'Etat du Valais en matière de prévention et de gestion des situations difficiles a été présentée, tout comme le soutien pouvant être apporté au personnel et aux supérieurs hiérarchiques par la consultation sociale ou des partenaires externes. Des témoignages ont clôturé ces formations. Pour terminer, une brochure d'informations sur les effets et les dangers de la consommation d'alcool ou d'autres substances a été transmise à l'ensemble du personnel.

GESTION DU PERSONNEL ET DE L'ORGANISATION

En 2006, dans le domaine de la gestion du personnel et de l'organisation, env. 8'000 accusés de réception ont été établis; env. 2'800 préavis et rapports à l'attention du Conseil d'Etat ont été délivrés et de nombreuses demandes écrites et électroniques ont été traitées. Il convient encore de relever les particularités suivantes:

Commission de classification

Réunie à 10 reprises, la commission de classification a examiné et préavisé 122 requêtes individuelles ou collectives de l'année 2006. Ses analyses se sont fondées sur les critères définis dans la loi sur les traitements du 12 novembre 1982 ainsi que sur les cahiers des charges actualisés, les déterminations des supérieurs, les visites réalisées sur place, les études salariales comparatives et les résultats fournis par les groupes de travail.

Activités accessoires

Selon les directives du Conseil d'Etat du 19 août 1998 concernant la procédure d'autorisation pour l'exercice d'activités accessoires, le SPO a procédé au recensement des activités accessoires pour la période administrative 2006-2009. Plus de 360 demandes d'autorisation sont parvenues à notre Service et sont actuellement en phase finale de traitement. Toutes ces demandes ont été enregistrées, pour la première fois, sur le système informatique SAP grâce à la création d'une rubrique supplémentaire.

Organisation

Le SPO a apporté plusieurs modifications dans les organigrammes des services ou dans leur organisation, notamment des créations, des transformations ou des suppressions de postes ainsi que plusieurs transferts.

De plus, dans le domaine du développement de l'organisation, le SPO a soutenu d'une manière méthodologique plusieurs services dans leurs réorganisations pour optimiser les processus ainsi que l'organisation structurelle (verticale et horizontale).

LE BUREAU DE LA CONSULTATION SOCIALE

Le Conseil d'Etat a publié des lignes directrices concernant la ges-

tion des problèmes liés à l'alcool et à d'autres substances en milieu professionnel. La Consultation sociale a participé activement à la diffusion d'information au personnel et à la formation des cadres dans ce domaine.

De plus, la Consultation sociale a soutenu des personnes rencontrant des problèmes de dépendance ainsi que leur entourage. Elle les a accompagnées dans les démarches visant à améliorer leur situation.

La Consultation sociale a continué à être un lieu d'écoute, d'information, de conseil, d'aide et de soutien tout en respectant le principe de la confidentialité.

SERVICE JURIDIQUE DES FINANCES ET DU PERSONNEL

L'activité du service se divise en trois domaines principaux, savoir le service juridique proprement dit, le secrétariat de la Commission cantonale de recours en matière fiscale, et les tâches d'encaissement.

SERVICE JURIDIQUE

Le service est chargé des tâches ordinaires et générales d'ordre juridique, telles que collaboration aux travaux législatifs, consultations écrites ou orales, étude et interprétation de dispositions légales, préparation de décisions ou de déterminations, représentation de l'Etat devant les tribunaux avec ou sans le concours d'avocats, etc. Ces tâches se rapportent essentiellement aux domaines des finances et du personnel. Dans ce cadre, le service travaille principalement en collaboration avec le Service du personnel et de l'organisation et l'Administration cantonale des finances.

Les travaux principaux que le service a assumés, ou auxquels il a collaboré de manière étroite, sont les suivants :

Personnel de l'Etat

- Les travaux concernant les institutions de prévoyance du canton du Valais se sont poursuivis durant l'année 2006. Ils ont consisté principalement en l'accompagnement devant le Grand Conseil du projet de loi du 23 novembre 2005, pour aboutir à l'adoption par le Grand Conseil, en date du 12 octobre 2006, de la nouvelle loi régissant les institutions étatiques de prévoyance. Parallèlement, le service a conduit la préparation des travaux d'entrée en vigueur de dite loi. Ces travaux ont porté essentiellement sur la refonte complète des statuts actuels des deux institutions de prévoyance, lesquels ont, de plus, été transformés en règlements de base. Le délai référendaire étant arrivé à échéance sans avoir été utilisé, l'entrée en vigueur de dite loi a été fixée avec effet rétroactif au 1er janvier 2007, ceci par arrêté du Conseil d'Etat du 7 février 2007.
- Modification du 6 septembre 2006 de l'ordonnance concernant le traitement des fonctionnaires. Cette modification revoit de manière complète le système de l'appréciation des prestations et du comportement des collaborateurs, ainsi que les incidences financières y relatives.
- Travaux du groupe de travail concernant le transfert au RSV des établissements sanitaires cantonaux.
- Travaux du groupe de travail chargé de revoir les principes de la politique de formation des apprentis.
- Travaux du groupe de travail concernant la gestion des problèmes liés à l'alcool et à d'autres substances en milieu professionnel.
- Travaux du groupe de travail concernant le télétravail dans l'administration cantonale.
- Etablissement de 130 avis, rapports, ou projets de décision à l'attention du Conseil d'Etat, du Chef de département, du service du personnel et de l'organisation ou d'autres services.

Consultation sociale

- Collaboration au groupe d'encadrement de la consultation sociale.

Banque cantonale du Valais

- Examen du rapport spécifique du réviseur bancaire du 31 mars 2006.
- Rapport du Conseil d'Etat du 12 avril 2006 concernant l'exercice 2005 de la BCVs. Ce rapport donne l'appréciation du Conseil d'Etat quant à la stratégie de l'Etat en tant qu'actionnaire et garant, et sur le rapport spécifique du réviseur bancaire.
- Réponse du Conseil d'Etat à une demande de la commission de gestion concernant les rapports d'un groupe commercial avec la BCVs, ainsi que les relations de celui-ci avec le président du conseil d'administration de dite banque.
- Réponse du Conseil d'Etat à une interpellation urgente concernant la compatibilité du poste de président de la Banque Cantonale du Valais avec ses mandats dans d'autres conseils d'administration.
- Intervention du Conseil d'Etat auprès de ses représentants en relation avec les deux points précédents.
- Examen du rapport de la commission de gestion concernant la BCVs.
- Conformément à la réponse donnée par le Conseil d'Etat au postulat no 6.047 du groupe radical, par le député Alexis Turin, le rapport de gestion doit en principe contenir des indications concernant la stratégie propre aux participations de l'Etat et les éléments relevant du contrôle de la part publique et de l'opportunité de l'engagement. S'agissant de la BCVs, ces indications sont contenues dans les rapports annuels spéciaux du Conseil d'Etat concernant la BCVs, d'où s'ensuit qu'il peut être renvoyé au futur rapport spécial du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2006 de la BCVs, rapport qui sera adopté dans le courant du mois d'avril.

Affaires financières, immobilières et cas de responsabilité

- Ordonnance concernant les procédures d'encaissement et de recouvrement du 28 juin 2006.
- Participation au comité de pilotage chargé de la coordination des travaux et de la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), avec notamment élaboration d'un avant-projet de décret (acte modificateur unique).
- Etablissement de 80 avis, rapports, ou projets de décision à l'attention du Conseil d'Etat, du Chef du département, de l'administration cantonale des finances ou d'autres services.
- Traitement de 25 dossiers concernant la responsabilité civile de l'Etat, en collaboration avec les départements directement concernés, l'assureur en responsabilité civile de l'Etat, et, cas échéant, les mandataires professionnels (avocats).

Procédures en matière d'aide aux victimes d'infractions

- Représentation de l'Etat devant les tribunaux dans le cadre de 7 procédures d'indemnisation et de réparation morale au sens de la loi fédérale du 4 octobre 1991 sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI).

SECRETARIAT DE LA COMMISSION CANTONALE DE RECOURS EN MATIERE FISCALE

Le service assume le secrétariat de la Commission cantonale de recours en matière fiscale. Vu le caractère judiciaire de cette Commission, les données concernant l'activité de celle-ci et de son secrétariat ne figurent plus, depuis l'exercice 2001, dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat, mais sont contenues dans le propre rapport d'activité de la Commission, tenu à disposition du Grand Conseil.

Type de factures	Nombres	Montants
Récupération de frais de justice	1'647	1'190'209.70

ENCAISSEMENT

Le service effectue la facturation et le suivi de l'encaissement des frais de justice demeurés impayés auprès des tribunaux.

La statistique ci-après donne une information sur le volume des facturations effectuées.

SERVICE CANTONAL DE L'INFORMATIQUE

L'année 2006 du service cantonal de l'informatique était celle de la consolidation. L'exploitation ininterrompue pour un nombre d'utilisateurs toujours plus important n'a été possible que grâce à l'engagement de chacun. Le fait de maintenir la qualité d'une prestation est également un challenge qu'ont relevé les collaborateurs du SCI.

Fort de cette contrainte et tenu à aller de l'avant pour répondre aux besoins croissants des utilisateurs, de nombreux projets ont vu le jour en 2006. Il s'agit en particulier de:

- la reprise de la gestion informatique des routes nationales et des tribunaux;
- du démarrage du projet «Nouvelle plateforme JAVA»;
- de la mise en place du prototype «SAP RM/PS» pour la gestion des dossiers;
- de la mise en production sur plusieurs sites de la technologie VoIP (Voice over IP);
- de la mise en production de nouvelles unités de stockage de données Clarion et Centera;
- de la mise à l'étude d'un système d'authentification bimodale;
- de l'analyse de sécurisation de l'IT Center de secours.

LE DELEGUE AUX QUESTIONS INFORMATIQUES

1. Accompagnement à la mise en place de projets et préavis

Le délégué aux questions informatiques a été impliqué (coordination, direction de projet et appui stratégique) dans le traitement des dossiers suivants:

- Comité directeur pour l'informatisation des EMS/CMS, définition du concept, préparation des cahiers des charges;
- suivi du projet «Regroupement des affaires informatiques» démarrage du projet de reprise de l'informatique des routes nationales;
- comité de pilotage pour le suivi de l'audit du service de la circulation et de la navigation;
- comité de pilotage de l'informatisation du service de la culture;
- comité de pilotage du projet d'informatisation des institutions spécialisées (SAS, SCJ, OES);
- comité directeur SAP: migration de CGE sur SAP;
- comité directeur Infoval – Informatisation des hôpitaux: prolongation du mandat sur demande du SSP et planification de transfert au Réseau Santé Valais;
- conseil de direction du SIT Valais;
- comité de pilotage Télétravail: finalisation du mandat reçu par le Conseil d'Etat.

2. Dossiers spéciaux

Parmi les projets spéciaux traités pour le Conseil d'Etat, les dossiers suivants sont les plus importants:

- projet de pérennisation des équipements de télécommunications de la Patrouille des Glaciers;
- implantation d'antennes pour la téléphonie portable;

- mise en réseau des hôpitaux valaisans;
- centralisation de l'informatique de la CPPEV et de la CRPE;
- suivi du projet Polycom;
- appui aux projets développés par l'IDIAP;
- suivi de la planification de mise en place de la télévision numérique terrestre.

Le délégué a représenté le canton du Valais lors de la conférence «Etat et TIC» organisée par l'IDHEAP et a participé à l'émission Temps Présent de la TSR dont le sujet était «Job Academy».

Le délégué fonctionne dans plusieurs comités dont le Centre de compétences IS Net des HES-SO, VSNet, la Conférence Suisse sur l'Informatique et le groupe de liaison Swisscom – Etat du Valais.

ADMINISTRATION

Le service cantonal de l'informatique a accueilli en 2006 quatre nouveaux collaborateurs. Notre service a eu le plaisir de féliciter un apprenti informaticien pour l'obtention de son certificat de capacité ainsi qu'un étudiant de l'Ecole des Métiers et un stagiaire MPC. Il est à relever l'intérêt que suscite le domaine informatique chez les jeunes. En effet, plusieurs adolescents, en scolarité obligatoire et des étudiants de l'EMVs ont effectué un stage dans notre service dans le but de définir au mieux leur choix pour leur future orientation professionnelle.

L'activité prioritaire en 2006 fut la consolidation du système d'autorisation d'accès aux bâtiments.

SÉCURITÉ INFORMATIQUE

Les éléments principaux se résument de la manière suivante :

- Surveillance de l'évolution des différentes menaces (virus, trojan, phishing, etc.) et information aux utilisateurs.
- Audits de vulnérabilité des serveurs et directives pour l'amélioration des vulnérabilités potentielles.
- Recommandations pour l'élaboration d'un Plan de continuité (Disaster Recovery Plan)
- Affinage des mesures relatives à la lutte anti-virus et au courrier électronique (filtrage des pièces jointes et lutte contre les pourriels «spam»).
- Coordination pour les projets SSO-PORTAIL DFJP et Admin-PKI.
- Compléments à la politique de sécurité informatique.
- Formation et communication relatives à la mise en place d'un système de gestion de la sécurité informatique (SGSI).

SECTION DPSI (DIRECTION ET PILOTAGE DES SYSTÈMES D'INFORMATION)

M. Jean-Pierre Follonier a été nommé chef de projet Filières, en remplacement de M. Stéphane Salamin, démissionnaire.

Chef de projet Normes et Standards

Les activités 2006 principales ont été les suivantes :

Gestion de divers groupes et commissions (Coordination Internet et Sécurité Opérationnelle, groupe Normes et Standards micro-informatiques, etc.)

Coordination de divers projets informatiques, participation à divers projets pour du conseil ou de la gestion de projets

Emission de 66 préavis divers

Chef de projet Filières

Les projets 2006 ont été les suivants:

Projet «Gestion des Taxes & Revenus, étape 1: migration de CGE»
Coordination de la mise en place d'une solution pour la gestion des objets utilisateurs dans SAP via le workflow SAP

Centre de compétences développement SAP (CC SAP)

Les développements SAP les plus conséquents en 2006 concernent

le projet «Gestion des Taxes & Revenus, étape 1: migration de CGE»

SECTION EXPLOITATION ET SYSTEME

1. Nouvelles installations de matériel

- Achat d'une machine RX600 pour les besoins de VMware/VirtualCenter, de deux serveurs PW450 pour détacher les serveurs SAP des machines SX130 et d'un serveur PW450 pour les besoins internes de la section.
- Achat d'une pré-plieuse et d'une relieuse pour les besoins du copy center.
- Mise en soumission et commande d'une CentricStor, serveur de stockage virtuel.
- Installation Connectrix ED140 pour les connexions des serveurs avec les unités centralisées de stockage.
- Achat de 180 stations de travail pour le Tribunal Cantonal.

2. Activités principales

- Etude pour une solution d'impression sécurisée et centralisée pour toutes les plateformes.
- Installation VMware/VirtualCenter pour la sécurité de 30 serveurs virtuels.
- Suite de la migration Oracle vers la version 9.
- Etablir et tester de nouveaux documents avec l'aide du produit Lasersoft.
- Projet pour la connectivité de la Police Cantonale au deux IT Center.
- Installation et test BEA WebLogic comme serveur d'application JAVA.
- Migration de la GED IXOS à Live Link.
- Impression de 8 millions de formulaires, mise sous pli et expédition de 2,1 millions de documents.

3. Divers

- Engagement de Monsieur Jean-Jacques Goldschmidt par le Tribunal Cantonal pour les travaux informatique repris par notre section.

SECTION DEVELOPPEMENT

Nouvelle plate-forme

e-DICS: Saisie du temps de travail sur les prestations, Ventilation des ressources financières sur le controlling et publication du compte, Appréciation et suivi de la réalisation des objectifs; Protection des travailleurs: Gestion des dépôts explosifs, Ordonnance sur les accidents majeurs; Laboratoire cantonal: Gestion des contrôleurs de vendange, Statistiques analyses.

BS2000

Paiements directs agricoles; Statistiques fiscales pour la RPT; Echange de données avec les communes par l'Internet; Simulation des recettes fiscales communales; Nouvelle procédure du début d'assujettissement des SA; Répartitions intercommunales des impôts des SA; Intérêt compensatoire négatif pour l'impôt cantonal; Gestion d'un contingent spécial pour la main-d'œuvre étrangère dans le domaine de l'agriculture.

SECTION TELECOMMUNICATIONS

Les activités principales de l'année ont été les suivantes:

- Mise en fonction de la technologie MPLS;
- Réalisation de nouvelles interconnexions: RF Loèche, RF Bramois, ADSL pour le SCN au Bouveret;
- Réseau Etat-communes: projet pilote avec Monthey;
- Mise en fonction du télétravail pour les inspecteurs scolaires;
- Mise en fonction d'un nouveau central téléphonique à la HEP

Brig;

- Transport et envoi de 14'000 SMS, 22391 fax, Internet 16 TByte;
- Migration de 250 téléphones au VoIP;
- Gestion de 1'000 mutations/dérangements téléphoniques;
- Intégration de 1'000 abonnements GSM dans un contrat CMN

SECTION MICRO INFORMATIQUE

Les chiffres et les faits marquants

- Gestion d'un parc informatique avec 2100 Pcs et 3100 utilisateurs répartis sur l'ensemble du canton.
- 2000 interventions par nos techniciens. Ce chiffre intègre les pannes et les installations.
- Projet d'installation du SP2 pour Windows XP.

Les principaux projets réseau

- Projet MetaChain (portail d'authentification et méta-annuaire d'entreprise).
- Projet PKI (connexion sécurisée aux applications informatiques fournies par la Confédération).
- Démarrage du projet de migration à GroupWise 7.

Les autres projets

- Projet VL400 (renouvellement des postes de travail).
- Projet Nagios (logiciel de supervision du réseau).

SECTION SUPPORT AUX UTILISATEURS

Après la suppression des transferts budgétaires internes fin 2005, toutes les commandes passées par le SCI en 2006 ont été prises en charge par le SCI. Les 2'259 commandes ont généré un chiffre d'affaires HT de CHF 8.2 Mio. Le chiffre d'affaires pour les consommables des imprimantes (Toners et cartouches) a atteint HT CHF 448'323.- (+16%). Il reste des efforts importants à faire pour diminuer les impressions dans l'Administration cantonale.

En 2006, nous avons organisé 152 cours informatiques. Au total, 499 personnes se sont inscrites aux cours. Cela signifie une diminution de 10% par rapport à l'année précédente. Afin de répondre à cette tendance, nous avons fait développer un site «e-learning» par l'Ecole supérieure d'informatique de gestion de Sierre (ESIS). Les premiers cours pilotes sous cette nouvelle forme ont eu lieu avec succès.

La collaboration avec l'ESIS dans le domaine de la formation informatique a été prolongée d'un an.

SERVICE DES AFFAIRES INTERIEURES

TRAVAUX LÉGISLATIFS

Le Service des affaires intérieures a assumé les tâches de législation pour le Département des finances, des institutions et de la sécurité dans les domaines suivants:

Réforme de l'article 87 de la constitution cantonale (élections communales)

Le message à l'appui de l'opportunité d'entreprendre cette réforme a été adopté par le Conseil d'Etat le 18 janvier 2006. Les débats d'opportunité n'ont eu lieu qu'en septembre 2006. Aussitôt, le service a procédé à l'élaboration des textes constitutionnels et du message qui les accompagne. Ceux-ci seront soumis à l'appréciation du Conseil d'Etat au tout début de l'année 2007. La réforme de l'article 87 de la constitution entraînera une révision de la loi sur les droits politiques. Ces procédures de réforme constitutionnelle et de révi-

sion législative doivent être conduites avec diligence afin qu'elles puissent être achevées pour les élections communales de 2008.

Régime des districts

En session de septembre 2005, le Parlement a renvoyé au Conseil d'Etat le projet de réforme des articles constitutionnels relatifs au régime des districts et au statut des préfets. Le Conseil d'Etat a été invité à fournir des explications complémentaires et à compléter le message quant à la future organisation et quant aux nouvelles compétences aussi bien des régions que des districts. Le service des affaires intérieures, en charge du domaine des districts et des préfets, a élaboré, au cours de l'année 2006, un avant-projet de loi sur les préfets et les districts.

Entre-temps, le Département de l'Economie et du territoire, en charge du dossier des régions, a lancé une nouvelle procédure de réforme régionale. Sur sa proposition, le Conseil d'Etat a désigné une commission extraparlamentaire chargée de faire des propositions et d'élaborer un projet. Ceux-ci sont attendus pour l'année 2007 suspendant ainsi les travaux de réforme constitutionnelle, le régime des districts et celui des régions ne pouvant être traités et conduits de manière séparée.

Loi sur les expropriations

Après avoir été mise en veilleuse en 2004 et 2005 en raison de la surcharge du service quant aux travaux législatifs (régime communal, droits politiques en particulier), les travaux d'élaboration de la nouvelle loi sur les expropriations ont pu reprendre au cours de l'année 2006. Ils n'ont pu cependant être totalement achevés en 2006 si bien que le projet et le message qui l'accompagne ne seront présentés au Conseil d'Etat qu'au cours du premier trimestre 2007. Ce projet de loi concerne de nombreux secteurs de l'administration (travaux publics, mensurations, registre foncier, structures agricoles, pour n'en citer que les principaux) de sorte que les séances communes, les consultations nécessaires et les échanges de vue ont quelque peu retardé l'élaboration du projet définitif à l'intention du Conseil d'Etat.

Réforme de l'article 85 de la constitution cantonale (cercles électoraux pour l'élection du Parlement)

L'initiative parlementaire relative à cette réforme, après avoir été examinée sous l'angle de sa recevabilité par la commission de justice, a été transmise au Conseil d'Etat le 4 juillet 2006. Conformément à l'article 131 de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs, le Conseil d'Etat a fait connaître sa détermination sur cette initiative et l'a communiquée au Parlement en date du 12 septembre 2006. Pour l'heure, le Parlement et la commission des institutions chargée de l'examen de cette initiative ne se sont pas encore prononcés sur cette initiative parlementaire.

Autres travaux législatifs

Au cours de l'année 2006, le Service de affaires intérieures a collaboré à l'élaboration de plusieurs actes législatifs, soit en y déléguant un membre au sein d'une commission extraparlamentaire ou d'un groupe de travail désigné par le Conseil d'Etat soit en donnant son avis sur la demande du Conseil d'Etat ou du Département.

TRAVAUX ADMINISTRATIFS

Régime communal

L'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2006, des nouvelles dispositions régissant le régime communal a, naturellement, provoqué une plus grande contribution de l'ensemble des collaborateurs du service, plus particulièrement en ce qui concerne les procédures nouvelles d'approbation du budget ainsi que pour la mise en place ou l'adaptation au nouveau droit des règlements d'organisation communaux. Un règlement-type d'organisation, élaboré par le service, a d'ailleurs été mis à la disposition des communes.

Fusions de communes

Au cours de l'année 2006, le service des affaires intérieures a été sollicité fortement dans les projets de fusions des communes d'Anniviers, de Gampel-Bratsch, de Steg-Hotenn, de Mörel-Filet et d'Oberwald-Obergesteln-Ulrichen. En plus de la participation à une vingtaine de séances, les collaborateurs du service ont prêté leurs concours et participé activement à la mise en place du contrat de fusions (Anniviers) ainsi qu'à la préparation des études préliminaires liées à chaque projet de fusion.

Démissions dans les conseils communaux

Au cours de l'année 2006, le Département des finances, des institutions et de la sécurité, a traité, après instruction du service des affaires intérieures, 39 démissions à une fonction publique communale, soit 36 démissions de conseillers municipaux, 2 démissions de juges et 1 démission de vice-juge. 32 démissions ont été admises et 4 refusées. Les motifs invoqués et admis sont:

1. des motifs de santé: 13
2. des motifs d'incompatibilité: 9
3. des motifs professionnels: 10

Quant aux conseillers généraux, le nombre de démissions s'élève à 11. Les causes de démissions ne sont pas connues étant donné que la démission d'un conseiller général n'est pas soumise à l'agrément du Département (pas d'obligation de fonctionner). Il convient cependant de signaler que le seul fait de changer de domicile entraîne de facto la démission pour un conseiller général (art 168 alinéa 2 LcDP).

Votations

En 2006 aucun objet cantonal n'a été soumis à la votation populaire.

Sur le plan fédéral, le peuple valaisan s'est prononcé sur 6 objets répartis en trois scrutins. Si l'on excepte le léger fléchissement du scrutin du 12 mai 2006, la participation du canton lors de ces scrutins fédéraux se maintient à une bonne moyenne depuis l'introduction du vote par correspondance généralisé.

Instruction des recours

Au cours de l'année 2006, 293 recours et plaintes ont été confiés pour examen et instruction au Service des affaires intérieures. Dans le même temps, 243 décisions ont été rendues par le Conseil d'Etat à la suite d'un préavis du service. La différence plus grande que de coutume entre les recours entrés et les recours liquidés peut s'expliquer par les nombreux recours déposés au cours du deuxième semestre notamment dans le Valais romand ainsi que par l'augmentation des dossiers d'homologation de règlements et de plans de zones liquidés en 2006.

Approbations de règlements, de statuts, d'emprunts, de ventes, d'échanges, etc.

Durant l'année 2005, 129 règlements communaux, dont 55 règlements sur les constructions, plans de zones et plans de quartier, ont été homologués par le Conseil d'Etat sur la proposition du Service des affaires intérieures.

Acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger

En qualité d'autorité de recours, le chef du Service des affaires intérieures a, en 2005, examiné 874 décisions de première instance. Aucun recours n'a été déposé contre ces décisions.

SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE DES INSTITUTIONS

Comme le démontre l'arborescence de ses activités, le service administratif et juridique des institutions est engagé sur deux axes principaux: les affaires administratives d'une part, et les affaires juridiques d'autre part.

1. Affaires administratives civiles

- Un effort particulier a été consenti au cours de cet exercice pour accompagner l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006 de la nouvelle loi sur le notariat. En étroite collaboration avec les instances concernées (Association des notaires valaisans, Chambre de surveillance des notaires valaisans, commission d'examen, service du registre foncier), les procédures concernant le stage et l'admission à l'examen de notaire ont été adaptées, les nouvelles sûretés notariales ont été collectées permettant la libération des anciennes sûretés dans la quasi-totalité de cas, et les formulaires d'inspection ont également été adaptés pour les mettre en conformité avec les nouvelles exigences légales.

- Les 1^{er} janvier 2005 et 2006 sont entrés en vigueur les 2^{ème} et 3^{ème} paquets de la première révision de la LPP et de l'OPP2. Les fondations et les institutions de prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité ont ainsi été amenées à modifier et à compléter leurs dispositions réglementaires, notamment en matière de:

- * constitution de réserves techniques et de fluctuation de valeurs;
- * loyauté dans la gestion de la fortune;
- * utilisation des reliquats découlant de contrats d'assurance;
- * liquidation partielle.

Il en est résulté un engagement accru de l'autorité de surveillance appelée à vérifier la conformité de ces dispositions réglementaires et statutaires avec les nouvelles prescriptions légales ou à les approuver. Cette dernière autorité s'est également employée à diffuser une information de portée générale sur le 3^e paquet de la 1^{re} révision de la LPP à l'intention des personnes morales surveillées.

L'arborescence du service met en évidence la part de surveillance qui lui est dévolue dans les domaines des fondations, du 2^{ème} pilier, de la tutelle, du notariat, du registre du commerce et des offices des poursuites et faillites. Les différentes procédures qu'impliquent ces contrôles ont été redéfinies et codifiées sous la forme de logigrammes. Elles font l'objet d'une mise à jour permanente.

2. Affaires juridiques

2.1 Procédures contentieuses / Conseil juridique

La conduite de procédures contentieuses et le conseil juridique représentent le premier axe de l'activité juridique déployée par le service. La tendance à la hausse enregistrée ces dernières années s'est stabilisée: 250 dossiers pour l'année 2006 (259 dossiers en 2005, 261 en 2004, 235 en 2003, 179 en 2002). L'instruction de l'ensemble des demandes de provision, d'indemnisation et de réparation morale LAVI constitue la part la plus importante des dossiers juridiques. Pour l'année 2006, 59 demandes LAVI ont été enregistrées (57 demandes en 2005, 76 en 2004). Les autres grands domaines d'activité concernent la surveillance des notaires (49 dossiers en 2006, 30 en 2005), le prononcé d'amendes d'ordre concernant le registre du commerce (59 dossiers en 2006, 48 en 2005), le secrétariat et le greffe de la Chambre de surveillance des avocats (16 dossiers en 2006, 13 en 2005) ainsi que divers autres domaines comme l'exécution des peines et des mesures.

2.2 Projets législatifs / Consultations législatives

La préparation de projets de loi et la réponse aux consultations législatives constituent le deuxième volet de l'activité juridique.

a/ Lois et décrets adoptés:

- Modification de la loi d'application du code civil suisse et du code de procédure civile du 14 septembre 2006 (privation de liberté à des fins d'assistance, publication des acquisitions de propriété immobilière, droit de la société à responsabilité limitée) (entrée en vigueur simultanément à l'entrée en vigueur de la révision du code des obligations concernant le droit de la société à responsabilité limitée; l'adaptation des droits de la

- société anonyme, de la société coopérative, du registre du commerce et des raisons de commerce);
- Loi d'application du code pénal suisse du 14 septembre 2006 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2007);
 - Loi d'application de la loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs du 14 septembre 2006 (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007);
 - Loi d'adhésion du canton du Valais du 14 septembre 2006 au concordat du 10 avril 2006 sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins (entrée en vigueur reportée jusqu'à l'adhésion au concordat par les Parlements des cantons de Neuchâtel et de Vaud);
 - Loi d'adhésion du canton du Valais du 14 septembre 2006 au concordat du 24 mars 2005 sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands et partiellement du Tessin (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007);
 - Ordonnance générale d'exécution de la loi d'application du code pénal suisse du 4 octobre 2006 (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007);
 - Décret modifiant la législation cantonale en matière de procédure civile pour l'adapter à la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 11 octobre 2006 (redéfinition des compétences des autorités judiciaires cantonales en raison de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral / 2^{ème} étape de la réception de la réforme de l'organisation judiciaire fédérale) (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007);
 - Loi d'application de la loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe du 12 octobre 2006 (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007);
 - Loi modifiant le droit judiciaire du 9 novembre 2006 (optimisation des ressources humaines du Pouvoir judiciaire et extension du contrôle judiciaire du contentieux administratif / 1^{ère} étape de la réception de la réforme de l'organisation judiciaire fédérale) (échéance du délai référendaire le 1^{er} mars 2007);
 - Modification de l'article 8 alinéa 2 de l'ordonnance sur la tutelle du 20 décembre 2006 (inspection bisannuelle) (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007).
- b/ Projets législatifs en cours d'élaboration:
- Projet de loi modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (étatisation des offices des poursuites et faillites) (projet adopté à l'unanimité par la commission des institutions et de la famille les 5 et 21 décembre 2006);
 - Projet de modification de la loi sur la police cantonale et de l'ordonnance sur la police cantonale adopté par le Conseil d'Etat le 15 novembre 2006 (adaptation du droit cantonal à la modification du code civil suisse du 23 juin 2006 concernant la protection de la personnalité en cas de violence, de menaces ou de harcèlement);
 - Projet de loi modifiant la loi cantonale concernant la protection des données à caractère personnel adopté par le Conseil d'Etat le 6 décembre 2006 (adaptation du droit cantonal au droit international);
 - Projet de règlement fixant le tarif des émoluments et des débours des notaires (consultation sur l'avant-projet auprès de l'Association des notaires valaisans et de la Surveillance des Prix le 13 mars 2006);
 - Projet de loi d'application de la procédure civile suisse (mandat d'expert confié à Me Michel Ducrot);
 - Projet de loi d'application de la procédure pénale suisse (mandat d'expert confié à Monsieur le Professeur André Kuhn);
 - Projet de loi modifiant la loi d'application du code civil suisse (protection de l'adulte, droit des personnes et de la filiation / révision du droit de la tutelle) (mandat d'expert confié à Monsieur le Professeur Martin Stettler).
- c/ Au chapitre des consultations législatives initiées par la Confédération, six projets ont été examinés :
- Projet de modification de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (adaptation du taux de conversion minimal dans la prévoyance professionnelle);
 - Avant-projet d'ordonnance relative au code pénal suisse et avant-projet de modification de l'ordonnance sur le casier judiciaire informatisé;
 - Protocole facultatif du 6 octobre 1999 se rapportant à la Convention du 18 décembre 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
 - Avant-projet de révision du code des obligations (droit de la société anonyme et droit comptable);
 - Projet de loi fédérale sur les enlèvements internationaux d'enfants et sur la mise en œuvre des Conventions de La Haye sur la protection des enfants et des adultes;
 - Réforme structurelle de la prévoyance professionnelle - Mesures pour les travailleurs âgés.

2.3 Mise en œuvre des jugements pénaux

L'exécution des peines comporte :

- l'enregistrement des jugements pénaux au casier judiciaire central (3'618 jugements / 3'448 en 2005);
- la procédure d'incarcération des condamnés à une peine ferme (1'089 incarcérations organisées / 1'082 en 2005, 27 décisions en exécution différée / 23 en 2005);
- l'encaissement des amendes judiciaires pour un montant de fr. 2'021'304.14 (3'526 amendes facturées en 2006 / 3'294 amendes en 2005);
- le recouvrement des créances compensatrices (13 dossiers / 27 dossiers en 2005);
- l'assistance et la surveillance des condamnés astreints à une mesure de probation ou à une règle de conduite (166 condamnés dont 47 dénoncés; 22 avertissements prononcés, 34 modifications de règles de conduite et 14 incarcérations ordonnées / 157 condamnés en 2005);
- L'exécution d'une courte peine privative de liberté jusqu'à trois mois sous la forme d'un travail d'intérêt général (213 demandes, 58 renoncations après audition et information du requérant, 142 conversions, une révocation / 204 demandes en 2005).

SECRETARIAT A L'EGALITE ET A LA FAMILLE

LÉGISLATION

- Prises de position sur des projets de législations cantonales et fédérales (ex. CEDEF – Avril 2006)

ADMINISTRATION

- Participation à différentes commissions
- Participation aux groupes de travail de la CDIP et CDAS concernant le mandat «politique familiale et sociale / politique de l'école et de la formation».

SENSIBILISATION / PROJETS

Egalité

- «Im Namen der Ehre», exposition sur la violence à l'égard des femmes à Viège en collaboration avec le Forum Migration Oberwallis
- Invitation à l'occasion de la fête des mères et à la veille de la journée internationale des familles à la finale du combat des Reines à Aproz
- Campagne de sensibilisation à l'occasion des 10 ans de la LEg, dans les cars postaux sur les discriminations salariales entre hommes et femmes
- Organisation de deux séminaires avec le Service de la protection des travailleurs sur la thématique des discriminations salariales et rappel de la loi de l'égalité
- Rédaction de l'analyse sur la représentation féminine extra-parlementaire 2006 - 2009

- Organisation avec le Service de l'enseignement de la Journée des Filles 2006.
- Edition avec les autres bureaux de l'égalité romands d'un matériel pédagogique: «L'école de l'égalité».
- Organisation avec la médiathèque de St-Maurice dans le cadre de l'exposition «les jardins de l'orthographe» d'une conférence au sujet du langage épïcène

Famille

- Publication et distribution de la brochure d'adresses utiles «-infos, Femmes, Famille».
- Travail en interne dans l'Administration, en collaboration avec le Service de l'Action Sociale, pour mettre en œuvre les mesures proposées lors du colloque sur la nouvelle pauvreté des familles.
- Collaboration à la mise en place par la LAVI, d'une structure de coordination de la lutte contre la violence conjugale.
- Poursuite de la recherche avec la HEVs Santé-Social sur les différences d'accès aux réseaux sociaux entre femmes/hommes chez les personnes âgées.
- Organisation avec le délégué à la jeunesse d'un «Prix Conciliation famille-travail» pour les jeunes de 16 à 25 ans sur le thème de leur avenir, entre travail et famille. Présentation PowerPoint des œuvres à la Y-OGA à Brig.
- Conduite d'un projet avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie, le Service de l'économie et du tourisme et l'association UND afin d'analyser plusieurs entreprises, de les soutenir et de les conseiller pour que celles-ci puissent offrir des conditions de travail favorables aux familles.
- En collaboration avec «Schule und Elternhaus» et le CDTEA, mise en place de la campagne «L'éducation donne de la force»

Site Internet

- Mise en place d'une stratégie de réunification des deux sites Internet : www.vs.ch/egalite et www.vs.ch/famille. Les objectifs sont d'une part de mettre à disposition du public des adresses des différentes associations et services en lien avec les thématiques de l'égalité et de la famille sous forme d'annuaire électronique. D'autre part il s'agit de dynamiser le site Internet avec des news et des informations pratiques et juridiques facilement accessibles

Conseils et information

- Réponses aux demandes des particuliers et des autorités concernant l'égalité et la famille
- Publication d'un bulletin d'information électronique: «newsletter» à la place du bulletin «Aequitas»

Collaboration avec le Conseil de l'égalité et de la famille

- Participation aux groupes de travail mis en place avec le Conseil de l'égalité et de la famille: «Mesures en faveur des familles» et «Conciliation entre vies familiales, professionnelles et sociales».

Autres collaborations

- Participation aux conférences suisse et latine des déléguées à l'égalité
- Participation aux rencontres nationales des personnes impliquées dans la politique familiale des cantons, notamment la COFF

Divers

- Accompagnement d'une stagiaire Animatrice socio-culturel de la HEVs Santé-Social

POLICE CANTONALE

ACTIVITÉS DU SERVICE

Police judiciaire

	2002	2003	2004	2005	2006
Total des affaires traitées (avec dénonciations stupés)	13'523	13'578	14'747	14'640	14'352
2004: maximum des 10 dernières années					
Taux d'élucidation (en %)	29.41	29.27	26.77	30.44	28.02
Délinquance imputable aux ressortissants étrangers (en %)*	41.57	42.67	52.30	50.05	41.29
Délinquance juvénile (en %)*	29.65	27.69	23.82	23.85	25.66

* par rapport aux auteurs identifiés

Affaires judiciaires traitées	2002	2003	2004	2005	2006
Homicides (inclus tentatives)	7	3	8	8	7
Lésions corporelles et voies de fait	288	315	418	459	458
Viols et tentatives de viols	10	13	21	14	13
Total des infractions c/l'intégrité sexuelle	131	120	114	104	113
Pornographie	28	10	25	38	23
Vols	7'107	7'418	8'190	7'674	7'710
- dont cambriolages	1'825	1'530	1'966	1'753	1'692
Dommmages à la propriété	1'743	1'681	1'492	1'636	1'666
Brigandages	35	36	35	40	49
Menaces	86	102	117	130	137
Abus de confiance	64	85	73	77	71
Escroquerie	128	116	67	173	103
Incendies intentionnels	60	80	72	106	85
Suicides signalés	59	50	48	61	52
Enquêtes IT (criminalité informatique)*	--	19	72	69	80

* Depuis le mois de juillet 2003, une unité de la police de Sécurité est chargée des enquêtes liées à la criminalité informatique (enquêteur IT). Elle a été complétée par une seconde unité le 01.08.2006

Arrestations et interpellations	2002	2003	2004	2005	2006
Arrestations	731	844	1'006	947	862
Interpellations	6'428	7'591	8'309	10'149	8'073
Loi fédérale sur les stupéfiants	2002	2003	2004	2005	2006
Dénonciations	2'238	2'081	2'302	2'262	2'266
Décès suite à une overdose	3	5	0	3	1
Identification judiciaire	2002	2003	2004	2005	2006
Constats techniques	1'669	1'659	1'609	1'351	1'417
Personnes identifiées par empreintes digitales	87	85	102	105	81
Personnes identifiées par ADN	36	29	54	41	31
Personnes identifiées par d'autres moyens (piège chimique, semelles...)	4	1	8	13	13

La base de données nationales des profils génétiques (CODIS) permet l'identification de personnes sur la base de traces, et permet également l'établissement de liens entre affaires lorsque des traces présentent les mêmes profils génétiques que d'autres traces. Ces liens entre affaires deviennent de plus en plus importants dans les investigations.

	2002	2003	2004	2005	2006
Personnes soumises aux formalités signalétiques (photographie, prise d'empreinte, ADN)	664	814	917	944	1'168
Dont empreintes seules				248	371
Dont empreintes + ADN *				696	797

* Depuis le 01.01.2005, la Loi sur les profils d'ADN est entrée en vigueur, augmentant le nombre de personnes pour lesquelles un prélèvement ADN est autorisé.

Remarques:

La campagne nationale « Pornographie infantile sur Internet - Activités pédocriminelles » a été lancée par la CCDJP au printemps 2005 et se poursuivra jusqu'à la fin 2007. La Police cantonale coopère de manière coordonnée et en réseau à cette prévention bien spécifique, nécessaire et d'actualité

Circulation

Accidents de circulation	2002	2003	2004	2005	2006
Accidents annoncés durant l'année	1'693	1'562	1'396	1'223	1'054
- accidents mortels	26	27	26	22	24
- accidents avec blessés	793	735	693	601	595
- accidents avec dégâts matériels	874	800	677	600	435
Renoncations aux constats d'accidents	1'167	1'221	1'275	1'190	1'123
Victimes des accidents	2002	2003	2004	2005	2006
Personnes décédées	31	29	29	34	26
Personnes blessées	1'093	1'010	955	825	769

Causes principales des accidents en %

Accidents mortels	2002	2003	2004	2005	2006
1. Ivresse	26.92	11.11	30.77	30.77	33.33
2. Vitesse inadaptée	38.46	51.85	34.62	45.45	16.67
3. Etat physique	7.69	7.41	3.85	9.09	16.67
Accidents avec blessés	2002	2003	2004	2005	2006
1. Vitesse inadaptée	23.68	20.14	18.18	21.96	22.86
2. Inobservation de la priorité	20.80	18.78	20.63	19.80	21.34
3. Ivresse	19.17	20.41	20.63	19.97	20.50

Contrôles de vitesse

1'776 contrôles de vitesse stationnaires ont été effectués en 2006 (1'997 en 2005), dont 667 (37,56 %) à proximité des écoles. Le nombre de véhicules contrôlés a passé de 243'571 en 2005 à 214'924 en 2006.

	2005		2006	
Automobilistes en infraction	15'247	soit 6.26%	13'304	soit 6.19%
Amendes d'ordre	12'500		11'458	
Procès-verbaux (mesures administratives)	2'525		1'417	
Dénonciations transmises aux Offices des Juges d'instruction	222		429	
Saisies de permis sur place	46		23	

640 contrôles de vitesse ont eu lieu au moyen des radars «pistolets laser». 793 automobilistes en infractions ont été dénoncés, avec le résultat suivant: 318 procès-verbaux, 475 dénonciations pénales et 75 saisies de permis sur place (ces chiffres sont complémentaires aux contrôles de vitesse stationnaires).

Au total, ce sont 2'416 contrôles de vitesse qui ont enregistré 215'737 véhicules.

Le produit des 15'655 amendes d'ordre en matière de circulation s'élève à CHF 1'494'685.- (en 2005: 18'703 amendes d'ordre / CHF 1'765'212.-).

Contrôles poids-lourds

En application de la convention relative au contrôle du trafic lourd avec la Confédération du 20.10.2005, 305 contrôles ont été effectués, répartis sur 2'391 heures (2005: 619 contrôles / 3'320 heures). 2'588 véhicules ont été contrôlés (3'421 en 2005), dont 794 étrangers (967 en 2005), entraînant 640 dénonciations (680 en 2005) et 112 amendes d'ordre (151 en 2005).

Education et prévention routière

L'éducation routière pour la période scolaire 2005 - 2006 représente l'activité suivante:

- **Enfantines - primaires - CO:** 1'763 classes visitées; 32'826 élèves touchés par une instruction théorique et pratique adaptée à chaque degré.
- **Post-obligatoire:** 100 classes visitées; 1'765 élèves sensibilisés sur les problèmes de l'alcool, des drogues et des conséquences en cas d'accident.

Cette intense activité a pu se développer grâce à l'excellente collaboration maintenue avec le personnel enseignant, les polices municipales, les associations automobiles et d'autres partenaires poursuivant les mêmes buts.

La prévention routière pour l'année 2006 présente le bilan suivant: coordination et diffusion de 7 campagnes de prévention des accidents; 12 interventions et rapports sur la sécurité des enfants sur le chemin de l'école; 46 contrôles de bus scolaires; 20 séances de mesures éducatives prononcées par le Tribunal des mineurs; participation aux commissions sur la sécurité routière; cours et conférences à divers groupements d'usagers; achat d'une voiture tonneau permettant d'animer la campagne sur la sécurité passive.

AUTRES ACTIVITÉS

Centrale d'engagement

De nouveaux logiciels et systèmes ont été exploités, notamment l'introduction du «Natel SMS PRIO» pour le déclenchement des pompiers. Plusieurs nouvelles bases de données «Lotus» ont été intégrées et gérées. Changement complet du système d'aide à l'engagement SAE de la centrale de Police (Sion et Noës). Mise en place du système d'alarme ALARMNET pour la NEAT (programmation - gestion - procédures - etc.).

Etude pour une nouvelle centrale d'engagement et d'urgence.

En sus, il a été donné suite à:

- **264'791** appels téléphoniques (263'990 en 2005) dont 75'293 appels d'urgence 112 - 117 - 118 (80'193 en 2005). Ces chiffres ne tiennent pas compte des appels de la CEN-Noës.
- **20'977** messages du système ISOPRO (avis de recherches de personnes et de véhicules) (23'204 en 2005).

La CEN a géré 20'773 interventions (17'305 en 2005).

Aéroport / Refoulements

Le départ de 312 personnes a été organisé et contrôlé (383 en 2005), dont 136 requérants d'asile déboutés (182 en 2005). Sur ces

312 cas, 26 renvois ont nécessité une escorte policière jusqu'à l'aéroport de destination.

Les dossiers de 247 ressortissants étrangers, mis en détention sur ordre du SEE en application de la Loi sur les mesures de contrainte, ont été traités par la police de l'aéroport.

Information et prévention

Communication externe dont les médias

- Diffusion de quelque **400 communiqués de presse, dans les deux langues officielles.**
- Traitement d'environ **2'000 demandes particulières de journalistes.**
- Organisation de conférences de presse.

Prévention de la criminalité

- Appui à la campagne de prévention nationale visant à lutter contre la pédocriminalité sur internet. Stands de prévention dans le cadre de Sion-Expo, de l'OGA et de la foire du Valais. Plus de 100'000 produits dérivés ont été distribués, en particulier aux jeunes. Les adultes ont été fortement sensibilisés et les enseignants très intéressés.
- Diffusion de plusieurs communiqués de presse de mise en garde, de conseils dont plusieurs liés à la campagne précitée.
- Création du site www.respect-please.ch qui consiste en un portail internet permettant de réorienter les visiteurs vers les partenaires de la prévention, de diffuser des messages de prévention. Le terme «respect-please» permet de créer des produits dérivés ayant un meilleur impact auprès des jeunes que le logo de la Police cantonale.
- Quelque 200 conseils de prévention de la criminalité ont été dispensés par le coordinateur auprès de particuliers et d'entreprises.

Formation

Le 5 mars 2006, 32 aspirants dont sept agents des polices municipales de Bagnes, Sierre, Sion et Zermatt ont débuté l'école d'aspirants à l'Académie de Police du Chablais à Savatan. Trois aspirants ont choisi de quitter l'Ecole en cours de route.

La campagne de recrutement pour l'EA 2007 s'est déroulée du 24 février au 12 mai 2006. 237 personnes intéressées ont demandé la documentation. 90 candidats ont été retenus et convoqués pour divers examens. Après analyse des résultats, 15 aspirants de langue française et 5 aspirants de langue allemande dont 2 femmes ont été proposés pour l'école d'aspirants.

Durant 124 demi-journées, les membres du Corps ont été entraînés à divers tirs tactiques, de police, ainsi qu'à la sécurité personnelle. Les manipulations de base et la maintenance des armes ont été traitées dans le cadre des tirs.

Comptabilité / Secrétariat

La comptabilité a établi 5'725 factures pour un montant de CHF 2'072'428.35 (2005: 5'282 factures / CHF 1'469'682.005). 18'661 requêtes ont transité par le secrétariat (16'812 en 2005).

SERVICE DE L'ETAT CIVIL ET DES ETRANGERS

CONTRÔLE DES ETRANGERS

Les autorisations de travail pour les ressortissants des 15 pays membres de l'Union Européenne et des pays membres de l'AELE sont restées soumises à contingentement en 2006 encore.

L'extension des accords bilatéraux aux 10 nouveaux pays membres de l'UE (Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie,

Slovaquie, Estonie, Lituanie, Lettonie, Chypre et Malte) est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2006. Ces pays sont soumis à un contingentement et au contrôle des conditions du marché du travail jusqu'en 2011, à l'exception de Chypre et de Malte, qui bénéficient des mêmes conditions que les 15 premiers pays membres de l'UE.

Le nombre d'étrangers résidents (permis B et C) se situe à 54'121 (52'697 personnes en 2005). Le Service a réglé le séjour de 33 familles par l'octroi d'un permis de séjour pour cas de rigueur.

Dans le cadre des mesures de contrainte, le Service a prononcé 247 mesures de détention en vue de refoulement (118 cas relevant de l'asile et 129 relevant de la législation sur les étrangers).

ASILE

On constate une légère hausse des demandes d'asile en Suisse en 2006, qui atteignent 10'537 requêtes contre 10'061 en 2005. Les effectifs de l'asile sont toutefois en diminution en raison des non-entrées en matière, des départs contrôlés, des disparitions et du règlement des conditions de séjour par l'octroi d'un permis B.

Les principaux pays de provenance sont la Serbie (Kosovo), l'Erythrée, l'Irak et en quatrième position la Turquie.

Le Valais s'est vu attribuer 369 requérants d'asile en 2006. 47 ont obtenu l'asile, 186 ont été déboutés, 62 ont fait l'objet d'une non-entrée en matière, 20 ont retiré leur demande et 25 sont sortis de l'asile par une décision de radiation.

Notre canton a organisé 64 départs autonomes et 72 rapatriements. Durant cette même période, 193 personnes sont parties dans la clandestinité.

Enfin, 145 permis humanitaires ont été octroyés à des personnes admises provisoirement en Valais.

ETAT CIVIL

La ressaisie systématique dans INFOSTAR a continué sur le même rythme soutenu. Le service espère pouvoir achever la ressaisie de l'ensemble des personnes vivantes figurant dans les registres d'ici la fin de l'année 2007.

Le projet de modification des articles 28 et 29 de la Constitution, prévoyant le transfert de la compétence d'octroi du droit de cité au plan communal de la commune bourgeoise à la commune municipale a été examiné et approuvé par le Parlement, lors du débat sur l'opportunité et lors des deux débats sur le texte.

NATURALISATIONS

643 personnes ont obtenu dans notre canton la nationalité suisse par naturalisation ordinaire et

383 personnes par naturalisation facilitée. Vu le nombre de demandes, le Service n'a pas été en mesure de résorber son retard.

	2005	2006
Adoptions	37	35
Changements de noms et prénoms	226	230
Mariages d'étrangers	274	271
(hors UE-AELE) traités par le Service		

INTEGRATION

Le canton a soutenu financièrement 27 projets sur 30 présentés dans le cadre de l'intégration des étrangers et la lutte contre le racisme, pour un montant total de Frs. 133'511.-.

Les subventions de la Confédération pour les projets 2006 se sont élevées à Frs. 278'203.-.

La commission plénière s'est réunie à 2 reprises; les différents groupes de travail ont eu des activités régulières.

Le service a organisé le 18 mai 2006, en collaboration avec l'Institut International des Droits de l'Enfant, une journée de sensibilisation à la problématique des mutilations génitales féminines. L'effort de sensibilisation et d'information auprès des populations concernées, du personnel médical, social et des enseignants sera poursuivi. Un mandat a été donné dans ce sens à l'Association Kalkal.

Le « fascicule de bienvenue en faveur des migrants » a été traduit en polonais, roumain et slovène.

PASSEPORTS ET CARTES D'IDENTITÉ SUISSES

	2005	2006
Passeports	22'678	21'374
Cartes d'identité	29'886	31'839
Passeports provisoires	443	466

101 passeports biométriques ont été établis en 2006 dans les centres pilotes pour des citoyens suisses domiciliés en Valais.

ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

Pour la Direction des établissements pénitentiaires, 2006 aura constitué une année charnière. Celle-ci a en effet été consacrée à l'adaptation des diverses structures carcérales du canton en vue de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2007 du nouveau Code pénal et de la loi fédérale sur la condition pénale des mineurs.

Les objectifs fixés dans le domaine organisationnel et administratif sont aujourd'hui atteints. Ainsi, le Centre éducatif de Pramont fonctionne sur la base du nouveau concept éducatif qui y a été développé. Les exigences du nouveau Concordat régissant la détention pénale des mineurs ont de ce fait également été anticipées. Pour ce qui concerne les condamnés adultes, un nouveau plan d'exécution de peine individualisé a été élaboré.

Dans le domaine de la formation des détenus, il convient de mentionner le geste particulièrement généreux de la Loterie romande qui a accepté d'allouer un don de Fr. 25'000.-. Cette aide financière, qui sera engagée en 2007, contribuera grandement à poursuivre l'objectif que la Direction des établissements pénitentiaires s'est fixée depuis plusieurs années, à savoir favoriser au maximum les chances de réinsertion des personnes qui lui sont confiées.

En 2006, la direction des établissements pénitentiaires a encore été amenée à rendre un nombre particulièrement important de décisions dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures. Elle a notamment élaboré 352 rapports pour:

- la commission de libération conditionnelle;
- la commission pour l'examen des condamnés présentant un risque accru;
- les différentes commissions des cantons placeurs compétentes dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures.

COLONIE PÉNITENTIAIRE DE CRÊTELONGUE

Avec un taux d'occupation de 95%, la colonie pénitentiaire de Crêtelongue (CPCL) répond plus que jamais à un besoin au niveau du concordat latin d'exécution des peines. L'introduction du nouveau code pénal au 1^{er} janvier 2007 entraînera cependant une individualisation encore plus marquée de la prise en charge des condamnés.

A l'heure actuelle, les structures d'occupation (ateliers, exploitation du domaine agricole etc.) se révèlent déjà être adaptées aux besoins des détenus. Elles sont cependant améliorées en permanence. Ainsi, une nouvelle scierie est en voie de construction. Les cellules de réflexion ont également été réaménagées pour répondre aux normes actuelles dans le domaine de l'exécution des peines.

Malgré ces efforts constants d'amélioration, l'hébergement des détenus dans le bâtiment cellulaire ne correspond plus aux normes de sécurité notamment en matière de police du feu. Des travaux portant sur les systèmes d'évacuation des détenus en cas d'incendie ont été réalisés. Ils ne suffisent toutefois pas. Il devient donc urgent de rénover le cellulaire qui a été réalisé il y a plus de 70 ans. Le service cantonal des bâtiments a ainsi été chargé d'établir un avant-projet.

Toujours sensible à l'importance de la formation continue pour le personnel, la Direction de la CPCL a mis sur pied des formations spécifiques telles que des cours concernant la prévention du suicide et la communication non-violente.

Sur le plan administratif, on notera encore l'introduction du nouveau système de facturation SAP actuellement opérationnel pour l'ensemble de la colonie pénitentiaire.

CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ DE PRAMONT

Dans le prolongement des travaux entrepris pour accueillir des jeunes adolescents mineurs au passé pénal particulièrement lourd, le Centre éducatif de Pramont a défini sa stratégie d'avenir. Celle-ci s'inscrit dans la perspective de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs, ainsi que du concordat latin sur l'exécution de la détention pénale des mineurs.

L'année 2006 a encore démontré que Pramont jouit d'une reconnaissance certaine auprès des tribunaux des mineurs de Suisse romande et du Tessin. L'institution connaît en effet une liste d'attente importante tant pour le placement des mineurs que pour celui des jeunes adultes.

Accueillir et faire vivre ensemble plus d'une trentaine de jeunes délinquants au caractère souvent très difficile n'est cependant pas simple. Le Centre éducatif de Pramont a toutefois pour but de les aider à retrouver confiance afin qu'ils construisent un équilibre personnel leur permettant de se réinsérer dans la société.

Il convient par ailleurs de relever que les ateliers de formation remplissent pleinement leur fonction de valorisation et d'intégration. Depuis plusieurs années, Pramont travaille en relations étroites avec un grand nombre d'entreprises privées qui accueillent des jeunes en stage de formation. L'année 2006 a confirmé l'importance de cette collaboration sur le plan de la réinsertion.

Dans un proche avenir, le concept éducatif de Pramont devra cependant faire l'objet de certaines adaptations. Cette démarche est en effet dictée par les exigences de l'Office fédéral de la justice qui procèdera en 2008 à une évaluation de notre institution. Cet examen portera notamment sur la question de la dotation en personnel dans le domaine éducatif, la Confédération ayant des exigences très strictes en la matière.

L'avenir immédiat de Pramont est ainsi tracé. Il continuera cependant à réclamer des solutions innovantes. Le Centre éducatif de Pramont est cependant prêt à relever ces nouveaux défis.

PRISONS PRÉVENTIVES

Le taux d'occupation des prisons préventives est resté stable en 2006. Ces dernières continuent toutefois d'accueillir un nombre toujours plus important de détenus souffrant de graves troubles psychiques et physiques. Pour faire face à cette situation, l'accent a surtout été mis sur la formation du personnel pénitentiaire dans ces problématiques. En 2005, l'ensemble du personnel pénitentiaire a eu la possibilité de suivre un cours sur la prévention du suicide. L'effort dans ce domaine a été poursuivi en 2006 puisqu'une formation continue a été mise sur pied. Encadrés par des spécialistes, huit collaboratrices et collaborateurs ont ainsi été désignés pour élaborer des protocoles d'intervention dans les établissements où ils oeuvrent au quotidien. Cet effort constant de formation ne suffit malheureusement pas. Le service médical des prisons doit absolument être renforcé. A l'heure actuelle, seule la prison des Iles est dotée de personnel infirmier. Les prisons préventives de Brigue et Martigny en sont totalement dépourvues.

Sur le plan de la sécurité, ces deux derniers établissements ne sont par ailleurs desservis la nuit que par un seul collaborateur. Cette situation pose de graves problèmes, notamment en cas d'incendie. Des travaux ont certes été menés pour renforcer l'infrastructure sécuritaire desdits établissements mais ils ne suffisent pas à eux seuls pour pallier le manque de personnel de surveillance.

SERVICE DE LA CIRCULATION ROUTIERE ET DE LA NAVIGATION

ADMINISTRATION

Après une année 2005 marquée par les difficultés liées à l'introduction d'une nouvelle application informatique, un institut a été mandaté en 2006 pour effectuer une enquête de satisfaction auprès de nos clients ainsi qu'un audit informatique et organisationnel permettant de définir les points sur lesquels des améliorations devaient être apportées en priorité.

L'enquête de satisfaction a duré tout le mois de mars et plus de 2'000 clients ont répondu à un questionnaire qui leur avait été remis lors de leur passage dans le service. Le taux de satisfaction moyen relevé a été de 8.5/10 ce qui peut être considéré comme élevé. Les souhaits de nos clients ont porté principalement sur un renforcement de notre service de guichet et du service téléphonique ainsi que sur une présentation plus simple de nos factures.

Dans le cadre de l'audit organisationnel il a été constaté que les structures du service n'étaient plus adaptées à la forte croissance du parc des véhicules. Un nouvel organigramme a été mis en place, avec différentes mesures d'accompagnement, permettant d'apporter les changements nécessaires.

PARC CANTONAL DES VÉHICULES

Le parc cantonal des véhicules poursuit son ascension. Alors qu'il s'élevait à 234'225 en 2005, il se situe actuellement à 240'042. Cet effectif du parc des véhicules ne comprend plus les véhicules dont les plaques sont temporairement déposées de manière à ce qu'il corresponde à la statistique fédérale. Le nombre de véhicules immatriculés durant l'année s'est élevé à 62'863.

EXAMENS DE CONDUCTEURS ET EXPERTISES

Le nombre d'examens pratiques de conduite a encore augmenté en 2006, passant de 7'683 à 7'854. Grâce à une bonne préparation des candidats, le taux d'échec s'est limité à 35%. 6771 examens théoriques de base ont également été effectués et leur taux d'échec s'est élevé à 31%. Même si ces taux ont légèrement augmenté par rapport à l'année 2005 ils démontrent que les candidats de notre canton abordent toujours ces épreuves avec le plus grand soin.

NAVIGATION

Le parc des bateaux immatriculés dans notre canton comprend 1'306 unités. 473 expertises ou contrôles périodiques, 177 examens de conduite et 125 examens théoriques ont été enregistrés. Ces chiffres étaient respectivement de 410, 175 et 271 l'an passé. 29 contrôles ont, de plus, été effectués par les chantiers navals sur la base de la convention passée avec ces derniers.

MESURES ADMINISTRATIVES

Après la forte augmentation du nombre de retraits de permis enregistrée en 2005 ce nombre a légèrement diminué en 2006, passant de 4'501 à 4'241. La vitesse inadaptée aux circonstances ou à la signalisation (1'828) et l'alcool au volant (1'330) restent les motifs dominants de ces mesures.

Les avertissements notifiés à la suite d'infractions aux règles de la circulation ont également diminué. Nous en avons dénombré 1'713 pour l'année 2006 alors que 2'335 avertissements avaient été prononcés en 2005.

En plus des mesures administratives précitées, 4'919 usagers ont été condamnés à des amendes pour violation des dispositions de la loi fédérale sur la circulation routière. Ce chiffre était de 6'296 en 2005.

COMPTABILITÉ ET INFORMATIQUE

Le chiffre d'affaires du service continue à croître d'année en année pour atteindre 68.7 millions de francs en 2006. Ce montant représente 269'328 encaissements par BVR. 4'023 décisions de retrait du permis de circulation ont dû être notifiées pour non-paiement de l'impôt.

Le site internet du service connaît un succès grandissant. En 2006, 1'027'835 transactions ont été effectuées sur notre site par nos clients, soit plus de 2'800 par jour.

SERVICE DE LA SECURITE CIVILE ET MILITAIRE

Pour le service de la sécurité civile et militaire, le rapport de controlling sur l'année 2006 avec les indications et chiffres publiés fait état de rapport de gestion.

SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PECHE ET DE LA FAUNE

L'année 2006 a été marquée par le nouvel arrêté quinquennal. Les

adaptations de la carte de chasse ainsi que les nouvelles dispositions sur l'utilisation des véhicules ont provoqué des réactions, parfois violentes, de la part de certains chasseurs. L'autofinancement du service est lié directement à la pratique de la chasse et de la pêche. Un autofinancement complet est toutefois difficilement réalisable car les revenus perçus englobent notamment les tirs clients qui dépendent de circonstances extérieures ne pouvant être influencées par le service. Dans le secteur du personnel, 3 nouveaux gardes-chasse ont été nommés suite à des mises à la retraite.

EXPLOITATION DES RÉGALES DE LA CHASSE

Malgré les critiques particulièrement violentes à l'encontre du nouvel arrêté quinquennal, plus de 2600 permis ont été délivrés. L'exercice de la chasse s'est déroulé très calmement et sans aucun accident. Les chasseurs, tout comme les prélèvements réalisés, ont été bien répartis sur l'ensemble des secteurs ; un recul des erreurs de tir a été constaté. Les prélèvements effectués sur les espèces cerf – chevreuil et chamois correspondent à la planification envisagée. Les chasseurs ont suivi de manière exemplaire le nouveau modèle chamois ; ils assument ainsi leur rôle de régulateur. 2640 patentes de pêche ont été attribuées ; il est précisé que ce chiffre ne comprend pas les permis journaliers. Le repeuplement piscicole a, comme toujours, très bien fonctionné grâce aux sections de pêche. Les revitalisations et améliorations de biotopes ont été réalisées dans le cadre des renouvellements de concessions, des mesures de protection contre les crues, ainsi que des projets de construction liés aux cours d'eau.

Les zones de tranquillité pour le gibier ont fait leurs preuves ; elles ont, à nouveau, été mises en place dès la mi-décembre. Le service, en collaboration avec les associations de chasse, proposera de nouvelles zones de tranquillité pour 2007.

RÉSULTATS DE LA CHASSE 2006:

Cerfs	: 1712
Chevreaux	: 1371
Chamois	: 2694

PÊCHE:

Chaque pêcheur a prélevé, en moyenne, 46 truites. Cela correspond à environ 30 tonnes de poissons pêchés au sein des eaux valaisannes.

LES PRÉDATEURS:

Contrairement à l'année précédente, plusieurs loups ont fait leur apparition en 2006. Pendant que la louve de Pontimia provoquait quelques dommages près de la frontière, des atteintes importantes étaient causées par le loup du Gommer ainsi que le loup du Chablais. Ces dommages ont obligé les autorités à délivrer légalement des autorisations de tir qui furent réalisées quelques temps plus tard. Le monitoring mis en place par le service aussi bien dans le Chablais que dans le Haut Valais démontre que les loups continuent leur expansion. Les consortages d'alpages ont été rendus attentifs sur la nécessité des mesures de prévention. Des interventions parlementaires étaient soumises au Grand Conseil fin 2006 afin de simplifier les procédures d'autorisation de tir. Les dommages causés par les grands prédateurs s'élèvent à environ 30'000.— francs ; il est précisé que les nombreuses heures effectuées dans ce cadre par les garde-chasse ne sont pas prises en compte dans ce montant.

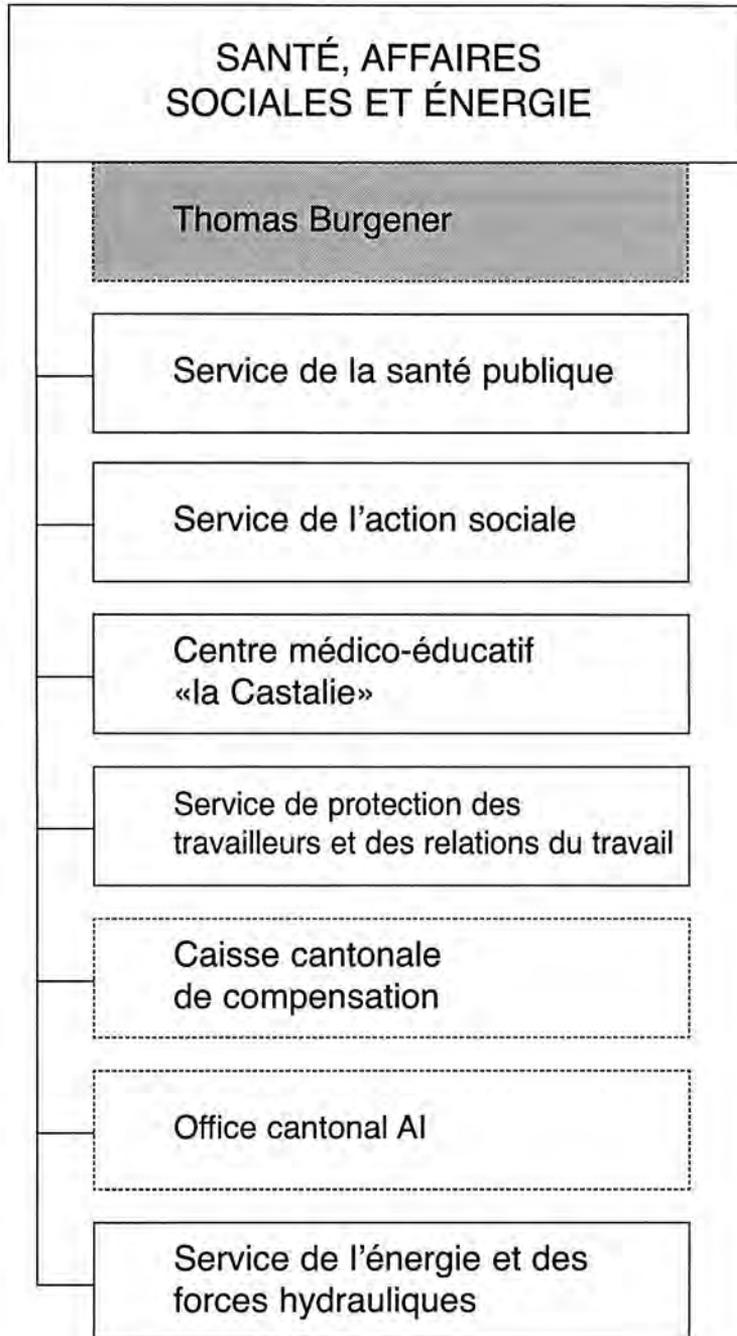


RAPPORT DU DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ÉNERGIE

SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2006



**CHEF DU DÉPARTEMENT: THOMAS BURGNER
REPLAÇANT: JEAN-RENE FOURNIER**



INTRODUCTION

SANTÉ

L'année 2006 a été marquée principalement par le très large soutien apporté par le Grand Conseil au Réseau Santé Valais (RSV), lors de l'adoption de la loi sur les établissements et institutions sanitaires (LEIS), après un débat fleuve et successivement deux décrets en 2002 et 2003 ainsi qu'un concept de planification en 2004.

Ce soutien permet aux responsables et au personnel du RSV d'entrer dans une phase de stabilisation et de consolidation, indispensable à la levée des freins empêchant un fonctionnement optimal en réseau. De nombreux défis les attendent, en particulier:

- offrir aux patientes et aux patients valaisans la médecine hospitalière du futur;
- répondre aux besoins nouveaux de la population tout en maintenant les coûts de la santé à un niveau supportable;
- faire face à une concurrence accrue du secteur privé.

L'intégration du personnel des Institutions psychiatriques du Valais romand (IPVR) et du Centre valaisan de pneumologie (CVP) au sein du RSV, ainsi que le transfert de propriété des infrastructures hospitalières au canton, a nécessité un travail important de la part du Service de la santé publique.

Suite à l'acceptation par le Conseil d'Etat en octobre 2005 d'un nouveau concept de prise en charge de la personne âgée, l'année 2006 a été marquée par la planification de nombreux projets de construction, d'agrandissement et de rénovation d'établissements médico-sociaux, ceci afin d'atteindre l'objectif de 390 lits supplémentaires prévus d'ici à 2013.

Mis à part les actions concernant les thèmes prioritaires en matière de promotion de la santé et de prévention des maladies, le Service de la santé publique a mis l'accent en 2006 sur une vaste campagne de promotion du don d'organe auprès de la population du canton.

AFFAIRES SOCIALES

Le comité de pilotage RPT a travaillé à la préparation de l'acte modificateur unique qui entrera en vigueur au 01.01.2008.

Le domaine social est particulièrement concerné puisque l'entier de la surveillance et du financement des institutions pour personnes handicapées passera sous la responsabilité du canton, tandis que le financement de l'AVS et de l'AI sera entièrement repris par la Confédération.

Ces modifications entraînent de nombreux changements dans les répartitions canton-communes. Le modèle proposé par le Conseil d'Etat vise la neutralisation de tout transfert des charges entre le canton et les communes.

Dans un deuxième temps, il s'agira de discuter du désenchevêtrement des tâches intra-cantonales.

Concernant tout particulièrement le domaine des institutions pour personnes handicapées, le Département a mis en discussion un premier document qui servira de base au plan stratégique que le canton devra présenter à la Confédération à la fin 2007 ou au début 2008.

Durant l'année 2006, ont été entrepris les travaux préparatoires à la mise sur pied d'un système informatique couvrant l'ensemble des institutions pour personnes handicapées, pour mineurs et de l'enseignement spécialisé. Vu l'importance de l'objet, cette question devra être traitée par décret du Grand Conseil en mars 2007.

Après une forte hausse des coûts en 2005, l'aide sociale a connu une relative stabilité en 2006: selon la statistique fédérale de l'Office fédéral de la statistique, le taux de personnes à l'aide sociale en Valais se monte à 1,3 % alors qu'il est de 3,3 % au niveau suisse. Cette bonne situation n'enlève rien à la nécessité de renforcer la coordination entre les différents régimes, notamment l'AI, l'assurance chômage et l'aide sociale. Cette collaboration se concrétisera en 2007 dans le cadre du projet CII MAMAC approuvé par le Conseil d'Etat.

Au 1^{er} janvier 2006 est entrée en vigueur la modification du règlement sur le recouvrement et l'avance des pensions alimentaires qui permet de ne plus limiter à deux ans l'octroi d'avances lorsque le débiteur est insolvable. Cette modification, approuvée par le Grand Conseil, corrige les inégalités qui pénalisaient les personnes dont l'ex conjoint n'est pas en mesure de régler les pensions alimentaires dues.

Dans le domaine de l'asile, la réduction du nombre de personnes accueillies se poursuit avec une baisse correspondante des forfaits de la Confédération. Cependant, en application des dispositions de la loi fédérale sur l'asile, le canton est appelé à prendre en charge les coûts des NEM (non entrée en matière) et des admis provisoires qui, après sept ans de séjour en Suisse, sont mis à charge du canton.

Le déficit d'exploitation 2006 du secteur asile est de l'ordre de 1,8 mio. Il passera à 4-6 mios dès 2008. Après la réduction de 15 postes, effectuée en 2005, il faudra envisager une nouvelle réduction de l'effectif du secteur dès 2007.

Pour favoriser l'intégration des personnes qui demeurent durablement en Valais et limiter les coûts sociaux, le service propose la mise en place d'un dispositif de soutien à l'emploi. Cette démarche est rendue possible par l'ouverture plus large du marché du travail aux requérants et admis provisoires. Elle était jusqu'ici très restrictive.

ENERGIE

La situation d'une demande excédentaire qui prévaut depuis quelques années sur le marché de l'électricité se maintient. En 2006, les prix des agents énergétiques fossiles et les prix de l'électricité sur le marché européen ont augmenté. Si la consommation électrique actuelle ne diminue pas de manière drastique, la Suisse pourrait être confrontée, selon certains scénarios, à une pénurie d'électricité entre 2012 et 2020. L'augmentation croissante de la consommation électrique au cours des dernières années a démontré une fois de plus, clairement, l'importance et la valeur sûre que représente la force hydraulique. Ce constat est très positif pour les sociétés hydroélectriques sises en Valais et pour l'avenir de la force hydraulique. De plus, la forte croissance des prix de l'électricité est un désavantage pour les entreprises grosses consommatrices en énergie situées dans le canton et en Suisse.

La position de l'industrie électrique suisse doit être pérennisée dans la perspective de l'ouverture complète du marché européen de l'électricité en 2007. La loi sur l'approvisionnement en électricité et la révision de la loi sur l'énergie ont été traitées par les Chambres fédérales. Quelques divergences subsistent entre les deux Conseils. Si aucune demande de référendum n'est formulée, la mise en vigueur pourrait avoir lieu en 2008. La loi sur l'approvisionnement en électricité définit les conditions générales nécessaires pour garantir un approvisionnement sûr et durable ainsi qu'un marché de l'électricité bien organisé dans un contexte suisse et européen en pleine mutation.

En cédant ses réseaux de distribution aux communes et aux distributeurs régionaux d'électricité, la société Forces Motrices Valaisannes SA (FMV) s'est désengagée progressivement de l'activité qui consiste à distribuer l'électricité au client final. Les FMV se concentrent désormais prioritairement sur la production et la fourniture aux gros consommateurs, notamment les distributeurs d'électricité, les industries et les PME.

Dans le domaine de l'utilisation des forces hydrauliques, on mentionnera que les travaux de réhabilitation du puits blindé de l'aménagement de Cleuson-Dixence se sont poursuivis en 2006. Enfin, on relèvera que les projets de pompage-turbinage du «Nant de Drance» à Emosson et «Argessimo» à Oberems ont démarré.

Plusieurs aménagements hydroélectriques sont actuellement au bénéfice de mesures provisoires destinées à autoriser la poursuite

de l'exploitation de leurs centrales. L'application des directives d'assainissement des cours d'eau se poursuit. En ce qui concerne les lignes THT, le projet de ligne 380 kV Chamoson-Chippis est en phase d'autorisation.

Dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables, le programme «SuisseEnergie» continue au niveau suisse pour la sixième année consécutive. La poursuite de la stratégie Minergie demeure une priorité. D'autres programmes de promotion relatifs à l'utilisation de l'énergie solaire et du bois sont en cours. La surveillance de l'application de l'ordonnance sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les constructions et les installations tend à montrer que la planification énergétique des bâtiments ne satisfait souvent pas aux exigences légales.

Au niveau organisationnel, on relèvera que la fusion des services de l'énergie et des forces hydrauliques, proposée par la commission «Mesures structurelles», est devenue effective le 1^{er} décembre 2006.

**Le Chef du Département de la santé,
des affaires sociales et de l'énergie**
Thomas Burgener

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ORGANISATION ET PERSONNEL

Service	Postes à l'organigramme de l'Etat
Service de la santé publique	19.70
Service de l'action sociale	15.50
Centre médico-éducatif « La Castalie »	175.60
Service social de protection des travailleurs et des relations du travail	14.00
Service de l'énergie et des forces hydrauliques	7.80
Total	232.60

MOTIONS ET POSTULATS

Motions

- 2.036 Motion du député Robert Sarbach (SPO) concernant la protection de la jeunesse aussi lors de l'achat de produits à base de tabac (14.03.2006).

Motion acceptée en session de septembre 2006.

Le projet de révision de la loi sur la santé, mis en consultation en décembre 2006 contient aux articles 106 et 107 des dispositions concernant la consommation de tabac dans les lieux publics ainsi que la publicité pour le tabac dans les écoles et leurs abords.

- 2.042 Motion du groupe du groupe FRL, par le député Alexis Turin, concernant un ORAPA pour toutes les contributions d'entretien (11.04.2006).

Motion approuvée en session d'octobre 2006

La motion demande au Conseil d'Etat de compléter l'alinéa 1 de l'article 2 de la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances par l'ajout suivant: «y compris les allocations familiales et autres».

- 2.048 Motion de la députation PDC du district de Sierre, par les députés Christophe Lamon (suppl.), Jean-Pierre Rouvinez, Pascal Rey, Alain de Preux, Christian Favre (suppl.), Charles-André Bagnoud et Andréane Theytaz (suppl.) concernant la modification de la loi cantonale sur l'énergie en faveur de la filière bois non constructible comme alternative à l'importation de sources d'énergie extérieures (10.5.06).

Motion acceptée sous forme de postulat en session de novembre 2006.

L'objectif de la motion est déjà rempli par la loi cantonale sur l'énergie et la loi forestière.

Postulats

- 2.022 Postulat du député Franz Ruppen concernant la simplification du versement des allocations familiales (13.09.2005)."

Postulat accepté le 16 mars 2006.

Le postulat sera examiné dans le cadre d'une prochaine révision de la législation sur les allocations familiales.

- 2.023 Postulat de la députée (suppl.) Francine Zufferey Molina (PS/AdG) et cosignataires concernant une subvention caisse maladie 18 à 20 ans (14.09.2005).

Postulat accepté en session de mars 2006.

Le DSSE a demandé à la Caisse de compensation du canton du Valais d'effectuer une simulation sur les conséquences de l'abaissement de l'âge des bénéficiaires individuels à 18 ans. Par sa correspondance du 5 septembre 2006 à l'attention de la députée Zufferey-Molina, le Chef du DSSE a confirmé que, le fait d'exclure de la composition familiale les enfants de 19 à 20 ans exclurait environ 1'400 familles (5'100 personnes) du droit aux subsides.

- 2.024 Postulat du député (suppl.) Marc Kalbermatten concernant le versement des allocations familiales (13.09.2005).

Postulat accepté le 16 mars 2006.

Le postulat sera examiné dans le cadre d'une prochaine révision de la législation sur les allocations familiales.

- 2.026 Postulat du député Mathias Eggel (GRL) et cosignataires, concernant le calcul des budgets d'aide sociale : adaptation de la franchise sur le revenu.

Postulat accepté en session d'avril 2006.

Le postulat demande que la franchise sur le revenu pour les bénéficiaires de l'aide sociale se monte à 50 pour cent du salaire gagné de par leur activité professionnelle, mais au maximum à 500 francs.

- 2.032 Postulat du député (suppl.) Grégoire Raboud et cosignataires concernant la déplétion du pétrole (16.12.2005) .

Postulat accepté en session d'avril 2006.

Le Conseil d'Etat étudiera dans quelle mesure les conditions cadres qui se mettent en place au niveau suisse devraient être complétées au niveau cantonal.

- 2.044 Postulat du député (suppl.) Roland Kuonen (SPO) concernant l'adaptation des redevances hydrauliques aux prix

suisse et européens du marché de l'énergie (EEX et SWEP) (13.04.2006).

Postulat accepté en session d'octobre 2006.

Le postulat met en exergue l'importance de préparer le retour des concessions, par le développement de stratégies et de modèles de participation avec les collectivités concédantes. Il relève que la haute valeur ajoutée que représente l'électricité d'origine hydraulique doit conduire à rétribuer correctement les cantons alpins détenteurs de cette matière première.

- 2.046 Postulat de la députée (suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf et cosignataires concernant les risques encourus dans les studios de tatouage et de piercing (10.05.2006).

Postulat accepté en session de novembre 2006.

Cette problématique a été réglée par une ordonnance de la Confédération, en vigueur depuis le 1.1.2006, pour assurer la sûreté des produits et du matériel utilisés. L'OFSP a élaboré des directives détaillées avec les associations professionnelles sur les bonnes pratiques de travail. Les Laboratoires cantonaux peuvent procéder à des contrôles, saisir les produits non conformes et dénoncer à l'autorité de poursuite pénale les infractions aux dispositions précitées.

- 2.047 Postulat de la députation PDC du district de Sierre, par les députés Christophe Lamon (suppl.), Jean-Pierre Rouvinez, Pascal Rey, Alain de Preux, Christian Favre (suppl.), Charles-André Bagnoud et Andréane Theytaz (suppl.) concernant la modification de la loi sur l'énergie visant à optimiser la production, l'exploitation et l'utilisation des sources d'énergie en Valais (10.5.06).

Postulat accepté en session de décembre 2006.

Le postulat est accepté dans le sens que l'actualisation de la fiche G.2/1 «Approvisionnement en énergie» du plan directeur cantonal tiendra compte des mesures préconisées par le postulat.

- 2.051 Postulat du groupe PDCC, par la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz, concernant les mesures incitatives d'utilisation rationnelle de l'eau (6.6.2006).

Postulat accepté en session de décembre 2006.

Le postulat demande diverses mesures incitatives pour garantir une utilisation rationnelle de l'eau et une réduction de la production d'eaux usées. L'intention du postulat, en ce qui concerne l'utilisation durable de l'eau, s'inscrit parfaitement dans la politique du Conseil d'Etat.

- 2.055 Postulat urgent du groupe PDCB, par le député Gabriel Luisier, concernant l'augmentation des primes d'assurance maladie et maîtrise des coûts hospitaliers en Valais (12.09.2006).

Postulat accepté en session de septembre 2006.

Le DSSE n'a cessé d'interpeller l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et le Département fédéral de l'intérieur (DFI) au sujet de l'octroi d'une autorisation afin de pouvoir contrôler les comptes valaisans des assureurs-maladie actifs dans notre canton. M. le Conseiller fédéral Pascal Couchepin a refusé cette autorisation malgré l'accord de principe qu'avait donné M. Daniel Wiedmer, Responsable de Division à l'OFSP, au Chef du DSSE lors d'un débat télévisuel sur Canal 9.

SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE

Selon le Décret du 4 septembre 2003, les Institutions psychiatriques du Valais romand (IPVR) et le Centre valaisan de pneumologie (CVP) ont été intégrés au RSV. Leur rapport de gestion fera partie intégrante du rapport général du RSV concernant la gestion hospitalière.

PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION DES MALADIES ET ACCIDENTS

Parmi les nombreux projets et programmes de prévention effectifs durant l'année 2006, le Service de la santé publique a mis l'accent sur une campagne d'information à large échelle au sujet du don d'organe, un suivi de la mortalité liée à la canicule, ainsi que sur divers autres projets dans les domaines prioritaires que sont: la promotion d'une alimentation saine et de l'activité physique; la réduction de la consommation abusive d'alcool et la lutte contre la consommation de substances délétères et pouvant créer une dépendance comme le tabac ou le cannabis; ainsi que la promotion de la santé mentale.

**DON D'ORGANES:
JE SUIS POUR,
JE REMPLIS UNE
CARTE DE DONNEUR**

DISPONIBLE EN PHARMACIE



EPIDÉMIOLOGIE

La grippe aviaire a également occupé le SSP notamment par l'élaboration d'un concept de prise en charge des patients en cas de pandémie. Ce projet a d'ailleurs fait l'objet d'un exercice en collaboration avec les partenaires.

OBSERVATOIRE VALAISAN DE LA SANTÉ

L'Observatoire valaisan de la santé a reçu en novembre 2006 le Prix Excellence Public 2006 de l'IDHEAP (Institut des hautes études en administration publique) dans la catégorie «Electronic Government» pour son système d'information sanitaire Datawarehouse. Ce système permet au SSP d'obtenir en temps réel des informations sur l'utilisation des services de soins, mais également en matière de finances, de gestion des ressources humaines ou de qualité des soins.

SURVEILLANCE DES PROFESSIONS ET DES INSTITUTIONS

Dans le cadre du renouvellement des autorisations d'exploiter des établissements médico-sociaux (EMS), le SSP a procédé au contrôle d'une douzaine d'établissements qui devaient régulariser leur situation en lien avec leur dotation en personnel soignant et le respect des directives du département.

L'ensemble des ces établissements a obtenu le renouvellement de leur autorisation.

L'organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS) a procédé aux contrôles des entreprises d'ambulances et a transmis au département ses préavis concernant le renouvellement de l'autorisation d'exploiter de cinq entreprises. Sur la base de ces préavis, le département a autorisé ces cinq entreprises concernées à poursuivre leurs activités.

Suite à la demande du Centre de soins palliatifs FXB et dans la mesure où des conventions de collaboration ont pu être conclues avec les Centres médico-sociaux de Sion et de Martigny, le département a décidé de renouveler l'autorisation de pratique de cette organisation pour les soins palliatifs à domicile.



Remise du Prix Excellence Public 2006

PRISE EN CHARGE HOSPITALIÈRE

Le 12 octobre 2006, le Grand Conseil a accepté, à une très large majorité, la loi sur les établissements et institutions sanitaires (LEIS). Cette loi est entrée en vigueur au 1^{er} février 2007, et constitue un tournant historique pour le système sanitaire valaisan.

Conformément à la volonté politique, déjà affirmée à plusieurs reprises, cette loi confirme l'intégration des Institutions Psychiatriques du Valais Romand (IPVR) et du Centre Valaisan de Pneumologie (CVP) au sein du Réseau Santé Valais. Parallèlement à cette volonté d'intégration, motivée par l'intérêt prioritaire des patients de pouvoir bénéficier d'un réseau hospitalier performant, le Parlement a tout aussi clairement affirmé sa volonté de réaliser ce transfert en préservant au mieux les intérêts du personnel des IPVR et du CVP. Ainsi, dès le 1^{er} février 2007, le personnel des IPVR et du CVP bénéficie des conditions salariales et sociales, ainsi que de la caisse de pension du RSV.

S'agissant de toutes les infrastructures hospitalières, des conventions ont été négociées avec les associations hospitalières et des congrégations religieuses propriétaires des hôpitaux pour prévoir le transfert de propriété de ces infrastructures au canton et la juste indemnisation des propriétaires.

A la demande du Conseil d'Etat, le DSSE a mandaté l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive de Lausanne (IUMSP) pour qu'il réalise une évaluation de la qualité des soins dans notre canton, en lien avec la mise en place du Réseau Santé Valais. Le rapport final de cette évaluation, intitulé «Evaluation de l'impact de la transformation du système hospitalier sur la qualité des soins dans le canton du Valais», dont la publication est intervenue en septembre 2006, conclut que «la qualité des soins est bonne dans les hôpitaux du Réseau Santé Valais et la sécurité des patients n'a pas été et n'est pas mise en danger».

Dans le cadre de la planification hospitalière, le Conseil d'Etat a tiré un bilan des options prises en 2004 et a décidé de mesures d'adaptation. Il s'agit principalement des modifications suivantes:

- diminution des lits de gériatrie pour le Centre du Valais et le Haut-Valais;
- fermeture de l'hôpital de Gravelone et transformation en EMS (ouverture mars 2007). 70 lits de soins gériatriques ont été transférés sur les sites de Sierre et de Martigny;
- regroupement de la gynécologie stationnaire à Sion et à Viège;
- création de trois unités de soins palliatifs à Martigny, à Sierre et Brigue.

PRISE EN CHARGE NON HOSPITALIÈRE

Depuis quelques années, en raison du vieillissement accru de la population, il devient nécessaire d'agrandir, de transformer ou de construire un certain nombre d'EMS dans notre canton. En 2006, près de la moitié des EMS, soit plus d'une vingtaine d'établissements répartis sur l'ensemble du canton, sont en cours de transformation. Ces travaux, subventionnés à raison de 30% par le canton, exigent un suivi de la part du Service de la santé publique sous l'angle des besoins spécifiques de la personne âgée. A noter, l'ouverture en 2006 du nouvel EMS de Naters. Cet établissement dispose de 57 lits.

A côté de l'élargissement de l'offre en lits d'EMS, le développement des appartements à encadrement médico-social se poursuit, puisque après l'ouverture des appartements Domino à Sierre, c'est la région de Sion qui se dote d'une nouvelle offre dans ce domaine, en collaboration avec le CMS de Sion et Pro Senectute.

La mise à disposition de foyers de jour est également prévue dans le concept de prise en charge des personnes âgées de 2005 afin de favoriser le maintien à domicile. En effet, en permettant à des personnes dépendantes à domicile, d'être reçues de jour dans les locaux des établissements médico-sociaux ou dans une structure indépendante, ils déchargent les personnes qui s'en occupent d'habitude.

ASSURANCE-MALADIE

Depuis 1996, date de l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), la Confédération accorde aux cantons des subsides annuels destinés à réduire les primes des assurés de condition économique modeste.

En 2006, 145.2 millions de francs ont été utilisés pour subventionner les primes d'assurance-maladie d'environ 95'000 personnes en Valais, soit près d'un tiers de la population. Le Canton du Valais reçoit de la Confédération environ 92% de cette enveloppe.

Les limites de revenu de l'année 2007 appliquées pour déterminer le droit à la subvention ont été légèrement abaissées par rapport à l'année 2006, notamment en raison des augmentations de primes pour l'année 2007. Toutefois, afin que les familles avec enfants ne soient pas trop préjudicées par cette légère baisse des limites, le complément par enfant a été augmenté de CHF 250.-.

Pour davantage de renseignements sur les activités du Service durant l'année 2006, veuillez vous référer au rapport de controlling du contrat politique.

SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

COORDINATION DES PRESTATIONS SOCIALES

Aide sociale individuelle

L'application des nouvelles normes d'aide sociale de la CSIAS, entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2006, n'a pas provoqué de hausse sensible des coûts de l'aide sociale, contrairement à ce que certains milieux craignaient.

Elle porte prioritairement sur un renforcement des mesures d'insertion sociale et des montants incitatifs liés à la participation des bénéficiaires au rétablissement de leur propre autonomie.

Le soutien des personnes en difficulté, ainsi que le contrôle de l'évolution des coûts, passe impérativement par un renforcement des collaborations interinstitutionnelles visant à éviter la sortie de l'activité professionnelle ou le report de charges des régimes d'assurance sur l'aide sociale. Cette démarche passe par une clarification des procédures de décision au niveau communal et/ou intercommunal. La complexité des situations, leur imbrication avec les assurances sociales ou le système sanitaire, demandent de fonder les décisions d'aide sociale sur des bases de droit non contestables. En 2006, le Service de l'action sociale a dû instruire 76 recours déposés auprès du Conseil d'Etat, par les personnes elles-mêmes ou par leur conseil. En 2000, ce nombre de recours était de 28. Ces constats demandent

des adaptations du dispositif valaisan mais n'enlèvent rien au fait que globalement, la situation cantonale est bonne comparativement à celle de la plupart des cantons suisses.

Seuls Obwald, Uri, Nidwald et Appenzell ont un taux de personnes à l'aide sociale inférieur au Valais (1,3%). Tous les autres cantons romands ont un taux variant entre 2% (JU) et 4,4% (VD). La moyenne suisse est de 3%.

Le système de subventionnement à l'assurance maladie fonctionne bien et, grâce aux conventions passées avec les assureurs, 95% de la population valaisanne est protégée contre les risques de suspension ou d'exclusion de l'assurance maladie obligatoire.

L'entrée en vigueur en 2005 de la loi sur l'harmonisation et le financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle facilite la gestion globale du domaine dans la mesure où l'imputation des coûts à tel ou tel régime (prestations complémentaires, fonds cantonal pour l'emploi, aide sociale, pensions alimentaires, etc.) ne crée pas de déplacement de charges entre le canton et les communes ainsi qu'entre les communes.

L'octroi d'une mesure peut ainsi être décidé selon le seul critère de son opportunité pour la personne concernée et non pas selon l'impact qu'elle a sur telle ou telle collectivité.

Demandeurs d'asile

Durant l'année 2006, 359 demandeurs d'asile ont été attribués en Valais, soit 14 personnes de plus que l'année précédente. A fin décembre 2006, on recensait 1670 demandeurs d'asile sur le territoire valaisan.

Les mesures de restructuration se sont poursuivies en 2006. Il a été procédé à un réaménagement organisationnel, à une réduction des structures d'accueil ainsi qu'à une délocalisation des compétences.

Un projet pilote d'accompagnement au travail pour les personnes admises provisoirement a été mis sur pied avec un financement spécial de la Confédération. Au vu des résultats obtenus, ce projet sera reconduit en 2007, en accord avec l'Office fédéral des migrations.

Le soutien à l'emploi et la mise en place de mesures d'intégration sociale et professionnelle en faveur des admis provisoires et des réfugiés dans le premier marché du travail resteront les priorités pour les années à venir; ceci dans le but de faire face aux nouvelles orientations de la politique fédérale en matière d'asile et de réduire les dépenses d'aide sociale que la Confédération n'assume plus totalement.

COORDINATION DES INSTITUTIONS SOCIALES

Champs d'activité

- favoriser l'intégration sociale et professionnelle;
- mettre en place des structures d'hébergement et d'occupation pour les personnes handicapées qui nécessitent un milieu protégé;
- coordonner l'action des institutions privées et publiques;
- collaborer avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

Préparation de la RPT

Au 1^{er} janvier 2008, en application de la RPT, le canton reprendra la totalité du développement, de la surveillance et du financement des institutions d'hébergement et d'occupation pour personnes handicapées. Il faudra non seulement assumer les charges financières, qui passeront de 10 à 50 millions/an, mais aussi mettre en place une organisation qui permette de satisfaire aux exigences de la loi fédérale (LIPPI) et offrir la meilleure prestation possible aux personnes en situation de handicap, tout en contrôlant l'évolution des charges financières.

Les travaux préparatoires, mis en consultation auprès des institutions à fin 2005, portent sur cinq axes:

- renforcement de la politique de maintien à domicile et de l'intégration dans le 1^{er} marché du travail;
- meilleure articulation entre les secteurs ambulatoires et stationnaires des institutions;
- meilleure gestion de l'offre et pilotage des trajectoires individuelles par la création d'un centre d'indication et de suivi;

- définition du mandat des institutions;
- mise en place d'un système d'information centralisé et commun à toutes les institutions.

Afin d'expérimenter la faisabilité et la pertinence de nouveaux modèles d'organisation, plusieurs projets pilotes ont été lancés en 2005, en collaboration avec diverses institutions sociales. Après évaluation, il y aura lieu de déterminer s'ils doivent être soit élargis à l'ensemble du dispositif, soit modifiés, ou alors abandonnés. Ces projets portent essentiellement sur l'articulation prise en charge stationnaire/prise en charge ambulatoire, ainsi que sur la collaboration entre les ateliers protégés et les entreprises du 1^{er} marché du travail. Il est à relever que cette réorganisation profonde qui requiert d'importantes capacités d'adaptation au changement, a pu se conduire jusqu'ici de manière concertée et constructive avec l'ensemble des institutions. Le département et le Service de l'action sociale tiennent à les remercier chaleureusement.

	01.01.2006	Engagements	Départs	31.12.2006
Nombre d'employés	28	9	14	23

Mesures particulières

Année	Nombre de bénéficiaires	Dépenses annuelles
2003	180	1'137'000
2004	148	577'000
2005	135	617'000
2006	132	595'448

Emplois semi-protégés et mesures d'insertion professionnelle

	Places réalisées au 31.12.2005	Places prévues au 31.12.2006	Places réalisées au 31.12.2006	Places prévues au 31.12.2007
Homes	726	744	736	766
Ateliers	1'058	1'058	1'058	1'080

Aides financières en faveur de l'intégration sociale et culturelle des personnes handicapées
Institutions
Placements hors canton

	Nombre de personnes handicapées
31.12.2003	56
31.12.2004	58
31.12.2005	84
31.12.2006	105

RECOUVREMENT DES PENSIONS ALIMENTAIRES

Le nombre de dossiers à traiter est énorme et ne va pas diminuer les prochaines années. En effet, le nombre de divorces et de séparations ne fait qu'augmenter.

Les modifications du règlement d'application des pensions alimentaires et le versement d'avances sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2006. La principale modification est la non limitation de la durée des avances (sous l'ancien règlement la durée des avances était fixée à 2 ans).

Le montant des pensions alimentaires avancé en 2006 a ainsi consi-

	2005	2006
Nombre de dossiers ouverts	2'601	2'585
Montants recouvrés	5'269'357	5'255'320
Montants avancés	2'357'825	3'305'960
Montants récupérés	1'107'530	1'222'215
Montants versés (Aide sociale)	28'681	4'945
Montants récupérés (Aide sociale)	12'169	6'215
Montants avancés (Frais)	119'080	147'472
Montants récupérés (Frais)	47'150	32'463

dérablement augmenté par rapport à l'année 2005.

La situation des débiteurs d'aliments reste toutefois toujours très difficile.

Concernant le recouvrement des contributions d'entretien, l'Office, grâce à son intervention, a pu encaisser le montant de CHF 5'255'319.50

Pour des renseignements complémentaires sur les activités du Service durant l'année 2006, veuillez vous référer au rapport de controlling du contrat politique.

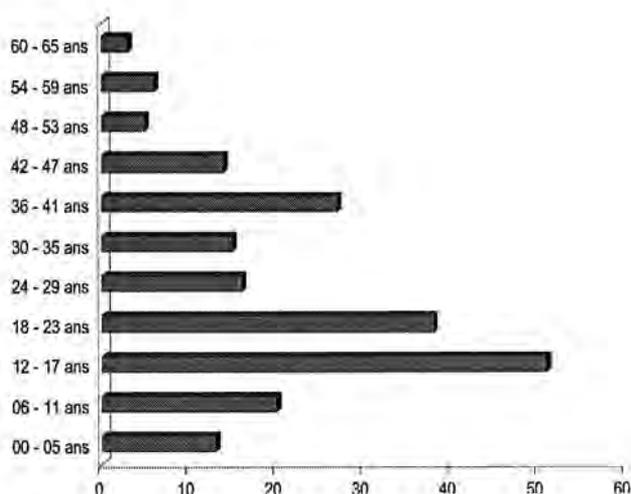
ÉTABLISSEMENT MÉDICO-ÉDUCATIF «LA CASTALIE»

Toutes formules de placement confondues, le centre médico-éducatif comptait, au 31 décembre 2006, un effectif total de 208 élèves et pensionnaires. Par rapport à l'année précédente, l'effectif est stable, mais l'on note une sensible augmentation des demandes de placements pour adultes. Cette tendance devrait s'accroître ces prochaines années avec le vieillissement de la population et le manque de places disponibles dans les structures valaisannes pour adultes.

Compte tenu des admissions et sorties enregistrées dans l'année, le nombre de placements effectués concerne 222 personnes, dont 94 enfants (42%) et 128 adultes (58%). Au niveau des modalités de prise en charge, les demandes pour l'externat représentent le 36% des placements et celles pour l'internat le 64%. Au total, 12 enfants ont fréquenté le jardin d'enfants thérapeutique, 63 élèves ont suivi une formation scolaire spéciale dans nos classes, 20 jeunes adultes ont bénéficié d'une formation au travail dans notre structure 18-23 ans (classe + atelier) et 71 adultes ont pu travailler en atelier d'occupation. Quant aux autres, 44 ont bénéficié d'une prise en charge plus globale centrée sur les soins, les stimulations basales et la socialisation et 12 ont simplement fait des séjours de week-end ou de vacances pour permettre à leur famille de se ressourcer.

Au niveau thérapeutique, 79 personnes ont reçu de la physiothérapie, 62 de l'ergothérapie, 24 un soutien psychothérapeutique, 54 de la psychomotricité, 37 de la logopédie et 68 de la musicothérapie.

La Castalie – Age des pensionnaires au 31.12.2006



Quant aux investissements, la priorité a été donnée cette année à la réfection de 5 groupes d'internat ainsi qu'à celle de la salle de gymnastique et de la piscine. Au niveau du chauffage, diverses installations ont également été en partie changées.

CAISSE CANTONALE DE COMPENSATION

La Caisse cantonale de compensation AVS est un établissement autonome de droit public créé en vertu de l'article 61 de la loi fédérale sur l'AVS et de l'article 1^{er} de la loi d'application cantonale (LALAVS). La Caisse cantonale de compensation est chargée de l'application de plusieurs lois fédérales concernant les assurances sociales et de diverses tâches cantonales autorisées par la Confédération en vertu des articles 63 alinéa 3 LAVS et 131 alinéa 2 RAVS. Pour l'exécution des tâches cantonales, l'Etat du Valais verse à la Caisse cantonale de compensation des indemnités pour frais de gestion.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Assurance-vieillesse et survivants (AVS) et assurance-invalidité (AI)

Les retards dans la taxation définitive des cotisations AVS/AI/APG concernant les personnes indépendantes et sans activité lucrative ont été résorbés. Ils étaient la conséquence de la brèche fiscale 2001/2002, résultant du passage tardif du canton du Valais à la taxation annuelle postnumerando.

Allocations pour perte de gain en faveur des personnes servant dans l'armée ou dans la protection civile (APG)

Les demandes d'allocations de maternité et les allocations en cas de service ont été traitées dans les délais.

Assurance-chômage obligatoire (AC)

La Caisse de compensation se limite à la perception des cotisations AC auprès de ses affiliés, simultanément avec les autres assurances sociales qu'elle gère.

Prévoyance professionnelle (LPP) - Assurance-accidents (LAA)

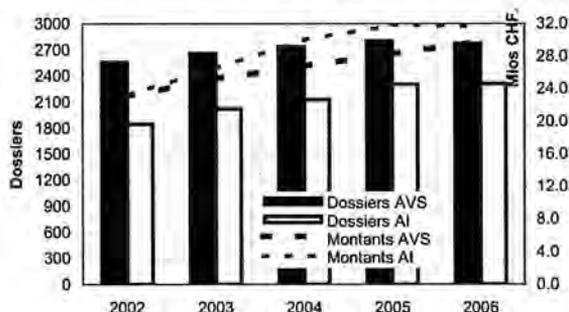
La Caisse cantonale de compensation participe au contrôle de l'obligation des employeurs d'assurer leur personnel conformément à la LPP et à la LAA.

Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (PC)

Rubriques	Nombre de cas au		Variations	
	31.12.2005	31.12.2006	absolu	%
Cas AVS	2 796	2 770	- 26	- 0.9 %
Cas AI	2 302	2 310	+ 8	+ 0.3 %
Total	5 098	5 080	- 18	- 0.4 %

L'augmentation des PC AVS est à mettre en relation avec l'élévation des tarifs journaliers des institutions. Pour la première fois, le nombre de dossiers et le montant des PC AI sont restés stables par rapport à l'année précédente.

Evolution des dossiers et des prestations versées



Allocations complémentaires cantonales (ACC)

Les allocations complémentaires cantonales apportent une aide financière supplémentaire aux assurés, généralement lorsque les prestations complémentaires et les autres revenus ne couvrent pas tous les besoins.

Rubriques	Nombre de cas au		Prestations	
	31.12.2005	31.12.2006	2005	2006
Cas AVS	29	29	161 059.-	156 592.-
Cas AI	107	89	195 908.-	187 319.-
Total	136	118	356 967.-	342 911.-

Allocations familiales fédérales

Les montants ont été augmentés de CHF 5.- et les allocations en faveur des enfants des petits paysans ont été recalculées.

Service cantonal des allocations familiales (SCAF)

L'adoption par le peuple suisse, le 26 novembre 2006, de la loi fédérale sur allocations familiales (LAFam) va nécessiter une refonte de la législation cantonale.

Allocations familiales aux salariés agricoles, aux personnes sans activité lucrative, aux salariés responsables d'une famille monoparentale

Les prestations allouées sont restées relativement stables par rapport à l'année 2005.

Fonds cantonal pour la famille

L'allocation de ménage versée aux personnes seules ou aux couples disposant d'un revenu modeste, avec charge d'enfants, domiciliés dans le canton s'élève à Fr. 1'260.-.

Fonds de surcompensation

L'ajustement des acomptes 2005 a été effectué sans aucun problème. Le taux de financement moyen des caisses d'allocations familiales pour l'année 2005 a été de 3.24 % contre 3.42 % facturé par le biais des acomptes.

Allocations familiales aux agriculteurs indépendants (AFI)

Les compléments versés aux agriculteurs indépendants sont restés relativement stables par rapport à l'année 2005.

Subventions aux primes d'assurance-maladie

La Caisse de compensation assume la gestion administrative des subventions qui se sont élevées à plus de 145 millions de francs pour l'année 2006.

CONCLUSION

Le tableau ci-dessous indique les cotisations encaissées et les prestations allouées en 2005 et 2006:

Cotisations encaissées en CHF			Prestations versées en CHF		
	2005	2006		2005	2006
AVS/AI/APG	407'668'752.-	383'170'873.-	AVS	627'958'048.-	638'033'679.-
AC	51'050'800.-	59'169'257.-	AI	191'529'634.-	196'282'060.-
AF fédérales	1'787'883.-	1'842'039.-	APG	11'478'388.-	20'618'537.-
AFI	3'000'211.-	1'995'620.-	PC AVS/AI	60'179'419.-	61'745'549.-
Fonds pour la famille	10'378'265.-	10'741'981.-	ACC AVS/AI	355'127.-	343'911.-
Fonds de surcomp.	11'426'231.-	10'764'787.-	AF fédérales	5'076'571.-	4'728'126.-
			AF cantonales	3'593'214.-	3'573'781.-
			Fonds pour la famille	9'914'010.-	10'178'200.-
			Réduction individuelle	134'960'000.-	144'670'000.-
			primes AMal		
			Fonds de surcomp.	11'334'021.-	10'706'443.-
Total	485'312'142.-	467'684'557.-	Total	1'056'378'432.-	1'090'610'366.-
Variation		-3.6 %	Variation		+ 3.2 %

Les dépenses de l'AVS, de l'AI et des PC AVS/AI ont enregistré une augmentation modeste en comparaison des années précédentes.

SERVICE DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

INSPECTION DU TRAVAIL

	Nbre	Apports financiers
Approbations / Autorisations		
Approbations de plans d'entreprises non industrielles	257	0.00
Approbations de plans d'entreprises industrielles	36	Fr. 11'300.00
Autorisations d'exploiter des installations industrielles	43	Fr. 6'450.00
Autorisations de récipients sous pression	199	Fr. 12'500.00
TOTAL	535	Fr. 30'250.00
Inspections		
Entreprises industrielles	48	-
MSST	40	CFST
Entreprises non industrielles et explosifs	108	-
TOTAL	196	Fr. 261'775

PRÉVENTION DES ACCIDENTS MAJEURS ET BIOSÉCURITÉ

Fin 2006, 61 entreprises, routes et aménagements ferroviaires étaient soumis à l'OPAM en Valais.

Les entreprises sorties du champ d'application OPAM ont pu l'être de deux manières:

- diminution des stocks de produits dangereux en deçà des seuils quantitatifs fixés par l'OPAM
- changement de produit dans le processus de travail

Nombre de rapports succincts évalués	12
Entreprises sorties du champ d'application de l'OPAM	4
Nombre de contrôles d'entreprises manipulant des microorganismes	4

Pour la première fois et suite à la modification du règlement cantonal d'exécution de l'OPAM, des représentants de l'industrie chimique valaisanne ont participé aux deux séances de la COPAM organisées durant l'année. La contribution de ces spécialistes apporte une plus-value à la qualité du travail de la commission.

Amiante

Sur la base des propositions et recommandations figurant dans un rapport, une planification des actions à mener et des mesures à prendre a été décidée par le Conseil d'Etat.

CONDITION DU TRAVAIL

Permis délivrés sur la base de la loi fédérale du travail

Type de permis	Nbre
Permis de travail temporaire de nuit	46
Permis de travail à trois équipes ou plus	4
Permis de travail temporaire du dimanche	92
Permis de travail continu	23
TOTAL	165

Permis délivrés pour l'occupation de jeunes gens de plus de 14 ans

Type de permis	Nbre
Période de vacances scolaires	12
Formation professionnelle -15 ans	21
TOTAL	33

Temps de travail et de repos des chauffeurs professionnels

	Nbre
Contrôles	
Entreprises contrôlées	112
Dispenses selon art. 16/6	496
Annonces	
Rapport d'inspection	112
Entreprises dénoncées	101

Marchés publics

	Nbre
Listes permanentes	
Entreprises inscrites	892
Bureaux inscrits	493
Entreprises de fournitures inscrites	6
Demandes d'inscriptions traitées	31
Prolongations d'inscriptions	158
Entreprises et bureaux radiés	20
Entreprises et bureaux suspendus	1

Organisations et entreprises	Nbre
Branches et organisations professionnelles	36

CONFLITS DU TRAVAIL**Nombre de causes 2002-2006**

En matière de conflits individuels du travail, il faut relever une certaine stabilité quant au nombre des dossiers litigieux enregistrés, ce

même si une diminution globale de 5% doit être remarquée par rapport à l'année précédente. Selon toute vraisemblance, l'embellie conjoncturelle a eu pour effet un retour au nombre de dossiers proche de celui enregistré en 2002. En ce qui concerne la provenance géographique des causes, le Valais central et les dossiers afférents à des entreprises ayant leur siège social hors canton sont en faible diminution, ceci étant compensé par une faible hausse des causes issues du Bas-Valais et du Haut-Valais.

2002	2003	2004	2005	2006
631	783	733	706	669

Répartition géographique des causes 2006

Haut-Valais	Valais-Central	Bas-Valais	Hors-canton
21,6%	41,8%	25,7%	8,9%

Au niveau des conflits collectifs, l'Office cantonal de conciliation (OCC) n'a traité qu'un seul cas opposant les Syndicats Chrétiens Interprofessionnels, le Syndicat Unia et la Commission du personnel à la Société Tamoil SA au sujet de la négociation de la convention collective de l'entreprise au niveau salarial. Ce différend a été aplani par une séance aménagée directement par le Secrétariat de l'OCC en fin 2006.

TRIBUNAL DU TRAVAIL

	Nombre de séances	Judicata	Jugements complets	Transactions	Autres liquidations	Appels au TC	Recours au TF
Cour de langue allemande	18	22	14	6	24	3	0
Cours de langue française	32	47	28	13	24	6	0

COMMISSION CANTONALE DE RECOURS EN MATIÈRE DE CHÔMAGE**Total des causes à traiter**

Causes pendantes à fin 2005		Causes survenues en 2006		Causes pendantes à fin 2006	
Non traitées	Non notifiées			Non traitées	Non notifiées
135	173	52		74	102

Activité de la Commission

Nombre de séances	Causes traitées	Décisions notifiées	Recours au TFA
18	121	117	6

INFRACTIONS À LA LOI SUR LES TRAVAILLEURS DÉTACHÉS DEPUIS L'ÉTRANGER

Dénonciations effectuées par les organes de contrôle en 2006		Sanctions			
	«en suspens» auprès des organes de contrôle pour des informations supplémentaires	aucune infraction à l'art. 2 Ldét constatée	rapports en cours de traitement	décisions notifiées	décisions entrées en force
68	21	16	15	16	14

Réclamations				Appel TC
reçues	admises	rejetées	entrées en force	
6	2	2	4	1

CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL (CCT) ET CONTRATS-TYPES DE TRAVAIL (CTT)

Les CCT cantonales suivantes étaient étendues en 2006, soit la CCT des ferblantiers, couvreurs et installateurs sanitaires et de son avenant concernant le personnel rétribué au mois, ainsi que de la convention sur les salaires; la CCT des entreprises de chauffage, ventilation et climatisation du canton du Valais et son avenant concernant le personnel rétribué au mois ainsi que de la convention sur les salaires; la CCT et l'avenant de la branche automobile du canton du Valais; la CCT de l'économie forestière valaisanne et son avenant; la CCT pour le personnel au service des entreprises de parc, jardin et paysagisme du Valais et son avenant; la CCT de la pharmacie et son avenant, la CCT de la retraite anticipée pour le secteur principal de la construction et du carrelage; la CCT de prévoyance professionnelle du secteur principal de la construction; la CCT de la construction métallique. Une nouvelle CCT a été étendue par le Conseil d'Etat, soit celle de la tuyauterie industrielle, convention qui doit encore recevoir l'aval du Département fédéral de l'Economie au début 2007. Ainsi, le canton du Valais est celui de Suisse comptant le plus de CCT cantonales étendues.

Les contacts entretenus avec les partenaires sociaux ont permis à ce jour de conclure des adaptations des CTT pour 2007 dans sept des huit que compte le canton, ce selon mises à l'enquête publique de fin décembre 2006.

Pour des renseignements complémentaires sur les activités du Service durant l'année 2006, veuillez vous référer au rapport de controlling du contrat politique.

SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES (SEH)

ENERGIE UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE / ENERGIES RENOUVELABLES

Dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables, le programme «SuisseEnergie» se poursuit au niveau national pour la sixième année consécutive. De concert avec les autres cantons, le Valais soutient ce programme dont le point fort des activités cantonales a trait au domaine du bâtiment. L'application du standard Minergie s'inscrit à cet égard au premier plan. La stratégie Minergie peut être qualifiée de succès au niveau Suisse. D'autres programmes de promotion relatifs à l'utilisation de l'énergie solaire et du bois sont en cours.

Les communes participant au projet «L'énergie dans la cité» soutiennent une politique énergétique progressiste avec des projets exemplaires. Les «Cités de l'énergie» valaisannes sont Saas-Fee, Naters, Brigue-Glis, Viège, Loèche, Sierre, Ayent, Sion et Martigny. La responsabilité de l'application des mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie dans le domaine du bâtiment échoit aux communes, dans le cadre des demandes d'autorisation de construire. Au cours du premier semestre 2006, le service a contrôlé toutes les demandes de permis de construire entrant au secrétariat cantonal des constructions. Les résultats de ces contrôles montrent clairement un besoin d'agir:

	Positif	avec conditions	incomplet	Négatif
Préavis	26%	20%	22%	32%

Dans le Haut-Valais, un projet pilote de contrôle des dossiers énergétiques d'une durée de deux ans, a été lancé en début 2006 dans les Cités de l'énergie. Un premier bilan confirme les résultats des

propres contrôles du service. Environ 70% des justificatifs énergétiques sont incomplets, négatifs ou font l'objet de conditions.

Dans le cadre du projet «Utilisation rationnelle de l'énergie dans les hôpitaux», l'optimisation de la consommation se poursuit dans tous les hôpitaux du Réseau Santé Valais. L'économie annuelle d'énergie augmente et atteint 7'000'000 kWh.

Dans le cadre du projet «Tunnels», tous les tunnels du Valais sont analysés et surveillés. Le travail se poursuit sur les installations routières. L'économie annuelle d'énergie électrique dans les tunnels existants en 1996 se maintient vers 900'000 kWh. L'économie financière annuelle qui en résulte est de Fr. 140'000.-

Le programme de promotion de l'énergie solaire a connu 185 demandes en 2006. Depuis le début du programme au printemps 2000, 542 installations représentant 6'933 m² ont été réalisées.

Le programme de promotion de l'énergie du bois pour les installations inférieures à 100 kW a connu 52 demandes en 2006. Depuis le début du programme en juin 2001, 203 installations, avec une puissance de 3'478 kW, ont été réalisées.

LABEL MINERGIE

L'année 2006 peut être considérée comme un plein succès du point de vue de la stratégie Minergie. Au total, 363 labels ont pu être accordés jusqu'ici, dont 65 en 2006, ce qui constitue le meilleur résultat. La surface de bâtiments labellisée Minergie a pratiquement doublé en 2006 par rapport à 2005.

Résultats du programme de promotion MINERGIE

363 labels octroyés depuis 1998

- 251 habitats individuels
- 68 habitats collectifs
- 16 bâtiments administratifs
- 22 écoles
- 4 homes médicalisés
- 2 installations sportives

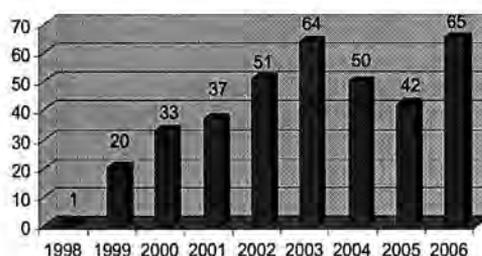
273 bâtiments terminés, soit:

- 151'400 m² de surface brute de plancher chauffé,
- env. 340 millions investis et 18 millions de surcoûts
- 3'372'000 francs de subvention (18.7% des surcoûts)

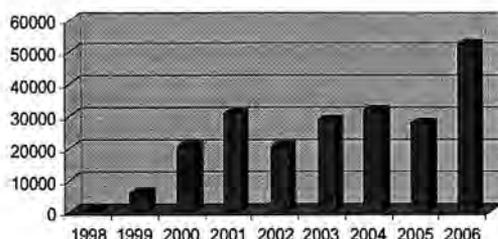
Projets en cours:

- 62 bâtiments en construction
- 19 bâtiments en projet
- 8 projets abandonnés

Labels Minergie en Valais



Surfaces labellisées Minergie en Valais



INFORMATION / FORMATION INITIALE ET PERMANENTE

Divers cours/séminaires ont été organisés ou cofinancés (présentation de la nouvelle loi sur l'énergie, standard Minergie – information de base, élaboration du dossier, aération contrôlée, nouvelles technologies, exemples de réalisation, etc).

La plate-forme d'information «Energie – environnement» des cantons romands prépare régulièrement des communiqués et des dossiers de presse et anime un site internet – www.energie-environnement.ch. Une information sur l'utilisation rationnelle de l'énergie est publiée quotidiennement dans la presse locale.

En collaboration avec le service de l'enseignement, l'action de sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie se poursuit dans plus de 80 classes primaires du Bas et du Haut-Valais. Cette action est étendue aux cycles d'orientation, aux écoles professionnelles et aux collèges. Elle a été présentée aux enseignants en 2006. Une action de sensibilisation des jeunes à l'énergie solaire et à l'emploi rationnel de l'énergie sous forme de passeports vacances suivis par env. 128 enfants dans le Bas et le Haut-Valais eut lieu en été. Environ 50 employés d'Etat ont suivi un cours d'éco-conduite en 2006.

FORCES HYDRAULIQUES ETUDES DANS LES DOMAINES HYDROÉLECTRIQUE ET HYDRAULIQUE

MINERVE

Les travaux relatifs à ce projet qui concerne en particulier la modélisation de la contribution des barrages valaisans pendant les crues du Rhône et de ses principaux affluents à l'aide de prévisions hydro-météorologiques sur 72 heures, se poursuivent sous la conduite de l'EPFL avec les services des routes et cours d'eau et de l'énergie et des forces hydrauliques.

Rapports d'assainissement des cours d'eau, selon la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux art. 80 al. 1 et 2)

L'établissement de ces rapports, coordonné par 5 services de l'Etat (SEH, SRCE, SFP, SCPF et SPE), suit son cours. A la fin 2006, la totalité du territoire valaisan était sous étude. Les rapports d'assainissement couvrant l'ensemble du canton devront être terminés à fin 2007.

SYNERGIE: méthodologies et stratégies pour l'analyse de synergies possibles au sein des aménagements hydroélectriques fluviaux à buts multiples

Ce projet, lancé en 1998, est conduit depuis octobre 2003 par l'EPFL-LCH. Il vise à mettre sur pied les règles et objectifs de gestion d'un aménagement fluvial à buts multiples (intégration des conditions écologiques, socio-économiques et de protection contre les crues) en synergie avec la troisième correction du Rhône.

AMÉNAGEMENTS HYDROÉLECTRIQUES TRAITÉS

Haut Valais

- *Dala*: La nouvelle société KW Dala AG ne s'occupe que de la gestion de cet aménagement et la distribution est assurée dans les communes concernées par la nouvelle société Regionale energie Lieferung Leuk AG (ReLL). La procédure de renouvellement des concessions est en cours, les parties ayant décidé de fixer au premier janvier 2006 la date d'échéance moyenne des diverses concessions.
- *Ackersand I*: la procédure d'approbation des nouvelles concessions est en cours. Cet aménagement est au bénéfice de mesures provisoires octroyées en décembre 2004 pour le maintien de l'ex-

ploitation par la société KW Ackersand 1.

- *Argessa*: Des mesures provisoires ont été octroyées par le Conseil d'Etat pour la poursuite de l'exploitation des eaux de la Basse Tourtemagne jusqu'au 30.05.07. La procédure d'approbation des nouvelles concessions est en phase finale.
- *ArgessIMO*: La société Argessa AG envisage, dans le cadre des nouvelles concessions Argessa, une augmentation de la capacité de pompage et de turbinage de l'aménagement d'Ilsee-Tourtemagne. La procédure préliminaire pour le rapport d'impact en vue de l'approbation des plans est en cours.
- *Mattmark*: la vidange du lac de Mattmark, autorisée en septembre 2006, aura lieu au printemps 2007.
- *Turtig*: L'approbation des plans du palier Unterbäch-Turtig, pour l'utilisation des eaux turbinées dans la centrale existante d'Unterbäch et de celles rejetées par la STEP, a été délivrée le 21 février 2006.
- *Niedergesteln*: L'approbation pour le turbinage de l'eau potable de Niedergesteln dans les centrales de Tatz et Niedergesteln a été délivrée par le Conseil d'Etat le 18 août 2006.
- *Saas-Fee*: L'approbation du projet d'agrandissement de l'enneigement artificiel Saas-Fee Dorf, avec une prise d'eau sur les installations de KW Mattmark AG à Saas-Fee, a été délivrée en octobre 2006.

Centre et Bas-Valais

- *Chippis (Rhône)*: La procédure de délivrance de la concession cantonale est en cours. Comme les anciennes concessions sont échues, des mesures provisoires pour le maintien de l'exploitation ont été octroyées par le Conseil d'Etat.
- *Chippis (Navizence)*: La procédure d'approbation des 7 concessions communales est en cours. Comme les anciennes concessions sont échues, des mesures provisoires pour le maintien de l'exploitation ont été octroyées par le Conseil d'Etat.
- *Bramois-Sauterôt*: La procédure d'approbation des 8 concessions communales est en cours. Comme les anciennes concessions sont échues, des mesures provisoires pour le maintien de l'exploitation ont été octroyées par le Conseil d'Etat.
- *Cleuson-Dixence*: Les travaux de réparation du puits blindé, autorisés le 24 mars 2006 et nécessaires suite à l'accident de 2000, ont débuté.
- *Mauvoisin*: Les travaux de rehaussements de la prise d'eau et de la vidange de fond du barrage sont terminés.
- *Fully*: La procédure d'approbation de la nouvelle concession communale est en cours. Comme l'ancienne concession est échue, des mesures provisoires pour le maintien de l'exploitation ont été octroyées par le Conseil d'Etat. Les travaux de remise en service, suite à l'accident de 2000, sont terminés.
- *Martigny-Bourg*: Les nouvelles concessions sont entrées en force. Le dossier pour la réalisation des mesures prévues dans les concessions est en cours d'approbation.
- *Pallazuit*: Le projet définitif de confortement du barrage des Toules a été mis à l'enquête publique en octobre 2006 et l'approbation des plans est en cours d'élaboration.
- *Orsières-Niollet*: Le dossier pour la construction des futurs ouvrages de dotation des Dranses de Ferret et d'Entremont est en cours.
- *Sembrancher*: La procédure d'approbation des deux nouvelles concessions communales est en cours. Comme les anciennes concessions sont échues, des mesures provisoires pour le maintien de l'exploitation ont été octroyées par le Conseil d'Etat en octobre 2006.
- *Nant de Drance (Vieux Emosson)*: Un avant-projet de pompage-turbinage entre la retenue d'Emosson et celle du Vieux Emosson, d'une puissance de 600 MW pour une production d'énergie annuelle de 1'500 GWh, est à l'étude chez ATEL. Un dossier d'enquête préliminaire a été déposé au service.
- *Vernayaz (CFF)*: Les discussions préliminaires relatives au droit de retour se poursuivent en collaboration avec les communes concernées et les CFF.
- *Vernayaz (Pissevache)*: Un projet de remise en service est en

cours.

- *Torrent de Soi*: La centrale a été mise en service.
- *Emosson*: Un accord international est intervenu en 2006 qui permet l'adaptation progressive des redevances hydrauliques des communes concédantes et de l'impôt spécial du canton dès 2006.
- *Prises d'eau*: Les réfections des prises d'eau à Mottec, à Tortin Ouest et à Clusanfe ont été autorisées, de même qu'un assainissement paysager à Arolla.

LIGNES ÉLECTRIQUES ET POSTES DE COUPLAGE

- *Ligne 380 kV du Nufenen*: La construction de cette ligne est terminée.
- *Ligne 380 kV Mörel - Ulrichen*: Le dossier est en discussion auprès des différentes instances fédérales et cantonales.
- *Ligne 380 kV Chippis - Mörel*: Le dossier est en discussion auprès des différentes instances fédérales et cantonales.
- *Ligne 380 kV Chamossion-Chippis*: Le Conseil d'Etat a transmis son préavis à l'IFICF en janvier 2007 en ce qui concerne les modifications du projet de 2002.
- *Ligne 220 kV Chippis-Stalden*: Le Conseil d'Etat a transmis son préavis à l'IFICF en septembre 2006 pour la construction du 2^e terme.
- *Lignes 65 kV «St. Triphon - Vernayaz - Les Vorziers»*: Mises en service par FMV.
- *Poste 65/16 kV «Euseigne»*: Mis en service par ESR.
- *Ligne 65 kV «Riddes - Ecône»*: Le préavis cantonal a été transmis à l'IFICF en octobre 2006.
- *Ligne 65 kV entre les postes St-Nicolas et Taesch*: Le préavis cantonal a été transmis à l'IFICF en octobre 2006.

ACTIVITÉS PARTICULIÈRES EN 2006

Facturation de l'impôt spécial et des redevances:

À la suite de la décision du TF du 17.01.02 confirmant le calcul de

l'impôt spécial sur la base de la puissance théorique brute, les exploitants de forces hydrauliques ont été priés de transmettre, pour chaque aménagement, toutes les pertes d'eau de leurs installations afin que celles-ci puissent être incluses dans les facturations. Différents exploitants de forces hydrauliques n'ayant pas fourni toutes les informations demandées, le service a été contraint d'effectuer pour l'instant des facturations provisoires.

Demandes d'indemnités pour renonciation à l'utilisation de la force hydraulique:

Les communes valaisannes concernées par les 7 contrats de renonciation, touchent depuis 2005 un montant annuel global de Fr. 875'850.- et le canton Fr. 805'046.-.

TRAVAUX GÉNÉRAUX

- Préavis sur les règlements communaux concernant la distribution d'électricité, la tarification, l'aménagement du territoire et les constructions. Préavis à l'intention de la commission cantonale des constructions.
- Collaboration avec Gazoduc SA et Transitgas SA pour l'approvisionnement en gaz du canton et exécution de consultations.
- Collaboration avec l'École d'ingénieurs du Valais en qualité de conférencier ou d'expert.
- Collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie et les services cantonaux de l'énergie dans le cadre du programme SuisseEnergie.
- Dans le cadre de la Conférence gouvernementale des cantons alpins, reprise du secrétariat, collaboration dans le groupe de travail «Ouverture du marché de l'électricité» et dans le réseau de compétences «L'eau dans les régions de montagnes».
- Collaboration avec le service des bâtiments pour la construction des bâtiments cantonaux Minergie.
- Collaboration avec le service de l'environnement et la presse pour l'information au public.
- Dans le cadre de la Commission paritaire des experts, les travaux d'entretien et de renouvellement ont été suivis.
- Participation dans ce cadre des visites quinquennales des barrages avec l'OFEN.

Production d'électricité 2005-2006

Année hydrologique - Production en GWh (Mio kWh)

Période	Hiver (1.10 - 31.3)		Été (1.4 - 30.9)		Année (1.10 - 30.9)	
	GWh	%	GWh	%	GWh	%
Centrales hydrauliques	3891.868	43.2	5'106.831	56.8	8'998.698	100
Centrales thermiques	277.694	55.6	222.049	44.4	499.744	100
TOTAL	4'169.562	43.9	5'328.880	56.1	9'498.442	100

Comparaison 2004-2005 / 2005-2006

Production en GWh (Mio kWh)

	2004-2005	2005-2006	Variation en %
<i>Centrales hydrauliques</i>			
Hiver	4'437.183	3'891.868	-12.3
Été	5'178.490	5'106.831	-1.4
Année	9'615.673	8'998.698	-6.4
<i>Centrales thermiques</i>			
Hiver	278.537	277.694	-0.3
Été	238.933	222.049	-7.1
Année	517.470	499.744	-3.4
TOTAL			
Hiver	4'715.719	4'169.562	-11.6
Été	5'417.423	5'328'880	-1.6
Année	10'133.142	9'498.442	-6.3

RAPPORTS D'ACTIVITÉS ÉDITÉS PAR LES SERVICES OU ÉTABLISSEMENTS DU DÉPARTEMENT

Auteurs	Titres	Destinataires	Disponible dès le	Lien Internet
Réseau Santé Valais (RSV)	Rapport de gestion 2006 du RSV	Tout public	Avril 2007	http://www.rsv-gnw.ch/
Observatoire valaisan de la santé (OVS)	Rapport d'activité : année 2006	Tout public	Avril 2007	http://www.ovs.ch/
Ligue valaisanne contre les maladies pulmonaires et pour la prévention (LVPP)	Rapport annuel 2006	Tout public	Avril 2007	http://lung.ch/fr/wallis/startseite.html
Ligue valaisanne contre les toxicomanies (LVT)	Rapport statistique 2006	Tout public	Avril 2007	http://www.lvt.ch/index.html
Centre médico-éducatif «La Castalie»	Rapport annuel	Tout public	Mai 2007	http://www.castalie.ch/
Caisse cantonale de compensation (CCCVs)	Rapport de gestion 2006	Tout public	Mars 2007	http://www.av.s.v.s.ch/rapport.html

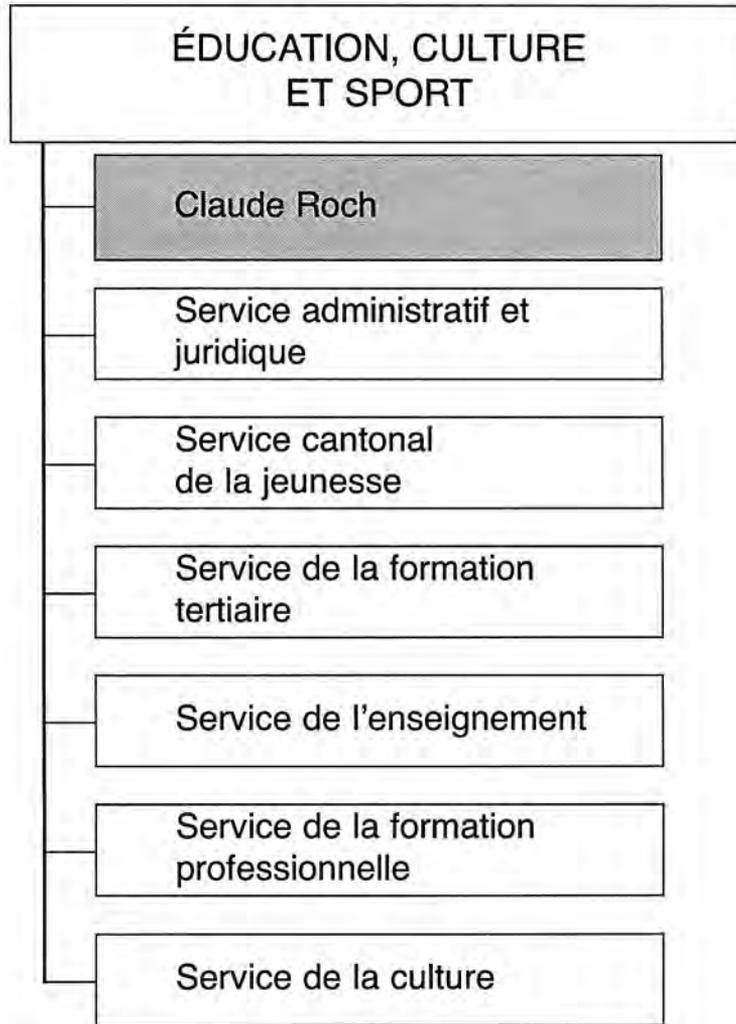


RAPPORT DU DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DU SPORT

SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2006



**CHEF DU DÉPARTEMENT: CLAUDE ROCH
REMPLAÇANT: JEAN-JACQUES REY-BELLET**



INTRODUCTION

L'éducation revêt aujourd'hui, dans tous les pays, une importance majeure. La formation est la clé de l'autonomie et de l'intégration de l'individu dans la société et le monde du travail. La prospérité et la compétitivité d'un État ou d'une région dépendent, dans une large mesure, de la qualité de la formation de sa population. La quête incessante et implacable de l'avantage concurrentiel dans une économie du savoir mondialisée conduit les responsables de la politique de l'éducation à dépasser la tendance au cloisonnement, à tenir compte des points de rencontre entre les différentes politiques, à examiner les questions et enjeux en commun, à resserrer les liens et les collaborations. En Suisse, la cohabitation de 26 systèmes scolaires, les régionalismes cantonaux dans la formation tendent à freiner l'amélioration de la qualité de l'enseignement. L'intégration des jeunes étrangers ou la question récurrente de la seconde langue obligatoire se heurtent aussi à cette fragmentation des systèmes.

Alors que plusieurs tentatives d'harmonisation scolaire avaient échoué jusqu'ici face à la résistance des cantons, le 21 mai 2006, le peuple suisse a accepté à une très large majorité (86 %) les nouveaux articles constitutionnels sur la formation. Tout en maintenant l'actuelle répartition des compétences qui veut que les cantons restent souverains en matière d'instruction publique, les nouvelles dispositions constitutionnelles portent néanmoins en elles des innovations significatives: renforcement de la coopération entre la Confédération et les cantons, clarification de la répartition des responsabilités, obligation d'harmoniser des paramètres fondamentaux dans l'ensemble des systèmes, création des bases nécessaires pour de nouvelles formes de pilotage du système (pilotage par objectifs).

L'adoption de cette révision constitutionnelle sur la formation vient consolider de manière décisive les efforts des cantons pour créer un «espace suisse» et un «espace romand» de la formation. Ainsi, le 16 février 2006, la Conférence suisse (CDIP) et la Conférence romande (CIIP) des directeurs de l'instruction publique ont présenté et mis en consultation conjointement deux avant-projets relatifs à l'harmonisation et à la coordination de la scolarité obligatoire: l'Accord suisse (HarmoS) et la Convention scolaire romande. École enfantine obligatoire, finalités et principales structures de l'école obligatoire harmonisées, standards nationaux contraignants, un plan d'études par région linguistique: tel est l'essentiel de l'Accord ou Concordat suisse. Quant à la Convention scolaire romande, elle a pour principal objectif la mise en œuvre des tâches que l'Accord suisse (HarmoS) délègue aux conférences régionales ainsi que le règlement des domaines de coordination spécifiques à la Suisse romande. Pour sa partie alémanique, le Valais renonce à son affiliation à la BPZ (association des cantons de Suisse centrale) pour se rattacher et adhérer à partir de 2006 à la région de formation du Nord-Ouest (NW-EDK) avec comme principal objectif l'amélioration de la collaboration avec les autres cantons bilingues (Berne et Fribourg).

L'élaboration, le développement et le suivi de ces projets, particulièrement importants pour la création d'un espace éducatif commun et homogène aux niveaux national et romand, ont fait l'objet d'une attention soutenue de la part de notre Département en 2006. Au-delà des tâches ordinaires de gestion administrative et financière qui balisent les activités annuelles des services, mentionnons quelques dossiers et projets prioritaires qui ont mobilisé les forces et nourri les réflexions durant l'année passée en revue:

- réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT-CH) dont l'entrée en vigueur intégrale est prévue pour le 1^{er} janvier 2008;
- projet de mise en place d'un nouveau cycle d'orientation;
- projet de loi sur le statut du personnel enseignant;
- nouveau concept cantonal de l'enseignement des langues (consultation et adoption);
- organisation des 115es cours «École et Perfectionnement suisse» avec la participation de plus de 2000 enseignants de tous les cantons;
- bilan de la HEP-VS et modification législative;
- localisation et sites de la HEVs2;
- relations avec les institutions socio-pédagogiques et nouvelles normes de subventionnement cantonal;
- contribution au développement des structures d'accueil à la journée des enfants entre 0 et 12 ans;
- regroupement des écoles professionnelles de Viège et de Brigue en une entité de gestion placée sous une seule et même direction;
- promotion de places d'apprentissage et élaboration d'un nouveau concept d'orientation couvrant les trois dernières années de la scolarité obligatoire;
- participation à la mise en place de la réglementation ainsi qu'à la gestion du fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle;
- rédaction de l'avant-projet de la loi d'application cantonale sur la formation professionnelle et modifications des ordonnances d'apprentissage;
- fixation et mise en place de l'organisation définitive du Service de la culture avec mise en œuvre d'un concept de développement culturel;
- signature de la Convention entre Swiss-Ski et le Canton du Valais relative à l'Académie nationale et Centre national de compétence des sports de neige (CNS) au Collège de Brigue;
- réalisation d'une enquête auprès de tous les apprentis valaisans sur la pratique du sport et introduction d'un «Pass-Sport» validant le sport pratiqué hors école par les apprentis.

**Le Chef du Département
de l'éducation, de la culture et du sport**

Claude Roch, conseiller d'État

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ORGANISATION ET PERSONNEL

Service	Postes à l'organigramme de l'Etat
Service administratif et juridique	26.70
Service cantonal de la jeunesse	54.95
Service de la formation tertiaire	55.60
Service de l'enseignement	29.10
Service de la formation professionnelle	59.69
Service de la culture	47.45
Total	273.49

INTERVENTIONS PARLEMENTAIRES

MOTIONS

- 3.020 Motion du député (suppl.) Jean-Yves GABBUD (PDCB) concernant l'âge d'entrée à l'école: plus de souplesse (14.09.05).

Motion acceptée dans le sens de la réponse écrite le 16 mars 2006.

Suite à l'acceptation, en votation populaire, de la révision des articles constitutionnels sur la formation, l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS), auquel tous les cantons sont appelés à adhérer, fixera de façon contraignante l'âge d'entrée à l'école enfantine ou au cycle élémentaire à 4 ans révolus. L'application de cet accord, qui entrera en vigueur dès que 10 cantons y auront adhéré, ne laissera qu'une faible marge de manœuvre pour moduler l'âge d'entrée des enfants à l'école.

- 3.024 Motion du député Claude-Alain SCHMIDHALTER (CVPO) et cosignataires concernant Jeunesse et Sport (09.11.05).
Motion acceptée le 12 avril 2006.

Le Valais veut s'impliquer dans la réflexion en cours au niveau de la Confédération pour promouvoir le sport et l'activité physique auprès des enfants de 5 à 9 ans par la mise en place, en collaboration avec tous les partenaires concernés, d'un programme spécifique adapté à ces classes d'âge. C'est dans ce cadre qu'il entend agir en s'engageant dans l'expérimentation de ce projet comme canton pilote. Parallèlement est examinée la possibilité d'offrir un programme d'activités sportives adapté aux jeunes de 5 à 9 ans à travers les réseaux sportifs locaux existants ou en voie de création.

POSTULATS

- 3.017 Postulat du député (suppl.) Christophe LAMON (PDCC) et cosignataires concernant la création de 3^{es} cycles d'étude en Valais (13.09.05).

Postulat accepté avec réserve le 16 mars 2006.

Partant du constat que le canton du Valais déploie déjà une série d'activités dans les domaines mentionnés par les intervenants et qu'un certain nombre de formations et projets de recherche bénéficient, directement ou indirectement, d'une participation financière de l'Etat, le Conseil d'Etat, par l'entremise du DECS, se déclare prêt à étudier la possibilité de donner suite à ce postulat. Etant toutefois admis que la priorité doit être accordée aux formations de base (Bachelor et Master) dans les HES et les hautes écoles universitaires ainsi que sur le retour des Valaisiens qui y ont été formés, les études du 3^e cycle pourront être ouvertes dans la mesure où les moyens financiers du canton le permettront, pour autant qu'elles répondent à un besoin avéré (masse critique).

- 3.021 Postulat du député Jean-François COPT (GRL) et cosignataires concernant un délégué au sport cantonal (14.09.05).

Postulat accepté le 16 mars 2006.

Le concept de la politique cantonale de sport, en voie d'élaboration, définira le rôle, la mission, le champ d'intervention de l'Etat dans ce secteur. La question de la nécessité et de la pertinence de créer un poste de délégué au sport cantonal pourra donc être analysée après l'adoption de ce concept et des mesures d'application à mettre en œuvre.

- 3.022 Postulat de la députée (suppl.) Roxanne D'AVILA (GRL) et cosignataires concernant l'éducation civique des jeunes (14.09.05).

Postulat accepté partiellement par le CE / voté et accepté par le GC le 16 mars 2006.

Le civisme faisant partie intégrante des objectifs des écoles secondaires, la partie du postulat demandant une plus grande intégration de cette discipline dans les grilles horaires est partiellement réalisée. Quant à la proposition de redynamiser les méthodes d'enseignement de l'éducation civique par une présentation systématique du travail des élus par les politiques dans les classes ou par une demi-journée annuelle obligatoire de visite de l'institution politique ou de présentation concrète dans les classes, elle paraît difficilement réalisable en raison de contraintes de calendrier et de disponibilités insurmontables. Néanmoins, cette offre sera soumise aux directions d'écoles et aux professeurs de la branche en vue d'analyser sa faisabilité.

- 3.025 Postulat des députés Beat ABGOTTSPON (CVPO) et Franziska SCHMID (suppl.) (CVPO) concernant le tourisme: sensibilisation dans les écoles valaisannes (10.11.05).

Postulat accepté par le CE / voté et accepté par le GC le 12 avril 2006.

Une première campagne de sensibilisation au tourisme s'est déroulée de 1990 à 1996. Intitulée «Le tourisme, l'affaire de chacun», elle a touché le grand public et les milieux scolaires. Dès 2003-2004 des actions complémentaires de sensibilisation ont été menées auprès des élèves sous forme de «journées ou de semaines de tourisme». Les développements futurs sont placés sous l'égide d'un groupe d'accompagnement pour la sensibilisation au tourisme composé de représentants du DECS, du DET et de Valais Tourisme et assisté par un bureau de communication. Les démarches seront poursuivies pour renforcer la communication auprès des directions et enseignants des cycles d'orientation, pour compléter les moyens pédagogiques existants, pour associer plus fortement les milieux professionnels, pour lancer une nouvelle campagne de sensibilisation auprès de toute la population valaisanne.

- 3.026 Postulat du député Jean-Albert FERREZ (PDCB) concernant la supervision des mandats de prestations aux instituts de recherche subventionnés (13.12.2005).

Postulat accepté le 12 avril 2006.

La double demande formulée par ce postulat - à savoir: l'attribution de la gestion de l'ensemble des mandats de prestations avec les instituts de formation et de recherche universitaires ainsi que du subventionnement de ces derniers au Service de la formation tertiaire du DECS - sera discutée et analysée avec le DET, dans le cadre de l'élaboration des prochains projets de budget.

- 3.028 Postulat du député Hans HUTTER (CVPO) concernant le lundi de Pentecôte jour d'école (13.12.2005).

Postulat accepté sous réserve par le CE / voté et accepté par le GC le 12 avril 2006.

Etant donné que les communes et régions disposent de la marge d'autonomie que leur confèrent les directives cantonales pour fixer leur plan de scolarité, les dates des congés et vacances scolaires, le DECS, n'a pas autorité pour décréter le lundi de Pentecôte, jour de congé dans toutes les écoles communales et intercommunales du canton. Comme le postulat est réalisé au niveau des écoles cantonales, le DECS va inciter les autorités communales à se concerter pour mieux harmoniser les dates des congés scolaires.

- 3.032 Postulat du groupe PDCC, par les des députés Alain DE PREUX et Patrick RUDAZ, concernant l'utilisation concertée du fonds pour les manifestations culturelles ayant un impact touristique notoire (art. 5 du Règlement sur la promotion de la culture) (15.12.2005).

Postulat accepté avec réserve le 12 avril 2006.

Le Conseil d'Etat souhaite que de la liste des projets bénéficiant de l'aide du fonds pour les manifestations culturelles soit publiée, comme cela se fait dans d'autres cantons. Il agira dans ce sens, sans pour autant que soit indiqué le montant de l'aide accordé à chaque projet. En matière d'information du Conseil d'Etat sur les décisions conjointes du DECS et du DET d'attribution des aides par ce fonds, les dispositions de la LGCAF concernant les décisions financières sont jugées suffisantes.

- 3.033 Postulat des députés Didier CACHAT (GRL) et Bernard REY (GRL) concernant les menaces contre les enseignants (15.12.2005).

Postulat accepté dans le sens de la réponse écrite le 12 avril 2006.

En complément de ce qui a déjà été entrepris, tant au niveau cantonal qu'au niveau intercantonal, pour améliorer la relation famille-école et apporter des réponses concrètes aux difficultés relationnelles entre parents et enseignants, le DECS, en collaboration avec les partenaires concernés, analyse, dans le cadre du cahier des charges des enseignants en préparation, les questions soulevées dans le présent postulat. Si nécessaire, il proposera au Conseil d'Etat des modifications de la réglementation fixant les mesures disciplinaires applicables dans les limites de la scolarité obligatoire.

- 3.036 Postulat du député (suppl.) Florian CHAPPOT (PS/AdG) et cosignataires concernant: promoteur de places d'apprentissage: une solution qui a fait ses preuves! (16.12.2005).

Postulat accepté le 12 avril 2006.

L'OFFT a répondu favorablement, le 17 janvier 2006, à la demande de financement de la création de deux postes de promoteurs-trices de places d'apprentissage pour le Haut-Valais et le Valais romand. Ils sont mis au concours et l'engagement interviendra sous peu.

- 3.042 Postulat de la députée Graziella WALKER SALZMANN (CSPO) et cosignataires conc. l'implantation d'unités d'accueil pour écoliers – agir au lieu de réagir (16.03.06).

Postulat accepté dans le sens de la réponse le 14 septembre 2006.

Selon la législation actuelle, la décision et la responsabilité principale de la mise en place des mesures d'encadrement des élèves reposent sur les communes et les régions. L'Etat, par sa contribution financière, agit de manière subsidiaire. Néanmoins, le Conseil d'Etat admet la pertinence de fixer des conditions cadres et des critères uniformes. Dès que le Valais aura adhéré à la convention intercantonale sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS), des lignes directrices claires en la matière seront édictées.

- 3.046 Postulat du député Aldo RESENTERRA (GRL) conc. Loèche-les-Bains: filière d'étude HES-S2 (11.04.06).

Postulat accepté avec réserves par le CE le 12 octobre 2006.

La HES-SO est tenue, jusqu'à la fin 2006, de procéder à une harmonisation de la mise en œuvre du plan d'études cadre (PEC) dans les différents sites, en intensifiant la collaboration intersite en vue de garantir aux domaines santé-social le niveau de la qualité HES pour tous les sites. Le processus en cours aux niveaux fédéral et supra-cantonal devrait définir les moyens de consolider et de valoriser le site de Loèche-les-Bains.

- 3.051 Postulat des députés Rolf EGGEL (suppl.), Susanne HUGO-LÖTSCHER et cosignataire concernant un Conseil cantonal de l'instruction publique (10.05.06).

Postulat accepté dans le sens de la réponse écrite le 9 novembre 2006.

Pour disposer d'un organe consultatif crédible et efficace, le Conseil de l'instruction publique doit être dynamisé. Pour ce faire, le DECS se propose de soumettre au Conseil d'Etat la révision du règlement du 11 décembre 1985 en vue de redéfinir, de recadrer les attributions, la composition, l'intégration et le fonctionnement du Conseil de l'instruction publique. Dans une seconde phase, les membres seront désignés et convoqués à une séance de réactivation.

- 3.052 Postulat de la députée Michelle GRANDJEAN (PS/AdG) et cosignataires concernant l'introduction d'un «chèque formation» pour les Valaisannes et les Valaisans (10.05.06).

Postulat transmis à la commission cantonale de formation continue des adultes pour information et étude le 14 décembre 2006.

La loi sur la formation continue des adultes de 2001 prévoit la possibilité, entre autres, d'introduire, pour un public-cible, des chèques de formation. Le postulat est transmis à la commission cantonale de formation continue des adultes avec le mandat d'étudier toutes les pistes permettant d'encourager la formation continue: chèque formation, validation des compétences, création d'un fonds, congé formation, déductions fiscales...

- 3.057 Postulat de la députée Franziska LUTZ-MARTI (CVPO) et cosignataires concernant un appui pratique et pédagogique pour le personnel enseignant du CO ne possédant pas le diplôme approprié (08.06.06).

Postulat accepté le 14 décembre 2006.

Les enseignants du CO ne possédant pas le diplôme requis font déjà l'objet d'un suivi par les inspecteurs scolaires. De plus, ils reçoivent un appui de leur directeur et des animateurs pédagogiques. Néanmoins, le DECS va charger le groupe de travail, mandaté pour élaborer le projet de réforme du CO, d'étudier la question de la création d'une structure permanente d'appui pratique et pédagogique pour les quelques enseignants engagés sans avoir le titre exigé. Cette mission pourrait, par exemple, être dévolue à la HEF.

- 3.058 Postulat du député (suppl.) René LORETAN (CVPO) concernant l'équivalence des diplômes au degré primaire (09.06.06). Postulat partiellement accepté par le CE sous réserve des études complémentaires à conduire par le DECS / voté et accepté par le GC le 14 décembre 2006.

La demande d'offrir aux enseignants, n'ayant pas le diplôme requis pour enseigner tant dans les classes enfantines que dans les classes primaires (1P à 6P), la possibilité de suivre un complément de formation en vue d'acquérir la qualification pour enseigner à tous les degrés, va faire l'objet d'une étude. Celle-ci devra recenser les besoins réels des communes, déterminer les contenus et la forme du complément de formation à mettre en place, cas échéant.

SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

LEGISLATION

Outre les tâches ordinaires et générales d'ordre juridique, telles que préparation de décisions et déterminations, de consultations écrites ou orales, d'études et d'interprétations de dispositions dont l'application incombe au département, de représentations du département dans différentes commissions, en 2006 le Service a été étroitement associé à l'élaboration:

- de la modification du 9 novembre 2006 de la loi d'adhésion à l'accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études;
- de la modification du 9 novembre 2006 de la loi concernant la haute école pédagogique du Valais (HEP-VS);
- de la modification du 9 novembre 2006 de l'ordonnance concernant le statut du personnel de la haute école pédagogique (HEP-VS)
- du règlement du 15 février 2006 des écoles préprofessionnelles du canton du Valais;
- du règlement du 3 mai 2006 d'exécution de la loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle;
- du règlement du 17 mai 2006 de l'année passerelle HEP du canton du Valais.

CONTROLLING DEPARTEMENTAL

En 2006, l'activité du controlling départemental a porté sur les points prioritaires suivants:

- accompagnement des services du département pour la définition et l'amélioration de leurs trois niveaux de mandats de prestations et pour la mise en place des instruments de controlling. Dans cette phase d'introduction de la gestion par mandat de prestations, l'accent a été mis principalement sur la forme. Un coaching actif et soutenu a été assuré. Par ailleurs, la clarification du processus budgétaire et du compte a commencé et se poursuivra avec les responsables du controlling des services.
- approfondissement de la formation des responsables du controlling des services par plusieurs cours organisés en collaboration avec le controlling gouvernemental.
- collaboration à la définition et à la mise en place de contrats de prestations dans les institutions d'éducation spécialisée, notamment au niveau de la méthodologie.
- analyse critique de la pertinence des indicateurs fixés dans le mandat de prestations opérationnel 2006 et correction du choix opéré, tant sous l'angle qualitatif que quantitatif, pour la planification 2007.

COORDINATION INFORMATIQUE

En plus du rôle de soutien, de préavis techniques et financiers, d'information, de relation, le coordinateur informatique entretient les relations entre les spécialistes métiers et techniques et préside la Commission stratégique ICT. Par ailleurs, durant l'année passée en revue, il a notamment assumé:

- le suivi rationnel de l'évolution du système de gestion administrative et scolaire des écoles valaisannes;
- la définition des prérequis pour la publication sur internet des inventaires des Archives cantonales, la mise sous toit des lignes directrices pour l'intégration des ICT dans l'école valaisanne pour la période 2007-2012 et la coordination de divers projets des services;
- la représentation du département auprès de divers organismes cantonaux et intercantonaux dans le domaine informatique.

JEUNESSE ET SPORT

JEUNESSE ET SPORT

- *Formation des adolescents*

En 2006, les coaches J+S ont annoncé 515 offres J+S (- 13, soit - 2.46%). Ainsi, 23'598 (- 772, soit - 3.16%) jeunes de 10 à 20 ans ont participé dans 35 (id. 2005) disciplines sportives à 1'929 (+ 77,

soit + 4.15%) cours ou camps dirigés et animés par 3'915 (+ 30, soit + 0.77%) moniteurs J+S.

- *Formation et perfectionnement des cadres*

2'134 coaches, experts et moniteurs ont suivi une formation ou un perfectionnement en 2006 contre 1'919 en 2005, soit une augmentation de 215 (+ 11.20%).

L'office J+S a organisé 65 (+ 6, soit + 10.16%) modules de formation de base, de formation continue et des tests d'admission allant d'un jour à une semaine.

- *Participation financière de la Confédération*

La participation financière de la Confédération, à titre de soutien à la formation des cadres et des jeunes, s'est élevée à 2'348'623.20 francs. Elle a augmenté de 68'925.35 francs (+ 3.02%).

En plus, la somme de 237'119 francs (+ 34'007 francs, soit + 16.74%) a été versée directement aux associations et/ou clubs sportifs concernés pour encourager la promotion des jeunes talents.

SOUTIEN AU SPORT VALAISAN

La part des bénéficiaires sur les loteries et les jeux revenant au Valais s'est élevée à 3'332'208 francs. Cette somme a été redistribuée de la manière suivante:

- sous forme de subsides annuels aux associations sportives cantonales pour un montant de 2'317'700 francs et en faveur d'actions ou de groupements à caractère spécial pour un montant de 136'253 francs;
- sous forme d'aides ponctuelles aux sociétés, clubs et groupements sportifs pour des aménagements sportifs, des achats de matériel ainsi que pour des manifestations sportives pour un montant de 920'411 francs.

Après déduction des frais administratifs (- 60'884 francs), et ajout des intérêts créditeurs (+ 291'900 francs) le montant non redistribué de 188'860 francs a été porté en augmentation du fonds du sport. (Pour plus d'informations, se référer au rapport «Décompte et affectation des bénéficiaires du fonds cantonal du sport 2006» publié sur le site Internet de l'Etat du Valais).

CENTRE SPORTIF CANTONAL D'OVRONNAZ

Les nuitées ont passé de 12'643 en 2005 à 12'582 en 2006 (- 61, soit - 0.48 %).

BOURSES ET PRÊTS D'HONNEUR

ACTIVITÉS

En 2006, la Commission cantonale des bourses et prêts d'honneur s'est réunie à dix reprises. Elle a consacré la majorité de ses séances à l'examen des requêtes. Elle a également eu l'occasion d'examiner divers problèmes liés à l'attribution des subsides de formation.

REQUÊTES TRAITÉES EN 2006

	Requêtes	Bénéficiaires
École préparant à la maturité gymnasiale	803	588
Autres formations générales	222	170
Écoles professionnelles à plein temps	379	236
Apprentissages	501	269
Maturités professionnelles	61	28
Formations professionnelles supérieures	250	204
Hautes écoles spécialisées	672	542
Universités et Écoles polytechniques fédérales	1'330	1'116
Formation continue	31	24
Total	4'249	3'177
	100 %	74.77 %

EVOLUTION DU NOMBRE DE REQUÊTE DE 1999 À 2006

1999	3'691	2003	3'980
2000	3'851	2004	4'104
2001	3'788	2005	4'253
2002	3'825	2006	4'249

PRÊTS

Nombre de dossiers ouverts à fin 2006 : 5'721

SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE

SECTION ADMINISTRATIVE

La section administrative a géré l'ensemble du budget du service et a notamment facturé et encaissé les émoluments pour les prestations des différentes unités, conformément à l'arrêté du 9 mai 2001. Un montant de Fr. 7'000.– environ provenant de la dîme de l'alcool a été alloué à des familles pour des aides matérielles urgentes.

La discussion et l'approbation des budgets et comptes des différentes institutions socio-pédagogiques reconnues par le Canton et, pour un grand nombre d'entre elles, reconnues et subventionnées également par la Confédération (Office fédéral de justice, section peines et mesures) sont un domaine important de cette section.

Notre canton dispose d'environ 251 colonies de vacances (nombre connu par notre service) qui accueillent des mineurs non accompagnés de leurs parents. La section administrative, en collaboration avec d'autres services, effectue les contrôles nécessaires afin de délivrer une autorisation d'exploiter. 146 de ces colonies disposent d'une autorisation d'exploiter délivrée par le Département de l'éducation, de la culture et du sport, 31 demandes sont à l'étude auprès du service et 20 colonies sont actuellement soumises pour préavis à d'autres services de l'Etat. 54 dossiers sont archivés dont certains doivent être recontrôlés. Conformément à la loi en faveur de la jeunesse (art. 39), le DECS peut déléguer la surveillance ainsi que le renouvellement de l'autorisation aux communes. 52 d'entre elles ont d'ores et déjà été informées et 16 dossiers leur ont été transmis (4 dans le Haut-Valais et 12 dans le Valais romand).

658 dossiers relatifs au domaine des graves troubles d'élocution chez les enfants d'âge préscolaire et ceux fréquentant l'école obligatoire ont été traités. Le montant attribué par l'OFAS s'élève à Fr.3'116'728.– et le montant distribué s'élève à Fr.3'187'629.15, logopédistes du CDTEA y compris.

La participation financière aux réseaux d'accueil à la journée (30 % des salaires du personnel et du matériel éducatifs reconnus) a été octroyée à 84 structures à temps d'ouverture élargi, dont 73 pour le Valais romand et 11 pour le Haut-Valais, ainsi qu'à 12 associations pour l'accueil familial à la journée (parents d'accueil), dont 8 pour le Valais romand et 4 pour le Haut-Valais. Le montant de cette participation s'élève à Fr. 4.6 millions (chiffre arrondi).

DELEGUE À LA JEUNESSE

La commission des jeunes du canton du Valais s'est également investie l'an dernier sur différents fronts.

PROJETS LOCAUX ET RÉGIONAUX

La commission des jeunes du canton du Valais a traité, en 2006, 105 demandes de soutien financier. 80 d'entre elles ont obtenu une aide financière, dont 23 demandes du Haut-Valais, 24 du Valais central et 33 du Bas-Valais. 6 projets avaient un caractère cantonal. Pour la première fois, il y a eu plus de projets provenant du Bas-Valais. Cela provient du fait que le réseau d'information a été renforcé dans cette région.

PROJETS CANTONAUX

Le projet le plus important de l'année 2006 fut la participation à la Y-OGA à Brigue. 7 groupes du Valais romand étaient invités.

Le prix d'encouragement à la jeunesse a été remis lors d'une cérémonie organisée en collaboration avec le Parlement des Jeunes. Ont été désignés: le portail d'internet «Snaplife» de Brigue, l'association «Artsonic» de Sierre et les deux professeurs de danse Mentor Citaku et Uka Ahmeti de Saint-Maurice.

TRAVAUX DE STRUCTURATION

Les projets ont été poursuivis dans les communes et les régions ne bénéficiant pas encore de structures en faveur de la jeunesse. Dans les Vallées de Conches et de Saas, dans le Val d'Anniviers et dans la Vallée de Bagnes, le délégué a travaillé, en collaboration avec la jeunesse locale, à l'élaboration de structures à long terme en faveur des jeunes. De plus, le délégué a soutenu les jeunes de Vex, d'Héremence et du district de Rarogne-Oriental, au niveau de la planification et de la réalisation de leurs projets.

COMMISSION DES JEUNES DU CANTON DU VALAIS

La commission des jeunes a terminé les travaux relatifs à une nouvelle brochure intitulée «Manuel pratique» à l'attention des communes et des responsables de jeunesse». Celle-ci se veut un fil conducteur à l'attention des autorités communales. Son but est de promouvoir les projets des jeunes au niveau communal. Lorsque les derniers travaux de graphisme seront terminés, cette brochure sera présentée aux responsables communaux au printemps 2007.

COLLABORATION SUR LE PLAN SUISSE

Sur le plan suisse, le délégué à la jeunesse a travaillé au sein du comité directeur de la Conférence des délégués cantonaux pour la promotion de l'enfance et de la jeunesse. Sur le plan suisse, une loi-cadre est en train d'être élaborée.

OFFICE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

Pour la troisième année consécutive, l'Office pour la protection de l'enfant dispose d'un système de gestion électronique des dossiers (GED-SCJ) et les présentes statistiques se fondent sur ce nouveau système.

Durant l'année 2006, nous avons à nouveau enregistré une augmentation importante, soit 6,4% par rapport à 2005, du nombre de situations prises en charge par notre Office. Cette tendance est confirmée depuis les 5 dernières années. En effet, le nombre de situations traitées en 2000 était de 988 et, pour l'année 2006, l'Office a traité 1'553 situations, ce qui représente une augmentation de 57,2%.

Année	Nombre de cas
2000	988
2005	1'459
2006	1'553

Le nombre de situations confiées à notre Office dans le domaine des assistances éducatives (art. 307 CCS) et curatelles éducatives (art. 308 CCS) a à nouveau été important durant l'année 2006. Nous avons en effet traité 902 situations, soit 72 situations de plus qu'en 2005. Par une décision du Grand Conseil en décembre 2006, notre Office s'est vu octroyer de nouveaux moyens afin de répondre à l'augmentation des mandats confiés par l'autorité tutélaire. Par ces renforts, nous espérons pouvoir répondre de manière plus efficace à ces situations dans lesquelles des mineurs sont menacés dans leur développement physique ou psychique.

Conformément à la gestion des services via EDICS, notre Office a assumé l'ensemble de ses mandats en tenant compte des priorités

définies dans le cadre des fiches produits. Notamment des prestations en faveur des mandataires suivants:

- les tribunaux de district pour lesquels nous avons traité 113 situations;
- les chambres pupillaires pour lesquelles nous avons traité 902 situations, soit 72 situations de plus qu'en 2005;
- le Tribunal des mineurs pour lequel nous avons traité 94 situations, ce qui correspond à la situation de 2005;
- le Service de l'état civil et des étrangers pour lequel nous avons traité 242 situations; pour ce service, nos prestations sont fournies lors de demandes de changement de nom ainsi que dans le cadre des adoptions tant nationales qu'internationales. A ce sujet, il sied de relever que, suite à la ratification par la Suisse de la Convention de La Haye sur l'adoption internationale, un surcroît important de travail nous est échu. En effet, en qualité d'autorité cantonale centrale, nous assumons une grande partie des activités qui étaient exercées précédemment par les intermédiaires, ceci sans nouvelles ressources en personnel;
- dans le secteur de l'adoption, 90 enquêtes initiales ont été traitées en 2006;
- nous avons également fourni des prestations d'appuis socio-éducatifs à 107 familles.

Sur l'ensemble des 1'553 situations suivies en 2006, celles-ci se

composent de 246 nouveaux cas signalés, 38 anciens cas resignalés et 1'286 cas suivis.

Le nombre de placements de jeunes valaisans auprès d'institutions socio-pédagogiques sises sur le canton s'élève à 179. Durant l'année 2006, 69 mineurs ont été placés auprès de familles d'accueil. Le total des jeunes placés hors du canton est de 21, dont 15 de la partie germanophone du canton.

49 jeunes et leur famille ont bénéficié de mesures exercées par le Service d'action éducative en milieu ouvert.

L'exercice du droit de visite de l'un ou l'autre des parents a été mis en place au sein du Point Rencontre Valais dans 8 cas.

Nous connaissons pour la deuxième année consécutive une augmentation de placements en institutions.

SECTEUR PETITE ENFANCE

Ce secteur est un appui considérable pour les collectivités publiques communales dans la mise en application des articles 32 et ss de la Loi en faveur de la jeunesse (accueil extra-familial des enfants entre 0 et 12 ans). Il est réjouissant de constater que le réseau structurel est en constante augmentation.

Année	Nbre de structures d'accueil en Valais à temps d'ouverture élargi	Nbre de structures d'accueil dans le Valais Romand à temps d'ouverture élargi	Nbre de structures d'accueil dans le Haut-Valais à temps d'ouverture élargi	Nbre d'associations de l'accueil familial en Valais	Nbre d'associations de l'accueil familial dans le Valais Romand	Nbre d'associations de l'accueil familial dans le Haut-Valais
2001	43	37	6	-	-	-
2002	51	45	6	8	7	1
2003	57	50	7	9	7	2
2004	70	59	11	12	8	4
2005	75	64	11	12	8	4
2006	84	73	11	12	8	4

CENTRE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA THÉRAPIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

INTERVENTIONS

NOMBRE DE CAS	4'449
NOMBRE D'INTERVENTIONS	34'868
NOUVEAUX CAS	1'592
ANCIEN CAS	549
CAS SUIVIS	2'304

Le CDTEA fournit, chaque année, son soutien à un grand nombre d'enfants pour qui des évaluations, des bilans d'évolution, des prises en charge thérapeutiques ou psycho-éducatives sont nécessaires dans les divers secteurs de leur développement (psychique, social, comportemental, logopédique, psychomoteur et scolaire).

Depuis 2003, nous assistons, chaque année, à une légère augmentation des signalements et parallèlement à un accroissement du nombre de nos interventions sur le plan cantonal.

Année	Nombre de cas	Nombre d'interventions
2003	4'126	32'318
2004	4'244	32'964
2005	4'319	34'237
2006	4'449	34'868

Cette augmentation des demandes de prises en charge va de pair avec une sollicitation toujours plus grande de nos collaborateurs pour des activités consacrées à la formation ou à la supervision: ceci parle en faveur de la reconnaissance, par les différents partenaires, des compétences des collaborateurs dans ce domaine particulier, mais n'est pas sans poser un problème de disponibilité. Si ce mouvement devait se poursuivre, voire s'amplifier, il est clair que la Direc-

tion se verrait contrainte d'établir des priorités dans la liste des divers mandats du CDTEA.

INSTANCES DE SIGNALEMENT

Avec 65 % de signalement, les parents demeurent les partenaires privilégiés du CDTEA. L'école, avec ses 22 %, est également un partenaire important et surtout un contexte avec lequel le CDTEA tient à collaborer de manière optimale, afin que cette dernière puisse rester un lieu de prévention efficace. Le corps médical, les institutions spécialisées, les services sociaux, les autorités tutélaires et judiciaires, les centres médico-sociaux représentent le pourcentage restant.

ACTIVITÉ THÉRAPEUTIQUE

Les troubles du comportement se manifestant à l'école ou en famille représentent, à nouveau, près de 40% des nouveaux signalements et témoignent de l'évolution de la symptomatologie au sein de la société: durant l'année 2006, de nombreuses formations ayant pour thème l'autorité ou le respect ont été données à nos partenaires, soit dans le milieu scolaire, soit dans le contexte institutionnel: ces cours ont pour but de permettre aux adultes de recréer une hiérarchie plus fonctionnelle apte à aider nos enfants à gérer les tensions liées aux exigences et aux frustrations, non seulement par l'agressivité, mais aussi par une adaptation interne.

Les séances sans la présence de l'enfant, c'est-à-dire avec les parents, la famille, les enseignants ou d'autres personnes significatives, constituent environ le 40% des prestations totales fournies. Ce pourcentage démontre bien que le modèle explicatif du CDTEA tient compte, en ce qui concerne les différents symptômes, non seulement des variables individuelles, mais également des variables contextuelles: s'appuyer sur des personnes proches de l'environnement de l'enfant pour activer les ressources du contexte et orienter les prises en charge dans une perspective globale plutôt qu'individuelle demeure une orientation que le CDTEA considère adaptée à sa population consultante.

ACTIVITÉ PRÉVENTIVE

La prévention des troubles du développement de l'enfant est l'axe central de la philosophie du CDTEA. Vu l'évolution des symptômes, la collaboration régulière avec les professionnels s'occupant de l'enfant devient toujours plus nécessaire. C'est ainsi que de nombreux collaborateurs assurent des formations, fournissent des supervisions aussi bien aux éducateurs des institutions spécialisées qu'aux enseignants et aux maîtres d'appui. La médiation scolaire fait l'objet d'un rapport annuel décrivant son activité et son fonctionnement.

En partenariat avec le secteur de la petite enfance, un travail préventif est réalisé dans les structures d'accueil (crèches, garderies, jardins d'enfants...).

Sur demande d'associations de parents, d'écoles de parents ou d'organismes contribuant à l'éducation de l'enfant, divers exposés et conférences ont été donnés par le CDTEA sur des sujets traitant de la hiérarchie, du respect, de la discipline, de l'évolution des comportements, des visions éducatives ou de la gestion de la violence.

FORMATION

27 universitaires ont effectué un stage clinique auprès du CDTEA, stage ponctuant la fin de leur formation dans les domaines de la psychologie, de la logopédie et de la psychomotricité. Ces engagements, à temps partiel ou à temps plein, ont varié de 3 mois à une année.

A noter que les collaborateurs qui ont débuté la formation concernant le Diplôme en expertise psycho-judiciaire, en octobre 2005, à l'Institut Universitaire Kurt Bösch, recevront leur diplôme en juin 2007. Cette formation permettra aux psychologues diplômés de mieux répondre aux attentes des juges, grâce aux nouvelles compétences acquises dans ce secteur très spécifique.

UNITÉ DE PSYCHIATRIE ET DE PSYCHOTHÉRAPIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

De manière générale, on constate aujourd'hui que, dans notre société, la situation des enfants et des adolescents devient toujours de plus en plus complexe. Cela se traduit par davantage de surmenage chez les enfants et les adolescents, mais également chez les parents, les enseignants et les intervenants spécialisés. La jeunesse réagit d'une part par des phénomènes connus comme des problèmes de concentration, d'apprentissage et de comportement. Mais, d'autre part, nous sommes confrontés à des phénomènes nouveaux comme une consommation accrue de substances (drogues, internet), la violence, la suicidabilité et les automutilations.

Dans le domaine de la pédopsychiatrie, nous constatons une augmentation des troubles avec comorbidité, c'est-à-dire de jeunes qui souffrent en même temps de différentes problématiques. Voici des exemples : dépression et abus d'alcool, psychoses et consommation de drogues, suicidabilité et automutilations, comportements antisociaux et violence. Ceux-ci demandent une prise en charge et des traitements bien coordonnés, tant pour les jeunes que pour leurs familles.

Les tâches de l'Unité de psychiatrie et de psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent consistent de plus en plus à aider les collaborateurs des différents offices et unités du Service, lorsqu'ils se trouvent face à des problématiques complexes. Ils leur apportent le point de vue pédopsychiatrique, dans le sens d'un consilium et d'un service de liaison.

L'Unité compte 2,2 postes. Les traitements ambulatoires sont effectués par des médecins travaillant à temps partiel, dans le cadre de leurs disponibilités. Ces derniers suivent des formations, afin d'acquiescer le titre de FMH. En 2006, 203 mineurs ont été pris en charge (2005: 163 cas) et 1'600 heures de traitement ont été fournies (2005: 1'025 heures de traitement).

De plus en plus, les situations de crise et d'urgence dans le domaine

de la pédopsychiatrie (suicidabilité, psychose et dépression aiguë) sont prises en charge par le Centre valaisan de psychiatrie pour enfants et adolescents de l'Hôpital de Sierre et par les services de liaison dans les trois centres hospitaliers du canton.

La coordination entre l'UPEA du Service cantonal de la jeunesse et le centre stationnaire de l'hôpital de Sierre, qui fait partie du Réseau santé-Valais, est assumée par un médecin-chef. Celui-ci assure également la direction médicale. Il organise par ailleurs un service de piquet permanent, s'occupe de prévention, d'information au public concernant les affections psychiatriques des enfants et des adolescents, effectue des expertises pour l'AI et se soucie du perfectionnement des médecins. En 2006, la FMH a reconnu l'UPEA en tant que centre de formation de type B. Cela augmente l'attractivité de ce secteur vis-à-vis des médecins assistants.

OFFICE ÉDUCATIF ITINÉRANT

Selon la mission confiée par la Loi en faveur de la jeunesse du 11 mai 2000, l'Office éducatif itinérant offre des prestations d'éducation précoce spécialisée en faveur d'enfants dont le développement est entravé par un handicap ou risque de l'être.

Ces mesures s'appliquent dès la naissance et jusqu'à l'entrée des enfants dans une structure scolaire appropriée. Elles comprennent également le conseil et le soutien aux parents ainsi qu'aux personnes qui encadrent ces enfants.

Ces prestations de formation scolaire spéciale précoce sont financées jusqu'à fin 2007 par l'OFAS. Elles seront reprises par le canton dans le cadre de la mise en place de la RPT au 1^{er} janvier 2008.

Deux organismes dispensent actuellement ce type d'intervention en Valais. L'Office éducatif itinérant pour le Valais romand, le Frühberaufungsdienst d'Insieme Oberwallis ainsi que deux intervenantes privées qui pratiquent dans la région germanophone du canton.

Conformément à la gestion des services via EDICS et à ses différents produits déclinant la stratégie opérationnelle retenue pour notre Office, celui-ci a pu assumer l'ensemble de ses mandats, notamment:

- des prestations d'éducation précoce spécialisées à domicile;
- des réalisations d'intégration sociale et scolaire de l'enfant porteur d'un handicap;
- d'information périodique aux partenaires du corps médical et scolaire;
- de formation d'une stagiaire (engagement de 9 mois) en vue de l'obtention d'un diplôme d'intervenante en éducation précoce spécialisée reconnu par l'Université de Fribourg.

L'Office a également surveillé et coordonné les prestations d'intervention précoce et veillé à faire converger les critères de prise en charge sur l'ensemble du canton.

Cette année, l'Office éducatif itinérant a mené une campagne d'information active dans le but de sensibiliser ses différents partenaires, en particulier les pédiatres, à la nécessité d'activer un signalement précoce des différents troubles pouvant être observés chez un jeune enfant.

En effet, les bénéfices d'une mise en route d'un suivi dès les premières années de vie permettent de considérer les avantages suivants:

- > gain de temps et d'efficacité;
- > augmentation de la qualité de vie de l'enfant et de sa famille;
- > implication active des parents les amenant vers plus d'autonomie et de responsabilisation;
- > intégration sociale et scolaire facilitée;
- > coordination et coopération interdisciplinaire;
- > prévention et atténuation des coûts futurs de la prise en charge.

Sur le plan de l'intégration, 90% des enfants suivis entre 2 et 4 ans fréquentent régulièrement une structure de la petite enfance et 90% des enfants suivis entre 4 et 6 ans sont inscrits dans une classe enfantine. Le 10% restant se répartit entre différents lieux de vie comme: famille, hôpitaux ou institutions spécialisées.

Les demandes ont légèrement augmenté cette année et nous pouvons observer une problématique d'intervention grandissante qui s'articule autour des troubles envahissants du comportement.

SERVICE DE LA FORMATION TERTIAIRE

HES-SO VALAIS

Le 4 octobre 2006, le Conseil d'État ratifiait la décision prise le 17 juin 2005 par les Comités stratégiques de la HES-SO/HES-S2 et adoptait la nouvelle dénomination HES-SO Valais pour désigner les deux institutions valaisannes concernées, en l'occurrence la Haute école valaisanne, identifiée dans les différents actes législatifs sous les acronymes «HES-Valais» et «HEVs» et la Haute école spécialisée santé-social Valais, portant l'abréviation «HEVs2».

Depuis la rentrée 2006-2007, les étudiants de la HES-SO Valais suivent une formation qui débouche sur un «bachelor» et qui correspond donc aux accords de Bologne.

En 2006, la HES-SO Valais a reçu l'autorisation de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale d'offrir la filière de cycle «bachelor tourisme» à partir du semestre d'hiver 2007-2008.

Sur le plan de la recherche appliquée et développement et des prestations de service, le volume financier généré en 2006 a atteint 13.8 millions de francs. Le nombre de projets a dépassé 550.

Le 7 juin 2006, la Confédération a reconnu les diplômes décernés par la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande (HES-S2) et sanctionnant des études dans les filières du domaine santé-social démarrées dès l'année académique 2002-2003, moyennant quelques conditions à satisfaire au niveau académique. Pour le Valais, il s'agit plus particulièrement des filières suivantes: infirmières et infirmiers, physiothérapeutes, assistantes sociales et assistants sociaux, éducatrices sociales et éducateurs sociaux, animatrices socioculturelles et animateurs socioculturels.

Des réflexions ont été menées au sujet de la localisation future des sites de l'école afin de souscrire aux normes édictées par la Confédération.

HAUTE ÉCOLE PÉDAGOGIQUE DU VALAIS (HEP-VS)

En 2006, les points suivants méritent plus particulièrement d'être mentionnés:

- un bilan de la HEP a été établi; il fait la synthèse de plusieurs analyses portant notamment sur la formation initiale des enseignants;
- en date du 9 novembre 2006, le Grand Conseil a adopté les projets de modification de la loi concernant la haute école pédagogique (HEP-VS) du 4 octobre 1996 et de l'ordonnance concernant le statut du personnel de la haute école pédagogique (HEP-VS) du 12 janvier 2000;
- élaboration de projets de collaboration avec le réseau des HEP et des HES au niveau suisse;
- organisation de deux «HEP-forums», «Tagesschulen in Randregionen» et «Harmos, Pecaro, standardiser l'école?», qui ont rencontré un grand succès;
- élargissement de l'offre de formation en fonction des mandats confiés par le DECS: ouverture formation complémentaire «ACM» (activités créatrices manuelles);

En automne 2006, la HEP enregistrait les effectifs suivants (personnes en formation):

- formation initiale: 243
- formation pédagogique initiale du secondaire 1 et 2: 83
- formation maîtresses enfantines: 23
- maîtres et praticiens formateurs: 125

- formation en enseignement spécialisé: 45.

Le Service de la formation tertiaire a octroyé une subvention cantonale 2006 aux hautes écoles suivantes :

- Fernfachhochschule Brig
- École cantonale d'art du Valais (ECAV)
- Haute école de musique valaisanne (HEM-Vs)

Statistiques formation de base (2006-2007) Total (sans diplômants)

Nombre HES (haute école spécialisée)	
Haute école valaisanne (HES-SO Valais)	666
Haute école pédagogique du Valais (HEP-VS)	243
Haute école santé-social Valais (HEVs2)	582
Haute école spécialisée à distance (FFH)	501
Ecole cantonale d'art du Valais (ECAV)	59
Haute école de musique valaisanne (HEM-Vs)	61
Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)	2
TOTAL HES	2114

Nombre ES (école supérieure)

Haute école valaisanne (HES-SO Valais)	346
Haute école santé-social Valais (HEVs2)	108
TOTAL ES	454

Nombre UNI (institut universitaire)

Fernstudien Schweiz	1067
TOTAL UNI	1067
TOTAL HES, ES et UNI	3635

Source: e-dics

ACCORDS INTERCANTONAUX, FORMATION ET RECHERCHE UNIVERSITAIRES

Les étudiants intercantonaux valaisans (hors HES-SO et HES-S2) sont au nombre de 591 pour l'année 2005-2006, soit:

- 295 émargeant à l'Accord intercantonnel sur les écoles supérieures spécialisées (AESS) et à la convention romande sur les professions de la santé;
- 296 émargeant à l'Accord intercantonnel sur les hautes écoles spécialisées (AHES).

Le Conseil pour la formation et la recherche universitaires (CoFRU) a siégé à trois reprises.

Les institutions universitaires qui ont bénéficié d'une subvention cantonale en 2006 sont:

Institut universitaire Kurt Bösch, Fernstudien Schweiz, Institut für Technologie und Wirtschaftsinformatik, Universitäres Forschungszentrum für Mehrsprachigkeit, Forschungsinstitut zur Geschichte des Alpenraumes, Institut de recherche en informatique, Institut de recherche en intelligence artificielle perceptive, Centre de recherche et d'étude sur les populations alpines, Société académique du Valais, Association Vs-net, Institut de recherche en réadaptation-réinsertion, Fondation suisse pour les cyberthèses.

En application de l'accord intercantonnel universitaire (AIU), le Valais a versé 32.4 millions de francs pour 2532 étudiants, soit en moyenne 12'803 francs par étudiant. Pour la première fois, Fernstudien Schweiz à Brigue a perçu des contributions en vertu de l'AIU (0.44 million de francs pour la filière «Bachelor of law»).

RECHERCHE SUR LE SYSTÈME SCOLAIRE ET DÉMARCHES QUALITÉ DANS LES ÉCOLES

Cette unité spécifique du Service de la formation tertiaire apporte son concours aux différents secteurs du DECS en contribuant à la régulation des innovations pédagogiques et au pilotage institutionnel du système, en conduisant des recherches appliquées et en posant un regard critique utile à l'ensemble des partenaires de la formation, notamment dans les domaines suivants :

- Analyse des examens (4P, 6P, 2 CO, 3 CO) et d'épreuves de référence (sciences) ;
- Participation à l'enquête internationale PISA 2006 ;
- Part active au projet HarmoS, particulièrement dans le consortium romand de mathématique ;
- Elaboration des données statistiques concernant l'enseignement public valaisan ;
- Recherches et enquêtes (sur l'appui pédagogique intégré en Valais, la filière Sport-Art-Formation, le moyen d'enseignement SOWIESO, les classes d'adaptation décentralisées, l'introduction de l'enseignement de l'anglais au CO et les compétences des élèves, les enseignants issus de la HEP-VS...);
- Accompagnement des établissements dans leur démarche qualité ;
- Mise en place d'outils performants et validés (questionnaires, outils, méthodologies) ;
- Autres collaborations, notamment avec Proformation, institution genevoise et romande de certification, norme EDUQUA, la CDIP ou la CIIP.

FORMATIONS CONTINUES ET COMPLÉMENTAIRES DES ENSEIGNANTS

- Participation à la conception et à l'organisation des cours de formation continue des enseignants, de la scolarité obligatoire en particulier, et à l'introduction et l'accompagnement méthodologique, de nouveaux ouvrages en mathématique, français et anglais ;
- Organisation des 115es cours d'Ecole et Perfectionnement Suisse : epoch Sion 2006 (plus de 2000 enseignants) ;
- Présidence de la Commission paritaire de la formation continue des enseignants et gestion du Groupe de coordination de la formation continue ;
- Règlement des modalités de participation des enseignants des écoles secondaires à des cours organisés à l'extérieur du Canton ou aux stages linguistiques à l'étranger ;
- Soutien au développement de cours de formation continue en établissement ainsi qu'à l'introduction de supports didactiques particuliers comme les technologies de l'information et de la communication (ICT) ;
- Participation active à la Commission cantonale des formations complémentaires, pour laquelle elle préside la Commission stratégique de la Formation initiale professionnelle des enseignants des écoles du secondaire 1^{er} et 2^e degrés.

PUBLICATIONS, MARKETING, INFORMATION

Le DECS publie deux revues d'informations pédagogiques et officielles, «Résonances» pour la partie francophone et «Mitteilungsblatt» pour la partie germanophone du canton.

«Résonances», mensuel diffusé auprès des enseignants de la scolarité obligatoire du Valais romand à neuf reprises dans l'année, a notamment abordé, dans ses dossiers 2006 l'économie à l'école et la promotion de la lecture.

«Mitteilungsblatt», paru 5 fois cette année, a consacré une édition spéciale au PH-Forum (Tagesschulen in Randregionen) organisé à Brig en mars 2006.

Le secteur Publications, marketing et information a par ailleurs finalisé le site internet pour l'ensemble du Service de la formation tertiaire (www.vs.ch/sft).

LIVRES SCOLAIRES

Le déménagement du dépôt des livres scolaires de Brigue (de Tunnelstrasse à Englisch-Gruss-Strasse) a été l'élément marquant de 2006. Réalisée au cours de l'automne 2006, une enquête a démontré que la grande majorité des communes était largement satisfaite des prestations fournies par le dépôt des livres scolaires.

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT SCOLARITE OBLIGATOIRE ENSEIGNEMENT

PLANS D'ÉTUDES BEJUNEFRIVALGE

En parallèle des travaux menés sur le plan suisse (HarmoS) et romand (convention scolaire) et parce que les actuels programmes scolaires ont vieilli, les cantons de Berne, Jura, Neuchâtel, Fribourg, Genève et Valais unissent leurs efforts pour écrire de nouveaux plans d'études pour la scolarité préscolaire et obligatoire.

Le groupe de pilotage, représentatif des entités cantonales, accompagne une équipe de rédacteurs, praticiens en majorité, dont 15 enseignants de notre canton, issus de différents degrés d'enseignement.

Les premières esquisses des plans d'études connues, une séance plénière a réuni les partenaires de notre canton (commissaires de branches, représentants des degrés secondaires II, membres des instituts de formation, collaborateurs du DECS, ...). Actuellement, des groupes de résonances cantonales sont actifs et les premiers commentaires seront analysés lors des séances prochaines afin de poursuivre et finaliser cet ambitieux projet.

RÉFLEXION SUR UN NOUVEAU CYCLE D'ORIENTATION

La profonde réflexion qui s'est ouverte l'automne dernier, conduite par un groupe de travail où tous les partenaires concernés trouvent place, doit inscrire clairement le cycle comme phase terminale de la scolarité obligatoire, celle au terme de laquelle s'effectuent les choix déterminants pour l'épanouissement professionnel et humain des jeunes en formation.

À ce titre, doivent être repensés: les conditions d'admission à ce degré d'enseignement, le rôle que doivent y jouer les résultats scolaires chiffrés, l'avis des maîtres et des parents, la nature originale des nouvelles structures à mettre en place, leur durée, leur perméabilité, le rôle des établissements dans le rayonnement éducatif et culturel des régions, les conditions d'accès aux formations subséquentes, le statut original de la 3^e année, la place des éventuelles 4^{es} années, etc.

À ce jour, les principes-clés ont été arrêtés:

- a. le CO accueille tous les élèves,
- b. l'orientation est une démarche progressive,
- c. le CO constitue par excellence le moment des choix. Il convient de les éclairer.

En outre, les notions de clarification des goûts et aptitudes de chacun, de co-responsabilité, d'évaluation globale doivent accompagner la formation générale de l'élève. De plus, le CO conserverait une implantation forte dans les bassins versants et une harmonisation cantonale au niveau des structures est souhaitée. À la suite de la définition de ces grandes options, la commission chargée de ce dossier poursuit son travail par l'analyse structurelle du nouveau CO, et ce au respect des principes-clés acceptés par tous les partenaires.

CONCEPT DES LANGUES

Après avoir entériné plusieurs réformes, le Conseil d'État a approuvé le nouveau concept cantonal de l'enseignement des langues. Au terme d'une large consultation, ledit concept trouve ses fondements dans les axes suivants:

1. priorité donnée à l'apprentissage et à la maîtrise de la langue du lieu (L1) pour tous les élèves de la scolarité obligatoire ;
2. introduction de la langue 2 (allemand/français) dès la 3^e année primaire ;
3. introduction de la langue 3 (anglais) dès la 7^e année, voire dès la 5^e à partir des années 2011-2012 ;

4. opportunité accordée aux cycles d'orientation d'organiser l'apprentissage de certaines branches éducatives et culturelles en langue 2 selon un projet à soumettre pour approbation au DECS ;
5. possibilité offerte aux communes ou associations de communes de créer une structure bilingue au respect des règles définies par le DECS ;
6. offre à tous les élèves d'un possible échange durant leur scolarité obligatoire.

Au vu des changements contenus dans le concept, la mise en œuvre sera effective dès la rentrée 2007-2008, permettant ainsi de préparer les outils indispensables pour assurer l'introduction de l'évaluation de la deuxième langue, (évaluation chiffrée en 5-6P notamment), de poursuivre et d'intensifier les échanges entre les classes de notre canton (projets pilotes en cours) et de constituer les groupes de travail accompagnant les filières bilingues.

CAHIER DES CHARGES ET STATUT DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Au terme des travaux de la commission ad hoc, un cahier des charges spécifique à chaque degré d'enseignement a été adopté par le Conseil d'État.

Dès lors, un groupe de travail conduit la rédaction d'un projet de loi sur le statut du personnel enseignant. La phase préliminaire a déjà débuté et, au terme de quelques séances, une consultation, actuellement en cours, permettra d'orienter la suite des travaux sur la définition de principes fondamentaux tels que

- a. les responsabilités communales et cantonales,
- b. l'instance de nomination du personnel enseignant,
- c. la nomination de directions d'écoles couvrant toute la scolarité obligatoire,
- d. le temps de travail,
- e. la création d'un pool de remplaçants,
- f. la création d'un statut de semi-généraliste (école primaire, pour les langues notamment).

En outre, les prochaines séances du groupe de travail se poursuivront également avec la mise en discussion des mesures d'accompagnement liées aux modifications découlant de la loi sur les institutions étatiques de prévoyance présentées aux Associations à la fin de l'année 2006.

SENSO⁵

Ce projet pédagogique et de promotion de la santé, «5 sens pour apprendre», est soutenu par la Loterie romande, le département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), celui de la santé (DSSE) et celui de l'économie et du territoire (DET). L'ensemble du concept est conduit par la Haute école valaisanne (HEVs) avec la collaboration des centres scolaires de Saillon et de Sion. Il explore une voie différente de celles proposées jusqu'à présent : une voie sensorielle.

Tout en respectant le développement psychologique de l'enfant, et ce sur toute la durée de l'année et de la scolarité, les deux objectifs principaux de ce projet sont de développer des outils d'apprentissage pluri-sensoriels ainsi que la curiosité et le plaisir d'une alimentation diversifiée des enfants.

ÉDUCATION SEXUELLE (SIPE)

Depuis plusieurs années, le Conseil d'État a confié le domaine de l'éducation sexuelle aux Centres de planning familial. Réunis actuellement sous l'égide de la Fédération des centres SIPE (Sexualité, Information, Prévention, Éducation), les centres régionaux assurent les cours d'éducation sexuelle. Le Conseil d'État, par le Département de l'éducation, de la culture et du sport, a reconnu ladite Fédération et l'ensemble de ses collaboratrices afin d'apporter un enseignement assuré par des professionnelles au bénéfice d'une formation de type universitaire suisse. Dès la rentrée scolaire 2006-2007, les cours sont dispensés selon un programme dont le contenu et les modalités ont été validés par les Départements concernés. Les interventions se déroulent conformément aux modalités suivantes : 4P: 2 heures, 6P: 3 heures, 2CO: 4 périodes.

Actuellement, le DECS est en pourparlers pour valider également les interventions de l'AVIFA (Amour, Vie, Famille), association qui poursuit les mêmes objectifs validés au travers du programme cantonal d'Éducation sexuelle.

SPORT-ARTS-FORMATION

Un bilan de la structure Sport-Arts-Formation (SAF) a été effectué avec un résultat globalement positif. De légères adaptations des directives ont été nécessaires et une collaboration accrue avec les principaux partenaires sportifs et les autorités scolaires a été mise sur pied.

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

FORMATION COMPLÉMENTAIRE ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Deux volées de formations complémentaires «Enseignement spécialisé» ont débuté en juin 2006, l'une pour le Valais romand (27 étudiants), l'autre pour le Haut-Valais (18 étudiants). Ces sessions, organisées en cours d'emploi durant 3 années, visent l'accès à un diplôme reconnu par la Conférence des chefs de département de l'instruction publique (CDIP).

La formation complémentaire relative à l'enseignement spécialisé est menée conjointement par la HEP-Vs, pour les aspects organisationnels, et la HEP-Vd/filière Institut de Formation Spécialisée, pour les contenus scientifiques. La reconnaissance suisse CDIP s'obtiendra via la filière de la HEP-Vd, déjà reconnue par cette instance. Pour répondre aux besoins de formation dans le Haut-Valais, les bases d'une formation complémentaire en enseignement spécialisé ont été dressées, et ce en partenariat avec un institut de formation à distance.

ÉVALUATION DE L'APPUI PÉDAGOGIQUE

L'évaluation de la mesure «Appui pédagogique intégré» s'est terminée en septembre 2006 par le rapport de synthèse des questionnaires adressés aux autorités scolaires. Ce document complétait une démarche similaire réalisée auprès des utilisateurs directs. Un groupe de travail déposera, courant 2007, auprès du Chef du DECS des propositions de mise en application des conclusions de la recherche.

Nouvelle répartition des tâches entre la confédération et les cantons. La nouvelle répartition des tâches confédération - cantons, dans le domaine de la pédagogie spécialisée, a fait l'objet d'études importantes préparant la reprise totale, par le canton, dès le 1^{er} janvier 2008, du subventionnement des mesures scolaires à l'intention des élèves en situation de handicap. Les rapports de synthèse élaborés par les services et un acte unique de modifications légales font l'objet d'une consultation, en vue de soumettre ces projets à la décision du parlement cantonal.

Le gouvernement du canton du Valais a formulé ses remarques, dans le cadre de la consultation du projet d'accord intercantonal dans le domaine de la pédagogie spécialisée, élaborée par la CDIP, pour garantir une offre de base et une harmonisation intercantonale des conceptions.

CONCEPT DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ AU CYCLE D'ORIENTATION

Le nouveau concept de l'enseignement spécialisé au cycle d'orientation a été accepté par le Conseil d'État qui a autorisé sa mise en application dès septembre 2006, à titre pilote, dans trois établissements du Valais.

SITE INTERNET DE L'OFFICE DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ: WWW.VS.CH/OES

Le site internet de l'office de l'enseignement spécialisé, intégré au site du service de l'enseignement, décrit les diverses mesures scolaires spécialisées, ainsi que les diverses procédures permettant d'y recourir.

CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Durant l'année 2006, 6 millions de francs de subvention ont été versés pour les constructions scolaires. Ils sont répartis de la façon suivante :

	Écoles primaires	Cycles d'orientation	Total
Valais romand	2'249'678	1'766'806	4'016'484
Haut-Valais	1'565'232	418'284	1'983'516
Total	3'814'910	2'185'090	6'000'000

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU DEUXIÈME DEGRÉ

LYCÉES-COLLÈGES

Pour la dernière fois, des certificats de maturité gymnasiale ont été distribués par l'École supérieure de commerce de Sion (ESCVS). Le processus de cantonalisation de cet établissement est désormais terminé avec la répartition de ses étudiants entre les lycées-collèges cantonaux des Creusets et de la Planta.

Une éventuelle modification des dispositions réglant la maturité gymnasiale (ORM 95) a été mise en consultation au niveau fédéral. Ses résultats, encore inconnus, pourraient conduire, notamment, à une augmentation de la dotation horaire des branches scientifiques.

ÉCOLES SUPÉRIEURES DE COMMERCE (ESC)

Après les années de hausse d'effectifs suivant l'introduction de la filière menant à la maturité professionnelle commerciale (MPC), le nombre des étudiants des ESC atteint en 2006 une stabilisation. Par contre, la filière conduisant au seul diplôme de commerce va s'amenuisant: en 2006/2007, seuls 73 élèves la fréquentent, contre 217 pour la MPC.

Depuis quelques années, et dans la perspective d'une introduction obligatoire de la pratique professionnelle, voulue par la Loi fédérale sur la formation professionnelle, tous les établissements participent au projet conjoint du DECS et du DET «Apprendre à entreprendre».

Enfin, l'ESC de Monthey a accepté de fonctionner comme école pilote dans le cadre d'un projet de l'OFFT allant dans le même sens. Cette expérience devrait arriver à terme à la fin de l'année scolaire 2006/2007.

ÉCOLES DE CULTURE GÉNÉRALE (ECG), ANCIENNEMENT EDD

Pour quelques années encore, le diplôme de l'ECG restera la condition académique suffisante pour être admissible dans la HES-SO santé-social. Au cours de l'année 2006, le Conseil d'État a entamé une procédure de reconnaissance de l'ECG auprès de la CDIP et le Département a réfléchi à l'opportunité d'offrir aux porteurs du certificat ECG la possibilité de terminer leur formation par une maturité spécialisée. Dans cette même direction, deux classes appelées «Passerelle HEP» ont été ouvertes dans les ESC-ECG de Brigue et de Monthey qui permettent à une quarantaine de diplômés ECG et ESC de parfaire leurs connaissances sur une année scolaire dans le but de poursuivre leurs études dans la HEPV. Cette nouvelle filière est régulée en ce qui concerne le nombre d'admissions et les étudiants doivent répondre à des critères de réussite exigeants pour y être admis.

ÉCOLES PRÉPROFESSIONNELLES (EPP)

Cette filière joue un rôle de «tampon» entre la fin de la scolarité obligatoire et la formation professionnelle. Elle permet aussi, plus rarement, de continuer des études en ESC-ECG.

Afin de répondre aux nouveaux besoins de formation, aux conditions actuelles du monde du travail et au fait que les jeunes ont tendance à repousser le moment de leur choix professionnel, la durée des études a passé de deux à une année pour les élèves ayant débuté

leur cursus à la rentrée 2006/07. L'esprit de cette filière a changé et repose désormais sur une formation de type orientante. Après une année passée en EPP, le jeune devra avoir comblé ou complété ses connaissances scolaires fondamentales, fait un choix professionnel et, idéalement, avoir trouvé une place d'apprentissage. Dans cette perspective, les enseignants de l'EPP ont suivi une formation spéciale axée notamment sur l'approche du monde du travail, l'enseignement individualisé et la pédagogie par projets, ceci dans le but d'exercer une action plus efficace avec des élèves dont le parcours scolaire a parfois été chahuté.

MODULES DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE POUR LES CANDIDATS À LA HAUTE-ÉCOLE SANTÉ-SOCIAL (HES-S2) PORTEURS DE DIPLOMES NON ADÉQUATS

Pendant l'année scolaire 2005/2006, 42 étudiants, dont 10 germanophones, ont terminé et réussi cette formation complémentaire. Ce chiffre est en nette baisse par rapport à l'année précédente (74 dont 13 germanophones en 2004/2005). Environ 2/3 de ces personnes désirent poursuivre leurs études dans le domaine social. Cette diminution importante des effectifs s'explique par les nouvelles conditions d'admission de la HES-S2 dans le domaine social qui, depuis la rentrée 2005/2006, dispense les porteurs d'une maturité professionnelle, quelle qu'elle soit, des compléments de formation.

Cette formation connaît deux systèmes d'enseignement différents :

- cours du soir par modules dans le Bas-Valais dispensés dans les ESC-ECG;
- enseignement à distance dans le Haut-Valais, en collaboration avec l'OMS de Brigue.

ACADÉMIE NATIONALE SWISS SKI ET CENTRE NATIONAL DE COMPÉTENCE DE SPORTS DE NEIGE (CNS) AU COLLÈGE SPIRITUS SANCTUS À BRIGUE

Après une phase pilote, la convention entre Swiss-Ski et le canton du Valais relative à la mise en place d'une structure pour les athlètes des sports de neige de niveau national et interrégional, avec un encadrement scolaire et sportif, a été signée le 15 mai 2006.

Au cours de l'année scolaire 2005/2006, une classe de 1^{re} année ESC francophone a été ouverte au lycée-collège Spiritus Sanctus de Brig-Glis pour les élèves de l'académie nationale et du centre de formation de Swiss-Ski. Le but est de permettre aux skieurs et surfeurs particulièrement talentueux de coordonner de façon optimale sport, études ou formation professionnelle.

Avec l'ouverture d'une classe de 2^e année à la rentrée 2006/2007, cette nouvelle structure est appelée à jouer un rôle de plus en plus important dans la formation de l'élite suisse des sports de neige.

Si Swiss-Ski a choisi Brig-Glis comme centre de formation national, c'est grâce aux atouts offerts par cette région: bilinguisme, diversité de formations comprenant le collège et l'école professionnelle, proximité des régions d'entraînement (Zermatt et Saas Fee) ainsi que le soutien politique et financier du Valais qui, comme canton touristique, est très intéressé par cette nouvelle offre pour la jeunesse.

BUREAU DES ÉCHANGES LINGUISTIQUES

ÉCHANGES DE LONGUE DURÉE

Comme l'année scolaire précédente, près de 180 élèves valaisans font actuellement un échange d'une année à l'intérieur de notre canton. Au secondaire I, 20 élèves fréquentent actuellement la 9^e année linguistique du CO de Brigue et 24 élèves celle de St-Guérin à Sion. 16 élèves francophones sont intégrés dans des classes de 9^e de Viège, Rarogne et Brigue et 12 élèves haut-valaisans dans les 9^e des CO de Sion et de Martigny. 18 Valaisans francophones forment la classe de 10^e linguistique au CO de Brigue et 17 Haut-Valaisans la 10^e du CO de St-Guérin.

38 élèves francophones et germanophones effectuent la 10^e année linguistique en tandem au CO de Sierre. De plus, 1 élève fribourgeois (francophone) passe actuellement la 10^e au CO de Brigue (en 2005/2006, 1 élève valaisan (francophone) a passé sa 10^e au CO de

Magden en Argovie). Au secondaire II, 17 élèves, dont 14 directement après le CO, sont actuellement au collège à Brigue et 16, dont 4 après le CO, aux collèges de la Planta et des Creusets à Sion.

ECHANGES DE MOYENNE DURÉE

Secondaire II + tertiaire* : Allemagne, Suisse allemande et Italie. Au total, 34 étudiants valaisans, allemands, suisse allemands et italiens (contre 20 étudiants en 2005) ont profité de cette possibilité. 14 étudiants du Valais romand se sont rendus pour 5 à 8 semaines en Allemagne et 16 étudiants allemands ont été accueillis (ou vont encore être accueillis) pour la même durée en Valais. 1 étudiante du Valais romand passe actuellement 1 semestre en Allemagne et 1 étudiante suisse allemande a passé 3 mois en Valais francophone. 1 seule élève s'est rendue pour 2 mois en Italie. 1 étudiante de la HEP Zug a passé 1 mois dans 2 classes primaires de Sion.

ECHANGES DE COURTE DURÉE

Primaire, sec. I et II: Haut-Valais / Valais romand, Suisse allemande, Allemagne, Italie et Angleterre.

Le nombre de ces échanges a encore augmenté cette année. 310 élèves valaisans, suisse allemands, allemands, italiens et anglais des trois degrés scolaires (280 en 2005) ont fait un échange d'environ 2 semaines. Dans le cadre de «ch Echange de jeunes» 155 jeunes (58 du primaire et 97 du sec. I) ont choisi d'améliorer leur allemand ou leur français. 2 élèves de classes bilingues primaires ont fait un échange avec 2 élèves d'un collège bilingue en Allemagne. 29 élèves du sec. I et 36 du sec. II ont séjourné en Allemagne et 64 élèves allemands ont été accueillis en Valais. 10 étudiants du sec. II ont fait un échange de 15 jours avec 10 étudiants italiens et 1 étudiante valaisanne avec 1 étudiante anglaise.

ECHANGES DE CLASSES DES TROIS DEGRÉS SCOLAIRES POUR L'ANNÉE 2005/2006

Pour le primaire et le sec. I, le nombre d'échanges a doublé par rapport à l'année passée. Au total, il y avait 79 classes participantes (contre 41 en 2004/2005). 30 classes du primaire (13 en 2004/2005), 40 du sec. I (23 en 2004/2005) et 9 du sec. II (également 9 en 2004/2005) ont suivi un programme d'échanges de classes, soit avec le Haut-Valais, le Valais romand, la Suisse allemande, l'Allemagne ou l'Italie.

CONSEIL DU LÉMAN

Sous l'égide de la Commission «Éducation et Culture», le groupe «Enseignement primaire» a effectué un bilan des échanges linguistiques. Il ressort de cette analyse que de moins en moins de classes, haut-valaisannes notamment, désirent participer aux dits échanges. Les raisons sont multiples, mais il convient de relever que les parents, voire les enseignants, sont de plus en plus réticents à engager leur responsabilité dans le cadre d'activités extrascolaires.

Toutefois, désireux de maintenir toute forme de partages, la commission soutient des rencontres à caractère scientifique. Aussi, cette année 2006-2007 verra la concrétisation de projets liés à l'eau. Deux classes valaisannes se sont intéressées à ce projet.

STATISTIQUES

EFFECTIFS DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

La baisse des effectifs, constatée à partir de l'année scolaire 1997/1998 en Infantine et 2000/2001 en Primaire, se poursuit conformément aux prévisions effectuées. Dans les cycles d'orientation, le nombre d'élèves a diminué pour la première fois par rapport à l'année scolaire précédente.

Niveau d'enseignement	2005/2006	2006/2007	Ecart
Infantine	6'086	6'053	-33
Primaire	20'794	20'342	-452
Cycle d'orientation	10'453	10'298	-155
Total	37'333	36'693	-640

EFFECTIFS DANS LES FILIÈRES DU SECONDAIRE II

	2005/2006		2006/2007	
	Élèves	Classes	Élèves	Classes
Lycée-collège	4'265	194	4'291	195
Diplôme de com. et MPC	1'114	55	1'071	51
Ecole de culture générale	926	40	1'025	46
EPP	418	19	458	23
Total sec. II Valais	6'722	307	6'844	315

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DIPLÔMES DANS LES FILIÈRES DU SECONAIRE II

	2005	2006	Ecart
Maturité gymnasiales	653	644	-9
MPC	196	212	16
Diplômes de commerce (yc option MPC)	225	222	-3
Diplômes de culture générale	134	169	35
Certificats des EPP	81	92	11
Total	3'294	3'345	51

COORDINATION INTERCANTONALE

SUISSE ROMANDE ET CONFÉDÉRATION

Les principaux dossiers traités par la CIIP (conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin) sont :

- Travaux des différentes commissions relatives aux ressources didactiques et moyens d'enseignement.
- Mise en pratique pour l'année scolaire 2006/2007 de la nouvelle convention intercantonale de la CIIP, signée le 20 mai 2005, réglant la fréquentation d'une école située dans un canton autre que celui de domicile, notamment relative à la structure Sport-Arts-Formation, aux échanges linguistiques et aux changements de domicile. Pour les élèves répondant aux critères, le canton de domicile prend en charge la taxe d'écolage.
- Parallèlement à la votation populaire du 21 mai relative à l'inscription dans la constitution fédérale d'une claire volonté d'harmonisation en matière scolaire ont été mis en consultation d'une part un projet d'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS) et d'autre part un projet de convention romande. Les deux sont susceptibles, durant les prochaines années, d'apporter de sensibles modifications dans le domaine de l'école obligatoire (âge d'entrée à l'école, horaires-blocs, standards minimaux et épreuves de références nationales,...).

SUISSE ALÉMANIQUE (BPZ)

Le canton du Valais renonce à son affiliation à la BPZ (association à laquelle participent les cantons d'Uri, Schwyz, Lucerne, Zoug, Obwald et Nidwald) et la quittera au plus tard pour le 31 décembre 2008. Il existera toutefois encore la possibilité pour notre canton de participer à différents projets particuliers de la BKZ comme le serveur de l'éducation ZEBIS. A partir de la fin 2006, la BPZ sera organisée sous une nouvelle forme, à savoir un secrétariat régional. Rattachement à la région de formation du nord-ouest (NW EDK) L'adhésion à la NW EDK poursuit principalement l'objectif d'améliorer la coopération avec les autres cantons bilingues (Berne et Fribourg). Les travaux ont commencé entre-temps.

SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ADMINISTRATION

GESTION ADMINISTRATIVE

Grâce à la responsabilité des entreprises formatrices de notre canton et à l'implication des associations professionnelles, en étroite collaboration avec le Service de la formation professionnelle, il a été possible de placer tous les jeunes intéressés par un apprentissage CFC de 3 ou 4 ans ou par une attestation de 2 ans.

Notre canton offre les différentes maturités professionnelles du type commercial, technique, artisanal, artistique et santé-social. La maturité artisanale est, quant à elle, en forte diminution dans le Valais romand. Les maturités à plein temps et intégrées sont globalement en augmentation par rapport à l'année précédente.

Le Service a été particulièrement actif durant l'année en cours sur les objets suivants:

- les nombreuses modifications des ordonnances d'apprentissage,
- la rédaction de l'avant-projet de la loi d'application cantonale sur la formation professionnelle et la participation à la gestion du fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle,
- le renouvellement et/ou le développement d'un système qualité dans les écoles professionnelles de Sion et de Martigny,
- la réalisation, dans le cadre du concept «sport pour tous les apprentis», d'une enquête auprès de tous les apprentis valaisans et l'introduction d'un «Pass-Sport» validant la pratique du sport hors école professionnelle.

FONDS CANTONAL EN FAVEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le nouveau fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2006 et 4 millions de francs environ ont été versés pour les cours interentreprises, les frais d'examens et les taxes d'écologie.

COLLABORATIONS INTERINSTITUTIONNELLES (C.I.I.)

Le Service a collaboré avec les différents services des autres Départements, soit bilatéralement, soit à travers la participation à différentes séances des commissions: «Égalité et famille», «Économie et formation», «intégration», «Coordination et Case management».

COORDINATION INTERCANTONALE

Le Service a participé à de nombreuses séances, et conférences, aux divers groupes de travail et commissions romandes et suisses avec les représentants des différents cantons, afin de coordonner l'application de la loi et de l'ordonnance fédérales sur la formation professionnelle et l'intégration des nouvelles ordonnances d'apprentissage.

ÉVOLUTION DE L'APPRENTISSAGE

Les 2711 apprentis de 1^{re} année, répartis dans près de 150 professions, ont pu être placés dans de bonnes conditions.

En collaboration avec les Offices d'orientation scolaire et professionnelle, des enquêtes ont été menées auprès des formateurs en entreprise.

La collaboration avec les organisations du monde du travail, avec les entreprises et les écoles professionnelles a été renforcée.

La coordination avec les formations précédentes et les écoles subséquentes s'est également intensifiée.

«ÉVÉNEMENTS MAJEURS» DE L'ANNÉE 2006

Les Écoles professionnelles de Viège et de Brigue ont été regroupées en une seule entité dénommée «BFO» Berufsfachschule Oberwallis, sous la direction de Monsieur Roland Kuonen.

Un nouveau Chef du Service de la formation professionnelle, Claude Pottier, a débuté son activité le 1^{er} septembre, en remplacement de Serge Imboden qui a quitté ses fonctions à la fin juin.

Depuis les mois d'août et d'octobre, deux promoteurs de places d'apprentissage sont entrés en fonction avec comme missions principales: le maintien et la création de places d'apprentissage, l'aide au placement des jeunes en apprentissage ou lors de ruptures de contrat, l'étude des besoins du marché du travail et le soutien à la création de réseaux d'entreprises formatrices.

Un nouveau concept d'orientation couvrant les trois dernières années de la scolarité obligatoire et intégrant partiellement la problématique du «case management» a été élaboré.

Effectifs

La répartition des apprentis et des jeunes en formation est la suivante:

Effectif	2005	2006
Apprentis de 1 ^{re} année	2'541	2'711
Apprentis de 2 ^e année	2'324	2'338
Apprentis de 3 ^e année	1'969	2'045
Apprentis de 4 ^e année	611	594
Total des garçons	4'755	4'964
Total des filles	2'690	2'724
Apprentis de langue française	5'121	5'250
Apprentis de langue allemande	2'324	2'438
Maturité prof. plein temps	188	241
Total	7'633	7'929
Élèves des classes CASPO	70	66
Article 41 LFPr	104	74
Passerelle pratique EMVs	7	0
Effectif total	7'814	8'069

EXAMENS DE FIN D'APPRENTISSAGE

	Valais romand	Haut-Valais	Total
Professions représentées	103	86	111
Apprentis			
Candidats examinés	1464	726	2190
Certificats délivrés	1238	649	1887
Candidats admis en vertu des dispositions de l'article 41 LFPr			
Certificats délivrés	52	22	74
Candidats au bénéfice d'une formation pratique			
Attestations délivrées	10	2	12
Candidats au bénéfice d'une formation élémentaire			
Attestations délivrées	79	25	104
Maturité professionnelle artisanale			
Certificats délivrés	1	8	9
Maturité professionnelle artistique			
Certificats délivrés	26	4	30
Maturité professionnelle commerciale			
Certificats délivrés	51	30	81
Maturité santé-sociale			
Certificats délivrés	38	17	55
Maturité professionnelle technique			
Certificats délivrés	73	36	109

Cours de formation pour formateurs en entreprise

Les nouveaux formateurs en entreprise sont tenus, selon la LFPr, de suivre un cours de formation d'une durée minimale de 40 heures. Durant l'année 2006, 10 cours ont été organisés, soit 8 dans le Valais romand (dont 1 en soirée) et 2 dans le Haut-Valais, ce qui a permis de délivrer 250 attestations à de nouveaux responsables de formation.

Surveillance et qualité

La mise en route du nouveau concept de surveillance de l'apprentissage se poursuit. Son introduction généralisée et informatisée est prévue pour la rentrée scolaire d'août 2007.

STATISTIQUES DES EFFECTIFS DANS LES ÉCOLES

		2005	2006
Artisanat Brigue	Apprentis	523	589
Commerce Brigue	Apprentis	498	430
	Maturité prof. plein temps	17	10
	Maturité prof. intégrée	79	92
Artisanat Viège	Apprentis	709	732
	Maturité prof. plein temps	38	31
	Maturité prof. intégrée	205	208
Centre Sion	Apprentis	3022	2969
	Maturité prof. plein temps	123	118
	Maturité prof. intégrée	220	239
Artisanat Martigny	Apprentis	1091	1183
	CASPO	70	66
École des Métiers	Apprentis plein temps	0	0
	Maturité prof. intégrée	218	220
Santé/Sociale	Apprentis plein temps	374	357
	Châteauneuf	287	282
	Visp	87	75
ECAV Sierre	Apprentis plein temps	0	0
	Maturité prof. intégrée	125	110
Assistants méd. & dentaires	Apprentis	139	147
	Laborantin en Chimie (EIL)	121	129
Apprentis hors canton	Haut Valais	456	481
	Valais romand	465	475
Art. 41 LFPr	Adultes	104	74
Passerelle pratique	EMVs	7	0

OFFICES D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

L'année 2006 a été placée sous le signe d'une collaboration intense avec les principaux partenaires.

Les associations professionnelles du canton se sont mobilisées à la fois au niveau de l'information sur les métiers (Passport Info) et de la prévention du chômage (Action d'été pour les jeunes qui n'avaient pas de solution au mois de juin).

Le service de l'enseignement et les écoles du degré secondaire ont poursuivi leur engagement dans le cadre de l'approche orientante.

Le concept d'information dans les écoles a été redéfini et une nouvelle action destinée à faire connaître le monde des professions aux élèves de 1^{re} année du CO est en préparation. Elle est pilotée par des représentants des écoles, des associations professionnelles et de l'orientation. Cette collaboration indispensable se retrouve dans le domaine de la prévention du chômage des jeunes.

L'OSP a réuni un groupe destiné à coordonner les actions des différents intervenants afin de garantir leur efficacité.

ORIENTATION SCOLAIRE

Mise sur pied dans les CO de groupes OSP réunissant les professeurs (notamment les titulaires), et les psychologues en orientation. Ces groupes gèrent les actions d'orientation dans les établissements et permettent d'optimiser la collaboration entre les enseignants et les spécialistes de l'orientation. Une fiche de suivi de projet, remplie par les élèves, permet de repérer rapidement les jeunes qui ont besoin d'un soutien particulier. L'OSPVR a également poursuivi sa participation à la formation des enseignants de la nouvelle École Préprofessionnelle (EPP) et a harmonisé ses prestations dans les écoles du 2^e degré.

MESURES D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

CONSEILS PERSONNALISÉS sous forme de consultations individuelles offertes dans chaque établissement du secondaire 1^{er} et 2^e degré. Une aide spécifique est apportée aux élèves en fin de scolarité obligatoire ayant des difficultés à trouver une place d'apprentissage.

INFORMATIONS ACCOMPAGNÉES donnée par l'OSP ou par des enseignants et des professionnels de chaque métier. Elles comprennent également les séances d'information pour les élèves des CO du mercredi après-midi (Passport-Info).

STAGES EN ENTREPRISE permettant de vérifier les choix sur le terrain en compagnie d'un professionnel.

LES COURS D'ÉDUCATION AUX CHOIX PROFESSIONNELS donnés par les enseignants formés par l'OSP représentent une autre catégorie d'information accompagnée. La nouvelle grille horaire des CO permet à tous les élèves, de la 1^{re} à la 3^e année, de bénéficier de cours hebdomadaires pour la préparation aux choix professionnels. Le matériel pédagogique de ces cours a été conçu et réalisé par l'OSPVR.

ORIENTATION DES ADULTES (CIO)

L'orientation des adultes favorise l'employabilité. Elle est l'un des principaux moyens de prévention du chômage. Elle permet aux personnes se posant des questions sur leur carrière et sur leur avenir professionnel, de faire le point sur leur parcours et de définir des projets de formation continue.

La collaboration fructueuse avec les ORP s'est poursuivie. Le projet Val-Form de validation des acquis — qui donne la possibilité à des adultes sans diplômes de faire reconnaître leurs compétences acquises par l'expérience et, moyennant une brève formation, d'obtenir des certificats officiels — concernera bientôt une dizaine de métiers et plus de 180 participants.

Le rôle d'experts dans ce domaine a du reste été reconnu par la Confédération et l'OSPVR fait partie de la commission fédérale chargée d'évaluer les nouvelles expériences dans les cantons.

RÉINSERTION PROFESSIONNELLE

La situation sur le front du chômage s'est améliorée en 2006. La structure LMMT (logistique des mesures du marché du travail), qui fournit des prestations aux personnes inscrites à l'assurance chômage, a renouvelé son offre de cours, notamment pour les personnes touchées par le chômage saisonnier.

Une nouvelle prestation destinée à améliorer la confiance en soi des personnes qui ont perdu leur travail, afin de les aider dans leurs démarches de réinsertion a été développée. L'OSP collabore activement aux nouveaux projets inter-institutionnels touchant à la réinsertion professionnelle, notamment en ce qui concerne la prévention du chômage des jeunes.

Les OSP contribuent également à la formation psychopédagogique des nouveaux maîtres d'apprentissage, des maîtres professionnels et des intervenants en formation continue ainsi qu'à l'enseignement de certains brevets professionnels.

L'Office a aussi animé 3 cours dans le programme de formation continue pour le personnel de l'État du Valais.

Les données statistiques des Offices d'orientation scolaire et professionnelle du Valais romand et du Haut-Valais sont à disposition dans leur rapport d'activités respectif.

SERVICE DE LA CULTURE

ORGANISATION

L'organisation du Service de la culture a été arrêtée par le Chef du DECS le 30 avril 2006. La nouvelle structure met l'accent, d'une

part, sur le respect des «métiers» dont sont porteuses chacune de ses unités et, d'autre part, sur la mise en commun de certains domaines tels que l'administration générale, la gestion financière, la logistique ainsi que la médiation culturelle et la communication. Un rapport annuel détaillé de chacune des institutions culturelles est publié dans Vallesia et mis à disposition en ligne sur le site du Service de la culture.

ENCOURAGEMENT DES ACTIVITÉS CULTURELLES

En 2006, le Conseil de la culture s'est réuni à quatre reprises pour des séances plénières; ses membres ont examiné plus de 450 demandes de subventions. Le Conseil d'État, sur proposition du Conseil de la culture, a attribué le prix culturel pour l'année 2006 au peintre Angel DUARTE à Sion. Quant aux prix d'encouragement, ils ont été décernés à Hans-Peter PFAMMATTER, musicien, Loèche/Lucerne, à Jean-Daniel BERCLAZ (Berclaz de Sierre), artiste, Sierre et à Olivier CAVÉ, pianiste, Monthey. En 2006, pour la première fois, le Conseil de la culture et la Loterie Romande ont accordé des soutiens substantiels à des projets de création théâtrale professionnelle dans le cadre du dispositif ThéâtrePro Valais.

BOURSES DE CRÉATION ET ATELIERS

En 2006, le Conseil d'État a accordé quatre bourses de création aux artistes suivants: Michel BONVIN, photographie, Lausanne; Yann GROSS, photographies, Chexbres; Katherine OGGIER, vidéo, photographie, installation, Conthey; Anne-Chantal PITTELOUD, poterie, installation, Sion.

En 2006, le canton du Valais a mis à disposition son atelier d'artiste à Berlin pour les premiers 6 mois à la photographe Katja ZANELLA de Herbruggen et pour le deuxième semestre au couple d'artistes Francine EGGS et Andreas BITSCHIN de Sion. Pour le premier semestre 2006, le canton du Valais, en commun avec les cantons romands, a offert un séjour dans l'atelier d'artiste à New York à Éléonore DUBULLUIT, metteur en scène de Martigny.

Le Canton du Valais a ouvert deux ateliers à Sion et à Rarogne. Pour 2006, l'atelier à la Ferme-Asile à Sion a accueilli les artistes Sidwell RIHLAMVU de Johannesburg, Afrique du Sud, et Didier BLONDEAU de Besançon, France; l'atelier de littérature à Rarogne Natalia SHAKHOVSKAYA de Moscou, Robert STAMMSEN de Kevelaer, Allemagne, Milan RICHTER de Brezova, Slovaquie et Vera PAVLOVA de Moscou.

ARCHIVES DE L'ÉTAT

ACCROISSEMENT

En 2006, les Archives de l'État ont enregistré 39 versements provenant de 25 organismes de l'État, ainsi que 19 dons, 23 dépôts et un achat. Le tout constitue 82 entrées représentant 1'802 boîtes d'archives, plusieurs registres et liasses, soit environ 560 mètres linéaires. Diverses communes, personnes privées et associations ont déposé des archives ou complété des fonds existants. On trouvera en tête du numéro de Vallesia 2007 la liste détaillée.

ENREGISTREMENT, CLASSEMENT ET ANALYSE

En 2006, l'accent a été mis moins sur la rédaction de nouveaux inventaires que sur la saisie, l'adaptation et la relecture des anciens inventaires pour leur transfert dans la base de données ScopeArchiv. En 2006, des contacts ont été établis avec 27 services ou offices pour préparer les versements: visites sur place, état des lieux, conseils en matière de classement et d'élimination. Durant cette année, la collaboration avec les services a été intensifiée et les différentes étapes de la procédure mise en place pour le préarchivage et les versements aux AEV ont été testées.

Le travail avec le logiciel ScopeArchiv a été poursuivi: 462 p. d'inventaire ont été saisies, 945 p. en tableaux word pour être transférées dans scope et 264 p. en texte word ont été dactylographiées. A la fin de 2006, environ 8'000 notices sont prêtes pour être publiées sur Internet avec le module ScopeQuery, installé le 21 décembre.

MICROFILMAGE DE SÉCURITÉ ET NUMÉRISATION

Les microfilms suivants ont été exécutés au cours de l'année: 147 films de 16 mm des Registres fonciers (2005-2006) et des décisions du Conseil d'État (2005); 30 films de 35 mm des minutes de notaires de Sierre (1916-1923), de l'Office de l'État civil de Salins, des registres de la Paroisse de Leytron (1694-1846) ainsi que des documents de la Bourgeoisie de St-Gingolph (1864-1993), des œuvres musicales de Pierre Mariétan et de 13 registres des Archives de la Société d'histoire du Haut-Valais. Avec le nouveau scanner ont été numérisés les recensements de la population de 1850 et 1880 (29 registres), les documents susmentionnés de Leytron, de Salins, de Pierre Mariétan ainsi que 6'322 fiches relatives à la collection des affiches de la Médiathèque Sion. Total des images numériques: 11'800.

UTILISATION ET VISITES

En 2006, environ 2'000 visiteurs ont consulté des documents. Pour l'Administration cantonale, 434 demandes de dossiers (prêts et retours) ont été traitées. Les archivistes ont suivi divers chercheurs préparant un mémoire de licence ou une thèse de doctorat. Ils ont fait découvrir leurs trésors à une dizaine de groupes et répondu à de multiples demandes écrites (431) et orales.

MÉDIATHÈQUE VALAIS

DÉVELOPPEMENT ET TRAITEMENT DES COLLECTIONS

Accroissement des documents selon la forme des acquisitions (en unités matérielles):

	Sion	Brigue	Martigny	St Maurice	Total
Achat	11'214	6'886	18'304	3'453	39'857
Don	3'835	170	7'491	30	11'526
Échange	1'141	0	0	0	1'141
Dépôt	79	0	14'132	1'172	15'383
Total	16'269	7'056	39'927	4'655	67'907

Parmi les documents patrimoniaux intégrés aux collections de la Médiathèque, il convient de noter, à Sion, les fonds des séminaires du Diocèse de Sion et de la Congrégation du Grand St Bernard. A Martigny, les cassettes de la *Fondation Pierre Gianadda*, d'importants dépôts d'enregistrements des patois du Valais romand et les enregistrements des œuvres du compositeur Pierre Mariétan sont venus rejoindre la phonothèque, alors que la *Fondation de l'Abbaye au Châble* remettait les archives photographiques de Maurice Chappaz et de sa famille. Un accord a également été trouvé avec la télévision régionale Canal 9 pour assurer la pérennité de ses archives audiovisuelles.

SERVICE AU PUBLIC

La progression des prêts s'est poursuivie (+ 4.6%) et ceci malgré le fait qu'un nombre toujours plus important de sources d'information sont désormais accessibles directement via internet. Depuis 1999, le nombre de prêts est passé de 189'028 à 673'226 (+256%), soit une moyenne annuelle de + 32%. Le nombre de titulaires de cartes d'usagers s'élevait à fin 2006 à 52'001 (2005: 48'027). Parmi eux 23'174 ont emprunté des documents durant l'année sous rapport.

	Sion	Brigue	Martigny	St. Maurice	Total 2006	Total 2005
Prêts de documents	286'208	173'162	149'790	64'066	673'226	643'625

ACTION CULTURELLE

Le travail d'une bibliothèque va bien au-delà du prêt et de la consultation des documents. A travers l'action culturelle, la Médiathèque vise à mettre en valeur les collections dont elle a la responsabilité ainsi qu'à faciliter leur découverte, leur interprétation et leur appropriation par le public. Par ailleurs, la Médiathèque a développé des relations très étroites avec les écoles et d'autres organes de formations. Ce sont ainsi 290 classes ou groupes qui ont visité la Médiathèque qui a ainsi permis à 6'000 personnes de découvrir de manière approfondie ses prestations et la manière de les utiliser au mieux.

RÉSEAU VALAISAN DES BIBLIOTHEQUES

Le Plan directeur des bibliothèques et centres de documentation valaisans, adopté par le Chef du DECS en 2001, a largement fait ses preuves et la plupart de ses 18 mesures ont été traduites dans la réalité ou réorientées. Après une évaluation approfondie du premier plan directeur, le processus de révision a été entamé en 2006 en vue de son adoption courant 2007. La troisième bibliothèque régionale virtuelle a été mise en œuvre dans la région Martigny-Entremont. Le développement de ce concept dans le Haut-Valais se heurte pour l'instant à l'hétérogénéité des systèmes informatiques et il est prévu de l'étendre à cette région dans le cadre de migrations informatiques prévisibles dans les années à venir. En 2006, 64 communes, 39 dans le Valais romand et 25 dans le Haut-Valais, ont bénéficié de subventions pour la gestion de leur bibliothèque.

LES MUSÉES CANTONAUX

POLITIQUE GÉNÉRALE

En 2006, suite à la création du Service de la culture, les Musées cantonaux ont réformé profondément leur structure organisationnelle. La direction générale comprend désormais 3 unités de services généraux. Administration centrale, Logistique, Médiation culturelle et 3 musées, issus du regroupement, actuellement en phase finale: le Musée des beaux-arts, le Musée d'histoire et le Musée d'histoire naturelle.

Alors que la grande exposition Montagne organisée en 2005 à l'Ancien Pénitencier a été prolongée avec succès jusqu'en août (16'041 visiteurs sur la durée de l'exposition) le public valaisan a pu bénéficier cette année de la Première Nuit valaisanne des Musées mise sur pied les 20 et 21 mai, autour du thème décidé par l'ICOM: Les Musées et le Jeune public, avec à la clé une fréquentation plus importante que celle prévue (près de 1'000 personnes). Ce même jour nous vernissions au Musée d'archéologie l'exposition Des Alpes au Léman, images de la préhistoire et le volumineux ouvrage de référence qui l'accompagne. A la suite de Montagne, l'exposition Chambres secrètes des musées, chapitre 3 consacrée à la présentation de la recherche comme moteur de toutes les activités d'un musée, a pris le relais à l'Ancien Pénitencier, avec ses apéritifs-rencontres de plus en plus fréquentés.

DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS

Total	Beaux-arts	Histoire	Histoire naturelle
359	19	285	55

Les collections publiques se sont enrichies de 359 objets, dont plusieurs achats majeurs dans le domaine de la peinture abstraite en vue de l'exposition que nous organiserons en 2009 sur ce sujet, ainsi qu'un très beau coffre sculpté du 17^e siècle. A signaler la naturalisation des deux loups tirés en automne 2006, et le don par le musée de Zermatt d'un herbier historique constitué au 19^e siècle par l'éminent Otton Wolf, auquel il faut ajouter l'herbier des mousses et lichens collectés en Valais par René Closuit entre 1960 et 1990.

INVENTORISATION ET CONSERVATION DES COLLECTIONS

Base de données des collections d'objets

La base informatique Klio qui gère nos collections a franchi cette année une étape importante par la possibilité offerte de suivre en ligne les objets dans leurs déplacements grâce à un code barre. Du point de vue scientifique, l'effort a porté sur les contrôles d'inventaires du Musée d'histoire en parallèle au déménagement des lots d'objets métalliques et textiles au CCTC ainsi que sur le traitement et le classement de 200 dossiers documentaires d'objets.

Base de données des collections documentaires

Bibliothèque: 1931 notices ajoutées ou corrigées dans le catalogue principal (nouvelles acquisitions et fonds anciens). A ce jour elle compte 11'324 unités et 343 titres de revue. *Photothèque:* inventarisation et classement des acquisitions par musée et par support (augmentation de 1'127 documents photographiques). Fin de la réorganisation et du classement du fonds iconographique du Musée d'histoire (5'386 documents) traitement et conditionnement de 2'105 négatifs souples. 225 documents prêtés.

Recherches, études sur les objets

Histoire: Continuation des recherches sur les sépultures et l'armement celtique, fin et publication des recherches sur l'économie alpestre et l'industrie. Développement des recherches sur le mobilier de la tombe de l'évêque Nicolas Schiner et sur l'orfèvrerie domestique Ancien Régime.

Beaux Arts: 41 notices scientifiques rédigées pour la préparation de l'ouvrage présentant les collections (publication 2007)

Histoire Naturelle: Suite des études sur les critères d'identification des musaraignes du genre Sorex et de la collecte d'informations sur les noctuelles en Valais.

ACCESSIBILITÉ ET MISE EN VALEUR DES COLLECTIONS

Poursuite des travaux de rénovation du Musée des beaux-arts (nouveaux plafonds, infrastructures techniques des salles, nouvel escalier de liaison, peinture). L'ouverture du musée rénové est prévue pour mai 2007. La restauration du château de Valère avance comme prévu et les salles sont désormais quasi toutes équipées de leurs infrastructures techniques et des nouveaux planchers.

Six conférences ont été données dans le cadre des Jeudis des musées et quatre en collaboration avec l'Association valaisanne d'archéologie dans le cadre des Jeudis de l'Archéo. De nombreuses visites commentées ont été guidées par les conservateurs, le personnel scientifique ou les guides.

STATISTIQUE DES VISITEURS POUR L'ANNÉE 2006

Total des visiteurs	53'706
Nombre d'élèves	5'844
Enfants aux parcours-découvertes	116
Participants aux visites commentées	8'204
Participants aux conférences	784

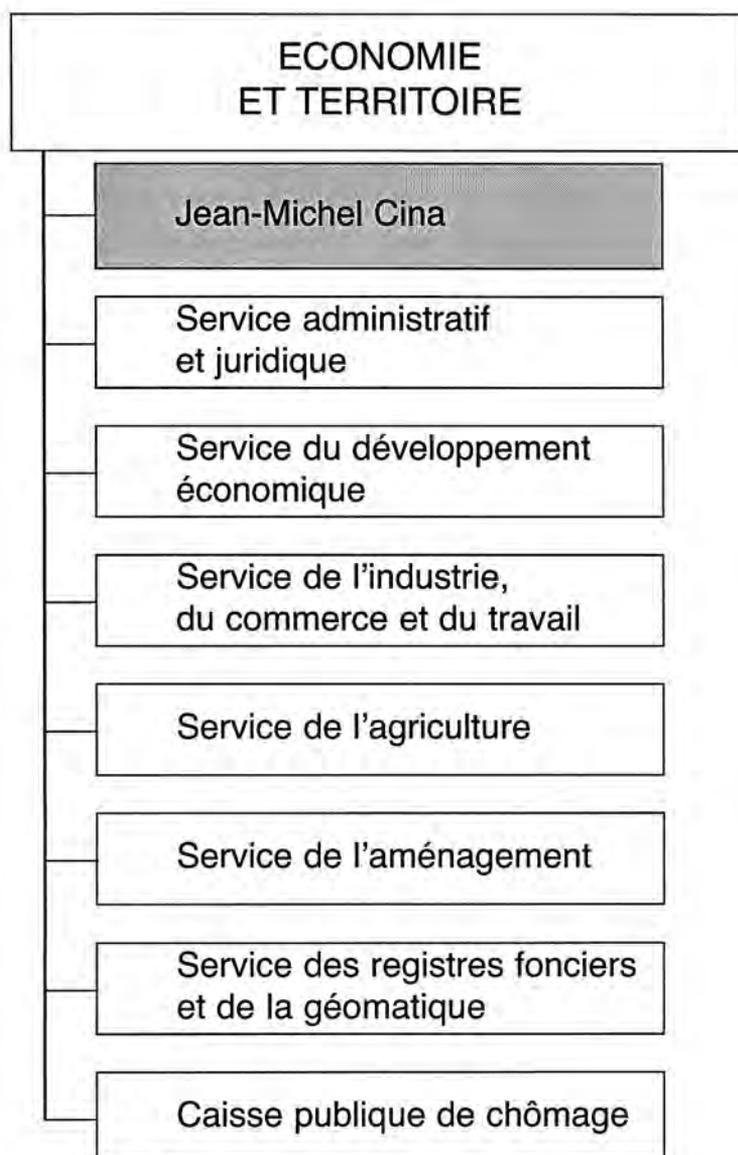


RAPPORT DU DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DU TERRITOIRE

SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2006



**CHEF DU DÉPARTEMENT: JEAN-MICHEL CINA
REMPLAÇANT: CLAUDE ROCH**



INTRODUCTION

J'ai le plaisir de vous présenter ici le premier rapport de gestion d'une année complète d'activité du Département de l'économie et du territoire, depuis que celui-ci est placé sous mon égide. Le précédent exercice ayant été de 8 mois.

Avec d'autant plus de plaisir que 2006 a été, pour l'économie de ce canton comme pour mon département, une année fructueuse. La conjoncture s'est en effet traduite par une croissance soutenue et un recul d'un demi point du taux de chômage valaisan moyen, à 3.5%.

La mise en place d'instruments clé pour un développement économique intégré

2006 a également été une année essentielle pour le département de l'économie et du territoire. Nous y avons en effet mené une réflexion sur nos tâches et notre mission. Une mission qui a été placée sous l'objectif de «favoriser vos ambitions», afin de Développer l'Economie sur le Territoire, pour le bien-être de la population. Dans un esprit équitable, responsable et entreprenant. C'est à l'aune de ces valeurs de culture d'entreprise que nous entendons être évalués.

Dans ce sens un bilan des priorités que nous nous étions fixées en 2005 montre que :

- l'optimisation de notre promotion économique a été menée à bien, avec la fusion de la direction du développement économique Valais et du service de l'économie et du tourisme. En fait également partie le Centre de contact économique, qui a lui aussi pu être mis sur pied et fonctionnera comme guichet d'entrée pour les demandes en matière économiques. Enfin, la gouvernance et le mode de fonctionnement de l'organisme intercantonal de promotion exogène, DEWS, a été fondamentalement revu, dans le sens de nos souhaits.
- en matière législative 2006 s'est également avéré comme une année de base. Les travaux liés à la nouvelle loi sur l'agriculture et le développement rural ont pu être achevés. Il en va de même pour les travaux de la commission extraparlamentaire chargée de réviser la loi sur le tourisme de 1996. Après consultation des milieux concernés, les questions liées au financement ont été adaptées sur proposition du département et la première lecture pourra se faire en début de l'été 2007. La loi sur les mensurations et l'information géographique a pu être adoptée et les services de la mensuration et des registres fonciers ont été fusionnés.

Développement économique en respectant les principes de l'aménagement du territoire

Ce bilan ne peut passer sous silence le moratoire sur les résidences secondaires décidé par le Gouvernement en décembre sur proposition du département. Devant l'emballlement de la demande par des étrangers de résidences secondaires et une surchauffe devenue évidente en 2006 il s'agissait de lutter contre une insécurité juridique prenant des proportions dommageables. Mais aussi et peut-être surtout, dans le cadre de notre mission d'aménagement du territoire, d'offrir une pause de réflexion salutaire aux communes. Des instruments pour ce faire leur ont été proposés et un groupe de soutien mis à leur disposition.

Une activité qui se prolongera en 2007, en matière législative, avec le traitement de la nouvelle loi sur le tourisme et la formulation de la loi sur la nouvelle politique régionale, accompagnée de son programme pluriannuel d'action. Enfin, en matière économique, avec l'optimisation des services des prestataires non étatiques de la promotion économique et le développement des centres de compétences de la stratégie The Ark.

**Le Chef du Département
de l'économie et du territoire**
Jean-Michel Cina

ADMINISTRATION GENERALE

ORGANISATION ET PERSONNEL

Service administratif et juridique du DET (anc. SAEDE)	9.90
Service de l'économie et du tourisme	15.10
SECO	2.00
Service de l'industrie, du commerce et du travail	18.50
Service de l'agriculture	102.69
Service de l'aménagement du territoire	12.50
Service des registres fonciers et de la géomatique	64.40
Total	225.09

1. MOTIONS

- 4.020 Motion de la commission de gestion, par la députée Brigitte Diserens, concernant la modification de la loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics (14.09.2005).

Motion acceptée partiellement en session de mars 2006

La motion demande, au vu des manquements récurrents ayant trait au non-respect de la loi sur les marchés publics et constatés à la section des routes nationales de changer l'article 18 de cette loi afin que le canton assure, par un service spécialisé, le contrôle systématique des adjudications et vérifie aussi ponctuellement celles d'autres adjudicateurs de l'Etat. Le Conseil d'Etat accepte partiellement la motion et envisage une modification de la loi touchant toutes les entités adjudicatrices autre que le canton.

- 4.026 Motion des groupes PDCB et PDCC, par le député Jean-Albert Ferrez, concernant la marque «Valais» et outils Valais Excellence (13.12.2005).

Motion acceptée en session d'avril 2006

Le motionnaire demande de renforcer la marque Valais et l'utilisation des outils Valais Excellence. Le Conseil d'Etat est conscient de l'importance de la Marque Valais, de ses valeurs et de son utilité qu'il a d'ailleurs soutenu et continue à le faire par des moyens importants, en collaboration avec les acteurs concernés de la Confédération. Il a ainsi mis sur pied l'Association Marque Valais destinée spécifiquement à la gestion des instruments y relatifs. Le Conseil d'Etat a d'ores et déjà attribué un financement spécifique pour les années 2006 à 2008. Cette motion est acceptée dans ce sens et sa réalisation se fera en concordance avec la nouvelle loi sur le tourisme.

- 4.027 Motion des groupes PDCB et PDCC, par le député Jean-Albert Ferrez, concernant l'accueil de manifestations sportives importantes (13.12.2005).

Motion acceptée en session d'avril 2006

Le motionnaire demande la mise en place des structures spécifiques visant l'accueil de manifestations sportives d'envergure ainsi qu'un fonds spécifique destiné à leur financement. Concernant l'accueil de manifestations sportives d'envergure, la possibilité d'être accompagné d'un interlocuteur unique répond à un besoin récurrent. Le souci est le même en matière de promotion économique et la nomination de case managers en charge d'un dossier particulier est déjà concrétisé. Ce système peut sans autre être repris en matière de manifestations sportives. Toutefois, la modification structurelle nécessaire pour la réalisation de cet aspect sans utilisation de moyens supplémentaires demeure en suspens. Le financement actuel de ces manifestations est assuré par les services cantonaux coordonnant dans la mesure du possible, leurs interventions (moyens du Sport-Toto ou ceux de la promotion touristique ou le sponsoring direct).

- 4.038 Motion du groupe GRL, par le député Didier Cachat, concernant la vente de cigarettes automate sur la voie publique (14.03.2006).

Motion acceptée en session de septembre 2006

La motion n'a pas pour but la disparition des distributeurs, mais bien l'interdiction de la vente de cigarettes dans les automates situés sur la voie publique et sans surveillance. Le Conseil d'Etat conscient de la problématique, introduit dans son projet de loi concernant la modification de la loi sur la police du commerce une disposition stipulant l'interdiction de la vente et de la remise de produits à base de tabac aux jeunes de moins de 16 ans. En outre, dans le même projet, il y introduit une disposition interdisant la vente des produits à base de tabac par le biais de distributeurs de marchandises qui ne sont pas sous surveillance permanente.

- 4.039 Motion urgente des députés Gabriel Luisier, Charles-André Bagnoud, Gilbert Loretan et Alexandre Caillet concernant la modification de la loi réglant l'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (06.06.2006).

Motion acceptée partiellement en session de septembre 2006

Les motionnaires demandent la modification de l'article 9 de la loi, alinéa 3 nouveau: l'interdiction de revente basée sur l'article 14 de la LFAIE n'excédera pas 5 ans pour les anciens logements. Cette modification ne concerne que les propriétaires étrangers qui pourraient revendre leur bien à d'autres étrangers et des Suisses ou assimilés. Cette modification corrige la pratique actuelle du Registre foncier interdisant la revente à tous les immeubles pendant 10 ans. Le Conseil d'Etat propose l'acceptation partielle de la motion en ce sens qu'une modification de la loi cantonale réglant l'application de la loi fédérale sur l'acquisition des immeubles par des personnes à l'étranger peut être envisagée.

- 4.040 Motion des députés Matthias Eggel et Christian Venetz concernant l'autorisation d'expositions automobiles le dimanche (13.04.2006).

Motion acceptée en session d'octobre 2006

La motion demande la modification de la législation actuelle interdisant les expositions automobiles le dimanche entravant ainsi le travail des garagistes valaisans. Le Conseil d'Etat accepte cette motion et propose de la transformer en postulat.

- 4.042 Motion du député Franz Ruppen concernant les horaires d'ouverture des magasins pour l'industrie automobile: expositions le week-end (13.04.2006).

Motion acceptée en session d'octobre 2006

La motion demande de créer les bases légales afin que les garagistes et les marchands de voitures puissent également exposer leurs véhicules deux fois par année le week end (le samedi après 17h00 et le dimanche). Le Conseil d'Etat accepte cette motion qui va dans le sens de la motion 4.040 ci-devant et propose de la transformer en postulat.

- 4.044 Motion de la députation PDC du district de Sierre, par les députés Christophe Lamon (suppl.), Jean-Pierre Rouvinez, Pascal Rey, Alain de preux, Christian Favre (suppl.), Charles-André Bagnoud et Andréane Theytaz (suppl.) concernant les bases légales à créer permettant l'organisation d'une filière bois au sein du canton du Valais (10.05.2006).

Motion acceptée sous forme de postulat en session de novembre 2006.

Les motionnaires demandent la soumission au Grand Conseil d'un projet de loi permettant la mise sur pied d'une filière bois en Valais et la création d'une société anonyme de droit public avec les communautés publiques comme actionariat. Le Conseil d'Etat est d'avis que la promotion du bois doit se faire et se faire de manière ciblée, en maîtrisant le problème des émissions. La création d'une loi spécifique à une filière bois ne paraît pas appropriée, les bases légales actuelles sont suffisantes. Tout en restant ouvert à l'encouragement de projets liés à la promotion du bois, le Conseil d'Etat propose de rejeter la motion et de la transformer en postulat.

Postulats

- 4.017 Postulat du député Thomas Brunner et cosignataires concernant l'encouragement à la construction de logements (13.09.2005).

Postulat accepté session de mars 2006

Dans les faits, le postulat s'applique à l'assainissement du logement en région de montagne que le canton soutient activement depuis la mise en application de la loi fédérale y relative. En réponse à ce postulat accepté, le Conseil d'Etat est disposé à budgéter un montant annuel de l'ordre de 1 million de francs sur la base des besoins estimés pour reprendre l'aide fédérale et poursuivre l'aide cantonale.

- 4.024 Postulat des groupes PDCB et PDCC, par le député Jean-Albert Ferrez, concernant la mise en place d'un observatoire et centre de compétences en tourisme (13.12.2005).

Postulat accepté en session d'avril 2006.

Le postulant demande la création d'un observatoire et d'un centre de compétences en tourisme, ce qui correspond à un besoin souvent évoqué de la branche, également au niveau national. Le Conseil d'Etat accepte le postulat et sa réalisation se fera en concordance avec la nouvelle loi sur le tourisme.

- 4.025 Postulat des groupes PDCB et PDCC, par le député Jean-Albert Ferrez, concernant: favoriser la formation continue et le coaching dans le tourisme (13.12.2005).

Postulat accepté en session d'avril 2006

Il est demandé un effort particulier en matière de formation continue et de coaching dans le tourisme. Le Conseil d'Etat accepte le postulat dont sa réalisation se fera en concordance avec la nouvelle loi sur le tourisme.

- 4.032 Postulat de la députée Marylène Volpi Fournier et cosignataires concernant la viabilité de l'aéroport/aérodrome de Sion sans l'armée (14.03.2006).

Postulat accepté en session de septembre 2006

Les postulants demandent au Gouvernement et au Parlement de se positionner sur les questions économiques liées à l'aménagement du territoire et de faire une expertise afin que les incidences économiques de l'aéroport/aérodrome sur le tourisme valaisan soient calculées. Le Conseil d'Etat accepte ce postulat et se réserve d'examiner l'opportunité de nommer un groupe de travail pour traiter cette question.

- 4.034 Postulat du député Matthias Eggel concernant la décharge administrative des PME (14.03.2006).

Postulat accepté en session de septembre 2006

Le postulat demande au Conseil d'Etat de s'attaquer à la décharge administrative des PME. L'Etat s'est déjà «attaqué» à cette problématique en matière d'allègement de procédures, de simplifications législatives en collaboration avec la Confédération ou de cyberadministration. Il faut cependant renforcer les efforts en la matière. Le Conseil d'Etat accepte ce postulat et proposera un programme d'action dans ce sens en temps utile.

SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Fonction de coordination au niveau du département

Le service a assuré pour une part importante des tâches de coordination et de soutien pour le chef du département. Il conduit par exemple le groupe de travail lex Koller – développement des résidences secondaires, le groupe de travail pour la fusion du service des mensurations cadastrales avec celui du registre foncier et a représenté le département dans des groupes de travail interdépartementaux comme celui pour la transposition de la péréquation financière intercantonale.

Application de la loi fédérale sur le droit foncier rural et du bail à ferme agricole

Durant l'année 2006, 1982 demandes (2125 cas en 2005, 2127 cas en 2004, 2104 cas en 2003, 2103 cas en 2002) ont été traitées en la forme d'autorisation ou de décision de constatation au sens de l'art. 83 et 84 LDFR. Au niveau régional, les cas traités se répartissent de la manière suivante: 856 décisions pour le Haut-Valais (851 cas en 2005, 885 cas en 2004, 866 cas en 2003, 888 cas en 2002) et 1126 décisions pour le Bas-Valais (1126 cas en 2005, 1242 cas en 2004, 1238 cas en 2003, 1215 cas en 2002). Il peut être tenu pour certain que le nombre de dossiers ne subit d'année en année que de très minimes fluctuations et que la moyenne des dossiers traités se situe à environ 2'000 dossiers par année.

Le service gère une banque de données sur les prix payés pour les terrains au cours de ces cinq dernières années, divisée par communes et selon la nature du sol. Elles constituent une source fiable pour la fixation du prix d'acquisition maximum autorisé pour l'achat d'immeubles ou d'entreprises agricoles.

Le service, en sa qualité d'autorité cantonale d'autorisation, a traité quatre oppositions déposées par la Chambre d'agriculture conformément à la loi fédérale sur le bail à ferme agricole.

Instance de recours et de décision

En 2006, le service a instruit 44 recours (43 en 2005, 18 recours en 2004) en tant qu'organe d'instruction du Conseil d'Etat dans le domaine du droit économique. En tant que service juridique pour les questions de droit économique, le service a préparé de nombreuses prises de position concernant des recours et a secondé d'autres services lors du traitement de cas particulièrement difficiles ainsi que pour des questions de législation.

Le service a conseillé les communes et les services de l'administration cantonale dans le domaine des marchés publics.

Le service assure également le secrétariat de la commission de recours cantonale en matière de contributions agricoles et a instruit 13 recours.

Collaboration intercantonale

Le service était en 2006 le relais avec la région intercantonale «Espace Mittelland» et a participé à la restructuration du nouveau réseau «Espace Mittelland». Dans cette nouvelle structure orientée vers l'économie, les associations économiques, les villes et les entreprises privées sont désormais nouvellement admises en tant que membres au côté des cantons de Berne, Soleure, Neuchâtel, Fribourg, Vaud et Jura.

Le service représente le canton dans le forum intercantonal pour les marchés publics et dans la conférence de la Suisse occidentale sur les marchés publics, laquelle a développé un système d'information électronique SIMAP. Pratiquement tous les cantons suisses ainsi que la Confédération ont adhéré à l'organisation d'exploitation. Comme partenaire de la Confédération, nous participons également au développement d'un nouveau système informatique SIMAP 2.

Le service assure la défense des intérêts des cantons non universi-

taires dans la commission de l'accord intercantonal universitaire de la conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

Initiative communautaire « INTERREG »

A l'issue de la dernière année de programmation, 54 projets de coopération transfrontalière avec partenariat valaisan ont été soutenus. Trente-six de ceux-ci ont été financés dans le cadre du programme INTERREG IIIA Italie-Suisse et dix-huit dans le cadre du programme INTERREG IIIA France-Suisse.

Les collaborations développées dans les secteurs touristiques, de la recherche appliquée avec l'HEV's, de l'économie, des risques naturels, du patrimoine se poursuivront dans la future programmation 2007-2013.

Vu l'épuisement des crédits fédéraux, aucun projet n'a été programmé dans le cadre de la coopération transnationale (volet B) et interrégionale (volet C) en 2006.

Relations institutionnelles transfrontalières

L'année 2006 a été marquée par la célébration du centenaire du tunnel du Simplon, couronnée par la journée officielle le 19 mai 2006, en présence du Président de la Confédération. Les événements recensés tout au long de l'année ont renforcé nos liens avec la Province de Verbano-Cusio-Ossola et particulièrement la ville de Domodossola.

Le Conseil du Léman, sous la présidence genevoise, et le Conseil Valais-Vallée d'Aoste poursuivent leurs activités régulières.

Le canton de Genève a invité le canton de Vaud à adhérer au Comité régional franco-genevois. Cette adhésion pourrait entraîner une concentration des activités autour de l'agglomération genevoise, prônant ainsi la collaboration franco-suisse à l'est du lac.

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (SDE)

INTRODUCTION : RÉORGANISATION DU SERVICE

L'année 2006 a vu l'élaboration, puis la mise en application, dès le 1^{er} novembre, de la fusion du Service de l'économie et du tourisme et de la Direction du développement économique. Le Service du développement économique (SDE) ainsi né vient de finaliser sa nouvelle organisation. Désormais formé, pour satisfaire au mieux les besoins des clients, de trois unités d'affaires, l'Unité «Nouvelles Entreprises», l'Unité «Entreprises valaisannes et institutions» et l'Unité «Développement touristique et économique», le SDE dispose également aujourd'hui d'une équipe au complet. En effet, à la suite du départ à la retraite de Messieurs Jean-Louis Luyet, Angelin Voide et Michel Rey-Bellet, le service a le plaisir d'accueillir Mesdames Ursula Kraft et Chiara Meichtry ainsi que Monsieur Werner Zenhäusern.

CENTRE DE CONTACT ÉCONOMIQUE

Le centre de contact économique, créé selon décision de Conseil d'Etat lors de la réorganisation du service du développement économique, a pour but d'offrir à toute personne ou entreprise porteuse d'un projet ou à la recherche d'une solution à un problème ou d'une réponse à une question, un guichet unique où s'adresser directement. Actuellement, le Centre de contact est en phase de structuration concrète.

ENTREPRISES VALAISANNES ET INSTITUTIONS

Loi fédérale sur la nouvelle politique régionale

A la suite du refus du projet de nouvelle loi fédérale sur la politique régionale, mis en consultation à fin avril 2004, le Conseil fédéral a mis sur pied un groupe de travail qui a proposé en 2005 une nouvelle mouture de cette dernière, acceptée le 6 octobre 2006 à une large majorité par les chambres fédérales.

Voulant aller plus loin que le cadre législatif fédéral, ceci afin de prendre en compte les particularités de notre canton et de ses régions, le Gouvernement valaisan a décidé de confier à une commission ad hoc la définition d'une loi cantonale sur la politique régionale. Il entend ainsi doter le canton d'une loi cadre qui englobe toutes les politiques sectorielles, et qui doit préparer les structures futures pour répondre aux besoins de son économie.

Le groupe de travail s'est réuni à 7 reprises au cours de l'année 2006 dans le but de préparer l'avant-projet de loi. Il s'apprête à rendre le résultat de ses réflexions, qui fera l'objet d'une consultation.

Aides en matière d'investissement

Les aides en matière d'investissement jouent un rôle fondamental dans le développement régional. En 2006, les engagements du canton se sont élevés à 40.6 mios de francs contre 15.6 mios de francs en 2005. Les paiements y relatifs s'élèvent à 18.1 mios de francs, montant similaire à l'année 2005. L'augmentation des engagements s'explique principalement par l'arrivée au terme du programme pluriannuel à la fin 2006.

Le fonds «Provisions aide en matière d'investissement» a été doté, par décision de Conseil d'Etat, d'un montant de 3 millions de francs afin de couvrir les pertes éventuelles sur les crédits LIM. L'exercice 2006 enregistre une perte de 642'000 francs, portant sur 2 dossiers. Le solde du fonds pour l'équipement (fonds LIM) de 300 mios de francs se situe, à la fin 2006, à 51.0 mios de francs. Sur les engagements totaux pris de 462.2 mios de francs, le solde à payer se monte à 39.8 mios de francs (17.1 mios à fin 2005).

L'entrée en vigueur de la loi sur la nouvelle politique régionale, normalement au 1^{er} janvier 2008, va exiger du canton du Valais un engagement financier plus important surtout au niveau des infrastructures de base pour les petites communes et des aides aux régions périphériques à faible potentiel économique. Cet engagement supplémentaire nécessitera vraisemblablement une augmentation du fonds LIM cantonal, si le canton du Valais veut rester compétitif vis-à-vis des autres régions du pays.

Etat des engagements et versements LIM cantonaux à la fin 2006

Régions socio-économiques	Crédits LIM au 31.12.2006 (en mios de frs)		
	Engagements	Versements	Soldes à verser
Conches	22.8	22.5	0.3
Brigue	39.9	34.8	5.1
Viège	93.7	87.4	6.3
Loèche	27.4	26.5	0.9
Sierre	66.8	57.2	9.6
Sion	89.6	79.0	10.6
Martigny	84.0	78.7	5.3
St Maurice/Monthey	38.0	36.3	1.7
Haut-Valais	183.8	171.2	12.6
Valais central	156.4	136.2	20.2
Bas-Valais	122	115	7
Total Valais	462.2	422.4	39.8

Appuis à des projets régionaux

Comme les années précédentes, le service a appuyé en 2006 sous diverses formes des instituts de recherches (IRO, Médiplant, l'oculogénétique, entre autres). Ces aides doivent favoriser le transfert de connaissances et de technologies pour créer autour de ces pôles de compétences des entreprises innovatrices utilisant les résultats des recherches dans des applications industrielles. La signature de contrats de prestations avec ces différents instituts et autres centres de compétences permet au canton de suivre en détail l'évolution des recherches et surtout de contrôler les résultats concrets sur l'amélioration du tissu et de la compétitivité de l'économie valaisanne.

En matière de diversification du tissu économique, le contrat de prestations conclu avec la Fondation «The Ark» a permis le développement de trois pôles de compétence, à savoir les sciences de la vie (le BioArk de Monthey, le PhythoArk de Sion), les sciences de l'informatique et de la communication (le TechnoArk à Sierre, l'IdeArk à Martigny et actuellement la mise en route du TéléArk de Brigue) ainsi que les sciences de l'ingénieur. Ce dernier pôle s'est bien développé en 2006, avec la mise en œuvre du BlueArk de Viège, actif dans le domaine de la valorisation des potentiels des énergies renouvelables.

Le service octroie aussi des subventions, généralement uniques, pour permettre le démarrage ou la consolidation de projets innovants, servant à mettre en valeur les spécificités des différentes régions de notre canton.

LOGEMENT

Amélioration du logement dans les régions de montagne

Pour l'année 2006, les Chambres fédérales ont décidé d'allouer un crédit d'engagement de 4 millions de francs pour l'amélioration du logement dans les régions de montagne. L'office fédéral du logement, vu les capacités financières des cantons pour 2005 et 2006, a alloué au Valais un contingent de 550'000.- francs, soit 13,75% du montant total.

En 2006, les engagements fédéraux et cantonaux se sont élevés à 825'000.- francs (550'000.- Confédération / 275'000.- Canton). Selon la législation, la prestation du canton correspond, dans la règle, à 50% du montant de la Confédération. Les paiements 2006 se situent à 1'227'685.- francs (833'295.- Confédération / 394'390.- Canton). Les paiements concernent 35 dossiers.

Les aides à l'amélioration du logement dans les régions de montagne seront encore octroyées, sur décision des Chambres fédérales, jusqu'à l'entrée en vigueur de l'arrêté fédéral concernant la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. A partir de cette date, il appartiendra aux cantons de décider si cette aide sera poursuivie avec les moyens issus de la nouvelle péréquation financière.

Encouragement à la construction et à l'accession à la propriété

Le montant total des aides cantonales à fonds perdu versé en 2006 pour les dossiers ouverts s'est élevé à 3.14 mios de francs. Ce montant est réparti à raison de 1.94 mio pour les logements locatifs, 0.75 mio pour les logements en propriété, 0.4 mio pour les abaissements supplémentaires et 0.04 mio pour les dossiers traités selon le décret cantonal de 1985. Les aides 2006 sont en baisse de 0.4 mio de francs par rapport à l'année précédente. Cette diminution est due en grande partie aux logements en propriété (95%) avec l'arrivée à échéance des aides à fonds perdu après 11 ans. De son côté, la Confédération a octroyé des abaissements supplémentaires en 2006 pour un montant de 7.3 mios de francs. Ainsi, contrairement à l'année 2005 où aucune nouvelle demande n'a pu être traitée en l'absence d'aide fédérale, le canton a pu à nouveau accorder, en 2006, un crédit d'engagement de 403'127.- pour poursuivre l'aide

au logement. Ce montant comprend les nouveaux dossiers ainsi que les paiements pour les dossiers en cours depuis 2002.

NOUVELLES ENTREPRISES

Promotion exogène

Les résultats chiffrés de la promotion exogène en 2006 peuvent être résumés comme suit.

Description	Nombre	Remarques
Installation d'entreprises en VS	17	12 par le DEWS
Création d'emplois	204	12 par le DEWS
Masse salariale générée	14.2 moi de francs	
Localisation des entreprises implantées depuis 2003		
- Sion	18	
- Martigny	12	
- Brig-Glis	7	
- Sierre	5	
- Naters	3	
- Steg	2	
- Leytron, Port-Valais, Zermatt, Nendaz, Bagnes, Champéry, Evolène	1	

La promotion économique exogène valaisanne a notamment rencontré de bons résultats en Allemagne en 2006.

Activités au sein du réseau de coopération intercantonal DEWS

Les résultats concrets dont le Valais s'est rendu bénéficiaire à travers le DEWS (réseau intercantonal de promotion exogène présent sur 14 pays avec 20 représentants) ont connu une baisse en 2006. Deux raisons expliquent cette situation: la conjoncture économique mondiale et les problèmes rencontrés lors de la réorganisation fonctionnelle interne du DEWS. En ce qui concerne le premier point, d'autres cantons suisses ont souffert également d'une telle situation. Pour le reste, l'année 2006 a vu se régler les problèmes internes du DEWS soulevés par deux rapports de l'Institut de recherches économiques et régionales de l'Université de Neuchâtel (IRER).

En effet, les mesures suivantes ont été prises et concrètement appliquées: premièrement, le nouveau directeur du DEWS, Jacques Pasche, n'a plus, comme son prédécesseur, la double casquette de responsable de la promotion commune des cantons et de responsable de la promotion d'un canton en particulier; deuxièmement, les représentants du DEWS dans le monde sont désormais rémunérés en fonction de leurs résultats; et, troisièmement, la forme juridique du DEWS a été précisée et la communication a été rendue plus transparente à l'interne. Enfin, les cantons membres du DEWS se sont fixés une stratégie et des objectifs clairs pour 2007.

Il est raisonnablement permis de penser que cette nouvelle orientation permettra d'améliorer les résultats futurs.

Réalisation des objectifs stratégiques

Afin que les activités de développement économique correspondent en tous points aux objectifs stratégiques fixés par le Département, il a été décidé de formaliser un profil précis des entreprises vers lesquelles le Valais se devait de se tourner en vue d'une implantation sur son sol.

En concertation avec le pôle d'excellence CimArk, le développement économique exogène a décidé de concentrer ses efforts sur des entreprises actives dans les domaines suivants: biotechnologie, phytologie, chimie, énergie, aluminium (cluster), call center, IT/Télécom, Sales and Trading, production industrielle, technologies médicales.

Pour chacune de ces activités, il a été établi un certain nombre de critères, comme par exemple, le champ d'activité, le chiffre d'affaires, ou encore les avantages recherchés par l'entreprise en Valais, auxquels devraient répondre les entreprises sélectionnées. Ces mesures ont pour avantage de cibler d'avantage l'action de nos représentations à l'étranger (qui en ont tous été informés de manière approfondie) et d'optimiser ainsi leurs résultats.

Concertation en matière économique

Le Conseil économique et social, soutenu dans sa tâche d'élaboration de la vision à long terme du développement économique du Valais par l'ancienne Direction du développement économique a pu bénéficier des prestations du bureau SCMI de Paderborn (D). Le résultat de ce travail a été la mise sur pied d'un scénario crédible et largement accepté, après de nécessaires ajustements concrets, par le Conseil d'Etat dans son entier. Actuellement, une stratégie de communication des résultats de cette démarche est en phase d'élaboration.

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE

Situation du tourisme valaisan

Le tourisme en Suisse ainsi qu'en Valais s'est développé de façon positive en 2006. Bien que les statistiques précises manquent encore, les rapports des organisations locales permettent de conclure à une hausse de 3 à 5% du nombre de nuitées. Deux éléments sont à l'origine de cette croissance. D'une part, la Suisse ainsi que les pays d'origine des hôtes ont pu bénéficier d'une conjoncture en générale favorable, et, d'autre part, les conditions météorologiques ont conduit à ce résultat positif. Puisque les fluctuations du cours du change se sont à peine ressenties, l'impact de ces deux éléments positifs a pleinement conduit à ce résultat réjouissant sur le tourisme.

Nouvelle loi sur le tourisme

Les travaux visant la révision de la loi sur le tourisme ont été poursuivis avec une large consultation des milieux intéressés et même les remarques des citoyennes et aux citoyens ont été prises en compte. Les réponses précisent des directions claires, à savoir:

- La nécessité du regroupement des structures est incontestée;
- La branche devrait pouvoir bénéficier de plus de moyens pour la promotion
- La réorganisation proposée du financement devrait être réétudiée.
- Les propriétaires de logements de vacances devraient participer de façon accrue au financement de l'infrastructure touristique.
- Une taxe sur les transactions de biens immobiliers devrait être perçue en faveur du tourisme.

Pour continuer le travail, le conseil d'Etat a instauré un groupe d'accompagnement. Les travaux ont débuté depuis lors et seront terminés prochainement.

Dans le cadre de cette révision de loi, il a été décidé que le domaine des guides de montagne, professeurs de ski et accompagnateurs en moyenne montagne ferait l'objet de la création d'une base légale spécifique. Le projet peut être présenté prochainement à la consultation parlementaire.

À cet égard, il faudrait prendre en compte qu'au niveau national, une motion de Monsieur le Conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, déposée en son temps comme Conseiller National doit être traitée. Le Valais avait également participé à la consultation en y apportant sa longue expérience.

Information Valais

Après analyse détaillée, les activités d'Information Valais ont été réorientées. Ses travaux se concentrent sur la présence commune de tous les partenaires économiques à l'extérieur du canton. La plate-forme informatique a été rapatriée auprès du service de l'informatique du canton alors que la gestion de la marque Valais est déléguée à une association spécifique. Cette

marque commune est appelée à être réorientée et étendue à l'ensemble des secteurs économiques.

Afin de mener de manière plus efficace ses travaux, Information Valais a conclu un partenariat avec le bureau de consultation Kaus J. Stoehliker AG à Zurich. La coopération s'est avérée réussie et sera poursuivie.

La présence du Valais aux jeux olympiques d'hiver à Turin a exigé de grands travaux et peut également être considérée comme un grand succès.

Les priorités d'Information Valais pour 2007 sont la préparation d'actions publicitaires ciblées sur l'ouverture du la NEAT, tunnel de base au Loetschberg et le rôle du Valais au Comptoir Suisse à Lausanne en automne.

Professeurs de ski, guides de montagne et accompagnateurs en moyenne montagne

15 accompagnatrices et accompagnateurs en moyenne montagne, 9 guides de montagne et 29 professeurs de ski, de ski de fond et de snowboard ont reçu leur patente valaisanne le 24 novembre 2006.

Un groupe de travail se penche actuellement sur la reconnaissance fédérale du métier d'accompagnateur en moyenne montagne. Un dossier de candidature a été déposé dans ce sens auprès de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT).

Aides financières

Des aides financières ont été accordées à des manifestations garantissant un impact publicitaire élevé pour le canton. Ces manifestations ont couvert les domaines de la culture, du sport et du tourisme.

En outre, différents projets revêtant une importance nationale, cantonale et régionale pour le tourisme ont été soutenus.

Prego

Le Valais participe en commun avec les cantons d'Uri, des Grisons et du Tessin aux travaux connus sous l'appellation «PREGO» («projet développement régional San Gottardo»). Les quatre gouvernements veulent développer en commun cet espace économique et se soutenir mutuellement lors de la réalisation des grands projets.

SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL

Des informations plus détaillées sur les différents domaines d'activité du Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) figurent sur le site internet www.vs.ch/sict.

Le «rapport annuel sur la gestion du chômage en Valais», publié chaque année en juin, présente les activités des différents partenaires impliqués dans la gestion du chômage dans notre Canton, à savoir les services cantonaux, les offices régionaux de placement, les organisateurs de mesures de réinsertion sur le marché du travail ainsi que les caisses de chômage.

COMMERCE ET PATENTES

Commerce

Les patentes et autorisations suivantes ont été délivrées en 2006:

Année	Appareils automatiques	Salons de jeu	Commerce itinérant	Tombolas
2004	2878	8	202	193
2005	3046	7	41	180
2006	3148	7	116	192

La grande partie de la différence constatée en matière de commerce

itinérant vient du fait qu'en 2006, une entreprise a été habilitée à délivrer des cartes de commerçants itinérant pour ses employés (environ 40 cartes). 255 contrôles en lien avec l'ordonnance sur les déclarations (boulangeries, caves, différentes entreprises) ont été effectués. La priorité a été mise sur les contrôles des appareils automatiques.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, les deux vérificateurs de poids et mesures ont été intégrés au sein du SICT. Cette intégration a pour conséquence que tous les contrôles en matière de métrologie légale sont dès lors facturés directement aux clients par le SICT. Le canton se répartit en deux offices de vérification, un pour les districts de la partie francophone et l'autre pour ceux de la partie germanophone avec également le district de Sierre. En 2006, 1047 contrôles ont été effectués sur l'ensemble du canton.

L'instance cantonale du fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles a pu verser, dans 37 cas de sinistre, un montant total supplémentaire de 12 001,50 francs, à l'aide du fonds fédéral. Le fonds fédéral a versé, quant à lui, un montant total de 64 933 francs aux personnes lésées. Par ailleurs sur décision du Conseil d'Etat, un montant de Fr. 750'000 a été alloué en faveur du fonds spécial concernant l'indemnisation des dégâts causés par le glissement de terrain de Montagnon et de Produit.

Hébergement et restauration

En 2006, le SICT a poursuivi sa collaboration avec les communes afin de les soutenir et de les stimuler dans leurs attributions découlant de la mise en application de la nouvelle loi sur l'hébergement et la restauration (LHR). Dans cet esprit, le 11 décembre 2006, un courrier signé de la main du Chef du DET a été adressé à chacune d'elles. Ce courrier était accompagné d'un condensé des réflexions majeures du SICT résultant de cette mise en application.

Le nouveau système de gestion des autorisations et de facturation de la redevance annuelle a produit ses premiers effets et avec succès:

- début janvier: facturation de la redevance annuelle 2005;
- fin septembre: facturation de la redevance annuelle 2006;
- en juin et décembre: attribution du 30% en faveur des communes et du 60% en faveur du Fonds cantonal pour la formation et la formation continue.

En 2006 et en comparaison avec 2005, les demandes de reconnaissance des formations et expériences professionnelles ont légèrement fléchi. Pour l'examen cantonal obligatoire, six sessions en langue française et quatre en langue allemande ont été mises en place. 164 personnes de langue française et 68 de langue allemande ont réussi cet examen.

Comme en 2005, le SICT a collaboré avec la Commission de formation et de formation continue et le Fonds cantonal a été essentiellement mis à contribution pour la formation continue ritz* et la 1^{ère} année en école de l'apprentissage Hôtellerie, Gastronomie, Animation (HGA).

Autorité cantonale de conciliation en matière de bail à loyer
L'autorité cantonale de conciliation reste confrontée à un nombre très élevé de dossiers soumis et traités durant l'année 2006. Les exigences juridiques augmentent le volume des dossiers par la production de pièces et multiplient les correspondances.

En 2006, l'autorité a reçu 673 dossiers, dont 576 ont été liquidés comme suit:

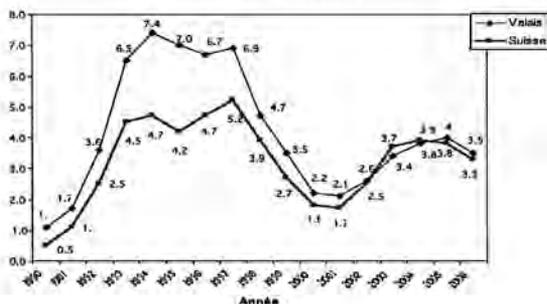
- 380 cas (66%) ont fait l'objet d'une conciliation entre les parties;
- 66 cas (11,5%) n'ont pas fait l'objet d'une conciliation;
- dans 69 cas (12%) une décision a été rendue par l'autorité de conciliation;
- 61 cas (10,5%) ont pu être résolus de manière différente.

Le Secrétariat reçoit en moyenne 44 dossiers par mois. Un tiers des dossiers ne nécessite pas l'aménagement d'une séance de conciliation. Pour les deux tiers, les membres de la Commission ont siégé 36 journées et 7 demi-journées (dont 3 journées et 5 demi-journées dans le Haut-Valais), Tribunal arbitral non compris. Par ailleurs, le renouvellement de l'autorité de conciliation est pratiquement terminé. Le Tribunal arbitral mis en place pour un cas a fait l'objet d'auditions de témoins et la décision finale n'est pas encore intervenue.

Marché du travail

EVOLUTION DU CHÔMAGE

Evolution du taux de chômage Valais - Suisse



En moyenne annuelle, le chômage a diminué de 0,5 point à 3,5% en 2006 en Valais. Le chômage a reculé pour la première fois après quatre années consécutives de hausse. Malgré ce recul, le taux valaisan reste plus élevé que la moyenne suisse, qui s'inscrit à 3,3% (en diminution de 0,5 point). Par régions, le taux de chômage moyen a reculé l'année dernière de 0,6 point à 1,8% dans le Haut-Valais, de 0,5 point à 4,2% dans le Valais Central et de 0,4 point à 4,1% dans le Bas-Valais.

Le nombre moyen de chômeurs a reculé de 643 à 4806 et le nombre de demandeurs d'emploi de 636 à 8383 sur le plan valaisan. Les variations saisonnières se sont encore amplifiées par rapport à l'année dernière: on note une différence de 3382 chômeurs entre le maximum de janvier (6874) et le minimum de juillet (3492) et une différence de 4466 demandeurs d'emploi entre le maximum de janvier (11 061) et le minimum de juillet (6595).

Le domaine de l'assurance-chômage

Le détail des activités figure dans le rapport sur la gestion du chômage auquel il est ici renvoyé.

	2003	2004	2005	2006	Variation sur un an en %
Cas soumis à examen	274	350	422	392	-7%
Demandes de remises	101	64	71	72	-
Oppositions	166	287	342	375	+10%
Total	541	701	835	839	-

On constate une baisse régulière des demandes d'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail de la part des entreprises.

Placement public et conseil: les offices régionaux de placement

Les Offices régionaux de placement (ORP) valaisans ont enregistré en 2006 une importante baisse du nombre de demandeurs d'emploi. Cette diminution est de l'ordre de 7,6% en moyenne annuelle par rapport à 2005; elle marque un sérieux coup d'arrêt aux augmentations régulières du chômage observées entre 2001 et 2005. L'activité du personnel ne diminue cependant pas dans les mêmes proportions, car on enregistre simultanément (et paradoxalement) des mouvements plus élevés qu'il y a quelques années (1269 entrées et 1341 sorties du chômage en moyenne mensuelle). Cela traduit selon toute vraisemblance une plus grande flexibilité du marché du travail, qui va de pair avec l'augmentation de la précarité pour un grand nombre de salariés de notre canton.

L'activité des ORP a concerné en moyenne mensuelle 8383 demandeurs d'emploi. En moyenne mensuelle ce sont 104 dossiers que les conseillers ont eu à suivre en 2006. Suivant les mois de l'année, entre 6595 et 10 469 personnes ont été prises en charge et conseillées dans les ORP valaisans.

	Evolution en % du nombre de prises en charge par ORP				
	Haut-Valais	Sierre	Sion	Martigny	Monthey-St.-Maurice
En 2005 par rapport à 2004	-6,5%	+11,9%	+2%	+9,4%	+1,3%
En 2006 par rapport à 2005	-18,8%	-5,9%	-5,7%	-1,7%	-9,7%

Cette situation a nécessité la recherche d'économies substantielles pour 2007, puisque l'enveloppe budgétaire allouée aux ORP par le secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) dépend directement de l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi.

Faits caractéristiques

Une impulsion a été donnée de façon significative aux visites d'entreprises. Près de 400 contacts ont été pris chaque mois avec les employeurs du canton, dont un quart représentent des nouveaux contacts. Cette pratique a manifestement des effets favorables sur le signalement des postes vacants, le placement des personnes en entreprise et la réduction du chômage ou de ses coûts. Une enquête auprès des entreprises sur l'activité des ORP a d'ailleurs révélé un haut taux de satisfaction de leur part.

En effet, la durée d'indemnisation des chômeurs valaisans est une des plus faibles de la Suisse: la durée moyenne de recherche d'emploi a varié en Valais de 177 à 196 jours civils suivant les mois de l'année, alors qu'elle s'est située entre 247 et 256 jours sur l'ensemble de la Suisse. Fort heureusement, le chômage de longue durée et les arrivées en fin de droit ont également évolué dans un sens favorable.

La réinsertion dans le marché du travail d'un nombre croissant de personnes vivant des situations difficiles et complexes demeure une priorité. Dans cette optique, le SICT s'est entre autres associés avec l'OAI et le Service de l'action sociale, pour mettre en œuvre en Valais le développement d'un projet national qui permette une gestion commune des cas où la santé risque de rendre très difficile le retour sur le marché primaire du travail.

Location de services et placement privé

En 2006, 6 entreprises de location de services ont fait l'objet d'une révision. Ces contrôles sont menés avec l'appui du Service de la protection des travailleurs et en collaboration avec l'Inspection cantonale de l'emploi. De plus, des pointages réguliers des contrats de travail remis par les entreprises de location de services au Service des étrangers dans le cadre des procédures d'autorisations de séjour ont été effectués. Ils ont concerné 140 dossiers.

Observatoire valaisan de l'emploi

L'observatoire valaisan de l'emploi (OVE) a travaillé sur les thèmes suivants:

- collaboration à la création du portail économique du DET;
- mise en œuvre des possibilités du système LAMDA pour la gestion des mesures du marché du travail;
- VS-link;
- indicateurs de l'évolution du chômage;
- ORTE (observatoire romand et tessinois de l'emploi): comparaison intercantonale de l'évolution des mesures du marché du travail et du travail intérimaire;
- soutien à la promotion économique pour l'évaluation et le recrutement de personnel dans le cadre d'implantation de nouvelles entreprises.

Logistique des mesures du marché du travail

Mesures du marché du travail en général

Mesure	Jours de participation 2004	Jours de participation 2005*	Jours de participation 2006*	Différence 2005-2006
Programmes d'emploi temporaire	85 284	87 279	99 500	+ 14%
Cours	83 981	89 993	81 400	- 9%
Alocations d'initiation au travail	18 600	21 931	18 500	- 16%
Stages en entreprise	7 174	10 473	8 500	- 19%
Encouragement à une activité indépendante	5 547	5 125	4 250	- 17%
Allocations de formation	2 348	2 472	1 200	- 51%

Ces données ont été tirées du système statistique LAMDA et représentent les jours de participation effectifs
 (*Les données 2006 pourraient encore être revues à la hausse).

L'amélioration de la situation sur le marché du travail se ressent surtout dans les cours et les mesures en entreprise. La logistique des mesures du marché du travail (LMMT) a noté cependant une forte augmentation dans les programmes d'emploi temporaire en raison notamment de l'activation plus fréquente des demandeurs d'emploi durant l'hiver.

La répartition des mesures dans les différentes régions est très variée. Elle dépend du marché du travail ainsi que de la politique d'insertion des régions ORP. On constate une tendance des régions qui mettent en œuvre beaucoup de mesures pendant le délai cadre à utiliser moins de mesures cantonales.

Mesures cantonales complémentaires

De manière générale, une diminution des mesures cantonales complémentaires a été constatée. La bonne conjoncture a influencé la participation à des mesures cantonales et les coûts ont diminué de 10%. Le nombre de participants à des mesures est resté stable, pourtant les départs prématurés pour accepter un emploi dans le marché du travail ont augmenté.

Dans deux régions ORP (Haut-Valais et Monthey-St-Maurice), une forte diminution était enregistrée. Par contre, la région de Martigny a enregistré une nette augmentation des contrats cantonaux d'insertion professionnelle.

Mesures cantonales complémentaires	Décisions			
	2003	2004	2005	2006
Contrats cantonaux (CIP) d'insertion professionnelle	511	707	734	705
Allocations cantonales d'initiation au travail (AITc)	19	26	31	26
Contributions cantonales aux frais de déplacement et de séjour (PESEC)	6	11	9	8
Mesures de formation	23	14	27	22

Main-d'œuvre étrangère

Libre circulation des personnes avec les pays de l'UE / AELE

Depuis le 1^{er} juin 2004, le SICT enregistre les annonces pour des activités de moins de trois mois. La charge administrative est conséquente.

Annonces (activités < 3mois)

	2005	2006	Variation sur un an en %
Travailleurs engagés par un employeur valaisan	3 573	4 026	+13%
Travailleurs détachés	1 311	1 607	+22%
Prestataires de services indépendants	259	331	+ 28%
Total	5 143	5 964	+16%

Recrutement de travailleurs dans les nouveaux Etats membres de l'UE

En 2005, la Confédération a autorisé les entreprises agricoles à recruter des ouvriers dans ces pays. Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et ces pays, le 1^{er} avril 2006, il est désormais possible de recruter de la main-d'œuvre pour tous les secteurs d'activité. Ce recrutement est cependant contingenté et soumis à la priorité de l'engagement des travailleurs indigènes ainsi qu'au respect des usages en matière de salaire et de conditions de travail. Durant l'année 2006, le SICT a mené une politique très stricte en la matière, notamment en requérant systématiquement le préavis de l'ORP.

Autorisations de travail en faveur de ressortissants des nouveaux Etats membres de l'UE

	2005	2006	Variation en %
Autorisations de courte durée (<12 mois, permis L)	225 ¹	339	+50%
Autorisation de séjour (5 ans, permis B)	0	9	

¹Uniquement dans l'agriculture, y compris les stagiaires

Autorisations de travail en faveur de ressortissants de pays tiers

	2005	2006	Variation sur un an en %
Autorisations de courte durée de moins de 4 mois	686	623	-9%
Autorisations de courte durée contingentées	278	323	+4%
Autorisations à l'année	41	35	-9%
Autorisations en faveur de requérants d'asile / admis provisoires	580	578	-
Total	1 585	1 559	-2%

Le SICT mène une politique sélective et restrictive en matière d'octroi de permis de travail en faveur de ressortissants de pays tiers. A noter que depuis le 1^{er} juin 2004 les travailleurs détachés pour plus de 4 mois sont, pour des raisons purement juridiques, imputés sur les contingents des pays tiers.

Préavis en faveur de ressortissants de pays tiers

Mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes

Le SICT a participé activement aux travaux de la Commission tripartite cantonale dont il assume le secrétariat. Il a également fourni un appui constant à l'Inspection cantonale de l'emploi.

La mise en œuvre des mesures d'accompagnement pose de nombreux problèmes pratiques. Des efforts ont été déployés afin d'affiner et de simplifier les procédures. Avec le concours de l'Inspection cantonale de l'emploi, le Service a notifié et encaissé des amendes pour défaut d'annonces pour un montant total de 28 900 francs. Travaux législatifs

Le SICT a apporté son concours actif à l'élaboration de l'avant-projet de loi d'application de la loi sur les travailleurs détachés et sur la lutte contre le travail au noir ainsi que de son message. En outre, le règlement cantonal fixant les taxes en matière de police des étrangers a également été modifié.

SERVICE DE L'AGRICULTURE

Introduction

L'année 2006 a été marquée par des travaux législatifs importants au niveau de la Confédération et du canton, dans lesquels le Service de l'agriculture s'est fortement impliqué.

La Politique Agricole 2011, soit le cadre législatif et financier qui va régir l'agriculture suisse durant la période quadriennale 2008-2011, a été mise en consultation en début d'année et présenté au Conseil des Etats en session de décembre. Trois éléments majeurs sont dans ce cadre défendus de manière prioritaire:

- le maintien des compétences cantonales en matière d'AOC viticoles et le refus d'une harmonisation des exigences au niveau national;
- la possibilité d'octroyer des crédits d'investissement pour la viticulture et l'arboriculture;
- le soutien au lait de non ensilage, indispensable à la production de fromage au lait cru.

Au niveau cantonal, le projet de Loi sur l'agriculture et le développement rural a été mis en consultation au printemps et discutée en première lecture au Grand Conseil en automne. Ce projet vise un développement global et coordonné de l'espace rural valaisan et apporte la flexibilité nécessaire pour relever les défis agricoles et territoriaux futurs.

Il donne enfin des bases légales fortes à la viticulture valaisanne, démontrant ainsi l'importance de ce secteur pour le Valais et la volonté du canton de prendre fermement en main l'avenir de sa viticulture.

Promotion

En 2006, les moyens engagés par le service de l'agriculture en faveur de projets de promotion et d'innovation représentent un total de Frs 3'035'259.-. Ces montants proviennent du fonds des redevances sur le trafic des poids lourds attribués par le Valais au secteur primaire.

La moitié de cette somme, soit Frs 1'500'000.- a été attribuée pour l'aide à la diversification des cultures fruitières selon décision du Grand Conseil. Depuis 2003, le soutien aux Interprofessions de la vigne et du vin (IVV) et des fruits et légumes (IFELV) s'est concrétisé par la signature de contrats de prestations sur trois ans; les engagements financiers pour la réalisation du programme annuel s'élèvent en 2006 à Frs 750'000.- (frs. 500'000.- pour l'IVV et frs. 250'000.- pour l'IFELV).

Un montant total de Frs 785'259.- a été réparti pour soutenir de multiples actions, notamment en faveur des filières de production (viande, fromage, lait bio), de la promotion des produits AOC et IGP et de la marque Valais-Wallis, dans une démarche de rapprochement avec la marque intersectorielle «Valais» en création.

Le service a notamment encouragé la réalisation de projets innovants: promotion d'anciennes variétés de légumes et productions de plantes médicinales en région de montagne. Il a soutenu la race d'Hérens et le combat cantonal d'Aproz, des mesures en lien avec la

vigne et le vin et des projets régionaux de mise en valeur des produits du terroir.

Le service a participé à réalisation de la nouvelle formule de la Terre valaisanne intégrée au Nouvelliste. Cette page mensuelle et les encarts trimestriels informent les lecteurs sur les activités de l'agriculture valaisanne et les produits agricoles proposés aux consommateurs durant l'année. Cette formule permet de communiquer régulièrement sur les défis économiques et politiques du secteur.

ECOLE D'AGRICULTURE DU VALAIS

Châteauneuf

L'année scolaire 2006/2007 a permis d'accueillir 163 apprenants, ce qui représente une augmentation de 24 élèves par rapport à l'année précédente

Il est à noter que ce nombre correspond à la fréquentation la plus importante depuis la création de l'école (59 élèves en 1^{re}, 52 en 2^e et 52 en 3^e année.)

Cette augmentation du nombre d'apprenants a rendu nécessaire l'ouverture d'une nouvelle classe supplémentaire pour garantir un enseignement de qualité. En deux ans, l'école d'agriculture de Châteauneuf a dû ouvrir trois nouvelles classes. La répartition est la suivante 3 classes en première année, 3 classes en deuxième année – 2 orientées agriculture et 1 cultures spéciales – et 3 classes en troisième année – 2 orientées cultures spéciales et 1 agriculture.

19 cavistes suivent la formation de CFC (certificat fédéral de capacité).

L'Ecole d'agriculture assure l'intendance de maison, cuisine et réfectoire, pour l'Ecole professionnelle spécialisée service communautaire qui accueille dans les trois formations dispensées, plus de 350 apprenants.

Au total plus de 500 jeunes fréquentent le site de Châteauneuf. Les domaines agricoles de Châteauneuf et des Barges constituent des supports indispensables pour la formation pratique, au même titre que l'école, pour la formation théorique. Ces domaines servent également à la conduite de différents essais pratiques utiles pour l'agriculture valaisanne (engraissement comparatifs pour la qualité de la viande de la race d'Hérens notamment). Enfin des cours pratiques sur les murs en pierres sèches ont été conduits sur le domaine de Châteauneuf.

Des réflexions ont été menées en 2006 au niveau de l'ensemble du Service pour un meilleur positionnement des différents domaines de l'Etat et la définition de centres de compétences liés à chaque entité. Les résultats de cette étude seront connus en 2007.

Viège

Le Centre agricole de Viège s'engage à couvrir les besoins de l'agriculture haut-valaisanne dans les domaines de la formation de base et de la formation continue.

L'école professionnelle pour agriculteur qui intègre la 2^e formation, est fréquentée actuellement par 22 élèves. Trois candidats ont terminé, avec succès, durant l'été 2006 leur apprentissage, alors que les nouveaux élèves ayant débuté leur formation agricole sont au nombre de 13. Pour 5 apprenantes et apprenants, il s'agit d'une deuxième formation.

Dans le cadre des cours mis sur pied à l'intention des chefs d'exploitation, les modules de marketing, droit agraire, formes d'association en agriculture, techniques agricoles et sécurité au travail ainsi qu'agritourisme ont été traités. Deux candidats ont réussi l'examen professionnel et obtenu le titre d'agriculteur avec certificat fédéral de capacité. Le système de formation par modules offre une grande souplesse quant à l'admission et à la date de fin de formation.

En ce qui concerne la formation continue, le centre agricole a mis sur pied un programme avec 45 cours, près de 1'200 participants y ont participé.

L'Ecole professionnelle soins communautaires est rattachée depuis le début de l'année scolaire 2006/2007 à l'école professionnelle du Haut-Valais mais avec le maintien de son lieu de formation au centre agricole.

Dans le cadre d'ISO 9001, un nouvel audit a eu lieu. Il a permis au centre de Viège de confirmer la certification obtenue en 2000.

Durant l'année 2005, le domaine agricole de Viège a été réorienté

vers un centre de compétence pour petit bétail. Dans la nouvelle fromagerie, la production laitière des chèvres et moutons a été valorisée avec l'obtention d'une palette très diversifiée de produits. Dans un même temps, le domaine a été reconverti entièrement en production biologique. Les travaux de transformation devraient être terminés courant 2007. La vente directe de fleurs, de plantons et de jeunes arbres reste enfin une activité toujours très porteuse.

OFFICE DE L'ECONOMIE ANIMALE

Section élevage

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre de détenteurs et de reproductrices des principales espèces animales détenues dans le canton.

Depuis 10 ans, le nombre de détenteurs de bovins diminue au rythme de 6 par mois. Durant cette période, le canton a perdu 1053 vaches soit le cheptel de 10 alpages en consortage. De même, le nombre de détenteurs de moutons décroît au rythme de 4 par mois. Transformée en UGB, la diminution du nombre de brebis équivaut à l'abandon de deux alpages en consortage. La perte de 12 alpages en 10 ans n'est pas sans effet sur l'utilisation des alpages et celle des surfaces herbagères. A ce titre il y a lieu de promouvoir des solutions nouvelles pour assurer la durabilité de ces espaces ouverts.

Année	Espèce bovine			Espèce ovine		
	1996	2001	2006	1996	2001	2006
Détenteurs	2227	1667	1471	1440	1181	994
Reproductrices	15522	14465	14469	39091	38282	37612

Section laitière

Comme annoncé dans le rapport 2005, l'intégration de la législation de l'UE sur l'hygiène dans le droit suisse sur les denrées alimentaires a supprimé toute base légale au Service d'inspection et de consultation laitière (SICL). Ce dernier a été aboli au 31 décembre 2006. Vu que cette modification était prévisible depuis plusieurs années déjà, l'office de l'économie animale a pu anticiper et adapter le personnel aux tâches futures. Ainsi le personnel oeuvrant à l'extérieur a passé de 4,5 unités à plein temps à 2.

Les tâches assumées jusqu'ici par le SICL seront dorénavant exécutées comme suit:

- le contrôle qualitatif du lait commercial par le laboratoire Swisslab à Zollikofen. Seule demeura en main cantonale par l'office de l'économie animale la responsabilité de prononcer, en cas d'infraction, l'interdiction de livraison et sa levée. Nos deux inspecteurs s'occuperont en sus contre indemnisation de la récolte des échantillons,
- l'inspection de l'assurance de la qualité dans les entreprises de fabrication par le laboratoire cantonal, l'inspection de l'assurance de la qualité dans les entreprises de production par l'office de l'économie animale,
- le conseil aux producteurs de lait et aux transformateurs par l'office de l'économie animale.

La qualité du lait commercial reste stable par rapport à l'année 2005.

OFFICE DES AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES

Conception, planification et préservation de l'espace rural

Dans ce domaine les activités 2006 ont essentiellement porté sur:

1. l'étude sur les murs en pierres sèches de la commune de Fully,
2. le suivi de près de 45 projets de remembrements urbains et rectifications de limites,

3. les démarches visant à la réalisation du plan de développement de l'espace rural de la commune d'Evolène,
4. la mise en œuvre d'un nouveau projet de développement rural régional dans le Val d'Anniviers,
5. la mise en place d'un réseau écologique dans le périmètre du remaniement parcellaire d'Orsières.

Réalisation, entretien et remise en état et suivi des structures agricoles

Contributions à fonds perdus:

Un montant de frs 5,7 millions a été engagé par le canton pour les améliorations structurelles dans l'agriculture (2.1 pour les communes, 2.5 pour les institutions, 0.9 pour les privés et 0.1 pour les bourgeoisies). Ce montant a généré un engagement de 3.9 millions de la part de la Confédération. En ce qui concerne les paiements effectifs en 2006, 4.8 millions ont été versés par le canton et 4.2 millions par la Confédération.

Les points forts de l'activité 2006 concernent :

- l'octroi d'une subvention cantonale de 2 millions de francs pour la création d'une fromagerie gérée par la Fédération Laitière Valaisanne à Sierre afin de permettre une meilleure valorisation de la production laitière valaisanne,
- le projet de développement rural régional du Val d'Hérens (DRR,) pour lequel un investissement d'environ 7 millions de francs est planifié d'ici fin 2007,
- les travaux de remise en état périodique du réseau de dessertes agricoles des communes de Saxon, St-Jean, Ayer, Mund et Staldenried, en application des nouvelles dispositions de l'ordonnance fédérale sur les améliorations structurelles,
- les travaux de génie rural, principalement les bisses, les irrigations et les routes agricoles,

Crédits d'investissement sans intérêts.

- 24 demandes de crédits d'investissement liés ou non à des subventions à fonds perdus ont été accordées pour un total de 4,1 millions de francs, inclus 4 projets d'aides initiales pour Fr.360'000,-.
- Aucune perte sur débiteurs n'a été enregistrée sur un total de 59,2 millions en prêts,
- 8 projets d'aide aux exploitations paysannes et 1 projet d'aide à la reconversion professionnelle ont été soutenus pour un montant de frs. 896'650.-.

Agritourisme.

- Un plan d'action a été soumis aux différents partenaires. Un groupe de travail interne au service de l'agriculture a été constitué. Il est appelé à définir la nouvelle politique cantonale en faveur de l'agritourisme.

OFFICE DE CONSULTATION AGRICOLE

L'office de consultation agricole collabore à plusieurs projets concernant la création de réseaux écologiques et le développement régional rural. Pour les réseaux écologiques, nous citons pour le Haut-Valais: les projets de Binntal, du Löschtal, Aletsch-Hohtenn, de Gampel-Erschmatt et Loèche, pour le Valais romand: ceux d'Orsières et de Saint-Martin. Pour le développement rural régional, deux projets sont en cours celui de la «Cavagne» dans la vallée d'Iliez et celui du val d'Hérens.

De plus, l'office est actif dans les groupes de travail s'occupant de la 3^e correction du Rhône, du projet «pâturages et prairies sèches» dans la commune de Chalais et celui de «Pastoman» qui intègre l'évolution de la surface fourragère exploitée extensivement et la performance d'engraissement de l'animal dans le val d'Entremont. En outre, les collaboratrices et collaborateurs assurent l'enseignement à l'Ecole d'agriculture du Valais, à Châteauneuf et au centre agricole de Viège.

OFFICE DE LA VITICULTURE

Encépagement du vignoble

Depuis l'introduction du registre cantonal des vignes en 1990, il est possible de suivre l'évolution de l'encépagement du vignoble. Ainsi,

en 2006, le Pinot Noir (35%), le Chasselas (24%), le Gamay (15%) occupent à eux seuls 74% de la surface viticole du canton (5'158ha). La grande majorité des cépages sont blancs, mais ce sont les rouges qui occupent davantage de surface (3'156 ha soit le 61%)

Cadastre viticole

Conformément à la législation fédérale, le canton a la responsabilité du cadastre viticole. Cette année 4 parcelles (3'313 m²) sont admises dans le cadastre vinicole.

Reconversion du vignoble

La somme allouée par la Confédération pour 2006 se monte à CHF 851'569.25. 179 requérants ont bénéficié de l'aide à la reconversion pour une surface totale de 305'395 m². La campagne est actuellement terminée. Quelques 1'409 demandes ont bénéficié de ces soutiens pour un montant de CHF 6,4 millions dont 1,2 million versés par le Canton du Valais. Ces demandes représentent une surface totale de 235 ha.

Sauvegarde du patrimoine viticole valaisan

109 sélections de Petite Arvine, 23 de Cornalin et 10 de Rèze ont été plantées au domaine du Grand Brûlé. Des greffons de Cornalin, Sylvaner, Muscat sur vieilles vignes ont été prélevés pour des tests virologiques.

Etude des terroirs

Depuis le début de l'étude, 430 profils de sol ont été décrits et 100 réunions tenues avec les vigneron. L'étude climatique se terminera fin janvier 2007. Les cartes géopédologiques sont en cours d'élaboration et la remise des rapports finaux est prévue pour avril 2007. Contrôle à la vigne et dégustations organoleptiques
Le Département de l'économie et du territoire a signé un mandat de prestation avec l'Interprofession de la Vigne et du Vin en 2005 portant sur le suivi qualité de la vigne (contrôle à la vigne) au vin (contrôle organoleptique).

Vulgarisation et essais viticoles

L'office de la viticulture suit un réseau de 24 parcelles d'observation du cépage Cornalin de Martigny à Loèche et a posé 4 stations météorologiques à Leuk, Venthône, Vétroz et Saillon. Des mesures agronomiques des cépages Syrah et Cornalin sur 15 porte-greffes sont effectuées par le domaine du Grand Brûlé. L'office effectue des interprétations d'analyses de sols et donne des conseils de fumure. Il participe à la formation de base et continue auprès des viticulteurs valaisans en collaboration notamment avec Vitival (PI).

Laboratoire d'œnologie

Le laboratoire est chargé notamment des tâches ci-après: conseil de vinification des vendanges à la mise en bouteille, suivi analytique des vins, tests et essais de vinification (10'000 échantillons), cours œnologie et de laboratoire aux apprentis cavistes et élèves ECA, promotion des vins d'appellation d'origine contrôlée (AOC) et collaboration avec l'Interprofession des Vins du Valais (IVV). Il a participé à 29 dégustations nationales et internationales.

Le Grand Brûlé

La vigne occupe 130'764 m² (10'160 m² de jeunes vignes) dont plus de 20 % de cépages autochtones tels la Petite Arvine et le Cornalin. La récolte totale de 70'890 kg laisse apparaître un rendement de 0.608 kg/m² de la surface en rapport soit de 27.6% inférieur à la moyenne décennale. Les effets du gel de l'hiver 04/05 ont influencé la récolte et 1,5ha sont à reconstituer. Le Domaine participe à des essais et expérimentations, à la mise en valeur et la sauvegarde du patrimoine viticole valaisan «Sélection Valais», à des essais de portegreffe et de vinifications comparatives.

OFFICE DES PAIEMENTS DIRECTS

L'application des ordonnances concernant les paiements directs, l'estivage, la qualité écologique et les primes de cultures, la préparation et les séances d'information pour les préposés communaux et les agriculteurs, le projet SAU, les contrôles divers dans les communes ont été les tâches principales effectuées par les collaborateurs de l'office.

La gestion du registre des vignes implique des mutations sur les 120'000 parcelles viticoles enregistrées pour les 21'000 propriétaires.

Pour les paiements directs, ce sont environ 330'000 parcelles qui sont vérifiées lors de la remise des dossiers des 4'500 exploitations agricoles enregistrées, dont 3'615 ont droit aux paiements directs.

Primes et contributions en 2005/2006 (provisoire)

	2005	2006
Production végétale	Fr. 140'245.-	Fr. 106'185.-
Terrains en pente	Fr. 5'484'230.-	Fr. 5'423'254.-
Estivage	Fr. 7'526'148.-	Fr. 7'314'670.-
Contributions UGBFG	Fr. 14'152'121.-	Fr. 14'394'847.-
Contributions GACD	Fr. 20'993'352.-	Fr. 20'923'524.-
Vignes en pente	Fr. 6'364'119.-	Fr. 6'522'711.-
Contributions à la surface	Fr. 45'899'852.-	Fr. 45'582'218.-
Compensation écologique	Fr. 2'903'971.-	Fr. 2'802'627.-
Culture extensive de céréales	Fr. 109'178.-	Fr. 102'141.-
Contributions BIO	Fr. 1'255'272.-	Fr. 1'260'623.-
Contributions SRPA	Fr. 2'610'620.-	Fr. 2'869'712.-
Contributions SST	Fr. 239'756.-	Fr. 334'703.-
OQE	Fr. 579'655.-	Fr. 662'540.-
Déductions – restitutions, divers	Fr. -1'629'567.-	Fr. -1'807'345.-
Total	Fr.106'628'952.-	Fr.106'492'410.-

OFFICE D'ARBORICULTURE ET DES CULTURES MARAÎCHÈRES

Application des mesures de reconversion des cultures fruitières

L'application des mesures de reconversion du verger valaisan est entrée en force le 16 décembre 2005. Cela concerne l'utilisation d'un crédit-cadre de Fr. 6 millions prévu pour les années 2006-2009 et destiné à financer 4 mesures :

- la reconversion des cultures de William's, Golden et Maigold par des nouvelles variétés de pommiers ou d'abricotiers,
- le renouvellement des abricotiers,
- la mise en place de cultures novatrices, en complément des aides fédérales,
- la mise en place de cultures novatrices, sans aides fédérales (conditions allégées).

La première année, le succès de ces mesures a été très important. A la fin 2006, près de Fr. 3,5 millions d'engagement étaient opérés pour une surface de quelque 120 ha répartis entre 120 requérants. Les deux tiers des surfaces arrachées sont replantées en pommiers, un quart en abricotiers et le solde en diverses espèces de diversification (raisin de table, asperges, prunes, cerises).

Soutien à la création de nouveaux produits

Face à l'uniformisation de la production internationale vers des produits standards, une frange de consommateurs recherche des fruits et légumes différents, se distinguant notamment par leurs aptitudes gustatives. Notre office a accompagné sur le plan technique une démarche de remise en cultures de variétés anciennes de tomate, opérée par un commerce et quelques producteurs valaisans sur demande d'un grand distributeur. Les enseignements relatifs au choix des variétés, aux techniques de production et à la mise en marché sont précieux pour l'extension de cette niche de marché à l'avenir.

Chaque année, la synthèse des observations du comportement variétal des abricotiers consolide les recommandations : régulièrement des segments nouveaux de production peuvent être envisagés par le Valais.

OFFICE DE L'AGRO-ÉCOLOGIE

Surveillance et lutte contre les organismes de quarantaine

Aucune mesure pour la destruction de cultures atteintes par des maladies de quarantaine n'a été prise en 2006 en Valais. La situation concernant les organismes problématiques les dernières années (feu bactérien, Sharka ou Xanthomonas) est demeurée stable.

Avertissement phytosanitaire et soutien à une agriculture respectueuse de l'environnement

Dix-sept communiqués phytosanitaires ont été diffusés pour conseiller les producteurs sur les moyens de prévention et de protection phytosanitaires. Durant cette saison, des pertes économiques pour certains producteurs ont été induites par :

- la tavelure et les pucerons sur différentes cultures
- la mouche blanche sur tomate
- les acariens phytophages dans différentes cultures

En collaboration avec les organisations professionnelles (Vital, Cultural, Biovalais) le soutien de l'office aux cultures spéciales a été apporté en particulier pour :

- surveillance des cultures et la formation continue pour 800 viticulteurs cultivant env. 2'700ha ainsi que pour 250 arboriculteurs cultivant 1'600ha de pommiers, poiriers et abricotiers.
- subventions cantonales octroyées à la lutte par confusion, à concurrence de 180'700Fr. pour la viticulture et de 232'500Fr. pour l'arboriculture. Cette méthode très «écologique» est actuellement pratiquée sur 4'500 ha de vignes et 1380 ha de vergers.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Les deux tâches essentielles de l'aménagement du territoire sont de coordonner les activités ayant des effets sur l'organisation du territoire et de fournir aux autorités compétentes les éléments nécessaires, afin que ces dernières puissent faire une juste pesée des intérêts en présence.

Au moyen des différents instruments à disposition, notamment du plan directeur cantonal et des plans d'affectation communaux, le Service de l'aménagement du territoire (SAT) tente d'orienter le développement spatial des activités sociales et économiques tout en préservant l'environnement naturel et construit.

En 2006, le SAT a principalement œuvré dans :

- la poursuite des études de base relatives à la planification cantonale;
- l'exécution des tâches définies par le plan directeur;
- le suivi de l'élaboration et de la gestion des plans sectoriels de la Confédération;
- l'adaptation des plans d'affectation de zones des communes;
- l'élaboration des plans d'affectation spéciaux;
- la coordination entre les communes et les instances concernées pour l'établissement et la gestion des réseaux de chemins pour piétons et chemins de randonnée pédestre requis par la loi cantonale d'application y relative du 27 janvier 1988;
- le traitement des demandes de subventions relatives aux adaptations des plans d'affectation de zones;
- le suivi de l'élaboration du plan sectoriel 3^e correction du Rhône, adopté par le Conseil d'Etat en séance du 28 juin 2006;
- la mise en œuvre, en étroite collaboration avec la population des communes concernées, du Schéma de développement durable de l'Espace Mont-Blanc, outil d'aide à la décision permettant d'orienter les politiques locales selon les principes du développement durable;
- le suivi de l'élaboration du projet de développement territorial et régional du Gotthard (PREGO).

Le Service a informé, conseillé, encouragé et collaboré étroitement avec les communes, les districts, les régions et les aménagistes mandatés dans le cadre du plan directeur cantonal et lors de l'adaptation des plans d'affectation de zones.

Le Service a également participé à divers groupes de travail d'organismes à caractère national (COSAC / CORAT / CEAT / NEAT-AlpTransit) et international (Espace Mont-Blanc / Conseil du

Léman / Conseil Valais - Vallée d'Aoste du Grand-St-Bernard).

PLAN DIRECTEUR CANTONAL

Gestion du plan directeur

Les fiches suivantes, arrêtées par le Conseil d'Etat en 2006, ont été soumises à l'autorité fédérale pour approbation.

- B.1/2 «Constructions et installations d'intérêt public»
- B.2/2 «Établissements médico-sociaux (EMS)»
- F.3/2 «Cadastre forestier et constatation de la forêt»
- F.4/2 «Extension naturelle de la forêt»
- F.9/3 «Aménagements et entretien des cours d'eau»
- H.6/2 «Installations à risques majeurs»

La gestion du Plan directeur cantonal étant traitée par thèmes, les fiches F.1/2 «Fonctions forestières» et B.3/5 «Centres d'achat», arrêtées fin d'année 2005 par le Conseil d'Etat, ont également été soumises à l'autorité fédérale pour approbation. *A fin 2006, sur les 154 fiches du plan directeur cantonal 22 sont en information préalable, 38 en coordination en cours, 79 en coordination réglée et 15 en donnée de base.*

Etude de base du plan directeur

Profil Territorial Canton du Valais

L'un des objectifs du Département de l'économie et du territoire est d'assurer un développement spatial en harmonie avec les priorités du Canton en matière de développement économique. Dans cette optique, un profil territorial portant principalement sur la définition et la caractérisation des types d'espaces a été réalisé en 2006. Cette étude se traduit par une carte de synthèse qui permet de visualiser ces espaces, par la formulation de stratégies et d'actions fondées sur la vision, ainsi que par la mise en évidence des forces et faiblesses constatées.

Résidences secondaires

Le Valais possède une part élevée de résidences secondaires par rapport à l'ensemble des logements. Le nombre de ces résidences étant en constante augmentation, il est nécessaire d'agir, principalement dans les grandes communes touristiques. C'est dans cette optique qu'une étude de base a été élaborée. Celle-ci illustre la problématique des résidences secondaires, propose une marche à suivre pour les communes touristiques et dresse notamment un inventaire des mesures d'aménagement du territoire permettant d'orienter la construction des résidences secondaires.

Rapport 9 OAT sur les études de base et le plan directeur cantonal

Comme l'exige l'Ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire (OAT), le Canton du Valais a établi, pour la période 2000-2005, un bilan global sur l'état du développement spatial, les incidences relatives pour l'aménagement du territoire et les actions à mener dans le Plan directeur cantonal. Outre son rôle de bilan, le rapport se veut prospectif, dans la mesure où il souligne non seulement les intentions du Canton, mais également les priorités à traiter pour la prochaine législature dans chacun des domaines du Plan directeur cantonal.

AMENAGEMENT LOCAL

Les révisions globales de plan d'affectation de zones

Toutes les communes du canton sont tenues d'adapter, si nécessaire, leurs plans d'affectation de zones aux exigences de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1979. Les plans d'affectation de zones doivent régler le mode d'utilisation du sol et délimiter au moins les zones à bâtir, les zones agricoles et les zones à protéger (art. 14, 15, 16, 17 LAT). Une partie des plans d'affectation de zones en vigueur ne répond pas aux dispositions du droit fédéral, car seules les zones à bâtir sont définies. Au 31 décembre 2006, la situation était la suivante :

- 108 communes ont un plan d'affectation de zones homologué adapté à la LAT;
- 19 communes ont reçu l'accord de principe du Conseil d'Etat;
- 18 communes sont en attente de l'accord de principe ; le

rapport de synthèse a été transmis au Service des affaires intérieures;

- 2 communes ont déposé le dossier pour examen préalable;
- 1 commune a déposé leur projet à l'information publique durant 30 jours;
- 5 communes ont débuté formellement l'étude de révision de leur plan d'affectation de zones.

Il convient de citer les 2 communes qui n'ont pas encore entrepris la procédure d'adaptation de leur plan d'affectation de zones aux exigences de la LAT du 22 juin 1979, à savoir:

Vissoie et Martisberg.

Conformément à l'art. 10 de la loi concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT) et selon les dispositions du règlement du 20 juin 1990 concernant les mesures d'encouragement en matière d'aménagement du territoire, le canton a alloué, en 2006, un montant total de frs 384'357.35 aux communes qui ont déposé une demande de subvention en bonne et due forme et selon l'état de l'avancement des études.

Les modifications partielles de plans d'affectation de zones et de règlements communaux des constructions et des zones

Dans le cadre d'une planification et d'une gestion continue du territoire en 2006, les communes, en collaboration avec le SAT, ont élaboré 34 modifications partielles de leur plan d'affectation de zones et/ou de leur règlement communal des constructions et des zones, conformément à la LAT.

Les plans d'affectation spéciaux

Suivant les besoins, les communes ont fait établir des plans d'affectation spéciaux déposés auprès du SAT pour conseils, examens et préavis à savoir:

- 17 plans d'aménagement détaillé (PAD)
- 15 plans de quartier (PQ)

En 2006, 4 révisions globales et 34 modifications partielles des plans d'affectation de zones ont été homologuées par le Conseil d'Etat.

SERVICE DES REGISTRES FONCIERS ET DE LA GÉOMATIQUE

Bureaux du registre foncier

Activité des offices d'arrondissement du RF

	<u>BRIGUE</u>	<u>LOECHE</u>	<u>SIERRE</u>	<u>SION</u>	<u>MARTIGNY</u>	<u>MONTHEY</u>	<u>TOTAL</u>
Inscriptions au journal	8'513	4'456	10'856	19'075	10'292	8'542	61'734
Transferts de propriété	3'809	2'136	3'357	4'895	3'835	1'885	19'917
Inscriptions hypoth.	1'806	691	1'647	2'789	2'320	1'685	10'938
Extraits délivrés	8'761	6'080	5'617	6'359	8'135	8'611	43'563
Etat des charges	5'690	3'654		4'397		20	13'761
Emoluments perçus	2'738'390	1'116'893	2'927'413	3'693'323	3'780'693	2'249'393	16'506'105

Activité des offices d'enregistrement rattachés aux bureaux du RF

	<u>BRIGUE</u>	<u>LOECHE</u>	<u>SIERRE</u>	<u>SION</u>	<u>MARTIGNY</u>	<u>MONTHEY</u>	<u>TOTAL</u>
Nombre d'enregistrements	7'023	3'049	6'196	9'544	6'917	4'606	37'335
Droits d'enreg. perçus	9'048'513	2'386'511	10'826'937	12'543'147	15'438'935	6'914'827	57'158'870

Situation du marché immobilier en 2006

<u>Offices RF</u>	<u>Nbre de transferts immobiliers</u>	<u>Montant Fr.</u>
Brigue	3'809	624'882'317
Loèche	2'136	165'397'589
Sierre	3'357	756'450'783
Sion	4'895	842'324'887
Martigny	3'835	1'065'409'060
Monthey	1'885	452'464'634
TOTAL	19'917	3'906'929'270

Inspectorat des minutes des notaires valaisans et archives notariales

Les conservateurs du RF ont procédé à l'inspection des études des notaires valaisans (environ 250 notaires). Les conservateurs du RF ont en outre assumé la tenue des archives notariales de leur arrondissement en collaboration avec le Service des archives cantonales.

Introduction et informatisation des registres fonciers

Introduction RF

Les travaux d'introduction du Registre foncier poursuivent leur cours dans les communes suivantes : St-Niklaus, Zermatt, Grächen, Eggerberg, Varen, Embd, Riederalp, Ferden, Salgesch, Unterems, Martisberg, Randa, Obergesteln, Oberwald, Chermignon, Grimisuat, Nendaz, Chalais, St-Martin, St-Leonard, Grône, Savièse, Lens, Les

Agettes, Salins, Conthey, Martigny-Combe, Fully, Finhaut et Salvan.

Capitastra Martigny

L'informatisation des données de la commune de Sembrancher (2'914 immeubles) s'est poursuivie. Ensuite, les données ont été vérifiées et validées. En cours d'année, les données de la commune de Saxon (7'865 immeubles) ont été informatisées, vérifiées et validées. En fin d'année, l'informatisation des données de la commune de Charrat (2'801 immeubles) a été commencée.

Capitastra Sierre

L'informatisation des données de la commune de Sierre (26'014 immeubles) s'est poursuivie (état descriptif et propriétaires).

Capitastra Brigue

Les données des communes de Filet (855 immeubles) et Blitzingen (643 immeubles) ont été vérifiées et validées. Les données des communes de Visp (8'385 immeubles), Bitsch (1'738 immeubles) et Lalden (1'696 immeubles) sont en cours d'informatisation. L'informatisation des données de la commune de St-Niklaus (5'800 immeubles) est en cours par l'équipe d'introduction du Haut-Valais.

Capitastra Sion

Les données de la commune d'Ardon (6'100 immeubles) ont été informatisées. En fin d'année, l'informatisation des données de la commune de Vex est en préparation. La validation des données de la commune de Nax (2'400 immeubles) a commencé en décembre.

Capitastra Monthey

Les données de la commune de Troistorrens (6'682 immeubles) sont en cours d'informatisation.

Divers

Dès 2007, le Journal Capitastra sera généralisé au RF de Monthey, Sion, Sierre et Loèche. SAP sera introduit à Loèche pour la comptabilité et la facturation en 2007.

Conclusion

25 communes sont gérées entièrement sur Capitastra. Il est à relever que plus du 49% des actes présentés au RF de Martigny, 26% au RF de Sierre, 16% au RF de Brigue sont traités avec Capitastra. 175'950 immeubles sont saisis dans Capitastra dont 116'766 sont en production. L'année 2006 a vu la création de l'Office pour l'introduction et l'informatisation. La vitesse d'avancement de l'informatisation des données exige dorénavant de coordonner les travaux de mensuration des communes, de l'introduction du RF et de l'informatisation des données RF afin de planifier au mieux le travail de chaque équipe.

Acquisitions d'immeubles par des personnes à l'étranger

Le Service juridique, qui est l'autorité cantonale de première instance, a enregistré le dépôt de 1'681 requêtes et a pris 782 décisions concernant les acquisitions par des personnes à l'étranger pour un prix total de Fr. 462'364'701.-. Des émoluments liés à ces décisions ont été perçus pour un montant de Fr. 590'520.-. Alors que le nombre de transferts en suspens à fin 2005 s'élevait à 697 (400 nouveaux logements et 297 anciens logements), il s'élève à 1121 actes en suspens à fin 2006 (691 nouveaux logements et 430 anciens logements). Le nombre total des contingents disponibles pour le Canton du Valais est fixé à 310 unités par année.

Centrale valaisanne des testaments

La centrale valaisanne des testaments a enregistré 1'348 avis testamentaires pour l'année 2006. Elle a transmis 556 avis aux juges de commune et 658 avis aux notaires dépositaires. L'office de l'état civil lui a communiqué 2'525 avis de décès.

La centrale a en outre encaissé Fr. 63'811.- d'émoluments de chancellerie. Ce montant assure la couverture des frais de gestion de cette centrale.

Office pour la géomatique

Généralités

L'année écoulée a été marquée d'une part par l'introduction de nouvelles bases légales et d'autre part par la fusion du service des mensurations cadastrales avec le service du registre foncier.

Premier relevé, renouvellement, conservation (numérisation provisoire)

Les nouvelles bases légales ne sont entrées en vigueur qu'au 15 juillet 2006 ce qui a retardé la mise en soumission publique des travaux de mensuration officielle. La planification globale des travaux était axée sur l'exécution de la mensuration officielle de toutes les zones à bâtir restantes avant l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière. La décision de la Direction fédérale des mensurations cadastrales (D+M) d'introduire un moratoire sur tous les contrats en 2007 est arrivée totalement par surprise et au mauvais moment.

Il y a encore 5 renouvellements, dans autant de communes, de mensurations partiellement ou complètement numériques qui n'ont pas pu être attribués.

Parmi les zones à bâtir manquantes (abornement et premier relevé), il reste 4 entreprises dans 4 communes différentes (2 dans le Haut-Valais et 2 dans le Bas-Valais) à exécuter. Ces entreprises représentent une superficie de 400 ha. Les 2 plus petites dans le Haut-Valais n'ont pas pu débiter à cause de recours pendant l'adjudication des travaux en automne. Ce report forcé est particulièrement amer pour la commune d'Ausserberg car c'est déjà la deuxième fois après 2004 que la zone à bâtir avait été mise en soumission. Le début des travaux pour le lot 9 de la commune de Nendaz a dû être reporté à 2008 à cause des crédits épuisés de la Confédération et du moratoire de 2007. La dernière zone à bâtir du canton sur la commune de Vex n'a pas pu être mise en soumission car il nous manquait l'accord de la commune.

Autrement, l'adjudication de 28 nouvelles entreprises s'est déroulée sans problème et les contrats y relatifs sont tous signés.

Les 28 nouvelles entreprises se répartissent comme suit :

- 11 abornements en zone à bâtir, à une exception sans indemnités fédérales
- 11 premiers relevés
- 6 renouvellements

Entre-temps, la vérification des données dans le nouveau modèle de données MD.01_MO_VS_2 et dans le nouveau cadre de référence MN95 s'est instaurée. La vérification de la plupart des renouvellements des mensurations partiellement et complètement numériques est déjà achevée ou sur le point de l'être. Les travaux de clôture ont dû être reportés car il nous manque les nouvelles directives de dessin. Mise à jour de la mensuration officielle

Conformément à la nouvelle loi, la conservation et la mise à jour de la mensuration officielle ont été mises en soumission pour toutes les communes du canton. Pour 22 communes (19 dans le Haut-Valais et 3 dans le Bas-Valais), l'adjudication des travaux par le Conseil d'Etat a fait l'objet d'un recours auprès du tribunal cantonal par les géomètres concernés. Pour les autres communes, le contrat entre le géomètre officiel et le canton a été conclu.

SIT-Valais (Système d'information géographique)

Le centre de compétence géomatique (CC Géométrie) du SIT-Valais est rattaché administrativement au Service des registres fonciers et de la géomatique.

Les applications suivantes ont été réalisées en 2006 :

- application pour la consultation de cartes historiques, complétée par l'inventaire des voies de communication historiques
- application pour le management des entreprises de mensuration officielle et pour la planification de l'introduction du Registre foncier fédéral
- application pour la consultation des données de la mensuration officielle
- application pour la consultation des données nécessaires à la promotion économique
- application pour la gestion des constructions de protection des dangers géologiques et des avalanches

Avec la nouvelle loi sur la mensuration officielle et l'information géographique, les bases légales pour le SIT-Valais ont également été établies et de plus l'ordonnance sur l'information géographique est entrée en vigueur. Celle-ci élabore des bases modernes pour l'utilisation des données géographiques tant pour l'administration que pour le privé.

Avec l'approbation du budget 2007 par le Grand Conseil, la création d'un nouveau poste pour le CC Géométrie a aussi été acceptée. Ainsi à l'avenir, un meilleur soutien pourra être mis à disposition des clients.

Points fixes

Après l'approbation des triangles de transformation et le passage officiel au nouveau cadre de référence, les premiers travaux de mise à jour ont été entrepris. Ainsi, 2 points fixes détruits par des travaux ont dû être remplacés.

Plan d'ensemble

Le plan d'ensemble est disponible sur tout le territoire valaisan sous forme de carte pixel et il est délivré aux échelles du 1:5'000 et du 1:10'000. La mise à jour de ce produit doit être réglée d'une manière différente car la méthode actuelle est trop chère et trop lourde.

Centrale de plans

Il n'a plus été délivré d'extrait de plan sous forme papier. Avec l'introduction de la nouvelle ordonnance sur les émoluments, il y a une augmentation des demandes.

Activités des commissions

Commission cantonale de nomenclature

Après les travaux préparatoires de l'année précédente, la Commission a enfin pu entrer en activité. Cependant, il s'est avéré que la charge de travail par commune est beaucoup plus importante que prévue initialement. Ceci parce que non seulement les noms locaux des entreprises en cours sont traités mais également ceux de l'ensemble des territoires non mesurés.

Bases légales

La loi sur la mensuration officielle et l'information géographique a été adoptée en session de mars par le Grand Conseil et à la fin juin, les ordonnances y relatives ont été adoptées par le Conseil d'Etat. La loi et les ordonnances sont entrées en vigueur le 15 juillet 2006.

Conclusions

L'informatisation du registre foncier, débutée en 2000 s'est poursuivie en 2006. Cette évolution a cependant été freinée par l'insuffisance des moyens mis à disposition du service.

On peut pourtant remarquer que le montant total des émoluments perçus par le Service ascende à plus de Fr. 16'000'000.-, ce qui couvre largement l'ensemble des coûts qu'il engendre, ainsi que ceux des besoins futurs.

Le montant total des droits perçus (droits de timbre et émoluments) atteint plus de Fr. 70'000'000.- en l'an 2006 (Fr. 73'664'976.-).

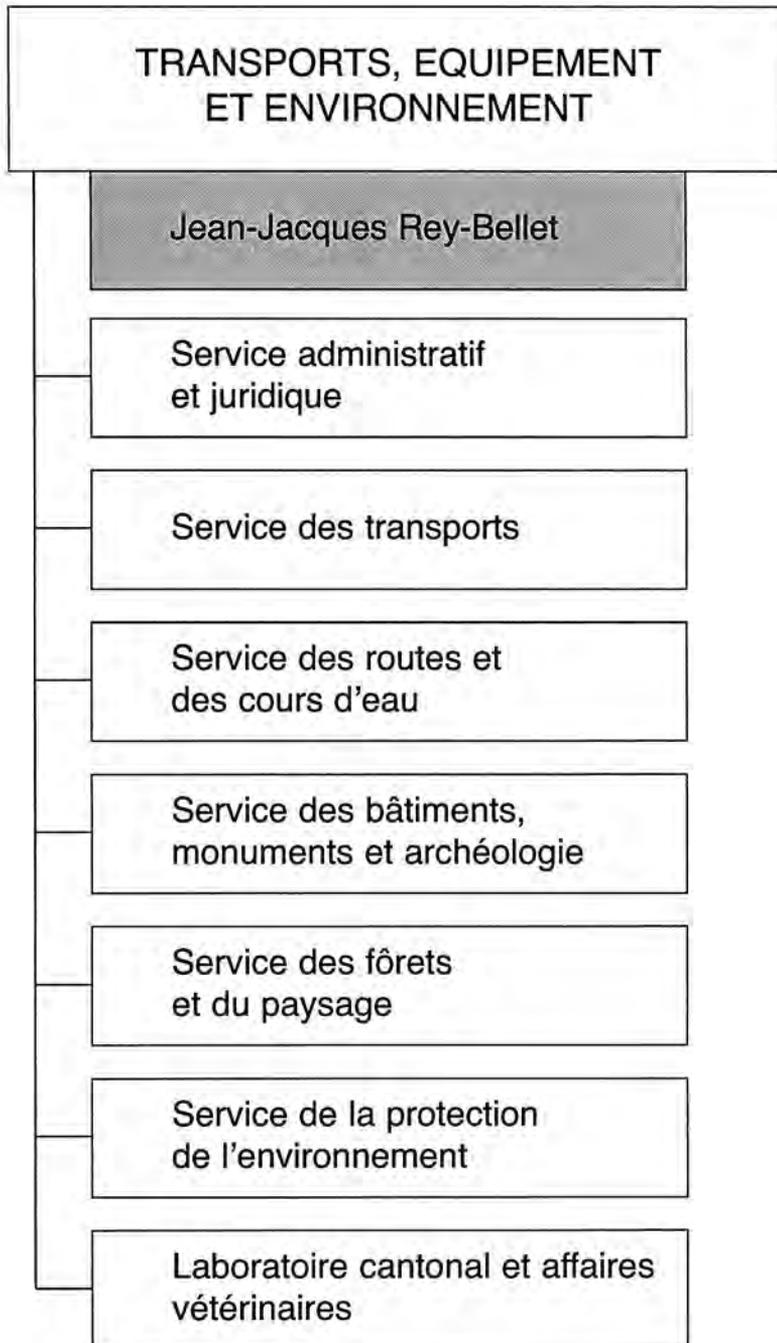


RAPPORT DU DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2006



**CHEF DU DÉPARTEMENT: JEAN-JACQUES REY-BELLET
REPLAÇANT: THOMAS BURGNER**



INTRODUCTION

Regard dans un rétroviseur et éclairage sur le chemin toujours en cours, le rapport de gestion est comme un arrêt sur image: l'image achevée de 2006 déjà se remet en mouvement...

L'année «olympique» a connu son lot de performances remarquables, de prestations attendues, de défaillances aussi. Les premières ont heureusement été beaucoup plus nombreuses que les dernières: les performances sont sans cesse à confirmer, les défaillances immédiatement à corriger.

Les transports publics ont vécu une année intense. Comme pour annoncer 2007 et l'ouverture du Lötschberg de base, deux alertes centenaires – tunnel du Simplon et ligne Martigny–Châtelard – ont été fêtés comme il se doit: leur mission continue! Pour les investissements, l'année fut exceptionnelle: gare de Viège, sortie est du Matterhorn-Gothard-Bahn à Brigue, terminal de Täsch et bien d'autres ouvrages ont prouvé notre volonté de moderniser l'infrastructure ferroviaire. Quant à la navette porte-autos du Simplon, réintroduite, elle a prouvé par son succès (+ 35%) une utilité à laquelle la Confédération restait aveugle.

Le Valais évolue, mais sa topographie – atout pour le tourisme, handicap pour la mobilité et l'accessibilité – reste ce que la nature en a fait. Routes et cours d'eau nécessitent des efforts peu courants sous d'autres cieux. La construction de la route nationale A9 s'est poursuivie, principalement par des travaux de forages, avec un lot de difficultés jusqu'ici inégalées: géologiques, financières, administratives, elles ont ralenti le mouvement et font planer l'inquiétude. Si les surprises géologiques et les irrégularités dans les paiements sont certainement des exceptions maîtrisables, l'explosion des coûts liée aux nouvelles exigences de sécurité est durablement inquiétante en regard du délai d'achèvement. La priorité reconnue au contournement de Viège n'en prend que plus d'importance. Le réseau des routes cantonales poursuit son amélioration, principalement en matière de sécurité, à l'intérieur des zones bâties et contre les dangers naturels. Le percement du tunnel de Stägjitschuggen, entre Stalden et St-Nicolas, a pris fin le 15 septembre 2006. Canton et communes ont poursuivi leurs efforts en matière de protection contre les risques liés cours d'eau, Rhône et rivières. De nombreuses cartes de dangers ont été établies. Le plan sectoriel du Rhône a été adopté par le Conseil d'Etat. Connaître le danger, c'est déjà s'en protéger à moitié: le système de prévention MINERVE contre les inondations est entré dans la phase opérationnelle. Concrètement, le projet Rhône 3 a franchi une étape importante par la mise à l'enquête de la mesure prioritaire de Viège, devisée à plus de 100 millions de francs. La nouvelle loi sur l'aménagement des cours d'eau, destinée à remplacer la loi désuète de 1932, a reçu l'approbation du Grand Conseil en 1^{re} lecture.

La forêt, outil de production, de protection, de détente mais aussi richesse naturelle et paysagère, fait plus que jamais l'objet de réflexions et de restructuration. La RPT qui s'annonce en 2008 suscite à la fois craintes et «effor». Pour mieux faire face, le service cantonal s'est restructuré en 3 régions pour améliorer son efficacité et la collaboration des différents spécialistes. Alors que le bois gagne en utilité et popularité, le souci le plus grave reste l'obtention des moyens financiers nécessaires à la protection contre les dangers naturels.

En matière de constructions publiques, deux crédits importants pour un total de 28 millions de francs ont été décidés par le Parlement en faveur de l'enseignement professionnel (Viège) et secondaire (Sion). De nombreux bâtiments sociaux ont été mis au bénéfice de subventions de construction, pour les besoins de la population âgée. L'année 2006 a également été riche en découvertes archéologiques, notamment à Sion.

La protection de l'environnement – on entend ici la protection des éléments indispensables à la vie tels que l'eau, l'air, les sols ainsi que la lutte contre les nuisances telles que bruit et déchets – nécessite non seulement toujours plus d'efforts mais aussi une politique d'information ouverte et immédiate: nouveau portail Internet, information on line sur la qualité de l'air et communiqués y pourvoient largement. Concrètement, le taux de raccordement de la population à l'épuration des eaux atteint 96%. Les contrôles d'exploitations agricoles, des citernes, des usines chimiques et autres installations industrielles se sont poursuivis très activement. Les sites pollués ont été inventoriés dans un cadastre cantonal (1148 sites) en vue de leur suivi et, si nécessaire, de leur assainissement.

La protection des consommateurs au sens large a été renforcée à travers la fusion des laboratoire cantonal et des affaires vétérinaires, Analyses des denrées alimentaires (6'000), contrôle des vendanges (78'000), des piscines, des toxiques et même du radon, contrôle des animaux abattus (12'000), surveillance des épizooties (grippe aviaire, ESB, etc...), tests comportementaux des chiens réputés dangereux: tout est entrepris pour identifier les risques avant qu'il ne soit trop tard.

Enfin, même si la Commission cantonale des constructions (CCC) est un organe indépendant du DTEE, il convient de relever que la police des constructions, par ses 3 inspecteurs, a permis un meilleur contrôle que jusqu'ici. Ces spécialistes sont aussi à disposition des communes pour des conseils.

Intense et diversifiée, telle fut l'année 2006 pour mon département en charge de la mobilité, des infrastructures et des éléments vitaux, autrement dit des transports, de l'équipement et de l'environnement: merci à toutes celles et ceux qui y ont participé activement pour le mieux-être de la population valaisanne.

**Le Chef du Département des transports,
de l'équipement et de l'environnement**

Jean-Jacques Rey-Bellet

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ORGANISATION ET PERSONNEL

Service	Postes à l'organigramme de l'Etat
Service administratif et juridique	24.30
Service des transports	7.00
Téléphérique Riddes-Iséables	6.00
Téléphériques gérés	23.60
Service des routes et des cours d'eau	430.20
Service des bâtiments, monuments et archéologie	25.08
Service des forêts et du paysage	20.50
Service de la protection de l'environnement	27.60
Laboratoire cantonal	20.30
Total	584.58

LÉGISLATION

Loi sur l'aménagement des cours d'eau

Le 9 novembre 2006, le projet de loi sur l'aménagement des cours d'eau a été accepté en première lecture par le Grand Conseil. Cette législation a pour but de protéger de manière durable les personnes, les animaux et les biens matériels importants contre les crues, de réparer les dommages provoqués par des événements particuliers et de maintenir, restaurer ou aménager les cours d'eau dans un état aussi naturel que possible.

INTERVENTIONS PARLEMENTAIRES

Motions et postulats

- 5.014 Motion du député Pascal Bridy et cosignataires concernant: Eau, patrimoine collectif (13.09.2005)
Motion acceptée sous forme de postulat en session de mars 2006
Le Conseil d'Etat accepte d'approfondir la question de l'eau en tant que patrimoine collectif et se déclare prêt à engager les études nécessaires.
- 5.017 Postulat des députés Claude-Alain Schmidhalter (CVPO) et Angelica Brunner-Wyss (suppl.) (CVPO) concernant une législation sur la locomotion douce (08.11.2005)
Postulat accepté en session d'avril 2006
Le Conseil d'Etat proposera une base légale spécifique afin d'ancrer le principe de la locomotion douce sur le plan cantonal.
- 5.021 Postulat du député Vincent Rebstein (suppl.) et cosignataires concernant: planifions le confort de nos concitoyens (16.12.2005)
Postulat accepté en session d'avril 2006
Le Conseil d'Etat accepte la mise en œuvre d'une planification d'assainissement du bruit routier et la planification financière correspondante de manière à assurer le bien-être de la population.
- 5.032 Postulat du groupe UDC/SVP, par le député Laurent Gavillet, concernant la sécurité routière dans le secteur des supermarchés de Collombey /11.04.2006)
Postulat refusé en session d'octobre 2006
Les infrastructures routières dans le secteur des supermarchés de Collombey répondant aux normes imposées par la sécurité routière, aucune mesure supplémentaire ne s'impose.
- 5.036 Postulat des députés Beat Abgottspon (CVPO), Gilbert Loretan (CSPO), Christian Venetz (GRL), German Eyer (SPO), Egon Furrer (suppl.) (CVPO), Robert Sarbach (SPO) et René Imoberdorf (CSPO) concernant la modification de la loi sur les routes: participation des communes aux coûts de

construction, de correction, de réfection et d'entretien des voies de communication cantonale (12.05.2006)

Postulat accepté avec réserve en session de novembre 2006

En se réservant une évaluation dans un cadre général ainsi qu'en respectant les effets et influences de la RPLP, le Conseil d'Etat accepte un réexamen de la répartition des charges entre canton et communes dans le cadre de la construction, de la correction, de la réfection et de l'entretien des voies de communication cantonales.

Controlling départemental et coordination informatique départementale

L'activité du controlling départemental a porté sur les points prioritaires suivants :

- accompagnement des services pour la définition et l'amélioration de leurs trois niveaux de mandats de prestations et pour la mise en place des instruments de controlling dans le cadre du processus budgétaire et du compte;
- collaboration et appui aux groupes de travail du département sur la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) et auprès de la direction opérationnelle de l'Agenda 21 cantonal.

L'activité de coordination informatique départementale a porté sur les points prioritaires suivants:

- la finalisation de l'étude de base d'un logiciel de gestion des engagements (MAGE);
- la mise en service de l'application propriétaire destinée à la prévision des crues (MINERVE);
- la participation au groupe de travail stratégique SIT (système d'information du territoire) et celui concernant la reprise de l'informatique des sections routes nationales par le service cantonal de l'informatique.

SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Généralités

Le service fournit une vaste palette de prestations sur le plan administratif et juridique dans tous les domaines d'activité concernant ou touchant le département. Il assure également toutes les questions liées à la coordination départementale ou interdépartementale. Ces tâches exigent une étroite collaboration avec les autres départements ou services ainsi qu'avec les communes. Il apporte par ailleurs le soutien juridique nécessaire aux divers services du département.

Section juridique

La section assure le support juridique de tous les services du département dans les domaines y relatifs. Dans ce contexte, les activités suivantes sont notamment à relever :

Commissions

La section juridique apporte le support juridique à la **commission cantonale des constructions (CCC)** (élaboration des décisions et des prises de position dans le cadre de recours auprès des diverses instances de recours, traitement des oppositions). Un support juridique est également fourni à la **commission cantonale de signalisation routière**. Dans le cadre de la **commission des grèves du Léman**, les questions liées à la gestion courante des dossiers d'utilisation du domaine public en bordure du lac, la pose et l'utilisation des bouées d'amarrage sur le Léman constituent l'essentiel de ses tâches.

Autres activités

La section juridique a élaboré, à l'intention du Conseil d'Etat, 23 projets de décision de ventes de terrains et 19 projets de décision d'au-

torisations d'utilisation du domaine public cantonal en faveur du Conseil d'Etat.

Elle a également assuré l'instruction de 47 dossiers de routes et de corrections de cours d'eau cantonaux et communaux approuvés par le Conseil d'Etat (12 projets dans le Haut-Valais, 14 dans le Valais central et 21 dans le Bas-Valais). Elle s'est également occupée, sur le plan cantonal, des demandes d'expropriation et a préparé, à l'attention du Conseil d'Etat, la mise en place des commissions d'expropriation correspondantes.

Dans le cadre des recours, la section a élaboré pour la CCC 150 déterminations sur les oppositions (dossiers de construction). Pour le surplus, elle a représenté les intérêts de la CCC et du Département dans les procédures de recours auprès de l'Exécutif cantonal, du Tribunal cantonal et du Tribunal fédéral. Dans ce domaine, 118 réponses à des recours ont été rédigées, soit 51 pour des dossiers concernant le Haut-Valais, 22 concernant le Valais central et 45 concernant le Bas-Valais.

Section Secrétariat cantonal des constructions / Police des constructions (Commission cantonale des constructions)

Le secrétariat cantonal des constructions (SCC) assure la gestion et le traitement des demandes d'autorisation de construire de compétences cantonale et communale que lui transmettent les communes. Au cours de l'année 2006, 3193 demandes d'autorisation de construire ont été enregistrées (1073 de compétence cantonale et 2120 de compétence communale).

1012 dossiers ont été présentés pour décision à la commission cantonale des constructions (CCC) lors de 27 séances (719 acceptés, 196 refusés et 97 cas de non entrée en matière).

2070 prises de position ont été adressées aux administrations com-

	Demandes enregistrées	Compétence CCC	Demandes autorisées	Demandes refusées	Compétence communale	Synthèses envoyées
Haut-Valais	819	437	253	47	384	362
Valais Romand	2374	640	466	149	1736	1689
Total	3193	1077	719	196	2120	2051

munes (2051 synthèses et 19 non entrée en matière).

La police des constructions, par ses trois inspecteurs, a procédé à 775 contrôles de constructions et travaux situés à l'extérieur de la zone à bâtir (268 dans le Haut-Valais et 507 dans le Valais romand). 853 rapports ont été établis et 343 dossiers ont été transmis au SCC pour suite utile. 99 décisions de remise en état des lieux ont été notifiées dont 28 dans le Haut-Valais. 185 annonces de début des travaux et 116 annonces de fin de travaux ont été enregistrées durant l'année.

La section a commencé le projet de l'uniformisation des processus et méthodes de travail, concrétisée notamment par l'élaboration d'un système de gestion des dossiers sur la plateforme SAP.

SERVICE DES TRANSPORTS

Planification / coordination technique et information Des 100 ans du Simplon au baptême du tunnel de base du Lötschberg

Les 100 ans du tunnel ferroviaire du Simplon ont été commémorés officiellement le 18 mai 2006 à Domodossola et à Brigue.

Les préparatifs de l'inauguration du tunnel de base du Lötschberg qui aura lieu le 16 juin 2007 et surtout de sa mise en exploitation commerciale qui aura lieu le dimanche 9 décembre 2007 (changement d'horaire), se poursuivent intensément, tant au niveau du projet lui-même que de la gare de Viège, de la sortie est du MGB à Brigue et des protections anti-bruit.

Les retards dans la livraison du nouveau matériel roulant CIS pour le trafic international entre Bâle respectivement Genève et Milan, de même que celui pour l'exploitation des trains régio express sur la ligne de faite du Lötschberg entre Brigue et Spiez (-Berne) et pour le trafic régional entre St-Gingolph et Brigue conduit à des adaptations de dernière minute des horaires par rapport à ceux qui ont été optimisés avec l'engagement de ces nouveaux matériels roulants. La structure des horaires et les gains de temps présentés au plan national seront cependant respectés.

En raison des 23 sur 35 km à voie unique, l'exploitation du Lötschberg de base restera cependant fragile notamment en cas de retard des trains. C'est pourquoi la planification de la réalisation par étape de la mise à double voie complète du Lötschberg doit être poursuivie sans relâche.

Autres travaux

Le terminal de Täsch pour le Matterhorn Gotthard Bahn (MGB) a été inauguré officiellement le 18 décembre 2006.

Les travaux d'aménagement de la gare d'Aigle pour les Transports Publics du Chablais (TPC) sont également en voie d'achèvement. C'est aussi le cas de l'aménagement des gares, de la commande centralisée et des passages à niveau entre St-Maurice et St-Gingolph sur la ligne CFF dite du Tonkin.

Navette porte-autos Simplon

En 2006, le trafic a dépassé les 90'000 véhicules transportés. Ce résultat, en augmentation de plus de 35% par rapport à la première année d'exploitation 2005, est encourageant. La deuxième étape d'aménagement de la gare d'Iselle a encore été renvoyée; elle est programmée pour 2007. La commande d'un deuxième train en vue d'offrir la cadence horaire est à l'étude.

Décisions d'investissement du Grand Conseil

- du 7 juin 2006 concernant la demande de crédit supplémentaire de prêts et subventions d'investissements 2006 du service des transports pour l'entreprise Matterhorn Gotthard Infrastructure SA (MGI);
- du 11 octobre 2006 concernant le solde du financement des travaux de la sortie est de Brigue de la société Matterhorn Gotthard Infrastructure SA (MGI).

Gestion technique des transports publics Projets ferroviaires

Sept projets d'aménagements ferroviaires sur territoire valaisan ont été approuvés en 2006 par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et l'Office fédéral des transports (OFT), suite à la mise à l'enquête publique, à la consultation et au préavis du canton. Il s'agit des projets suivants:

- CFF
 - Approbation finale pour la modernisation de la ligne CFF St-Maurice – St-Gingolph
 - Remplacement du poste à haute tension de la halte d'Ardon
 - 3^e voie St. German – Viège: complément de projet par des «gabions» / communes de Baltschieder et Viège
- BLS AT
 - Place d'intervention de Rarogne: adaptation du projet 2005 / communes de Baltschieder et Rarogne
- MGB
 - Station de croisement «Täschsand» / commune de Täsch
- TPC
 - Équipement du passage à niveau «Tavys» / commune de Champéry
- TMR
 - Renouvellement de la ligne de contact en gare du Châble / commune de Bagnes

Installations de transports à câbles

Quatre installations lourdes, soumises à concessions fédérales, ont été mises en exploitation en 2006:

- Télécabine: Furi – Schweigmatten – Riffelberg (8 places, débrayable) à Zermatt, nouvelle installation
- Télésièges:
 - Schopfen – Feegletscher / Morenia (6 places, débrayable) à Saas-Fee, remplacement d'un télésiège
 - Bruchegg – Hohbiel (6 places, débrayable) à Blatten – Belalp, remplacement de deux télésièges
 - Combe à Médran – Tête des Vaux / Attelas II (6 places, débrayable) à Verbier, remplacement d'un télésiège et d'une télécabine

Les trois télésièges suivants ont été réalisés en 2006:

- ..Le Rouge à Verbier: déplacement de la station de départ

..Orzival à Grimontz: déplacement de la station de départ

..Les Ecottis à Morgins: déplacement de la station d'arrivée.

Le nombre total d'installations en exploitation est passé de 635 à 627, dont 190 concessions fédérales.

Inventaire des installations de remontées mécaniques en exploitation

Inventaire des installations de remontées mécaniques en exploitation

Installations à concession fédérale	2005	2006
Funiculaires	5	5
Téléphériques	40	40
Télécabines	45	45
Télesièges à pinces fixes	62	59
Télesièges à pinces débrayables	38	41
Total concessions fédérales	190	190
Installations sans concession fédérale	2005	2006
Téléphériques	26	25
Ascenseurs inclinés	23	23
Téléskis	270	266
Minitéléskis / tapis roulants	126	123
Total sans concession fédérale	445	437
Total général	635	627

Gestion administrative et financière

Trafic régional

Financement

Pour l'offre de transport qu'ils commandent conjointement, la Confédération et le Canton indemnisent les entreprises pour leurs coûts non couverts planifiés, conformément à la loi fédérale sur les chemins de fer du 20.12.1957 (LCF) et à la loi cantonale sur les transports publics (LTP) du 28.09.1998.

Pour l'année 2006, les coûts non couverts pour l'ensemble du trafic régional cantonal s'élèvent à Fr. 119 millions.

Aides aux investissements

La part cantonale au financement des programmes d'investissements des compagnies de chemins de fer et des sociétés de téléphériques se monte à Fr. 21,8 millions en 2006. L'augmentation sensible d'investissement a été rendue nécessaire par l'adaptation du réseau ferroviaire régional à l'ouverture du tunnel de base du Lötschberg (notamment en ce qui concerne la société MGI SA).

Aviation et navigation

En application des dispositions de la LTP, le canton participe aux frais d'exploitation de l'aéroport régional de Sion. Pour l'année 2006, la participation est de Fr. 509'515.

Le déficit de la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN) est couvert par les 3 cantons riverains de Vaud, Genève et Valais; la quote-part valaisanne (6.53%) s'inscrit, pour l'année 2006, à hauteur de Fr. 306'755.

SERVICE DES ROUTES ET DES COURS D'EAU

Le Service des routes et des cours d'eau est en charge de l'accomplissement des tâches fixées dans le contrat politique passé par le Conseil d'Etat avec le Grand Conseil et dans le cadre du contrat d'exécution qui le lie avec le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement. Ses missions concernent la construction, l'exploitation et l'entretien des routes nationales (OP1) et cantonales (OP2), le projet de la 3^e correction du Rhône et

l'entretien du fleuve (OP3) ainsi que la protection contre les dangers géologiques et hydrologiques (OP4).

Décisions du Grand Conseil

- du 16 mars 2006 concernant la correction du tracé avec reconstruction du pont de Kupferboden sur la route principale suisse H19 Brig - Furkapass, tronçon: Grengiols Guldersand - Grengiols Bath, sur le territoire de la commune de Grengiols;
- du 10 mai 2006 concernant l'octroi de subventions pour l'aménagement de la Viège sur le territoire de la commune de Viège;
- du 11 octobre 2006 concernant la correction routière sur la route RC 62 Sion - Nendaz, traversée et sortie de Haute-Nendaz sur le territoire de la commune de Nendaz;
- du 11 octobre 2006 concernant les corrections routières sur la route RC 42 Vissoie - Saint-Luc - Chandolin à la sortie du village de Vissoie sur le territoire de la commune de Vissoie ainsi qu'à l'intérieur du village de Saint-Luc sur le territoire de la commune de Saint-Luc.

OP1 Construire, exploiter, maintenir et adapter le patrimoine autoroutier A9 + Simplon

Généralités

Sur le plan fédéral, l'OFROU a pris les décisions relatives à la nouvelle organisation des routes d'importance nationale dans le cadre de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2008 de la RPT-NFA. Le canton du Valais formera l'UT III, unité territoriale d'exploitation. Cette unité recouvre l'ensemble du canton jusqu'à la jonction de Bex-Nord. Elle est rattachée à la filiale de l'OFROU de Thoune. Le contrat d'exploitation des routes nationales de plaine A9 et de montagne A9-Simplon est en cours de préparation. Cette tâche sera confiée à la section logistique d'entretien du SRCE.

Construction

En 2006, les événements et les réalisations les plus marquants ont été les suivants :

La galerie pilote du tunnel de Viège (Schutterstollen) a été percée le 7 février 2006. Les ponts de Staldbach sur la Vispa ont été achevés en automne et la galerie de ventilation de Grosshüs, au portail Est du tunnel de Eyholz, a été excavée complètement à la fin janvier 2007. Les travaux de la galerie de ventilation de Chatzuhüs, à l'entrée Est du Tunnel de Viège, ont été reportés en 2007 suite à un recours contre l'adjudication. Les travaux de consolidation ont repris en automne sur les chantiers du Tunnel de Riedberg et de la Tranchée couverte de Tourtemagne, arrêtés d'urgence en raison de graves problèmes géologiques et géotechniques respectivement en août 2005 et en décembre 2005. Les travaux de construction de la jonction de Sierre-Est et de la T9 de Salquenen à la Souste se sont poursuivis normalement. L'ouverture est prévue pour l'automne 2007.

Suite aux changements des normes de sécurité pour les tunnels, les projets du contournement de Viège ont dû être remis à l'enquête publique en automne 2006. De même, les projets des galeries de Finges et des tunnels de la Souste et de l'Ermitage sont en cours d'adaptation technique, le tracé n'étant pas modifié.

Suite aux irrégularités constatées dans les paiements de Riedberg et divers chantiers des Routes nationales du Haut-Valais, une enquête généralisée a été conduite et les mesures administratives adéquates prises par le Conseil d'Etat. L'issue de la procédure pénale correspondante n'est pas connue à ce jour.

Entretien et coûts d'exploitation principaux

L'entretien courant (exploitation) des routes nationales (A9 de plaine et A9 Simplon) s'est déroulé sans difficulté particulière. Le service hivernal est ordinaire au niveau du déneigement mais toujours plus lourd au niveau du salage; a pu être bouclé sans avoir recours à des crédits supplémentaires. L'ensemble des activités d'entretien courant sur les routes nationales est subventionné à 91% par la Confédération.

La sécurité hivernale est assurée par les propres moyens du SRCE sur le réseau de plaine et avec le concours de quatre entreprises concessionnaires pour le Simplon.

Équipement

La valeur financière 2006 du parc d'entretien des RN s'élève à Fr. 16'912'080 pour 31 véhicules légers, 45 véhicules lourds, 38 lames à neige et 23 saieuses. Cette valeur financière sert, en plus de la gestion du parc, au calcul des investissements annuels nécessaires pour son renouvellement, selon un taux d'amortissement adapté à la durée de vie des véhicules et engins.

OP2 Compléter, améliorer, sécuriser et maintenir le réseau routier cantonal dans le respect des priorités définies par le Grand Conseil et des objectifs du développement durable

L'évolution du trafic lourd et l'accroissement périodique des dimensions de véhicules tels que les cars nécessitent annuellement un entretien régulier et d'importants travaux d'adaptations et d'améliorations locales afin de maintenir la qualité et la fonctionnalité du réseau routier cantonal. Les améliorations locales et les adaptations diverses entreprises en 2006 ont été réalisées dans le respect des objectifs prioritaires fixés, soit l'amélioration de la sécurité et de la fluidité du trafic, la sécurisation par rapport aux dangers naturels, le confort des usagers ainsi que la réduction des dangers et des nuisances pour les riverains.

Les démarches pour le classement des routes d'importance nationales se sont poursuivies dans le cadre général de l'élaboration en cours, par la Confédération, du plan sectoriel des transports respectivement des routes, qui intègrent les mesures liées à la nouvelle péréquation financière et répartition des tâches.

La réalisation des projets routiers a été poursuivie avec deux objectifs principaux: continuer les grands travaux de correction et de restructuration des chaussées, adapter localement le réseau en réalisant, surtout en intérieur de localité, des aménagements destinés à améliorer la sécurité des piétons et des écoliers ainsi qu'à modérer le trafic motorisé.

Bas-Valais

Les travaux les plus importants de correction et de restructuration de la chaussée ont concerné les intérieurs de Choëx et de Val-d'Illiez et le tronçon Martigny – Branson, sur lequel le nouveau pont sur le Rhône a pu être mis en service en décembre 2006.

Au niveau des routes principales suisses, le projet de la H144 (nouvelle route transchablaisienne) sur la partie valaisanne du tronçon Rennaz – Les Evouettes est exécutoire mais sa réalisation dépend de l'issue de la procédure sur sol vaudois. Le projet de route H21bo, déviation des Evouettes, est toujours en suspens et aucune décision ne sera prise par les offices fédéraux avant l'entrée en force du tronçon vaudois de la H144. Le projet de déviation de St-Gingolph a été réactualisé et l'autorité cantonale a mis à l'enquête une zone réservée afin de bloquer toute nouvelle construction durant la phase d'élaboration du projet. Sur la route du Grand-St-Bernard, les travaux se sont poursuivis entre Orsières et Liddes (correction du tronçon La Creuse – Fontaine-Dessous); la construction du pont de Laty a débuté et l'ouvrage sera mis en service à la fin 2007.

Valais central

En 2006, les investissements sur les routes cantonales ont essentiellement été concentrés sur l'achèvement des travaux de construction des galeries de protection contre les forces de la nature des Croisettes près de Vissoie (RC 40 Sierre – Vissoie – Ayer – Zinal) inaugurées le 14 novembre 2006. Le gros-œuvre des travaux de construction de la galerie de Savanne, entre les Haudères et Arolla (RC 54 Sion – Les Haudères – Arolla) est terminé et les remblayages sur l'ouvrage seront exécutés en 2007.

Les travaux de construction de la déviation sud de Bramois, sur la RC 53 Bramois – St-Martin – La Crête, ont débuté à fin mai 2006. A Savièse et au carrefour de l'aéroport sur la transversale Ouest de Sion, les projets de giratoires sont approuvés et leur prochaine réalisation améliorera à ces endroits la sécurité du trafic et des usagers. Un effort particulier a été entrepris pour corriger les lacets de Vaas, sur la RC 50 Granges - Lens; ce projet de correction est lié à la future mise en exploitation de la décharge surveillée pour les matériaux d'excavation des communes de Sierre-Région. En outre, d'importants travaux d'urgence ont été entrepris suite à des ruptures sou-

daines et ponctuelles de talus soutenant des chaussées; à l'exemple de la route entre Vissoie et St-Luc et d'un tronçon entre Trogne et Eison, ces stabilisations et remises en état, entreprises tout en maintenant une voie de circulation, ont nécessité de gros investissements. La maintenance et l'adaptation des ouvrages d'art demeurent une des priorités de la section et les travaux correspondants sont entrepris en fonction des disponibilités financières allouées et des priorités techniques. La mise en conformité des ouvrages d'art situés sur les axes prioritaires et devant être adaptés aux nouvelles charges de trafic s'est poursuivie: l'année 2006 a vu l'achèvement des travaux de réfection du pont de Beuson sur la RC 62 Sion-Nendaz et du pont de Mottec sur la Navizence, sur la RC 40 Sierre – Vissoie – Ayer – Zinal. La sécurité globale des utilisateurs de la voie publique demeure un objectif prioritaire. Les traversées de localités ont ainsi fait l'objet en 2006 de nombreuses améliorations visant à sécuriser le cheminement des piétons et à modérer, dans la mesure du possible, la vitesse du trafic. Les réalisations les plus marquantes se situent à l'intérieur de Basse-Nendaz, à la sortie de Drône (Savièse) ou encore à St-Martin. Par ailleurs, de nombreux projets ont été étudiés et approuvés en 2006 pour faire l'objet de réalisations dès 2007; il s'agit en particulier de la traversée de Haute-Nendaz sur la RC 62 Sion – Nendaz, de la sortie de Vissoie en direction de St-Luc et du lacet des Fougères à St-Luc, sur la RC 42 Vissoie – St-Luc – Chandolin.

Haut-Valais

Au terme de 15 mois de travaux, le percement du tunnel principal de Stäggitschugge a eu lieu le 5 septembre 2006, laissant la place aux travaux de bétonnage et d'aménagement; le gros-œuvre des centraux d'exploitation Nord et Sud sera réalisé en 2007; les travaux de construction du nouvel accès à Kalpetran et du pont commun routier et ferroviaire franchissant la Vispa sont terminés. Le percement du tunnel Getwing, sur le tronçon de la route de liaison Niedergampel – Bratsch, a été achevé le 18 avril 2006 et le tunnel ainsi que la construction du lot 2 de travaux routiers ont été complètement achevés à fin 2006; le lot 3 sera pour sa part exécuté en 2007 et 2008. Sur la route St. Niklaus – Grächen, l'achèvement de l'ouvrage en encorbellement de Riedacher a permis de rendre à la circulation un nouveau tronçon aménagé.

Les travaux d'agrandissement du passage Rittigraben, sur la route principale H213 Illas – Täsch, ont été terminés, ce qui évitera des fermetures de la route en cas de laves torrentielles. Sur la route Fürgangen – Bellwald, le passage à niveau surveillé à Fürgangen a été sécurisé par l'installation de barrières, éliminant ainsi un grand risque d'accident.

Plusieurs ouvrages d'art ont été renforcés et remis en état afin de satisfaire aux exigences accrues du trafic des poids lourds: Rufiacher (NG 33), Gruebbachbrücke (NG 183), Wilerbachbrücke (NG 24), Brücke Zen Schmieden (NG 805). A Eisten, sur la H212 Visp – Saas-Grund, la construction du Bodenbrücke a débuté.

Sur le tronçon entre Ausserbinn et Gremgiols, l'aménagement de la première étape de la route cyclable No1 a été achevé; une attention toute particulière a été portée, par l'intégration de murs en pierres sèches et de barrières en bois, à un aménagement respectueux de l'environnement.

Activités connexes

- Participation à des commissions, groupes de travail et groupes d'experts au niveau cantonal et fédéral:
- Commission 7.05 de la VSS traitant de l'entretien des routes.
- Groupes mandatés par l'OFROU/Office fédéral des routes et l'OFEG/Office fédéral des eaux et de la géologie.
- Commissions d'élaboration de normes, directives et règlements de la SIA/Société suisse des ingénieurs et architectes.
- Commissions de l'UPSR/Union des professionnels suisses de la route et de MISTRA/Système d'information pour la gestion de l'entretien (OFROU).
- Commissions de recherches suisses dans les domaines des ouvrages d'art (AGB) et de la route.
- Commission cantonale de la signalisation routière.
- Groupes de travail 'Mistra-Chaussée - PMS (Valais est canton-pilote), 'Transport et gestion du trafic' du Forum de l'Air.
- Groupes de travail de 'l'Espace Mittelland'.

- Commission de travail permanente DTEE – AVMC (Association valaisanne des mandataires de la construction).
- Direction de la commission mixte Etat du Valais / Association valaisanne des entrepreneurs (AVE) pour les variations économiques applicables aux travaux de génie civil, bâtiment et galerie.
- Séances de coordination avec la commission technique et les responsables de l'AVE respectivement de Construction/Valais.
- Commission 'Elaboration du concept' et comité de gestion pour l'indemnisation, à partir d'un fonds spécial créé à cet effet par l'Association suisse des assurances, le Canton, la commune de Leytron et la Chaîne du Bonheur, des dégâts aux bâtiments de Montagnon et de Produit suite à la réactivation du glissement de Montagnon.

Autres prestations :

- Direction des études de projets routiers et de modérations de trafic, suivi des procédures de mise à l'enquête et d'homologation, préparation des messages et des décisions soumises au Grand Conseil.
- Poursuite de l'établissement du programme pluriannuel des essais routiers au niveau du bruit selon l'Ordonnance pour la Protection du Bruit (OPB), estimations des coûts, gestion des mandats, suivi technique des réalisations.
- Recensements annuels du trafic sur les axes routiers transalpins du Gd-St-Bernard et du Simplon en collaboration avec la police cantonale. Gestion des compteurs permanents fixes sur le réseau des routes cantonales pour la définition des valeurs du Trafic Journalier Moyen annuel (TJM/24h), du trafic d'été et du trafic de pointe – Etablissement d'un plan de charge cantonal – Mise à jour de la carte 2006 des routes de grand transit selon OCR.
- Poursuite de l'établissement des cartes de restriction de tonnage sur les routes cantonales, intégrant les nouvelles demandes des transporteurs et les résultats les plus récents des contrôles de la capacité portante des ouvrages d'art.
- Etablissement de plus de 900 préavis pour les demandes d'autorisation de construire, d'homologation de routes communales, de lignes aériennes et d'aménagements hydroélectriques ainsi que de plans de zones et RCC. - Développement d'un programme informatique pour la gestion des préavis – Contrôles des dossiers de signalisation pour les itinéraires cyclables et VTT et établissement des préavis.
- Modifications de tracé du réseau routier cyclable cantonal, relevé et adaptation de la signalisation, mise à jour de la signalisation dans la base de données.
- Elaboration et mise en service du site Internet du SRCE.
- Mise à jour de la banque de données et de la carte du réseau des routes cantonales (Strada).
- Poursuite des études pour l'établissement du réseau d'installation de la pesée dynamique des véhicules en mouvement (WIM), en coordination avec la police cantonale et l'OFROU.
- Etablissement d'un programme d'assurance de la qualité pour les bétons en Valais (PAQ).
- Planification de la mise en oeuvre du programme de gestion des engagements financiers du service (MAGE) sur la plateforme SAP.
- Surveillance périodique et inspection des ouvrages; expertises et inspections spéciales; planification des études et des travaux de réfection ou d'entretien spécialisé. - Développement, mise à jour et exploitation de la banque de données des ouvrages d'art.
- Vérifications pour l'autorisation de transports exceptionnels sur les routes cantonales, directives pour leur déroulement et, le cas échéant, pour leur accompagnement, délivrance des autorisations - Développement du programme informatique de contrôle - Mise en service de l'application internet pour la requête et la délivrance des autorisations.
- Poursuite du programme de classement et déclassé de routes et de chemins cantonaux.
- Paiements des expropriations effectuées pour les besoins de routes cantonales; établissements des données pour les mutations au registre foncier.
- Participation aux procédures de consultation fédérales et cantonales.
- Contacts réguliers avec les Ecoles Polytechniques Fédérales et les Hautes Ecoles Spécialisées.

Logistique d'entretien

Aperçus des coûts d'exploitation principaux

Les coûts d'exploitation par km, portés en comparaison avec les valeurs moyennes suisses (indices d'exploitation), sont mentionnés dans un tableau se trouvant sur www.vs.ch.

Equipement et gestion des stocks

L'inventaire du parc des véhicules, engins et machines de l'entretien du SRCE, est mis à jour annuellement. La valeur financière 2006 du parc d'entretien des RN s'élève à Fr. 25'009'848 pour 132 véhicules légers, 54 véhicules lourds, 207 lames à neige et 124 saeuses. Cette valeur financière sert, en plus de la gestion du parc, au calcul des investissements annuels nécessaires pour son renouvellement.

Une gestion informatisée (via SAP), introduite avec succès en 2004 pour une gestion des stocks aux Ronquoz, a été complétée en 2006 pour la gestion des carburants, du sel et du matériel de signalisation.

Matériaux

En 2006, 12'416 tonnes de sel (4'984 to dans le Haut-Valais, 3'582 to dans le Valais central et 3'850 to dans le Bas-Valais) ont été épanchées sur l'ensemble du réseau routier cantonal valaisan par la Section logistique d'entretien et par une centaine d'entreprises concessionnaires privées.

Signalisation

La Section logistique d'entretien gère l'ensemble de la signalisation routière (signalisation verticale et marquage routier) avec le concours des communes et des entreprises privées. En 2006, 17 entreprises ont réalisé pour Fr. 636'574 de travaux de marquage: Haut-Valais=Fr. 140'319 (par 5 entreprises), Valais-Central=Fr. 212'981 (par 4 entreprises), Bas-Valais=Fr. 283'274 (par 8 entreprises). Le SRCE a effectué par ses propres moyens le marquage de 454 km de lignes d'axe et de 466 km de lignes de bordure. Des travaux de marquage routier pour Fr. 182'824 ont été réalisés à l'intérieur des localités dont le 50% est à la charge des communes. Sur l'axe du Simplon N9, des travaux de marquage ont été réalisés pour Fr. 94'908.

Electricité

Cette cellule regroupe l'exploitation, l'entretien et la réparation des équipements électriques et électroniques utilisés sur les routes nationales et cantonales. Sur l'ensemble du canton, ce sont plus de 33 km de tunnels qui sont ouverts au trafic et entretenus par les électriciens de la cellule afin de garantir une bonne sécurité des usagers routiers. Des contrôles de nuit, effectués à intervalles réguliers, ont mis en évidence plus de 580 défauts sur la signalisation lumineuse des routes cantonales. Les dommages à la signalisation lumineuse (accidents ou vandalisme) ont nécessité des travaux pour un montant de Fr. 70'000 qui ont été facturés aux assurances RC.

Sécurité

Un accent particulier a été mis en 2006 sur la formation: 21 personnes ont reçu le permis de cariste au terme d'une formation interne et des cadres du service ont suivi 13 jours de formation externe. Près de 260 collaborateurs du service, exposés au bruit, ont pu faire contrôler par la SUVA leur acuité auditive. Des campagnes d'information sur les dangers biologiques guettant le personnel travaillant à l'extérieur ont été mises sur pied.

Commission cantonale de signalisation routière (CCSR)

En 2006, la CCSR a siégé 46 fois et a traité 1'404 dossiers. Les émolements encaissés se montent à Fr. 85'820. 118 préavis favorables, dont 30 délivrés sous conditions, et 11 préavis négatifs ont été transmis à la CCC ainsi qu'aux administrations communales. Un cinquième assainissement de la signalisation routière cantonale a été effectué par le renouvellement de plus de 1'685 signaux usagés. Le cadastre des restrictions de tonnage pour les poids lourds, pour les sections du Valais central et du Bas-Valais, a été publié dans l'édition

du Bulletin officiel du 22 septembre 2006 et approuvé en séance du 8 novembre 2006. La signalisation y relative est entièrement posée et relevée. Le programme 'Routivision' est opérationnel: 430 kilomètres de routes ont été filmés dans les deux sens par 'Via-Pix' et 36 axes STRADA sont actuellement mis à disposition des ayant-droit sur le service Intranet du SRCE.

OP3 Réaménager le Rhône afin de garantir la sécurité des personnes et des biens dans le cadre du développement durable

Organisation

Le Conseil de pilotage du projet de 3^e correction du Rhône (COPIL-R3) s'est réuni à 6 reprises; il a notamment préavisé l'adoption par le Conseil d'Etat du plan sectoriel et de la fiche F.9/3 du plan directeur cantonal. Toutes les Commissions Régionales de Pilotage (COREPIL) ont été constituées sous la responsabilité des communes, à l'exception du secteur Brig-Goms pour lequel une organisation simplifiée est prévue.

Suite à l'adoption du plan sectoriel, un groupe de travail a été constitué par le Conseil d'Etat le 30 août 2006 afin d'analyser la question de l'octroi des autorisations de construire dans les périmètres de danger élevé du Rhône et d'effectuer des propositions au Conseil d'Etat pour la mi-2007.

Financement

Le projet Rhône n'est pas concerné par la RPT et doit faire l'objet en 2007 d'un crédit spécifique, proposé par le Conseil fédéral et voté par les Chambres fédérales. L'Office fédéral de l'environnement, dans sa déclaration d'intention du 13 juillet 2006, a garanti qu'il n'y aura aucune détérioration du financement par rapport à la situation actuelle.

Travaux et études

Les études lancées ou poursuivies en 2006 concernent d'une part les mesures prioritaires de Chippis, Sion, Fully et Viège (dossier mis à l'enquête en juin 2006, approuvé par le Conseil d'Etat, préavisé favorablement par la commission thématique du Grand Conseil et qui sera traité par le Grand Conseil en février 2007), d'autre part le Plan d'aménagement (PA-R3) ainsi que la gestion des débits, le charriage, la nappe phréatique, la pédologie, les données géométriques, les bases de dangers et nature, le réseau écologique cantonal ou encore les améliorations foncières intégrales.

Communication

Les bulletins d'information tous ménages rhone.vs no 10 et 11 ont été distribués en juin et décembre 2006.

OP4 Contribuer à la protection des personnes et des biens contre les dangers géologiques et hydrologiques en collaboration avec les communes et les tiers

Protection contre les dangers hydrologiques

Le canton a poursuivi sa démarche de protection contre les crues qui comprend les mesures d'aménagement du territoire, l'entretien des cours d'eau, les aménagements de protection et de renaturation des cours d'eau ainsi que les systèmes d'aide à la décision en cas de crise. Les réalisations concrètes sont l'oeuvre des communes propriétaires des cours d'eau, sous la surveillance et avec l'appui technique et financier du canton. Le canton fixe depuis 2005 comme priorité l'établissement de plans d'alarmes eau qui ont l'avantage d'être rapidement mis en place et à moindres frais.

L'année 2006 a été marquée en Valais par différentes intempéries en juillet, août et septembre. Le cas le plus important a concerné le torrent du Durnand, où une lave torrentielle a obstrué les voies du chemin de fer et un accident ferroviaire grave a été évité de justesse. Le montant total des intempéries dépasse 6 millions de francs. Dix alertes météorologiques ont été reçues et traitées en 2006, annonces de chutes de neige et de forts vents non comprises.

Les responsables de la cellule CERISE (cellule scientifique de crise)

ont assuré, comme chaque été, le suivi régulier des grandeurs hydrométéorologiques et des niveaux des retenues hydroélectriques du canton (Grande Dixence, Mauvoisin, Emosson, Mattmark). Le système de prévision des apports dans la retenue de Mattmark a également été activé durant l'automne, comme chaque année depuis 1998.

Le système MINERVE, visant à prévenir les inondations dues aux grandes rivières et au Rhône par un système de prévision hydrométéorologique et de contribution à la gestion des crues par les retenues hydroélectriques, a été mis en application pour la première fois lors de l'alerte météorologique du 13 septembre 2006. L'étude IFKIS-Hydro, qui doit permettre la mise en place d'un réseau d'observation des phénomènes hydrologiques sur les petits bassins versants, s'est poursuivie sur les sites de Bagnes, Orsières, Leukerbad et Lötschental.

Cours d'eau latéraux

D'entente avec les communes propriétaires, le SRCE s'est consacré à la poursuite des études prioritaires et à l'accompagnement des différents travaux sur des cours d'eau. Ainsi, 17 études de cartes de dangers, concernant 43 communes, ont été à l'étude en 2006 et six d'entre elles, concernant quatorze communes, ont pu être achevées. A l'heure actuelle, 65 communes disposent d'une carte des dangers eau en Valais. Quatorze études de bases (prévisions, gestion du charriage, etc.) ainsi que six plans d'alarmes communaux étaient par ailleurs en cours en 2006.

Protection contre les dangers géologiques

60 cartes communales de danger géologique (chutes de pierres, glissements, coulées boueuses) ont été validées sur la base des critères fixés par le géologue cantonal. Avec l'aide du Centre de compétence en géomatique et la contribution financière de la section dangers naturels du SFP, le système d'information géographique destiné à héberger les cartes de danger géologique (SIRS-DAGEO) est construit à 80%. Actuellement, 380 études de danger ont été implémentées dans la banque de données BD-GEO dont un tiers a été digitalisé dans le SIRS. Parmi celles-ci, 90 ont été validées sur la base des critères fixés par le géologue cantonal.

Le géologue cantonal et ses collaborateurs ont procédé en 2006 à une dizaine d'interventions routières sur le réseau routier. A chaque fois, les routes ont pu être rouvertes après sécurisation des falaises et mise en place temporaire du système de surveillance GUARDAVAL. Les interventions concernant les chutes de pierres ont toujours lieu durant les 2 à 3 jours de forts changements de température en début et fin de l'hiver.

En ce qui concerne la prise en compte du risque sismique pour le bâti, 600 dossiers de construction ont été préavisés. Actuellement, plus d'une vingtaine d'ingénieurs sont aptes à effectuer les expertises nécessaires grâce aux cours de formation dispensés depuis 2003. L'exposition «Le Valais bouge», organisée par le CREALP dans le cadre de la Foire du Valais et sous le haut patronage du canton, a remporté un très grand succès; à cette occasion, plus de 30'000 personnes ont visité l'exposition durant 8 jours et la moitié d'entre elles a pu y tester l'effet d'une secousse sismique de magnitude 6 sur l'échelle Richter.

SERVICE DES BATIMENTS, MONUMENTS ET ARCHEOLOGIE

OP 1 Assurer l'adaptation et l'entretien du parc immobilier de l'Etat

GP 11: Etudes et expertises

Dans ce domaine d'activités, le Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA) est à disposition des services du canton, des communes et des tiers surtout en tant qu'organe de consultation et de conseil.

Bâtiments appartenant à l'Etat

Dans le cadre des études des bâtiments de service, le projet d'abri souterrain de protection des biens culturels, servant de dépôt de livres pour la médiathèque (Pratiferi Sion), a pu être présenté au Grand Conseil. Celui-ci a approuvé un crédit d'engagement de Fr. 6'265'000 le 7 juin 2006.

Dans le domaine scolaire, le Grand Conseil a accepté le 14 septembre 2006 un crédit d'engagement de Frs. 12'584'000 pour le projet d'extension lié aux besoins de l'école professionnelle de Viège (nouvelle construction pour les branches spécialisées et adaptations des bâtiments de 1963 et 1977), ainsi qu'un crédit de Fr. 15'411'000 pour l'achat et la transformation de l'école primaire de la Planta dans le cadre de la réorganisation du collège de la Planta le 7 juin 2006.

Bâtiments subventionnés et expertises

Si, en 2006, les propositions de nouvelles constructions ont temporairement stagné, avec un seul mandat d'étude pour l'extension de l'école de Vérossaz, plusieurs études et mises au concours sont en préparation pour 2007. De nombreux objets sont à l'étude ou déjà en construction: la nouvelle construction de l'école primaire et salle de gymnastique de Grengiols, la transformation du cycle d'orientation de Naters, la transformation et l'aménagement de la salle de gymnastique de St-Niklaus, l'amélioration du cycle d'orientation de Steg, le centre sportif de Grône, la transformation de l'école primaire avec nouvelle construction des salles de gymnastique de Flänthey/Lens, la transformation de l'école primaire de Corin/Sierre, l'extension des salles de gymnastique de Charrat, la transformation et surélévation du bâtiment Crocs à Monthey, la transformation du bâtiment scolaire et construction d'une salle de gymnastique à Val-d'Illiez, ainsi que la nouvelle construction de l'école primaire de St-Gingolph. Les grands objets suivants ont pu être mis en exploitation: la dernière étape de restauration du complexe scolaire de Stalden, la transformation et la nouvelle construction de l'école primaire de Verbier-Village.

Dans le cadre des bâtiments sociaux, le SBMA a organisé le mandat d'étude pour l'agrandissement du home médico-social de St-Niklaus et la mise au concours de la nouvelle construction d'un home à Vernayaz. De nombreux projets sont en préparation et seront mis à l'enquête publique sous forme d'études ou de concours. La quatrième étape de réfection du home de soins pour personnes âgées de Fiesch, le home pour handicapés Tanja de Bitsch, la nouvelle construction de l'établissement médico-social de Brigue, la transformation du home pour handicapés Insieme de Brigue, les extensions des établissements médico-sociaux de Zermatt et Saas-Grund, l'assainissement du Paulusheim de Viège, l'intégration d'une crèche enfantine dans le home pour personnes âgées de Chalais, le rehaussement du home St-Joseph de Sierre, la réfection des homes de Basse-Nendaz, des Glariers et St-François à Sion ainsi qu'une extension à Chamoson sont à l'étude ou en construction. La nouvelle réalisation du home St. Michael de Naters avec 70 lits a été mise en exploitation.

GP 12: Constructions

Bâtiments de service

Depuis le début de l'année 2007, un nouvel hall d'entrée et de réception sert le Palais du gouvernement. Une nouvelle salle de conférence a été créée à la rue de Conthey. La rénovation du bâtiment principal de la médiathèque, à la rue des Vergers à Sion, a pu être achevée. Dans le futur, le bâtiment de l'"ancienne Chancellerie" sera affecté aux musées: la première étape de la rénovation extérieure a pris fin en 2006. Le bâtiment Ulrich-Fruits a été acheté pour servir de dépôt aux musées et à l'archéologie.

Bâtiments d'enseignement

Suite à l'attribution du label «Swisski-Akademie» au collège Spiritus Sanctus de Brigue, la nouvelle construction pour ce centre des sports de neige a pu débuter. L'achat de l'ancienne école primaire de la Planta permettra un important regroupement nécessaire au bon fonctionnement du lycée-collège de la Planta; la prise de possession définitive et le début des transformations sont prévus dès juillet 2007. Avec l'achèvement des travaux de l'école supérieure de commerce de Monthey, inaugurée le 18 novembre 2006, des conditions normales d'enseignement y règnent à nouveau. Une première

étape permettra la construction à Viège d'un bâtiment d'enseignement pour la formation spécialisée des apprentis. La construction d'ateliers pour les électriciens et d'autres professions techniques suivra. Les études en vue de la réalisation des salles de gymnastique des écoles professionnelles de Brigue, Viège, Sion et Martigny ont été amorcées en 2006, afin de pouvoir déposer les dossiers avant fin 2007 pour être mis au bénéfice de subventions fédérales.

Etablissements

Relevons les transformations de l'école d'agriculture à Châteauneuf avec le début des transformations de l'«Ancienne Cave» ainsi que la réfection du centre agricole du Haut-Valais à Viège. D'importantes interventions ont également eu lieu au centre médico-éducatif «La Castalie» à Monthey (nouvelles cuisines). Des investissements ont été consentis pour les ateliers (nouvelle scierie) et la construction de nouvelles cellules d'arrêt à Crêtelongue. La salle de gymnastique pour la Maison d'éducation au travail (MET) de Pramont a également été assainie.

GP 13: Entretien et aménagement des immeubles

Le budget d'entretien 2006 a été entièrement utilisé. 62% des moyens mis à disposition pour l'entretien des bâtiments ont pu être affectés à des améliorations de la valeur de nos bâtiments. La perte de valeur de nos immeubles a ainsi pu être contenue à 1%. L'indice Schröder (rapport entre la valeur actuelle et la valeur à neuf) passe ainsi de 78% (2005) à 77% (2006). L'augmentation progressive des moyens financiers accordés doit permettre d'enrayer partiellement ce processus de perte.

GP 14: Gestion immobilière

Toutes les missions assignées en 2006 à la section «gérance des immeubles et conciergerie» ont été menées à terme dans les délais impartis.

Une gestion attentive des crédits a permis de financer l'achat de 970'314 litres d'huile de chauffage pour un coût total de Fr. 712'525.

OP2 Assurer la connaissance et la conservation du patrimoine bâti et archéologique

GP 21: Gestion du patrimoine

551 dossiers de construction ont été préavisés par la sous-commission des sites et des monuments historiques, dont 474 à l'intention de la CCC.

Le canton a accordé pour Fr. 1'118'574 de subventions (54% Haut-Valais, 26% Valais central, 20% Bas-Valais) répartis sur 92 objets au titre de la protection des sites et des monuments. De plus, Fr. 1'491'650 ont été accordés pour Valère. Il convient de relever la participation à hauteur de Fr. 800'000 de la Loterie romande au crédit général de restauration des monuments.

La Confédération a accordé des subventions pour Fr. 1'481'548, dont Fr. 277'612 en faveur de la restauration de Valère et Fr. 220'431 pour les investigations archéologiques dans le site du Martolet, à l'abbaye de St-Maurice. D'importantes découvertes ont été faites lors des fouilles effectuées à Sion, place des Remparts, avec la participation (200'000.-) de la loterie romande.

Les informations détaillées concernant les monuments historiques suivis par le canton, la protection des biens culturels, les conférences et manifestations, les inventaires à mener et les études en cours, la vue d'ensemble des découvertes archéologiques principales ainsi que l'élaboration relative aux fouilles figurent sous www.vs.ch.

SERVICE DES FORÊTS ET DU PAYSAGE

Généralités

Le Conseil d'Etat a approuvé le 8 mars 2006 la restructuration du Service des forêts et du paysage avec une mise en oeuvre progres-

sive dès le 1^{er} juillet 2006. Les neuf arrondissements ont été remplacés par trois arrondissements, correspondant aux grandes régions du canton: Bas-Valais (siège à Martigny), Valais Central (à Bramois/Sion) et Haut-Valais (à Brigue).

Dans chaque région, les collaborateurs se sont spécialisés dans un domaine d'activité: gestion forestière, conservation des forêts, dangers naturels et protection de la nature et du paysage.

OP1 Protéger, conserver et gérer la forêt

GP 12 Gestion des forêts

Sylviculture en forêt à fonction de protection

Les propriétaires de forêts ont investi au total 12,4 millions de francs dans leurs forêts de protection, ce qui représente une diminution de 2 % par rapport à 2005. Le canton a octroyé une aide financière de 10% de ces coûts, et la Confédération de 65%.

Sylviculture en forêt sans fonction de protection
Des travaux pour 1,8 million de francs ont été réalisés dans les forêts sans fonction de protection. De ce montant, Fr. 376'000 ont servi aux interventions dans des réserves forestières (réserves forestières avec interventions particulières comme par exemple les pâturages boisés ou les associations végétales rares). Les aides cantonales et fédérales ont respectivement représenté 21% et 48% du montant des travaux.

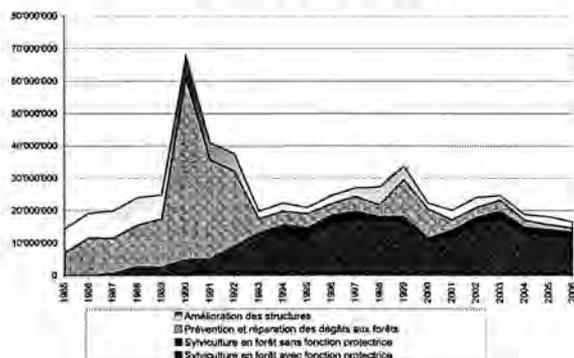
Prévention et réparation des dégâts

Les dégâts dus au bostryche sont restés à un niveau élevé dans le Chablais et normal dans le reste du canton.

Versements 2006

	Waldbauprojekte in Wäldern ohne Schutzfunktion			Waldbauprojekte in Schutzwäldern			Waldschäden			Strukturverbesserungen			Total		
	Mio.	%	%	Mio.	%	%	Mio.	%	%	Mio.	%	%	Mio.	%	%
Totalarbeiten	1.80	100	10	12.39	100	72	1.24	100	7	1.91	100	11	17.34	100	100
Subvention CH	0.86	48		8.08	65		0.61	49		0.94	49		10.49	60	
Subvention VS	0.38	21		1.26	10		0.32	25		0.41	21		2.37	14	

Total des travaux forestiers 1985 - 2006



GP11 Conservation des forêts Autorisations forestières

En 2006, 35 défrichements ont été autorisés. Ils portent sur une surface de 54'034 m² (2005: 36 demandes, 50'020 m²). 19 autorisations pour des exploitations préjudiciables (servitudes forestières) ont été accordées (2005: 17).

Procédures pénales

En 2006, 15 décisions pénales (2005: 8) ont été prononcées concernant essentiellement des contraventions (coupes, exploitations pré-

judiciaires, etc.). Ces décisions représentaient 13 mandats de répression (décisions sans consultation) et 2 décisions sur réclamation. Cinq dénonciations pour délits (défrichements) ont été déposées par le service auprès du juge d'instruction pénale.

Amélioration des structures

En 2006, 1,9 million de francs ont été investis au total dans les améliorations de structures forestières. Les coûts pour la construction de nouveaux centres forestiers s'élevaient à Fr. 945'000, la construction de routes forestières et de places à bois a coûté Fr. 965'000. Les subventions du canton s'élevaient à 21%, celles de la Confédération à 49%.

Engagements du Canton

	nombre de projets ouverts au 31.12.06	solde du crédit engagé au 31.12.06	solde du crédit engagé au 31.12.2005
projets sylvicoles			
- en forêt sans fonction de protection	38	1.756 Mio. Fr.	2.224 Mio. Fr.
- en forêt à fonction de protection	122	4.148 Mio. Fr.	5.475 Mio. Fr.
amélioration des structures	21	0.685 Mio. Fr.	0.485 Mio. Fr.

judiciaires, etc.). Ces décisions représentaient 13 mandats de répression (décisions sans consultation) et 2 décisions sur réclamation. Cinq dénonciations pour délits (défrichements) ont été déposées par le service auprès du juge d'instruction pénale.

Protection forestière

16 certificats phytosanitaires du type NIMP 15 pour éviter la dissémination de parasites du bois dans des emballages en bois destinés à l'exportation ont été attribués (2005: 23).

Constatation forestière

En 2006, le Conseil d'Etat a homologué les plans de constatation des forêts au contact des zones à bâtir pour 13 communes (2005: 11): Salgesch, Zeneggen, Venthône, Zwischbergen, Oberwald (modification), Steg, Dorénaz, Evolène, Nendaz, Blitzingen, Riddes (modification), Reckingen et Sierre. Actuellement, 110 communes possèdent des cadastres forestiers homologués. La constatation des forêts délimite définitivement les forêts en relation avec les zones à bâtir; elle est reportée dans les plans d'affectation des zones. Pour 16 communes (2005: 19), la délimitation forestière a été effectuée dans le périmètre des surfaces agricoles utiles (projet SAU). Actuellement, 35 communes possèdent cette délimitation entre forêts et surfaces agricoles utiles.

Planification forestière

En 2005, plusieurs études ont été réalisées dans le cadre de la planification forestière. Les concepts forêt-gibier dans les régions Goms - Oestlich Raron, Entremont-Vallée du Trient et Chablais ont été finalisés. De plus, les résultats du concept forêt-gibier de la région Simplon-Vispertäler-Schattenberge ont été discutés. Les plans forestiers régionaux de Goms, Orsières et Bagnes sont presque achevés. Les concepts d'incendie dans les forêts Leuk et Brig-Glis sont en cours d'étude. Les résultats du mandat de recherches «Pin en Valais» du WSL ont été présentés au public en 2006; le mandat de recherches «Incendie Leuk» du WSL est en cours. Enfin, le mandat «Biodiversité en forêt» est achevé.

Le groupe de travail effor2, constitué au niveau cantonal en 2005 et comprenant des représentants du service des forêts, prépare les bases nécessaires à la modification de la politique forestière de subventionnement prévue en 2008; plusieurs bureaux ont été mandatés à cette fin (planification sylvicole des forêts protectrices).

Préavis

Le service a établi 816 préavis pour diverses demandes (2005: 877), dont 530 préavis concernent des demandes de constructions (2005: 545).

OP3 Dangers naturels

La période du 30 décembre 2005 au 5 janvier 2006 a été marquée par une augmentation du danger d'avalanches en raison de la neige fraîche, suivi par un réchauffement sensible de quelque 15 degrés en l'espace de 12 heures. L'apport principal en neige, surtout dans la partie sud du canton, a eu lieu lors de la situation intensive de barrage météorologique sur le versant sud des Alpes, de la nuit du samedi au dimanche 19 février 2006. Quelques vallées latérales, Goms, Simplon et Zermatt ont été fermées du 19 au 23 février 2006; il y a eu six accidents tragiques avec issue mortelle en Suisse, dont 3 en Valais.

La deuxième grande période de chutes de neige a eu lieu du 3 au 9 mars 2006 avec 3 accidents tragiques d'avalanches en Suisse, dont 1 en Valais. La troisième période importante à relever est celle du 10 au 16 mars avec de nombreuses avalanches mouillées jusqu'en basse altitude; en Valais, il faut noter l'avalanche de la Chaumény, à St-Gingolph, qui s'est arrêtée à 100 mètres de la route internationale.

L'été 2006 a été marqué par les violents orages entre le 20 et 25 juillet. Ces mêmes orages ont engendré la formation de plusieurs lacs glaciaires qui ont nécessité des vols d'observation et un suivi des chargés de sécurité locaux et régionaux.

Les données sur les hauteurs de neige cumulées sont disponibles sur www.vs.ch.

GP 31 Mesures préventives

Ce programme comprend la mise en place et la gestion du réseau des stations nivo-météos automatiques, l'établissement des cartes de danger d'avalanches et d'instabilités de terrain, les services régionaux de sécurité hivernale, les mesures urgentes d'interventions lors de chutes de pierres et d'éboulements ainsi que les installations d'alerte et d'alarme (avalanches et laves torrentielles).

En 2006, cette liste a été complétée avec les études «Korridorpla-

nung»: il s'agit d'études globales sur un axe routier, comprenant l'inventaire exhaustif des dangers naturels et des problèmes de circulation. Elles ont pour but de fixer des priorités d'intervention et de déterminer les synergies possibles. Ces études réalisées en étroite collaboration avec le Service des routes et des cours d'eau sont en cours de finalisation dans les vallées de Saas, d'Anniviers et d'Entremont.

Le montant prévu en 2006 pour les mesures préventives était de 2,1 millions de francs. En raison de la réduction des moyens financiers fédéraux, les travaux prévus n'ont été que partiellement réalisés et seul un million de francs a été consacré à cette rubrique.

Le réseau cantonal des stations nivo-météorologiques automatiques est terminé. Les frais annuels d'entretien du réseau cantonal, y compris les transports, pour le maintien et le renouvellement des capteurs endommagés se montent à Fr. 310'000.

Différents cours de formation ont été suivis en 2006, à Davos, par les responsables des services de sécurité hivernale et quelques inspecteurs forestiers d'arrondissement.

Les cartes de danger d'avalanches ont été révisées dans 10 communes: Obergesteln, Eisten, Ferden, Blatten, Turtmann, Wiler, Chandolin, Bovernier, Dorénaz et Bagnes. Des cartes de danger d'instabilités de terrain ont été élaborées et complétées dans 13 communes: Bratsch, Brig-Glis, Mund, Grafschaft, Guttet-Feschel, Mörel, Evolène, Lens, Saillon, Salins, Mollens, Chamoson et St-Gingolph.

GP 32 Construction d'ouvrages

20 nouveaux projets de défense contre les dangers naturels, devisés à 14,6 millions de francs, ont été approuvés par les instances cantonales et fédérales.

En raison des mesures d'économie fédérales, l'OFEV a maintenu la réduction des crédits forestiers en matière sécurité de la population et des biens contre les catastrophes et les dangers naturels. La réduction des moyens fédéraux pour le Valais est d'environ 10% par rapport à la moyenne des cinq dernières années (Fr. 13.9 mios). Le contingent fédéral attribué au canton du Valais n'était que de Fr. 12.3 mios en 2006. Les versements fédéraux ont finalement atteint Fr. 13,3 mios grâce à la redistribution des soldes de crédit en fin d'année.

OP 2 Protéger et mettre en valeur les espaces naturels

Généralités

- Le 8 mars 2006, le Conseil d'Etat a décidé de mettre sous protection le bas-marais d'importance nationale «Les Esserts» à Verbier, commune de Bagnes.
- Un livre sur Montorge, zone de protection de la nature, a été publié dans la série «Les richesses de la nature en Valais», avec le soutien du Département.
- Vu les restrictions budgétaires, seuls quelques nouveaux contrats d'exploitation ont pu être conclus en 2006. Le travail a consisté essentiellement au renouvellement des contrats arrivés à échéance. A fin 2006, on dénombre 365 contrats d'exploitation touchant une surface de 953 ha. Ces contrats correspondent à une somme de Fr. 766'253 versée aux exploitants de prairies maigres, marais et paysages agricoles traditionnels.
- Vu la dispersion rapide de diverses plantes envahissantes (néophytes), un groupe de travail a été constitué au sein de l'administration cantonale. Ce groupe développe une stratégie de lutte contre les néophytes et coordonne cette lutte. 8 séances ont eu lieu en 2006. Un cours sur la problématique des néophytes a été donné à toutes les personnes s'occupant de l'entretien des routes et des cours d'eau.

Mandats attribués

- Lutte contre les néophytes dans les communes de Brigue, Ried-Brigue et Rarogne.
- Etablissement d'un concept sur l'évolution du paysage dans la région de Sierre.
- Conseil aux exploitants et mise en place de mesures nature dans le site marécageux «Vallon de Réchy», commune de Nax.
- Préparation des contrats d'exploitation et mise à jour de la

banque de données

- Participation financière à diverses études relatives à l'assainissement des cours d'eaux.

Subventions octroyées pour des projets concernant la protection de la nature

Le détail des projets subventionnés se trouve sur www.vs.ch.

Préavis

Durant la période du présent rapport, la Section nature et paysage a traité 432 dossiers techniques (2005: 502) pour préavis à l'attention de la Commission cantonale de constructions ou d'autres instances cantonales.

GP 23 Chemins pédestres

En 2006, les subventions cantonales octroyées pour 11 projets touchant les chemins pédestres figurant au réseau principal s'élèvent à Fr. 126'096 (2005: 11 projets, respectivement Fr. 336'136).

SERVICE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Conseils et contrôles

Information

Un accent tout particulier a été mis en 2006 sur l'information à la population. Le service de la protection de l'environnement (SPE) a diffusé, en étroite collaboration avec le service de l'information, 8 communiqués et a organisé trois conférences de presse. Tous les documents présentés sont disponibles sous www.vs.ch (rubriques «communiqués du chef de l'information» et «conférences de presse»). Grâce à l'ouverture du portail internet sur l'air (www.vs.ch/air), les habitants peuvent, depuis novembre 2006, s'informer en temps réel sur la qualité de l'air qu'ils respirent.

Un sentier didactique de l'eau, menant de Moosalp à Viège, a été inauguré le 1er juillet 2006. La brochure consacrée à ce parcours peut être obtenue auprès du SPE ou sur www.vs.ch. Le SPE a en outre organisé une exposition sur les eaux souterraines dans le cadre de l'OGA (Oberwalliser Gewerbeausstellung).

Inspectorat de l'environnement

Le SPE a maintenu un contact étroit avec les responsables des communes et les associations professionnelles. Un contrat de branche a été signé le 13 mars 2006 pour l'exécution des contrôles des garages et ateliers mécaniques sous la surveillance de l'inspecteur de l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA). Dans le cadre de cet accord, 56 garages ont été contrôlés en 2006. Le SPE a contrôlé 56 autres garages suite à leur demande d'obtention des plaques professionnelles.

1'996 avis de révision ont été envoyés aux propriétaires de citernes; 1'600 installations ont été révisées durant l'année. Le SPE a en outre participé au groupe de travail intercantonal visant à assurer une mise en œuvre harmonisée des nouvelles dispositions fédérales en matière de contrôle des citernes.

Au total, le SPE a réalisé en 2006 près de 1'200 visites de conseil ou de contrôles d'installations (130 contrôles en matière de sols, de carrières ou d'eaux souterraines, 275 en matière de déchets, 558 en matière de protection des eaux de surface, 112 en matière de protection de l'air, 94 contrôles en matière de bruit et de rayonnement non ionisant). 18 interventions ont été nécessaires suite à des pollutions.

Procédure pénale

En 2006, 30 décisions pénales ont été prononcées. Elles concernaient les législations sur la protection de l'environnement et des eaux (déchets, décharges, engrais de ferme, etc.). 9 dénonciations pour pollution des eaux et non respect d'ordres de non incinération de déchets ont été déposées auprès du juge d'instruction pénale qui a rendu 6 ordonnances de condamnation et 3 décisions de classement.

Protection et gestion des eaux de surface Qualité des eaux de surface

Un suivi systématique des produits phytosanitaires fabriqués ou conditionnés par les usines chimiques valaisannes a été mis en place sur les eaux du Rhône à la Porte du Scex. Parallèlement, les industries ont renforcé leurs contrôles en sortie de STEP et un groupe de travail «stratégie micropolluants» a été créé. Les mesures correctives mises en place ont permis une amélioration sensible de la qualité des eaux du Rhône.

Des analyses physico-chimiques, bactériologiques et biologiques ont été effectuées en 2006 sur la Sionne, la Salentse et la Raspille. Des analyses ont également été réalisées sur les eaux et les sédiments du canal Stockalper.

Les études concernant l'assainissement des cours d'eau en aval des captages hydroélectriques se sont poursuivies en collaboration avec le SRCE, le SFH, le SFP et le SCPF. Elles ont été présentées aux communes et aux sociétés hydroélectriques concernées. Le SPE a préavisé 25 dossiers de demandes de purges de barrages et surveillé leur exécution.

Epuración des eaux, PGEE et stockage d'engrais de ferme

Grâce à la mise en service en février 2006 de la canalisation Orsières-Martigny (AELOVS), le taux de raccordement de la population valaisanne a augmenté de 1% et atteint 96%.

Le SPE a édité en 2006 un rapport «bilan d'épuration des eaux usées 2005» dressant la synthèse du fonctionnement des STEP en Valais. Ce document, disponible sous www.vs.ch, rubrique «publications cantonales», a été envoyé à l'ensemble des communes valaisannes et aux exploitants de STEP. Le laboratoire du SPE a réalisé 287 contrôles analytiques sur des échantillons d'eaux de STEP. 10 mandats d'étude des plans généraux d'évacuation des eaux ont été approuvés par le canton en vue de leur subventionnement et adjugés par les communes. Ils permettront à ces dernières d'exercer une gestion efficace de leurs réseaux.

Le nombre d'exploitations agricoles détentrices de bovins était de 1'467 en 2006. 221 exploitations ont été contrôlées en 2006. 154 exploitations (70%) étaient conformes, 67 exploitations (30%) doivent être assainies.

Protection et gestion des eaux souterraines et des sols Qualité des eaux souterraines

La surveillance de la qualité des eaux souterraines a été poursuivie dans le cadre du programme Naqua. Les études nécessaires à la délimitation du secteur A_u de protection des eaux (secteurs dans lesquels les eaux souterraines peuvent être exploitées pour la production d'eau potable) ont été achevées pour l'ensemble du territoire valaisan. Le projet de délimitation sera soumis au Conseil d'Etat au premier semestre 2007. Le SPE a préavisé plus de 60 dossiers de délimitation des zones de protection pour des captages d'eau potable.

Carrières et gravières

Sur la base des résultats de l'étude pilote pour le district de Viège, un cahier des charges pour l'établissement du plan cantonal de gestion des matériaux (PCGM) a été élaboré en collaboration avec la commission paritaire carrières et gravières. La réalisation des études a été adjugée à trois groupements de bureaux. Le PCGM devrait ainsi pouvoir être finalisé en 2008.

Qualité des sols

154 échantillons de sols ont été prélevés sur l'ensemble du territoire valaisan et analysés. Les teneurs mesurées en métaux lourds sont généralement inférieures à la moyenne suisse (surveillance nationale NABO). Les teneurs en fluor (provenant des usines d'aluminium mais également d'origine naturelle) et en cuivre (principalement dans le vignoble) sont en revanche plus élevées en Valais que dans le reste de la Suisse. Les résultats détaillés seront publiés dans le courant de l'année 2007.

Sites pollués

A la fin de l'année 2006, le cadastre cantonal des sites pollués comptait 1'148 sites répartis comme suit :

999 sites n'ont pas encore fait l'objet d'une investigation préalable dont

- 864 ne nécessitant une investigation qu'en cas de projet de construction et
- 135 sites nécessitant une investigation préalable dans tous les cas.

149 sites ont déjà fait l'objet d'investigations dont

- 34 sites avec une investigation historique et devant encore faire l'objet d'une investigation technique;
- 51 sites ne nécessitant ni surveillance ni assainissement;
- 28 sites devant faire l'objet d'une surveillance;
- 15 sites nécessitant un assainissement;
- 4 sites en cours d'assainissement et
- 27 sites assainis.

Grâce à l'adoption en mars 2006 du décret modifiant la LALPE, les questions relatives aux compétences et au financement en matière d'assainissement des sites pollués ont été réglées au niveau cantonal.

Gestion et traitement des déchets

Usines d'incinération

En 2006, 266'000 tonnes de déchets ont été incinérées dans les trois usines valaisannes: KVO, Gamsen 36'000 t; UTO, Uvrier: 54'000 t; SATOM, Monthey: 176'000 t (y compris les boues d'épuration). Si les quantités sont restées stables à Gamsen et à Uvrier, la SATOM a fortement augmenté les quantités incinérées (+ 15'000 t) suite à l'importation de déchets et à l'incinération de boues de STEP. Dès 2009, les importations seront en forte diminution en Suisse et une concurrence accrue s'installera entre les usines. Les usines valaisannes disposeront d'une surcapacité importante (près de 60'000 t par an).

Collectes séparées

131 communes ont répondu en 2006 (pour l'année 2005) au questionnaire sur les collectes séparées. Le tonnage des déchets collectés par ce biais augmente régulièrement (72'000 t en 2005 contre 64'000 t en 2003). Les plus fortes augmentations sont celles des matières organiques (+ 7'000 t) et du bois usagé (+ 3'000 t). Il est vraisemblable que cette dernière augmentation reflète avant tout la mise en place de collectes séparées pour le bois usagé alors qu'il était précédemment collecté avec les déchets encombrants (- 3'000 t).

Déchets collectés séparément par l'ensemble des communes du canton, en tonnes :

Déchets spéciaux et déchets soumis à contrôle

	1997	1999	2001	2003	2005
Verre	10'887	11'033	11'438	12'817	13'248
Papier/carton	11'213	12'311	12'976	14'441	15'214
Objets encombrants	5'865	7'892	9'059	11'490	8'361
Ferraille	5'861	5'033	6'921	6'111	5'460
Aluminium/fer blanc	456	454	493	468	419
Huile	440	390	473	469	441
Déchets organiques	9'539	17'197	15'622	17'533	24'689
Plastiques	441	763	815	529	282
Textiles	366	359	359	359	357
Bois usagés	-	-	-	-	3'473
Total	45'068	55'432	58'156	64'217	71'944

L'ordonnance sur le mouvement des déchets (OMoD) est entrée en vigueur le 1er janvier 2006. Le SPE a visité dans le courant de l'année 57 entreprises supposées récupérer des déchets spéciaux ou des déchets soumis à contrôle. Il a été constaté que 6 entreprises ne prennent plus de déchets soumis à contrôle. Une autorisation d'exploiter a été délivrée à 46 entreprises. Cinq entreprises n'ont pas déposé de demande comme reprenneur de déchets et recevront une

ultime sommation en 2007.

158'000 tonnes de déchets spéciaux ont été produits sur le territoire cantonal en 2006. Environ 150'000 tonnes ont été traitées par les entreprises d'élimination valaisannes, en grande majorité dans les fours d'incinération de déchets spéciaux de la Lonza et de Cimo.

Laboratoire d'analyses

Au total, 911 échantillons valaisans d'eau, de sols ou de boues ont été analysés en 2006. Parmi ceux-ci, 599 ont été analysés par le laboratoire du SPE, 123 dans le réseau intercantonal Lab'Eaux et 189 dans d'autres laboratoires. Au total, 8'332 paramètres, soit une moyenne d'environ 9 paramètres par échantillon, ont été quantifiés. Dans le cadre des échanges de prestations du réseau Lab'Eaux, le laboratoire du SPE a quantifié 1'089 paramètres dans des échantillons provenant d'autres cantons. Le bilan des échanges réalisés dans le cadre de Lab'Eaux est ainsi équilibré. Le laboratoire du SPE a en outre mesuré 206 échantillons de poussières (poussières fines et Bergerhoffs) collectés par le réseau cantonal de la surveillance de l'air (RESIVAL).

Protection de l'air

Qualité de l'air – mesure des immissions

Depuis juillet 2006, les stations de mesures de l'air ambiant sont accréditées selon la norme ISO-17025. Le réseau du SPE est ainsi le premier en Suisse à répondre aux exigences extrêmement sévères de l'Office fédéral de métrologie. Le renouvellement des analyseurs du réseau s'est poursuivi en 2006 avec l'installation de sept analyseurs automatiques de poussières fines (PM10) et quatre analyseurs de composés organiques volatils.

L'année 2006 a été marquée par des longs épisodes de smog hivernal aux mois de janvier et février, accompagné de concentrations journalières très importantes de dioxyde d'azote (NO₂, plus de 100 µg/m³ à Sion et Brigerbad) et de poussières fines (plus de 150 µg/m³ à Collombey, Massongex et Saxon). En moyenne annuelle et pour la quatrième année de suite, les concentrations de NO₂ sont en augmentation à Sion. Les concentrations de PM10 en moyenne annuelle varient entre 24 et 27 µg/m³ dans la plaine du Rhône. La norme de l'OPair (20 µg/m³), fixée pour protéger la santé, est ainsi dépassée dans l'ensemble de la plaine du Rhône.

Pour combattre les effets du smog hivernal, le Conseil d'Etat a arrêté à fin 2006 des mesures d'intervention en cas de "pics" de poussières fines. Un nouveau plan cantonal de mesures permettant de réduire de manière durable les émissions polluantes sera établi en 2007.

Contrôle des émissions dans l'air

Les émissions de 51 installations industrielles ont été mesurées durant l'année 2006 dont notamment des contrôles réguliers des installations de la raffinerie de Collombey. 25 bilans sur les composés organiques volatils (COV) ont été vérifiés et transmis à l'autorité douanière. Le contrôle des systèmes de reprise des gaz des stations-service se poursuit en collaboration avec l'inspectat de l'UPSA. Le service est intervenu à 18 reprises en raison de plaintes.

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles normes de l'OPair, de nombreuses installations de chauffages ne sont plus conformes. Ainsi en 2006, plus de 3'500 installations de chauffage non conformes ont été enregistrées. De manière à éviter des coûts disproportionnés pour les propriétaires concernés, des délais d'assainissement relativement longs (6 à 10 ans) sont fixés.

Bruit et rayonnement non ionisant

Plus de 200 dossiers ont été examinés en 2006 sous l'angle de leur conformité en matière de bruit. 17 plaintes de personnes privées ont été traitées. Il s'agit principalement de bruit de discothèques et d'entreprises, dossiers pour lesquels un soutien a dû être apporté aux autorités communales compétentes.

Le SPE a assuré le suivi des mesures anticipées d'isolation acoustique de 36 bâtiments à proximité immédiate de l'aérodrome de Sion. 1'013 fenêtres et portes ont été posées. L'ampleur des mesures supplémentaires nécessaires dépendra du plan sectoriel militaire en cours d'élaboration auprès de la Confédération.

104 demandes de construction ou de modification d'antennes de téléphonie mobile et de radiocommunication ont été examinées sous l'angle de leur conformité en matière de rayonnement non ionisant. 27 dossiers incomplets ont dû être retournés. Des mesures de réception ont été réalisées par des bureaux spécialisés sur une vingtaine d'antennes. Suite à ces mesures, le SPE a dû exiger dans un cas une adaptation des conditions d'exploitation de l'antenne.

Etudes d'impact sur l'environnement et constructions

3 types distincts de dossiers sont examinés par le SPE : les dossiers soumis à une étude d'impact sur l'environnement (EIE), les dossiers non soumis à EIE mais touchant plusieurs domaines de l'environnement et finalement les petits dossiers ne touchant qu'un domaine de l'environnement.

En 2006, 7 cahiers des charges et 37 rapports d'impact ont été examinés (2005: 41 dossiers au total). Les dossiers ont pu être traités rapidement puisque plus de 80% des dossiers ont été traités dans le mois suivant la réception du dossier complet (y compris les préavis des autres services), alors que le délai légal est de 60 jours. Pour environ 35 grands projets actuellement en cours de réalisation, un suivi environnemental a été mis en place.

494 (2005: 446) projets non soumis à EIE, ayant un impact dans plusieurs domaines de l'environnement et nécessitant la consultation de plusieurs sections du SPE ont été examinés. 87% des dossiers ont été traités dans les 30 jours suivant leur entrée dans le service.

Outre les dossiers d'antennes de téléphonie mobile (voir plus haut), 1'189 petits dossiers de construction (2005 : 1'052) touchant uniquement le domaine de la protection des eaux ont été traités. 87% de ces dossiers ont été traités dans les 10 jours suivant leur entrée dans le service.

Depuis plusieurs années, le nombre de dossiers soumis au SPE est en constante augmentation, reflétant à la fois la bonne santé du domaine de la construction et un souci accru des autorités délivrant les autorisations de construire de s'assurer du respect des dispositions en matière de protection de l'environnement.

LABORATOIRE CANTONAL ET AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

Observation générale

Lors de sa séance du 8 février 2006, le Conseil d'Etat a décidé du transfert, avec changement de statut en office, du Service vétérinaire depuis le Département de la Santé, des Affaires sociales et de l'Energie vers le Département des Transports de l'Équipement et de l'Environnement ainsi que sa fusion avec le Laboratoire cantonal. Cette modification a été approuvée en séance du Grand Conseil le 13 avril 2006.

En février 2006, 10 ans après sa 1^{ère} accréditation, le Laboratoire a obtenu son deuxième renouvellement valable pour 5 ans. Il est accrédité selon les normes ISO/CEI 17025 pour l'analytique et ISO/CEI 17020 pour l'inspection.

L'obtention et le maintien de l'accréditation est une assurance de la bonne traçabilité de toutes les démarches réalisées, qu'elle soit d'ordre scientifique (analyse et inspection) ou administrative.

Décision d'approbation du Grand Conseil

- du 13 avril 2006 concernant la modification de l'ordonnance sur les attributions de la présidence et des départements adoptée par le Conseil d'Etat, le 1 mars 2006 (transfert du service vétérinaire du DSSE au DTEE et fusion avec le Laboratoire cantonal sous la dénomination «Laboratoire cantonal et affaires vétérinaires»).

DP 1 Promouvoir la sécurité des denrées alimentaires, contrôler le commerce des substances dangereuses, lutter contre les épizooties, veiller au bien être des ani-

maux et contrôler la population canine conformément aux dispositions légales fédérales et cantonales.

GP 11: contrôle des denrées alimentaires et objets usuels

Inspection du commerce de denrées alimentaires et objets usuels

Le contrôle des denrées alimentaires est exécuté par 4 collaborateurs de notre inspectorat et 25 contrôleurs des communes (12 dans le Haut-Valais et 13 dans le Valais romand). Les séances de coordination mensuelles visent à garantir un contrôle uniforme dans le canton. Les contrôles des industries, des grandes entreprises, des hôpitaux et des homes sont effectués par les inspecteurs du Laboratoire.

Dans deux alpages nous avons dû interdire la production de fromage et détruire une partie de la production.

Analyses des denrées alimentaires et objets usuels

Contrôles effectués						
Catégories	Entreprises de restauration	Commerces (vente)	Entreprises artisanales	Entreprises industrielles	Services eaux	Total
Contrôlées	2108	655	420	14	39	3236
Non conformes	128	22	44	4	5	203
%	6.1	3.4	10.5	28.6	12.8	6.3

Le Laboratoire a effectué des analyses microbiologiques et chimiques sur 6'423 échantillons. 15,6% des échantillons n'étaient pas conformes aux diverses législations appliquées. Les statistiques détaillées des analyses des denrées alimentaires et objets usuels se trouvent sur notre site www.vs.ch/lav

Contrôle des vendanges

Le Valais a encavé 40,9 millions de litres de vin : 24,8 millions de rouges et 16,1 millions de blancs. Notre service a engagé 132 contrôleurs qui ont effectué 77'550 mesures de la teneur en sucre et du poids des apports de vendange. Le rapport annuel des vendanges se trouve sur le site internet du service à l'adresse: www.vs.ch/lav

GP 12: contrôle des piscines, surveillance des toxiques et substances dangereuses

Application de la loi sur les produits chimiques (LChim) et de l'ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (ORRChim)

Dans le cadre de la surveillance du marché, l'inspecteur des toxiques a procédé à diverses inspections, notamment des drogueries, des commerces de produits phytosanitaires, des locaux de vente de produits de nettoyage, ainsi que des laboratoires d'écoles.

L'inspecteur a enregistré 35 personnes de contact dans diverses entreprises. (Ces gens remplacent les anciens responsables d'autorisation générale).

Après avoir suivi plusieurs cours en relation avec la nouvelle législation, l'inspecteur a mis sur pied des séances d'information pour les droguistes, les pharmaciens, les responsables de sécurité et les étudiants.

Les médias ont sensibilisé le public au sujet du radon, l'inspecteur a procédé au placement et à la récupération de 221 dosimètres à radon répartis sur tout le canton. Les résultats d'analyses ont été communiqués aux personnes concernées.

Piscines

1'348 eaux d'établissements de bain ont été analysées et 244 (18,1%) ne répondaient pas aux normes en vigueur. Dans le cadre du renouvellement des autorisations d'exploiter, l'inspecteur a contrôlé 17 établissements de bains.

GP 13 : santé animale et protection des animaux

Haute surveillance / police des épizooties

En Suisse, en février et mars 2006, le virus de la grippe aviaire H5N1 a été détecté à 32 reprises sur des oiseaux vivant en liberté. Notre canton a effectué 16 analyses de cas suspects; les résultats se sont révélés négatifs. Notre office a acquis l'équipement nécessaire afin de pouvoir intervenir si un cas devait survenir, tant sur les animaux sauvages que sur la volaille domestique.

Seuls 5 cas d'ESB (vache folle) ont été diagnostiqués en Suisse en 2006 dont aucun en Valais. L'Unité ESB, créée par la Confédération afin de gérer les problèmes potentiels de contamination, achève ses activités sur un bilan très positif: les cas de vache folle sont en net recul depuis plusieurs années. En Valais, 232 prélèvements ont été effectués à l'abattoir ou au centre de collecte des cadavres. Les résultats d'analyse se sont révélés négatifs.

Les contrôles suivants ont été effectués sur les exploitations valaisannes:

- IBR / LBE: 37 exploitations (bovins contrôlés: 758)
- Brucellose ovine: 37 exploitations (ovins contrôlés: 758)
- Brucellose caprine, arthrite encéphalite caprine (CAE): 159 exploitations (caprins contrôlés: 1'361).

7 exploitations ont fait l'objet d'un séquestre à la suite d'un résultat d'analyse à la CAE positif ou non interprétable (32 chèvres positives et 5 non interprétables).

4 cas de loque américaine et 10 cas de loque européenne ont été détectés en 2006 chez les abeilles. Les zones de loque américaine ont été mises sous séquestre et les ruches infectées éliminées.

1 exploitation de volailles a fait l'objet de mesures de séquestre et d'abattage suite à un résultat positif de Laryngotrachéite aviaire.

Nous avons procédé à 22 reprises à des contrôles de surveillance vétérinaire lors d'importation d'animaux présentant un risque de propagation d'épizootie.

Contrôles des animaux vivants / abattage

Le nombre d'animaux contrôlés s'élève à 12'493 dont 17 impropres à la consommation. Actuellement, notre canton compte 15 petits abattoirs.

543 tonnes de cadavres d'animaux issus des sept centres de ramassage que compte le Valais ont été éliminées.

Protection des animaux

En décembre 2005, le Conseil d'Etat a pris la décision, en vertu de l'art. 24b de la Loi cantonale d'application de la loi fédérale de protection des animaux, d'interdire 12 races de chiens et leurs croisements dans notre canton. L'Office vétérinaire a eu la tâche de définir la population concernée et de veiller à ce que chaque animal soit expertisé. Ceci afin d'autoriser, à titre exceptionnel, le séjour des animaux existants déjà dans notre canton lors de l'interdiction. 251 chiens ont été testés en matière de comportement. Ils ont été ensuite classés en 3 catégories.

Catégorie 1 : 182 chiens (72,5%)	sociabilisés avec une éducation suffisante
Catégorie 2 : 60 chiens (24%)	manquements au niveau éducation et sociabilisation
Catégorie 3 : 9 chiens (3,5%)	chiens dangereux

L'Ordonnance fédérale de protection des animaux a été modifiée, rendant l'annonce des morsures obligatoire par les médecins, les vétérinaires et les éducateurs canins. Notre office a dû traiter 77 cas de morsures sur humains.

La prévention dans les classes de 2^e enfantine et première primaire s'est poursuivie avec succès pour un total de 112 prestations. Le questionnaire transmis aux enseignants lors de la visite nous a permis d'apprécier les attentes concernant la poursuite du programme. Notre Office a dû prendre en charge la pension de 17 chiens pendant 45 jours, chiens dont les propriétaires n'ont pas pu être identifiés dans 14 cas.

Nous avons reçu 81 plaintes relatives à la protection des animaux. La plupart des cas ont fait l'objet d'un avertissement. 4 séquestres

d'animaux ont été effectués et 7 interdictions de détenir ont été prononcées (3 moutons, 2 reptiles, 1 chien, 1 bovin). 3 dossiers ont fait l'objet d'un dépôt de plainte pénale pour maltraitance.

Les contrôles de conformité des détentions d'animaux de rente conformément à la législation sur la protection des animaux, en collaboration avec les contrôleurs des prestations écologiques, se poursuivent.

Banque de données des animaux trouvés

Nous avons la responsabilité de mettre à la disposition du citoyen un moyen d'annoncer les animaux trouvés. Notre office a conclu un contrat avec une société protectrice des animaux de Zurich. Cette société fournit un programme et notre tâche se limite à la validation des données introduites par les particuliers. En 2006, notre office a procédé à 13 validations concernant 7 chats, 5 chiens et 1 tortue d'eau.

